



RAPPORT
DE GESTION

20
24

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	7
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	8
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION.....	8
MESURES EN LIEN AVEC LE RISQUE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE.....	10
EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION.....	11
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUITE DU PRÉAVIS N° 19-2022).....	12
CONSEIL COMMUNAL	13
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	14
COMMISSION DE GESTION	14
VŒUX	15
OBSERVATIONS	17
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL.....	20
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES	23
MESSAGE DU SYNDIC	24
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	25
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	36
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	53
SERVICE DES FINANCES	57
SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION.....	62
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	65
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	66
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	67
DIVISION DOMAINES: PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	74
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	83
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	84
DOMAINES TRANSVERSAUX	85
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES).....	88
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	94
CADASTRE-SIT	96
CHANTIERS.....	97
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	103
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	104
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	105
PARTICIPATION AUX PLANIFICATIONS SUPÉRIEURES	108
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	109
PLANIFICATION ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS.....	113
EXPLOITATION DES ESPACES PUBLICS ET SURFACES VERTES	115
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION.....	117
TRAVAUX DES COMMISSIONS	118
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	119
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	120
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS.....	121
PROJETS	121
SECTEUR AFFAIRES SOCIALES	123
SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS: STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR.....	126
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE.....	128
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	130
PRESTATIONS PARASCOLAIRES.....	132
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	133
SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE	135
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	137
POLICE EST LAUSANNOIS.....	143
PROTECTION CIVILE.....	147
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	151
SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT).....	158
CONCLUSION	161
GLOSSAIRE	163
ANNEXES	167
ORGANIGRAMMES	168

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2024.

MUNICIPALITÉ

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal (01.07. – 31.12.)
M. L. Girardet, Conseiller municipal (01.07. – 31.12.)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET SUPPLÉANCES

Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF) :

Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner

Domaines, gérances et sports (DDGS) :

Direction : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Suppléance : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal

Travaux et services industriels (DTSI) :

Direction : M. M. Zolliker, Conseiller communal
Suppléance : M. L. Girardet, Conseiller municipal

Urbanisme et environnement (DUE) :

Direction : M. L. Girardet, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller communal

Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS) :

Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Syndic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 44 séances ordinaires et y a traité 1'560 objets. Elle a également tenu douze séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment la révision des tarifs et conditions d'octroi des macarons pour les résidentes et résidents (dont l'entrée en vigueur est prévue dans le courant 2025), le projet de rénovation de la piscine de Pully-Plage, celui de réhabilitation de la STEP, la stratégie de développement des vignes communales, les révisions du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan d'affectation communal (PACom) ou encore la préservation des salamandres sur le chemin du Stand.

La Municipalité a également entrepris des réflexions sur les suites à donner après le refus du préavis N° 23-2024 par le Conseil communal (réaménagement de l'av. de Lavaux et renouvellement des infrastructures souterraines).

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et ses membres, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillères et Conseillers d'État au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

FACTURE SOCIALE / PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE / PÉRÉQUATION

La Municipalité a poursuivi ses démarches au sujet de la facture sociale et de la péréquation, ainsi que des décisions cantonales portant sur les années 2019 à 2022.

Chaque commune concernée a déposé un recours en janvier auprès de la Cour de droit administratif et public (ci-après CDAP) contre les décomptes 2022. La CDAP a retenu celui de la commune de Jouxten-Mézery comme cas « pilote » et a rendu son arrêt le 14 mai 2024. Le recours a été rejeté, dans la mesure de sa recevabilité, et les décisions des autorités cantonales ont été confirmées.

A la suite de cet arrêt, la Municipalité a confirmé sa volonté de poursuivre la procédure jusqu'au Tribunal fédéral (TF) avec les autres communes intéressées. Ainsi, un recours a été déposé par la commune de Jouxten-Mézery auprès du TF le 14 juin 2024.

Un recours a également été déposé auprès de la CDAP, le 17 octobre 2024, contre la décision du Canton portant sur le décompte final des péréquations 2023.

Par ailleurs, un courrier signé conjointement par les communes de Rolle, Crans, Mies et Pully, au nom des 35 communes ayant recouru contre les dernières décisions du Canton sur les péréquations pour les années 2019 à 2022, a été adressé au Conseil fédéral. Ce courrier visait à l'informer sur la situation et l'invitait à intervenir politiquement auprès des instances cantonales pour les inciter à rechercher une solution raisonnable avec les communes, dans le respect des règles constitutionnelles. En réponse, le Département fédéral de justice et police a formellement demandé aux communes concernées si elles entendaient, par leur courrier, formuler un recours dans le sens juridique du terme. Étant donné l'incertitude sur la recevabilité d'un tel recours, faute de jurisprudence en la matière, les communes concernées ont décidé d'y renoncer et ont informé le Conseil fédéral des motifs de cette décision.

Suite à l'accord institutionnel signé en automne 2023 entre le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) concernant la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), une nouvelle loi sur la péréquation intercommunale vaudoise (PLIV) a été soumise au Grand Conseil et adoptée le 4 juin 2024. Les communes impliquées dans les procédures de contestation des décisions cantonales ont convenu de ne pas recourir contre cette nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Ainsi, à la fin de cette année,

- un recours concernant la commune de Jouxten-Mézery (décompte 2022) est en cours devant le TF,
- un recours (décompte 2023) est toujours pendant devant la CDAP, en attendant la publication de l'arrêt du TF, et
- le paiement du second acompte pour la facture sociale 2024 a été suspendu.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est la rencontre avec M. le Préfet le 26 novembre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a ainsi été régulièrement informée sur les dossiers et projets de l'UCV ou dans lesquels elle collabore. Le rapport annuel de l'UCV est disponible sur son site Internet, www.ucv.ch.

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (ADCV)

La Ville de Pully est membre de l'AdCV depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle est représentée par M. le Syndic G. Reichen qui a activement collaboré dans ce cadre à la défense des intérêts de la Commune vis-à-vis du Canton au sujet de la participation des communes à la cohésion sociale et de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Le rapport annuel de l'AdCV est disponible sur son site Internet, www.adcv.ch.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Pully Paudex Belmont (PPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2024, PPB a soutenu la Course à travers Pully, les mérites sportifs de Pully, le 125^e anniversaire de la société de gymnastique, la journée des aînés et le bal des pompiers. De plus, PPB a entièrement organisé le Marché de Noël des artisans de Pully.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 56'738.87 a été encaissée durant l'année 2024. Cette taxe est entièrement versée à PPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

25% à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF 14'184.70
50% au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF 28'369.45
12.5% au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPB	CHF 7'092.36
12.5% pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF 7'092.36

MESURES EN LIEN AVEC LE RISQUE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

L'hiver 2022-2023 a été marqué par un risque important de crise énergétique mais la situation s'est détendue pendant l'hiver 2023-2024. La Municipalité a néanmoins maintenu plusieurs mesures d'économies décidées à fin 2022.

MESURES MISES EN PLACE ET MAINTENUES EN 2024

Les mesures principales, mises en œuvre fin octobre 2022 et maintenues jusqu'à la fin de l'hiver 2023-2024, étaient notamment :

- la limitation à 21°C des températures dans les bureaux et ateliers de l'Administration, les écoles, les salles de sport, la piscine couverte et le parc locatif communal ;
- la sensibilisation du personnel de l'Administration et des locataires des immeubles appartenant à la Commune sur les bonnes pratiques à mettre en place, au travail et/ou à la maison ;
- la sensibilisation de la population et des commerces via les canaux de communication habituels (mise à jour de la page énergie sur www.pully.ch) ;
- l'extinction de certains monuments et bâtiments (Musée, sculpture et fontaine du quai Milliquet) et des parcs et cheminements piétonniers, à l'exception des abords du lac (Quai Milliquet, Port de plaisance, parking de Pully-Plage).

De son côté, la DDGS a présenté au Conseil communal, lors de sa séance du 27 septembre 2023, le préavis N° 15-2023 – Mesures OSTRAL (crédit voté : CHF 767'000.00). Différents travaux menant à des mesures d'économie d'énergie électrique ont été adjugés début 2024 grâce à ce crédit. Ces travaux concernaient les bâtiments communaux suivants : collèges Arnold Reymond, des Alpes, Annexe Ouest et bâtiment de la Damataire 11-13. Voir le chapitre de la Direction des domaines, gérances et sports pour plus d'informations sur ces interventions.

Bien que le Conseil d'État n'ait pas imposé de mesure particulière, la Municipalité a également décidé du maintien, pour l'hiver 2024-2025, des mesures citées ci-dessus, dans une perspective d'économie d'énergie.

POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Le Canton, par l'intermédiaire des préfectures et de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), a confié aux communes la mission de constituer des points de rencontre d'urgence, dont les objectifs sont les suivants en cas de délestage ou de panne d'électricité :

- garantir les prestations administratives de base ;
- assurer la communication vers la population et vers le Canton ;
- proposer des moyens d'urgence en matière financière ;
- garantir la prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable ;
- assurer la transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence.

Un PRU doit se situer dans un bâtiment secouru par une génératrice et chauffé (salle de gym, maison de commune, etc.). Pour les villes, le Canton a fixé la création d'un PRU pour 5'000 habitants.

Sur cette base, quatre PRU (collèges de Fontanettaz, des Alpes, de Mallieu et Maison Pulliérane) sur le territoire communal ont été planifiés.

L'équipement de base des PRU a par ailleurs été constitué (génératrice, ruban LED, jerricane, lampes projecteurs, plaque chauffante, casserole, thermos, boîte pharmacie, etc.). En novembre 2023, l'Organisation régionale de Protection Civile Lavaux-Oron a livré à la commune un complément d'équipement (signalétique, lot de gestion administrative) et de nouveaux appareils de communication Polycom ont été livrés durant le second semestre 2024.

Le dispositif est donc prêt et le matériel pour les PRU entièrement constitué si une pénurie d'électricité venait à se déclarer.

EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION

LE CENTRE DE COMPÉTENCE EN GESTION DE PROJET (CCGP)

Dans le but de renforcer encore l'efficacité de son Administration, la Municipalité a pris la décision, en juin 2022, de créer un Centre de Compétence en Gestion de Projet (ci-après CCGP).

Planifiée sur 3 ans, la mise en œuvre du CCGP a pour objectif principal de contribuer à une meilleure maîtrise des coûts, des ressources humaines, des délais et de la qualité des projets. Le CCGP vise également à garantir un bon alignement entre les prestations fournies et les ressources disponibles. Enfin, il doit permettre d'optimiser le suivi des objectifs du programme de législature grâce à des indicateurs pertinents. À cet effet, il travaille en étroite collaboration avec tous les services et directions de la ville pour optimiser la coordination et la gestion des projets.

En 2024, le CCGP a atteint les résultats suivants :

- 32 collaboratrices et collaborateurs ont été formés à la méthode de gestion de projet ;
- Un processus a été mis en place afin que la Municipalité soit informée du démarrage de chaque nouveau projet.

A ce jour, le niveau de maîtrise de la méthode est le suivant :

- 86% des collaboratrices et collaborateurs potentiellement amenés à piloter un projet ont suivi la formation ;
- 29% des collaboratrices et collaborateurs ont entièrement piloté un projet en appliquant l'approche de Pully.

Au regard de la rotation du personnel, on peut conclure que l'objectif de diffuser la méthode au sein de toute l'Administration est en bonne voie.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUITE DU PRÉAVIS N° 19-2022)

CONTEXTE

Lors de la séance du 23 novembre 2022, la Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis en réponse à la motion de M. le Conseiller communal Patrick Eperon « Faire face à la récession : coordonner les autorités puillérannes dans le cadre d'une délégation économique ».

Le Conseil communal a décidé de considérer que le préavis répondait à la motion de Monsieur le Conseiller Patrick Eperon compte tenu des engagements suivants pris par la Municipalité :

- a) formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base notamment des rapports et études mentionnés dans le présent préavis, puis actualiser cette vision sur la base de données actualisées ;
- b) rendre compte au Conseil communal des actions de promotion économique concernant la Ville de Pully, sous la forme d'un point ad hoc dans chaque rapport de gestion annuel (bilans intermédiaires), sur la base d'indicateurs pertinents.

MESURES MISES EN PLACE

En 2015 et 2016, la Municipalité avait mandaté la société Wüest Partner pour établir les bases (analyses et bases de réflexion) d'une stratégie de développement des activités du centre-ville, puis pour développer cette stratégie. Suite au préavis N° 19-2022 et à la décision du Conseil communal, un nouveau mandat a été octroyé à la même société pour mettre à jour les réflexions menées en 2015 et 2016. En effet, la situation de l'économie, et particulièrement du marché immobilier, a sensiblement évolué depuis cette période. Cette évolution est notamment due à la pandémie du COVID-19 qui a ouvert des réflexions nouvelles sur l'avenir de l'habitat et du monde du travail. Le but du nouveau mandat était donc de dresser les perspectives de développement économique de la commune dans ce contexte « post COVID ».

Cette étude a été suivie par un groupe de travail, dirigé par M. Reichen, syndic, et composé de représentants de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, de la Direction des domaines, gérances et sports, du Service des finances et du Secrétariat municipal. Après plusieurs échanges entre ce groupe et les mandataires, un document a été finalisé. Sur cette base, la production d'un support de communication, destiné à mettre en avant les atouts de Pully et attirer des projets susceptibles de contribuer au dynamisme du centre-ville, a été initiée. La publication de ce support est prévue au 1^{er} semestre 2025.

CONTRIBUTIONS DE LAUSANNE RÉGION

Les résultats d'une étude réalisée par Wüest Partner au sujet de l'immobilier non résidentiel ont révélé que les besoins d'ici 2040, essentiellement pour le secteur tertiaire, seront conséquents et que les planifications actuelles n'en couvriraient que la moitié.

Une étude relative aux aspects stratégiques de la promotion économique dans la région a également été réalisée et la stratégie de développement économique régional a été validée en octobre lors de l'Assemblée générale de Lausanne région.

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2024

Président :	M. O. Burnet	PLR
1 ^{er} vice-président :	M. F. Bründler	UP
2 ^e vice-président :	M. P. du Bois	VL
Scrutatrices :	Mme Y. Baez	PS
	Mme C. Domingos	Verts
Scrutateurs suppléants :	Mme N. Bernheim	PLR
	M. L. Kardum	UDC
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléante :	Mme C. Burnand	Hors Conseil

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2024

Président :	M. F. Bründler	UP
1 ^{er} vice-président :	M. P. du Bois	VL
2 ^e vice-président :	M. Y. Nour	PS
Scrutateurs :	Mme C. Domingos	Verts
	M. L. Kardum	UDC
Scrutateurs suppléants :	Mme N. Bernheim	PLR
	M. S. Lévy	UP
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléante :	Mme C. Burnand	Hors Conseil

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Présidente :	Mme A. Viredaz Ferrari	Verts
Membres :	M. F. Anken	PLR
	M. G. Cuche	PLR
	Mme I. Dauner Gardiol	Verts
	M. R. du Bois	UDC
	M. R. Hammami	PS
	Mme K. Hirsch-Lorenz Blarer	PLR
	Mme V. Kuonen	UP
	Mme N. Lude	VL
	Mme L. Marin Guex	UP
	M. Ph. Stern	Verts
	M. Y. Nour	PS
	M. P. Zappelli	PLR
Membres suppléants :	Mme Y. Baez	PS
	M. C. Dufour	PLR
	Mme C. Felber	VL
	M. B. Galley (M. Ph. Reigner jusqu'au 30 juin 2024)	UDC
	Mme M. Mayenisch-Tobin	Verts
	Mme F. Steinhäuslin Jeanrenaud	UP

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2023.

VŒUX

VŒU 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Information sur les finances et les activités de la Fondation La Muette

La Commission de gestion a pu prendre connaissance du rapport d'activité 2022, du rapport de révision des comptes 2022 et du budget 2024 de la Fondation La Muette. Elle souhaite que les rapports d'activité, les comptes, les rapports de révision des comptes et les budgets de la Fondation La Muette soient régulièrement transmis à la Commission des finances et à la Commission de gestion dès leur parution.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme qu'elle transmettra à la Commission des finances et à la Commission de gestion les documents souhaités, dès leur parution.

VŒU 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Mesures de protection de la Fresque romaine

Le projet de construction d'un nouvel ArchéoLab étant vraisemblablement reporté de plusieurs années, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité communique sur les mesures qu'elle entend prendre pour assurer la préservation de la fresque romaine dans l'intervalle.

Réponse de la Municipalité

Plusieurs rapports touchant à la conservation des vestiges de la Villa romaine de Pully ont été réalisés (2012, hygrométrie des murs; 2016, conservation des vestiges; 2019, système de drainage) et ont soulevé des problématiques liées à des infiltrations d'humidité dans la maçonnerie romaine et à la remontée par capillarité de sels (de salage hivernal et suite à l'incendie de 2001).

L'humidité et la chaleur excessives du bâtiment étant partiellement atténuées par les systèmes de déshumidification et de filtres UV, les risques immédiats sur la fresque à l'aurige ainsi que sur les autres ensembles peints ayant été déposés (panneaux M, H et pilastre) sont temporairement régulés.

La fresque dite « au pas de l'âne », conservée in-situ et déjà restaurée en 2013, se trouve pour sa part en danger en raison de l'humidité de la maçonnerie romaine. De même, les murs et les mortiers de la villa sont très exposés à la dégradation et à la dislocation en raison des sels remontant dans les structures, dont la stabilité même est menacée. Ces problèmes ne pourront être résolus qu'en menant les travaux envisagés, en particulier le remplacement complet des systèmes de drainage, nécessitant une intervention sur l'intégralité du bâtiment. Une nouvelle étude sur l'état de conservation des vestiges doit être considérée dans le cadre d'une étude globale sur les futurs travaux.

La Municipalité a en effet toujours l'intention de reprendre le préavis de 2020 et d'imaginer les contours d'un projet de requalification de la Villa romaine permettant à la fois de résoudre l'ensemble des problèmes de conservation et de mieux mettre en valeur ces vestiges. Dans l'intervalle, un monitoring pour suivre en permanence les conditions climatiques du site et une jauge de visiteurs (avec une exposition comprenant un dispositif qui limite les possibilités d'accueil) ont été mis en place afin de limiter les risques de dégradation.

Pour rappel, le site est sous la protection de la Confédération (engagement de la Ville de Pully pour l'entretien et l'accessibilité du monument) depuis 1982 et classé à l'inventaire des monuments historiques (note 1) depuis 1972. Les vestiges sont d'une ampleur exceptionnelle avec des murs romains de 4 mètres de hauteur et la préservation de la structure d'un pavillon en hémicycle. De plus, la fresque à aurige est la plus longue fresque romaine conservée dans son contexte d'origine au nord des Alpes et présente une iconographie unique (cirque de course de chars). Elle jouit par ailleurs, dans le domaine archéologique, d'une réputation internationale.

VŒU 3 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Extension du projet pilote « Renovo »

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité utilise les apprentissages du premier exercice du projet Renovo, qui vise à faciliter la démarche de rénovation pour les propriétaires, et évalue l'opportunité d'obtenir des financements alternatifs normalement destinés à de gros consommateurs d'énergie (« performance based contract ») en réunissant un ou des groupe(s) de propriétaires avec des objectifs communs de rénovation énergétique.

Réponse de la Municipalité

Le projet pilote Renovo avait pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments pulliérans en facilitant la démarche de rénovation pour les propriétaires tout en la rendant financièrement plus intéressante. La méthodologie proposée consiste à regrouper les besoins des propriétaires et à les mutualiser dans le cadre d'appels d'offres communs dans une logique d'économie d'échelle. Les propriétaires sont également accompagnés à toutes les étapes de la démarche de rénovation, jusqu'à la finalisation des travaux.

Bien que les représentants de 67 immeubles aient répondu présents au départ, seuls deux ont montré un intérêt à poursuivre la démarche jusqu'à son terme. Les principaux écueils à franchir sont d'ordre psychologique (les propriétaires sont généralement surpris et déçus du mauvais état général et de la mauvaise isolation de leurs bâtiments, au point de renoncer devant l'ampleur du travail à réaliser), financier (ils connaissent mal les moyens qu'ils ont d'obtenir des prêts bancaires ou de bénéficier de réductions fiscales), structurel (certaines gérances peinent à accepter de travailler avec d'autres entreprises que celles qu'elles ont l'habitude de mandater) et méthodologique (il s'avère difficile de coordonner dans le temps les travaux à réaliser sur des bâtiments appartenant à plusieurs propriétaires différents).

Compte tenu des difficultés rencontrées, le projet Renovo ne sera pas reconduit tel quel par la Municipalité. Intégrer à ce genre de démarche un mécanisme par lequel les propriétaires se verraient proposer de se regrouper pour signer ensemble des contrats de performance énergétique (CPE) est une idée intéressante. De l'avis de la Municipalité, pour autant encore qu'elle puisse intéresser les fournisseurs de telles prestations, elle ajouterait toutefois une couche de complexité supplémentaire à la démarche, tout en n'apportant une réponse satisfaisante à la problématique financière que pour une minorité de propriétaires seulement. Afin d'encourager les propriétaires à rénover leurs biens, la Municipalité estime qu'une meilleure information au sujet des prêts bancaires auxquels ils peuvent souscrire et des avantages fiscaux qu'ils peuvent en tirer serait plus efficace. Elle étudiera la possibilité de renforcer sa communication à ce sujet.

Enfin, la Municipalité attendra dans tous les cas de connaître l'issue de la consultation en cours au sujet de la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie avant de reconduire une action similaire à Renovo. En fonction des nouveaux dispositifs que pourrait contenir cette loi, les actions communales d'encouragement à la rénovation pourraient s'avérer moins nécessaires.

VŒU 4 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

PPE et rénovations énergétiques

Les rénovations énergétiques étant souvent compliquées en PPE, la Commission de gestion souhaite que la Municipalité élabore à l'intention des PPE une feuille de route spécifique qui présente des exemples concrets de réalisations à Pully ou dans d'autres communes.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage le constat fait par la commission de gestion. Comme ailleurs en Suisse, la rénovation énergétique avance très lentement à Pully, et le régime de la PPE ne facilite pas sa réalisation.

Avec d'autres communes romandes, la Municipalité entend étudier au cours des prochains mois la possibilité de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour promouvoir la rénovation énergétique sur le territoire communal. Un atelier consacré à ce thème, auquel participeront une dizaine de communes vaudoises, est d'ores et déjà planifié à l'automne 2024. La Municipalité tiendra compte du vœu de la commission de gestion pour apporter dans ce cadre-là une attention particulière au cas des PPE.

VŒU 5 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Chauffage à distance et sondage auprès des propriétaires

La Municipalité élaborant un projet de chauffage à distance, la Commission de gestion invite la Municipalité à informer les propriétaires des bâtiments situés dans le périmètre projeté et à sonder leur intérêt pour un éventuel raccordement au chauffage à distance si le projet voit le jour.

Réponse de la Municipalité

Le 5 mars 2024, la Ville de Pully a signé une convention de collaboration avec la Ville de Lausanne en vue du déploiement d'un chauffage à distance sur le territoire pullièran. Les prochaines études qui seront initiées permettront de déterminer précisément le tracé du futur réseau et, dès lors, le périmètre géographique équipé par l'infrastructure ainsi que le planning de déploiement.

Une communication spécifique ainsi qu'un sondage seront réalisés auprès des propriétaires de biens immobiliers situés dans le périmètre concerné en vue de connaître le potentiel de raccordements et de les informer de ces prochains développements.

VŒU 6 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Permis d'habiter en attente

À ce jour et grâce à la nouvelle gestion électronique des documents (GED), il semble que 150 permis d'habiter soient toujours en attente. La Commission de gestion souhaite que la Municipalité renseigne sur ces 150 situations lors de l'examen du prochain exercice, en précisant celles qui pourront être réglées et celles qui restent problématiques en spécifiant les raisons.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond favorablement à ce vœu et renseignera la COGES à ce propos lors du prochain exercice.

VŒU 7 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Dérogations en matière d'autorisations de construire

La Commission de gestion souhaite qu'en matière d'autorisations de construire, la Municipalité puisse fournir, lors de l'examen du prochain exercice, la liste des dérogations octroyées, refusées et celles qui ont fait l'objet d'un recours en justice.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond favorablement à ce vœu et renseignera la COGES à ce propos lors du prochain exercice.

OBSERVATIONS

OBSERVATION 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Clarification des compétences respectives décisionnelles et financières de la Ville de Pully et de la Fondation La Muette

Le conseil de fondation de La Muette compte huit membres dont quatre représentants de la Ville de Pully, M. Gil Reichen, syndic, président du conseil de fondation, M. Marc Zolliker, conseiller municipal, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal et M. Claude-Alain Chuard, chef du service des finances. Par souci de transparence, il serait pertinent de clarifier quel type de décisions sont prises par la Ville de Pully, respectivement par le conseil de fondation de La Muette et quelles dépenses sont à la charge de la Ville de Pully, respectivement à la charge de la fondation ?

La Commission de gestion demande à la Municipalité de clarifier précisément les compétences respectives décisionnelles et financières de la Ville de Pully et de la Fondation La Muette.

Réponse de la Municipalité

Le préavis voté par le Conseil en juin 2027 (préavis N° 13-2027: Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Muette et constitution de la Fondation La Muette - Crédit total demandé CHF 1'181'000.00) précisait clairement les buts et les compétences de la Fondation La Muette.

En substance, c'est pour assurer la coordination de l'exploitation du nouvel espace muséal qu'une structure intégrant la famille des héritiers Ramuz a été constituée le 4 décembre 2020. Cette structure doit permettre de formaliser sur le long terme les relations entre la famille et la Ville de Pully. Le choix s'est porté sur la création d'une fondation de droit privé, au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Créée par acte authentique et inscrite au

Registre du commerce, cette structure juridique offre une grande stabilité et des garanties de rigueur du fait qu'elle est soumise au contrôle d'une autorité de surveillance, ce que la structure de l'association n'offre par exemple pas. Elle ne poursuit aucun but lucratif. Le capital de départ de CHF 50'000.00 a été pris en charge par la Ville de Pully.

Un autre but majeur de la Fondation est de pouvoir recevoir en tout temps de nouvelles dotations, ainsi que toutes subventions et tous dons, legs et héritages.

Enfin, cette fondation permet aussi de suivre les conditions fixées dans la convention relative à la création de l'espace muséal et dans la constitution d'une servitude d'usage signée pour une durée minimale de 30 ans en décembre 2019 avec la famille des héritiers Ramuz.

Selon les statuts, le conseil de fondation est composé de cinq membres au moins (désignés par la Ville de Pully) dont deux membres au moins choisis dans la famille de l'écrivain, y compris les conjoints de membres de la famille. Pour l'heure, sa composition est la suivante :

- M. Gil Reichen, syndic de la Ville de Pully, président du Conseil ;
- Mme Laure Brossard, représentante de la famille de C. F. Ramuz, membre du Conseil ;
- M. Christophe Brossard, représentant de la famille de C. F. Ramuz, membre du Conseil ;
- Me Yves Noël, représentant de la famille de C. F. Ramuz, membre du Conseil ;
- M. Marc Zolliker, conseiller municipal de la Ville de Pully, membre du Conseil ;
- M. Claude-Alain Chuard, chef du Service des finances de la Ville de Pully, membre du Conseil ;
- M. Philippe Steiner, secrétaire municipal de la Ville de Pully, membre du Conseil.

Ainsi, en résumé, le Conseil de la fondation La Muette se concentre sur les aspects relatifs à l'exploitation de l'espace muséal en lien avec la famille propriétaire d'une part et sur la réception de subventions, dons, legs et héritages d'autre part.

De son côté, la Ville de Pully, comme elle le fait pour les autres entités constitutives des Musées de Pully (Musée d'art et ArchéoLab – Villa romaine) assure la gestion culturelle et administrative de l'espace muséal. Elle prend en charge le coût de cette gestion par le budget communal, complété par les éventuels apports de la Fondation.

OBSERVATION 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Impact des restrictions budgétaires sur les ressources humaines

Les amendements au budget 2024 votés par le Conseil communal en décembre 2023 ont des conséquences au niveau des ressources humaines de l'Administration communale. La Commission de gestion demande à la Municipalité d'informer le Conseil communal de l'impact sur les ressources humaines des diminutions portées au budget 2024.

Réponse de la Municipalité

Les économies sur le personnel proposées par la Municipalité pour le budget 2024, et acceptées en grande partie par le Conseil communal, ainsi que la réduction d'un montant de CHF 40'000.00 dans l'effectif des Musées introduite par amendement, ont un impact important sur les services et les entités concernées. Elles occasionnent une réorganisation du travail, une priorisation des tâches nécessitant parfois l'abandon de certains projets ainsi qu'une pression accrue sur les collaborateurs en place. Le nombre d'heures supplémentaires est en augmentation dans certaines entités. De même, le refus du Conseil d'accepter l'engagement d'un ingénieur civil en lieu et place d'une suppression de poste a nécessité une réorganisation importante au sein de la DTSI, obligeant cette Direction à revoir ses priorités par rapport aux objectifs qu'elle s'était fixés.

Enfin, les diverses économies réalisées touchant des prestations offertes au personnel telles que la sortie de direction annuelle ou le frigo Felfel dans l'une des cafétérias ont eu un impact certain sur la motivation des collaborateurs. D'autant qu'ils doivent composer par ailleurs avec les réductions qui touchent les prestations qu'ils délivrent ou une réduction des moyens à disposition, ce qui rend leur travail souvent plus compliqué.

OBSERVATION 3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Plans d'affectation et projets de conventions avec les propriétaires

La Commission de gestion demande que lorsque la Municipalité soumet au Conseil communal un préavis pour un plan d'affectation (PA) et son règlement, elle transmette aux commissions permanentes et ad hoc chargées d'examiner le préavis, les projets de conventions avec les propriétaires concernés.

Réponse de la Municipalité

Sous réserve des clauses de confidentialité, la Municipalité soumet le maximum d'informations au Conseil lui permettant de prendre ses décisions de manière fondée. Les projets de conventions avec des tiers, pour autant qu'ils soient suffisamment aboutis et soient en lien avec les éléments engageants pour les parties, sont transmis à la Commission d'urbanisme.

OBSERVATION 4 – JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES ET SECURITE PUBLIQUE/DOMAINES, GERANCES ET SPORTS

Structures pré- et parascolaires et pénurie de personnel

À Pully les listes d'attente pour obtenir une place d'accueil en pré ou en parascolaire ne cessent de s'allonger. Alors que plus de 300 demandes de places de crèches sont insatisfaites, la Commission de gestion s'étonne que sur les 44 places créées dans la nouvelle nurserie/garderie Le P'tit Loft au chemin du Montillier, ouverte en automne 2023, seules 10 places sont occupées. Le motif avancé est la difficulté de recruter du personnel.

La gestion des structures d'accueil de la Ville de Pully étant confiée depuis 2007 à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ), la Commission de gestion demande que la Municipalité, par l'intermédiaire de ses représentant-e-s au Conseil de fondation de la FEJ, M. Jean-Marc Chevallaz, président, et Mme Lydia Mamejan, membre, veille à ce que des mesures soient prises rapidement pour recruter le personnel nécessaire afin d'assurer la pleine occupation des places d'accueil créées.

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité souhaite préciser que la présidence du Conseil de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse de Pully (ci-après FEJ) est assurée par M. Lionel Chambour. M. Jean-Marc Chevallaz est vice-président et Mme L. Mamejan est membre du Conseil de Fondation.

S'agissant de la problématique soulevée par l'observation de la Commission de gestion, c'est effectivement une réalité. La pénurie de personnel éducatif qualifié sur le marché de l'emploi constitue un défi majeur dans notre pays et notamment dans notre Canton entraînant des problèmes de sous-effectifs chroniques et opérationnels en maints endroits au sein des crèches, garderies et autres structures d'accueil parascolaire.

A l'échelle du pays, une étude de 2023 de l'institut de recherche Infras, mandaté par la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant (kibesuisse) relève dans ce contexte que le taux de rotation annuel du personnel est extrêmement élevé puisqu'il atteint 30% par an, soit trois fois plus que la norme et un tiers de plus que dans le domaine des soins infirmiers, par exemple.

Cette situation précaire impacte non seulement la qualité de l'accueil, mais elle met également en péril le bon fonctionnement de ces structures d'accueil essentielles pour les familles car elle limite leur capacité à garantir un encadrement conforme aux Directives cantonales pour l'accueil collectif de jour des enfants.

Ainsi, certaines structures d'accueil se sont vues contraintes d'appliquer des mesures temporaires visant par exemple la fermeture de places d'accueil, la réduction des horaires d'ouverture ou la mise à disposition progressive de nouvelles places lors de l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil.

A Pully, la Direction et le Conseil de fondation de la FEJ sont pleinement conscients de cette problématique. De nombreuses mesures sont prises depuis plusieurs années visant l'amélioration des conditions et du cadre de travail et la fidélisation du personnel de la FEJ, soit notamment le soutien à la formation et aux projets, l'accompagnement et supervision, la mise en place d'activité de cohésion d'équipes, le développement personnel, des concepts et objectifs visant la qualité d'accueil et l'exemplarité en la matière.

De plus, le Réseau d'accueil de jour de l'enfance de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL) et ses membres, dont la FEJ, ont adhéré à la Convention cantonale collective de travail enfance qui protège et garantit un cadre pour le personnel et notamment la garantie d'application de la grille salariale de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE).

Enfin, une étude complète de la structure salariale de la FEJ confiée fin 2023 à un cabinet mandataire est en cours. Les résultats de cette analyse permettront de proposer des recommandations d'adaptations et d'améliorations des conditions pour le personnel.

S'agissant de la pleine occupation des places d'accueil créées dans la nouvelle nurserie/garderie Le P'tit Loft, sise au ch. de Montillier 3, outre la problématique de pénurie de personnel et les mesures de recrutement intensives menées par la FEJ, il est parfaitement habituel que le processus d'ouverture d'une telle structure se fasse progressivement notamment du fait que les familles ne peuvent du jour au lendemain changer leur mode de garde et placer immédiatement leur enfant en garderie ne serait-ce que pour des raisons contractuelles, professionnelles ou familiales.

Dans ce contexte, l'ouverture des places dans cette structure a pu être effectuée comme suit :

- Octobre 2023 - janvier 2024 : 2 groupes de 5 « bébés » (0-18-24 mois) : 10 places ;
- Février 2024 - juillet 2024 : 2 groupes de 7 « trotteurs » (18-24 à 30-36 mois) : 14 places ;
- Août 2024 : 2 groupes de 10 « grands » (30-36 mois jusqu'à l'âge d'entrée en scolarité obligatoire) : 20 places.

La pleine occupation des 44 places d'accueil créées sera donc atteinte dès l'été 2024.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2024, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de neuf séances ordinaires :

6 mars

- Préavis N° 01-2024 – Adoption du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur d'un bien-fonds ;
- Préavis N° 2-2024 – Adoption du plan d'affectation « La Roseraie II » et de son règlement ;
- Réponse au Postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Des solutions innovantes pour une rénovation énergétique rapide des bâtiments communaux ;
- Postulat N° 01-2024 de Mme la Conseillère Verena Kuonen et consorts – Pour des surfaces piétonnes bien adaptées à la mobilité au centre de Pully.

27 mars

- Préavis N° 03-2024 – Adaptation des émoluments administratifs et des contributions de remplacement - Révision du règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;
- Préavis N° 04-2024 – Déplacement du DataCenter - Crédit demandé CHF 1'128'000.00 ;
- Réponse au Postulat de M. le Conseiller Frédéric Bründler et consorts - Vers une véritable vision pour les mobilités actives ;
- Motion N° 01-2024 de M. le Conseiller Yannick Klein et consorts visant à adapter l'art. 28, al. 2 du Règlement communal sur l'aménagement sur le territoire et les constructions (RCATC).

24 avril

- Préavis N° 05-2024 – Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Études de projet - Crédit demandé CHF 9'007'000.00 ;
- Préavis N° 06-2024 – Rénovation des escalators de la Place de la Gare - Demande de crédit d'ouvrage d'un montant CHF 200'000.00 ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Lena Yersin – Fresques de la Villa Romaine ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Carinne Domingos – Gestion approximative de la Vaudoise Arena : Quels sont les impacts financiers pour la Ville de Pully ?

29 mai

- Préavis N° 07-2024 – Adoption du plan d'affectation « Clergère-Gare » et de son règlement ;
- Préavis N° 08-2024 – Déploiement des compteurs électriques intelligents Stratégie et étape 1 - Crédit demandé CHF 1'396'000.00 ;
- Préavis N° 09-2024 – Poste de police - Optimisation des installations de chauffage, froid, ventilation et régulation - Demande de crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 200'000.00 ;
- Préavis N° 10-2024 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024, 1^{ère} série - Crédit demandé : CHF 200'000.00 ;
- Motion N° 02-2024 de M. le Conseiller Antonin Chevalley visant à modifier l'art. 90, al. 2 du Règlement du Conseil communal ;
- Postulat N° 02-2024 de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Evaluer le potentiel financier d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement ;

- Postulat N° 03-2024 de Mme la Conseillère Valentine Cardis – Toutes et tous pour des installations photovoltaïques participatives ;
- Interpellation de M. le Conseiller Pascal Kotté – Rendre public les procès-verbaux des séances de la Municipalité.

19 juin

- Préavis N° 11-2024 – Arnold Reymond, mise en conformité et extensions des bâtiments, Collège et l'Octogone – Théâtre de Pully - Crédit demandé CHF 1'482'000.00 ;
- Préavis N° 12-2024 – Rapport de gestion 2023 ;
- Préavis N° 13-2024 – Comptes 2023 ;
- Postulat N° 04-2024 de M. le Conseiller Sébastien Fague – Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h ;
- Interpellation de M. le Conseiller Bertrand Yersin – Pont et route de la Chenaule ;
- Interpellation de M. le Conseiller Yassin Nour – Diète postale à marche forcée - Stop !
- Interpellation de Mme la Conseillère Pauline Tafelmacher – Augmentation des loyers aux Boverattes ;
- Interpellation de M. le Conseiller Robin Carnello – Politique sportive à Pully.

25 septembre

- Préavis N° 14-2024 – Extension du Collège principal - Construction de nouveaux locaux scolaires, d'une bibliothèque et d'une salle omnisports double VD5 - Crédit d'investissement demandé CHF 59'500'000.00 TTC ;
- Préavis N° 15-2024 – Rte de Chenaule, partie Sud - Renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, extension du réseau d'électricité basse tension, réfection des infrastructures routières et transfert au domaine public communal - Crédit demandé CHF 3'026'000.00 ;
- Préavis N° 16-2024 – Parcelle 1271 - Constitution d'un droit de superficie ;
- Préavis N° 17-2024 – Forêts de Pully - glissements de terrains et réfections de chemins forestiers - Ouverture d'un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 624'000.00 ;
- Préavis d'intention N° 18-2024 – Vignes de Pully - Avenir de l'exploitation viticole ;
- Postulat N° 05-2024 de Mme la Conseillère Lena Yersin et consorts – Desserte de Pully-Nord en transports publics ;
- Postulat N° 06-2024 de M. le Conseiller Stephan Margelisch – Étude et élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Lena Yersin – Circulation des cyclistes aux abords de la Place Neuve ;
- Interpellation de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Quelle suite pour les motions RCATC renvoyées à la Municipalité le 22.03.2023 ?

30 octobre

- Préavis N° 19-2024 – Indemnités du Conseil communal - Proposition du Bureau du Conseil communal pour adapter les indemnités et rétributions des Conseillères et Conseillers communaux, des membres du Bureau, du secrétaire, des scrutateurs et des suppléants (législature 2021-2026), modification dès le 30.10.2024 ;
- Préavis N° 20-2024 – Arrêté d'imposition pour l'année 2025 ;
- Préavis N° 21-2024 – Équipement et modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) - Régularisation crédit octroyé pour l'année 2024 suite à l'introduction du nouveau manuel comptable harmonisé 2 (MCH2) ;
- Préavis N° 22-2024 – Campagne Guillemin: rénovation de la place de jeux - Crédit d'investissement demandé CHF 670'000.00 TTC ;
- Postulat N° 04-2024 de M. le Conseiller Sébastien Fague – Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Karine Hirsch-Lorenz Blarer – Pour de la transparence dans la situation du parascolaire à Pully ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Karine Hirsch-Lorenz Blarer et consorts – Tâches du Greffe municipal et répartition des tâches entre les scrutateurs et le Greffe municipal ;
- Interpellation de M. le Conseiller André Stehlin – Trafic de drogue à Pully ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Tània Gazzola – Bâtiment scolaire de Chantemerle-Nord et ses défaillances.

20 novembre

- Préavis N°23-2024 – Réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie - Ouest de l'av. de Rochettaz: Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8) - Approbation du projet et levée des oppositions;
- Préavis N°24-2024 – Assainissement du bruit routier - Publication des décisions d'allègement conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) - Périmètre hors « Poste - Samson Reymondin » et hors « PP8 » - Levée des oppositions;
- Préavis N°25-2024 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 - 2^{ème} série - Crédit demandé: CHF 326'600.00;
- Réponse au Postulat de M. le Conseiller Roy et consorts – La nouvelle rue de la Poste: Promouvoir le commerce et la convivialité.

4 décembre

- Préavis N°26-2024 – Budget de l'année 2025;
- Préavis N°27-2024 – Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2024 à 2028;
- Réponse au Postulat N°02-2024 de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Evaluer le potentiel financier d'une adaptation des pratiques de tarification du stationnement;
- Interpellation de M. le Conseiller David Contini – La question du stationnement de Dieci Pizza à Pully;
- Interpellation de Mmes les Conseillères Odile Cuénoud Gonzàlez et Line Zolliker – Petites dents, Gros tarifs.

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2024

- Motion de M. le Conseiller Slama et consorts – Quelques adaptations minimales du RCATC;
- Motion de M. le Conseiller Bründler et consorts – Quelques adaptations complémentaires et capitales du RCATC;
- Motion N°01-2024 de M. le Conseiller Y. Klein et consorts – Adaptation de l'art. 28, al. 2 du Règlement communal sur l'aménagement sur le territoire et les constructions (RCATC).

Postulats en suspens au 31 décembre 2024

- Postulat de Mme la Conseillère Gämperle et consorts – Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G;
- Postulat de M. le Conseiller P. du Bois et consorts – Vers un moratoire partiel sur les constructions par l'établissement de zones réservées;
- Postulat N°01-2024 de Mme la Conseillère V. Kuonen et consorts – Pour des surfaces piétonnes bien adaptées à la mobilité au centre de Pully;
- Postulat N°03-2024 de Mme la Conseillère V. Cardis et consorts – Toutes et tous pour des installations photovoltaïques participatives;
- Postulat N°04-2024 de M. le Conseiller S. Fague – Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h;
- Postulat N°05-2024 de Mme la Conseillère L. Yersin et consorts – Desserte de Pully-Nord en transports publics;
- Postulat N°06-2024 de M. le Conseiller S. Margelisch – Étude et élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que de la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Le bouclage des comptes 2024 est en cours au moment de la rédaction de ce rapport de gestion. Si le budget présentait un excédent de charges d'un peu plus de CHF 9 millions, les premiers éléments montrent que le résultat des comptes sera positif, de même que la marge d'autofinancement, qui aura permis de couvrir près de 35% des investissements de l'année écoulée.

Si cette perspective est réjouissante, elle ne traduit malheureusement pas une amélioration durable de notre situation financière, toujours marquée par l'impact excessif de notre contribution à la facture sociale et à la solidarité entre communes (péréquation). Un système pourtant reconnu par le tribunal cantonal (CDAP), dans son arrêt du 10 décembre 2021, comme «... pas adéquat et entraînant des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la Constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité...».

Cette situation a conduit la Municipalité à poursuivre encore les procédures juridiques pour défendre les intérêts de la Ville de Pully. Ainsi, nous avons contesté devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après CDAP), avec 35 autres communes, l'ensemble des nouvelles décisions portant sur les péréquations et la participation à la cohésion sociale des années 2019 à 2022, rendues par le Conseil d'Etat à fin 2023, puis sur celle relative à 2023.

La CDAP a choisi de traiter le cas type d'une seule commune pour le décompte de l'année 2022. Dans son arrêt du 14 mai 2024, rendu dans un délai record de moins de trois mois, la CDAP a rejeté ce recours, estimant notamment, que l'autonomie communale n'est pas violée par le système en vigueur, et que les communes demeurent libres de fixer leur coefficient d'impôt pour financer leurs contributions.

Un recours au Tribunal fédéral (TF) a été déposé contre cet arrêt de la CDAP, et le cas de cette commune fera bien sûr jurisprudence et s'appliquera à l'ensemble des communes recourantes, dont Pully. Nous attendons donc avec intérêt la nouvelle position du TF dans cette affaire, compte tenu notamment de sa décision favorable de juin 2023.

Dans le domaine culturel, nous nous réjouissons de l'arrivée de M. Niklaus Manuel Gùdel, historien de l'art et de la littérature, qui a repris la direction des Musées de Pully en avril 2024.

Fédérer les trois institutions autour d'une identité commune des Musées de Pully et développer de nouveaux publics sont deux thématiques qui figurent parmi les priorités de la direction, qui seront précisées et développées dans un Plan scientifique et culturel des Musées de Pully, document phare pour la conduite des activités dans les années à venir. Ce document précisera les acquis, les missions, les processus et les priorités stratégiques de nos trois institutions muséales pour les années 2026-2030.

Ce rapport de gestion donne une image très complète de l'étendue et de la diversité des tâches assumées par l'Administration au profit de la population, dans chacune de ses Directions. Les quelques éléments mis en évidence dans ce message pour la Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, ne diminuent en rien l'importance de l'ensemble des tâches quotidiennes effectuées par les services, que nous remercions ici pour leur engagement.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 4 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois ;
- 2 causes sont en cours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Pour la DUE, 7 nouveaux recours concernant l'entité Autorisations de construire ont été déposés.

Au cours de l'année, 7 causes ont été jugées par la CDAP :

- 3 recours ont été rejetés ;
- 1 recours a été partiellement admis ;
- 2 recours ont été admis ;
- 1 recours a été déclaré irrecevable.

Un recours a par ailleurs été retiré et un recours est devenu sans objet.

Au niveau fédéral, un recours a été admis par le Tribunal fédéral.

En ce qui concerne l'entité Aménagement du territoire, 2 causes sont en cours devant la CDAP.

Un nouveau recours concernant l'entité Parcs et Promenades a par ailleurs été déposé.

Au 31 décembre 2024, 16 causes restaient en attente d'un verdict.

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 dossiers :

- 1 cause a été jugée par la Chambre patrimoniale cantonale et a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal ;
- 1 cause a été rayée du rôle par la CDAP.

Opérations immobilières

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelle 116 – Rue de la Poste 1/Rue du Centre 10 – Constitution d'une servitude d'empiètement avec droit accessoire d'accès ;
- Parcelle 388 – Collège Arnold Reymond – Constitution d'une servitude de canalisation(s) d'eaux claires ;
- Parcelle 1362 – av. du Général Guisan 70/70a – Promesse de modification de limites, promesse de modification de servitude et promesse de constitution de servitude dans le cadre du projet de réaménagement routier Chamblandes-Champittet-Manoir ;
- Parcelle 1378 – ch. de Chamblandes 50 – Promesse de cession gratuite dans le cadre du projet de réaménagement routier Chamblandes-Champittet-Manoir ;
- Parcelle 1383 – av. C.F. Ramuz 82 – Cession au domaine public communal ;
- Parcelle 1384 – ch. de Chamblandes 54 – Promesse de modification de limite et promesse de radiation de mention dans le cadre du projet de réaménagement routier Chamblandes-Champittet-Manoir ;
- Commune de Belmont-sur-Lausanne – Parcelles 161, 175, 182, 1474, 1477 et 1478 – Malavaux – Modification et radiation de servitude en faveur de la Commune de Pully.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les cheffe et chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette séance leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipales et municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Plan canicule

La Municipalité a écrit, courant mai, à 1'882 personnes de plus de 75 ans, afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et leur apporter un soutien, si désiré. Les personnes qui en ont émis le vœu ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites en cas de déclenchement du plan canicule.

Le Département de la santé et de l'action sociale du Canton (DSAS) n'a pas activé le plan canicule cette année.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

Depuis 1972, la Ville de Pully soutient des projets d'aide humanitaire et de coopération au développement à l'instar d'une vingtaine de communes vaudoises. En 2024, elle a accordé des soutiens financiers à hauteur de CHF 25'000.00 sur les CHF 30'000.00 accordés par le Conseil communal dans le cadre de l'adoption des crédits supplémentaires (CHF 60'000.00 en 2023).

La Fondation Jan & Oscar, Nouvelle Planète, Medair, la Fondation Suisse de déminage, Morija, Biovison, Vétérinaires Sans Frontières, Vivamos Mejor et la Fondation Sentinelles font partie des organisations bénéficiaires.

Les projets suivants ont notamment été soutenus :

- renforcement des communautés paysannes et promotion de l'agroécologie au Malawi ;
- soutien aux personnes déplacées au Liban à travers la fourniture de biens alimentaires et non alimentaires ;
- limitation de la propagation des maladies et réduction de la mortalité parmi les réfugiés soudanais fuyant la guerre ;
- amélioration des capacités locales en matière de santé et de nutrition au Niger ;
- lutte contre la malnutrition qui touche les enfants en bas-âge au Burkina Faso ;
- amélioration des conditions de scolarisation par la réhabilitation de l'école du village d'Antsahanarivo à Madagascar ;
- prise en charge des enfants souffrant de noma au Burkina Faso.

MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Dans la mesure du possible, un membre de la Municipalité assiste à ces manifestations en qualité de représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale. Font notamment partie des soutiens: la mise à disposition à titre gracieux de tentes, de tables et de bancs, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, ou encore de locaux.

Près de 40 manifestations publiques ont nécessité une coordination des prestations communales, dont le 125^e anniversaire de la GymPully, la Semaine du soir du Club Nautique de Pully (CNP), la course populaire autour du Léman Run Mate ou encore les deux Silent discos, désormais traditionnelles, sur l'esplanade du Prieuré en juin et à la piscine de Pully-Plage après sa fermeture automnale.

La Municipalité a donné son accord de principe pour l'organisation d'un nouveau festival de musique au Quai Milliquet, le Pully Live Festival, dont la première édition aura lieu du 24 au 28 juin 2025. Le secrétariat de la Municipalité accompagne les organisateurs dans le développement de leur concept et assure la coordination avec les services concernés de l'Administration communale.

Ce nouvel événement musical vient en remplacement du Pully-Lavaux à l'heure du Québec, dont la dernière édition s'était tenue en 2022, sur le site Arnold Reymond. Deux principaux facteurs ont conduit à la fin de ce festival: la difficulté à attirer des artistes du Québec connus en Suisse et l'exigüité des lieux qui impliquait de grandes contraintes techniques, ainsi que des désagréments toujours plus importants pour les autres usagères et usagers des lieux (établissement scolaires, clubs sportifs, mise à disposition de l'Octogone – Théâtre de Pully).

Manifestations organisées par la Municipalité

Les traditionnelles « Cartes de visites pulliérannes » ont été proposées gratuitement à la population: visite commentée de La Muette – espaces littéraires, visite des vignes de la Ville de Pully, visite des coulisses de l'Octogone – Théâtre de Pully.

La Fête nationale du 1^{er} août s'est déroulée comme de coutume au port en présence des Autorités communales et de la population. Cette manifestation est expliquée dans le chapitre du Bureau de la communication, qui est responsable de l'organisation.

La Nuit des Musées de Lausanne et Pully et les festivités pour les 75 ans du Musée d'art ont eu lieu le samedi 21 septembre. De plus amples informations figurent dans le chapitre consacré aux musées.

En collaboration avec la Paroisse de Pully-Paudex, la Municipalité a organisé, le 26 mai 2024, une manifestation destinée à marquer le 20^e anniversaire de la reconstruction de l'église du Prieuré, suite à l'incendie du 16 avril 2001. Près de 150 personnes ont répondu à l'invitation. La journée a été marquée par un culte d'action de grâce, la découverte d'une œuvre spécialement créée pour l'événement, un apéritif et une partie officielle sur l'esplanade du Prieuré. À cette occasion a été publiée une plaquette intitulée « Tel un phénix, l'église du Prieuré de Pully 20 ans après », présentant notamment une synthèse de l'histoire de l'église du Prieuré ainsi que de sa reconstruction après l'incendie de 2001. De plus amples informations figurent dans le chapitre du Bureau de la communication, qui était responsable de cette publication.

Jumelage Pully – Obernai

La Municipalité in corpore et le secrétaire municipal se sont rendus à Obernai du 3 au 5 mai. Ils ont été accueillis par M. Bernard Fischer, maire d'Obernai, et une délégation de ses adjoints. Ce séjour a notamment été agrémenté par un tour de ville, la visite de l'Espace aquatique L'O et des échanges très intéressants sur diverses politiques publiques.

Marché du vendredi

L'emprise du marché du vendredi sur la place de la Gare et le parking attenant a été, pour l'instant du moins, confirmée. Cette mesure a été accueillie très favorablement par les commerçantes et commerçants du marché, puisqu'elles et ils se regroupent dans un même secteur, ainsi que par leur clientèle.

Dans le cadre de la réponse (séance du Conseil communal du 20 novembre) au postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Roy et consorts relatif à la nouvelle rue de la Poste et à la promotion du commerce et de la convivialité, la Municipalité a étudié avec beaucoup d'attention la possibilité de fermer la rue de la Poste au trafic routier le vendredi matin pour y installer le marché. Au terme de son analyse, la Municipalité est arrivée à la conclusion qu'un tel déplacement ne serait pas opportun actuellement.

L'organisation d'un grand marché saisonnier a également été étudiée dans le cadre de la réponse au postulat précité. La Municipalité serait tout à fait prête à apporter son soutien pour la coordination avec les services concernés de l'Administration communale et la mise à disposition de matériel dont elle dispose pour les manifestations. Elle

estime par contre que ce n'est pas le rôle de l'Administration communale d'organiser des marchés ou animations populaires, mais qu'il appartient plutôt au tissu économique pullièran de développer des concepts attrayants qui attirent la population au centre-ville.

Forte de ce constat, la Municipalité a pris contact avec l'association Pully Paudex Belmont – Tourisme, économie, sport et culture (PPB) et lui a fait part de la demande formulée dans le postulat pour l'organisation d'un marché saisonnier. PPB s'est montrée intéressée par cette idée. Faute de forces vives suffisantes en son sein, PPB s'est associée le concours d'un mandataire externe pour le démarchage de commerces intéressés et l'organisation, avec le concours des services communaux, d'une telle manifestation dont l'ampleur et la fréquence découleront en premier lieu de l'intérêt que les commerces, artisans, artisans et autres actrices et acteurs économiques de la place lui apporteront. Une première édition pourrait avoir lieu en 2025, par exemple aux alentours de la rentrée scolaire après les vacances d'été, dans le secteur du centre-ville.

Buvettes éphémères au Quai Milliquet

Le nouveau tarif pour l'exploitation d'édicules commerciaux sur le domaine public, qui correspond aux tarifs pratiqués dans d'autres communes de la région lémanique, est appliqué depuis 2023.

Trois exploitants sont au bénéfice d'une convention pour l'usage de leur emplacement, qui court jusqu'à fin 2025.

Au terme de la procédure d'appel à projet lancée en 2023, la Municipalité, lors de sa séance du 7 février, a octroyé le quatrième emplacement à un collectif de trois personnes de la région et leur projet « Bambino ». Une convention d'une durée de 3 ans (2024-2026) a également été conclue avec ces exploitants. Le « Bambino » a débuté son activité début juin et semble avoir été bien accueilli par les usagers du Quai Milliquet.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, chacune occupant un poste à mi-temps, apportent leur soutien aux différents services de l'Administration. Les domaines juridiques traités sont ainsi très variés.

L'assistance fournie est apportée sous diverses formes : rédaction d'avis juridiques sur des questions spécifiques, analyse de dossiers et proposition de recommandations visant à éviter une procédure devant les tribunaux, examen de conventions ou encore rédaction de correspondances et autres documents à caractère juridique.

Ci-dessous figurent quelques exemples de tâches effectuées au cours de l'année 2024 :

Avis de droit et recherches

- Naturalisation : examen des conséquences d'un départ de Suisse après le dépôt de la demande ;
- Obligations des communes lors de travaux en ce qui concerne la préservation d'une source située sur une propriété privée ;
- Marchés publics : conséquences d'un vice de forme dans un appel d'offres ; exigences formelles des contrats avec les adjudicataires après la décision d'adjudication ; exigences légales relative à la procédure « de gré à gré » ;
- Conditions à remplir pour qu'une association puisse bénéficier d'une exonération fiscale ;
- Possibilité et délai de résiliation d'un contrat de stage ;
- Obligations légales des communes en matière d'anonymisation des préavis ;
- Etendue du droit à l'information des commissions de gestion et des finances ;
- Compteurs électriques : examen des bases légales régissant leur remplacement ;
- Détermination de la durée de conservation de divers documents sous l'angle de la protection des données.

Suivi des procédures en cours devant les tribunaux

- Succession Kainer ;
- Recours en matière de péréquation ;
- Procédure en cours devant le Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois ;
- Procédure en cours devant la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal.

Conventions - avenants - règlements (rédaction ou analyse)

- Contrat de prestations relatif aux modalités de placement des enfants au sein de la Structure d'accueil familial de jour du Réseau d'accueil de jour de Pully-Paudex-Belmont-Lutry ;
- Conventions de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully ;

- Convention concernant l'installation et l'exploitation de stations de recharge pour véhicules électriques ;
- Contrats avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne, d'une part, et la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse, d'autre part, concernant la facturation des prestations du responsable « santé et sécurité au travail » ;
- Convention de mise à disposition à titre onéreux d'un emplacement pour édicule saisonnier ;
- Prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des résidentes et résidents et autres ayants droit sur le domaine public ;
- Contrat concernant la collecte et le transport des déchets ménagers ;
- Convention de collaboration avec l'Université de Lausanne dans le cadre de l'étude de faisabilité de la « Maison de l'eau » ;
- Contrat de dépôt entre un particulier et le Musée d'art de Pully ;
- Révision du barème des taxes et émoluments de stationnement ;
- Révision du règlement communal sur l'aide individuelle au logement ;
- Convention concernant la facturation et la valorisation de l'eau potable avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat ;
- Révision du règlement communal sur le transport des écoliers pulliérans de Pully ;
- Convention relative à la mise à disposition d'équipement de protection individuelle spécifique pour un collaborateur ;
- Convention en lien avec les travaux de réaménagement des chemins de Chamblandes, Champittet et Manoir ;
- Convention concernant l'entretien des aménagements extérieurs de Verte-Rive.

Divers

- Demandes de documents ou de fichiers d'adresses : analyse sous l'angle de la protection des données et courriers de réponse ;
- Courriers relatifs aux nuisances provoquées par les chantiers communaux ;
- Graffitis et tags : suivi des procédures pénales ;
- Rédaction de documents en lien avec le droit à l'image ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employées ou employés ;
- Diverses dénonciations au Préfet ;
- Notices d'utilisation pour le public dans le cadre de l'exposition « Vivre l'œuvre » du Musée d'art de Pully ;
- Conditions générales d'utilisation de la plateforme eSéances.Univers par les utilisatrices et utilisateurs externes au personnel communal ;
- Rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante ou accueillant en milieu familial ;
- Statuts de l'Association du personnel communal ;
- Rédaction de courriers valant avis des défauts ;
- Relecture des réponses aux oppositions contre le projet PP8 et des décisions d'allègement en matière d'assainissement du bruit routier ;
- Règlement du Conseil intercommunal de l'Association pour la gestion des eaux de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- Statuts de l'Association intercommunale pour la gestion des eaux de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ;
- Conditions générales d'utilisation du « livre d'or interactif » mis en place dans le cadre de l'exposition « Portail vers le passé » de l'ArchéoLab.

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2024

	Nombre	Taux
Suisses (dont 2'067 bourgeois de Pully)	13'167	66,84 %
Étrangers	6'535	33,16 %
Total	19'702	100 %
Personnes en séjour (résidence secondaire) non incluses dans le chiffre précédent	305	
Nombre de ménages	9'214	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 118 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitantes et d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 19'545 au 31 décembre 2024 . Si l'on compte les étrangères et étrangers en court séjour, les requérantes et les requérants d'asile, les demandes en suspens, etc., le chiffre de la population totale est de 19'702 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitantes et d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 43.3 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	4'153	21.08%
20-39 ans	4'641	23.56%
40-64 ans	6'679	33.90%
65-79 ans	2'572	13.05%
80-89 ans	1'324	6.72%
90 et plus	333	1.69%
Total	19'702	100%

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs
2012	1'927	171	135	1'722
2013	1'860	198	163	1'764
2014	1'724	178	157	1'742
2015	1'789	165	146	1'623
2016	1'959	180	172	1'825
2017	1'627	167	184	1'356
2018	1'979	183	160	1'990
2019	1'997	169	156	1'742
2020	1'871	190	184	1'689
2021	2'002	130	187	1'792
2022	1'878	166	198	1'773
2023	2'102	204	163	2'114
2024	2'159	173	166	1'803

Permis pour étrangers

2'851 permis d'établissement et de séjour ont été renouvelés ou établis.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'567 électeurs au 31 décembre 2024

10'887 suisses, dont	5'988 femmes et	4'899 hommes
1'680 étrangères et étrangers, dont	812 femmes et	868 hommes

En 2024, notre Office de la population a contrôlé les signatures lors de 12 initiatives fédérales et 4 référendums fédéraux.

	Total à contrôler	Signatures valables	Signatures non-valables
2024	4'430	3'285	1'145
2023	13'429	10'782	2'817
2022	4'949	4'177	772

Il est regrettable de constater que la qualité des signatures continue de se détériorer passant à plus 25% de signatures non-valables. Selon notre analyse, ces dernières sont composées de signatures en double, de personnes sans droit de vote, de dates de naissance erronées ainsi que d'usurpations d'identité manifestes. Ce dernier point est particulièrement inquiétant car il est difficile d'identifier quelles sont les signatures apposées par un tiers. Ceci n'est détectable que lorsque l'on a sous les yeux deux exemplaires de listes avec le même nom alors que la calligraphie est différente.

Dans le Canton de Vaud, les personnes en charge de la récolte des signatures peuvent être rémunérées à la signature, ce qui pourrait expliquer la possible tentation de faire signer aussi des personnes sans droit de vote et d'apposer des fausses signatures. Cette augmentation du nombre de signatures non-valables est également constatée dans toutes les villes du Canton.

Pièces d'identité

306 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2024.

NATURALISATIONS

Au cours de l'année 2024, dans le cadre de la procédure ordinaire de naturalisation, 146 dossiers de candidatures concernant 259 requérantes et requérants ont été traités par l'autorité déléguée (104 et 169 en 2023). Cette autorité est composée d'une représentante ou d'un représentant de l'Administration et d'une ou un membre de la Commission extraparlamentaire de naturalisation.

Ces auditions ont pour but de recevoir les candidates et candidats et de retracer leur parcours de vie (lieux d'habitation, écoles et formations, emplois, loisirs). De plus, certaines et certains candidats ont dû se soumettre à un test de connaissances. Ces épreuves ont eu lieu une à deux fois par mois, sous la surveillance de l'autorité déléguée.

154 personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont 126 obtiennent également la bourgeoisie de Pully (307 et 257 en 2023).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'État de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électrices et électeurs est tenu par l'Office de la population.

Nonagénaires, centenaires

En 2024, 90 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (55 femmes et 35 hommes) et 9 personnes (8 femmes et 1 homme) leur 100^e anniversaire et plus.

Pour les nonagénaires, 50 cérémonies ont été organisées, 22 personnes ont préféré recevoir les cadeaux uniquement, à savoir un carton de vin et un bouquet de fleurs, 18 personnes ont refusé aussi bien la cérémonie que la livraison des cadeaux.

Les cérémonies pour les centenaires uniquement sont organisées par la Préfecture. Le Syndic est invité et un bouquet de fleurs est offert au nom de la Municipalité. La Préfecture a organisé une seule cérémonie en 2024 (3 en 2023).

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{er} classe.

En 2024, 532 cartes ont été vendues (410 en 2023).

Cartes journalières des CFF

Au 11 décembre 2023, une nouvelle offre de vente de cartes journalières CFF a vu le jour avec une date de voyage possible dès le 1^{er} janvier 2024.

Désormais, les « cartes journalières CFF Commune » se transforment en « cartes journalières dégriffées Commune ». Le principal changement est qu'il n'y a plus un nombre de cartes disponibles par commune, mais un contingent d'environ 3'000 cartes par jour pour toute la Suisse. Elles sont disponibles pour voyager en 1^{re} et 2^e classe, à différents tarifs en fonction de la date d'achat ou de la possession d'un demi-tarif.

859 cartes ont été vendues pour cette première mise en service en 2024.

COMMUNICATION

La Communication est un bureau transversal. Il apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les Directions de l'Administration, en tout temps. Son rôle est d'anticiper et de centraliser tous les besoins en communication en accompagnant les différents Services dans la mise en place de leurs actions de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des Services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le Bureau de la communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures.

Au 31 décembre 2024, la Communication totalise 2.6 ETP. Il est à noter que, suite au départ du Chargé de communication, un nouveau Webmaster – chargé de communication a été engagé au 1^{er} juin 2024. Le cahier des charges reste similaire mais les tâches ont été pondérées différemment, suite à une refonte, début 2024, des trois cahiers de charges de l'équipe. Cette tâche a été menée en interne avec le soutien du Chef de service et des Ressources Humaines.

Le Bureau de la communication, à l'instar de tous les Services de la Ville, a participé à la mise en place du centre de compétence en gestion de projet (CCGP). La Médiaticienne - chargée de projet est membre de ce groupe de travail et représente la Communication depuis 2023. On peut noter, au chapitre des répondantes et répondants, que la Déléguée à la communication représente son équipe pour les Archives communales (Répondante Archives) depuis 2024.

Un changement important dans la méthode de travail est intervenu en 2024, puisque la Communication fait désormais partie du système de ticketing interne Pytheas. Ce changement est une conséquence de la refonte, début 2024, des trois cahiers de charges de l'équipe mentionnée plus haut.

Toutes les demandes adressées à l'équipe de la Communication doivent désormais y être enregistrées pour pouvoir être traitées. Cinq thématiques sont disponibles :

1. site internet/intranet
2. réseaux sociaux
3. conception graphique
4. cartes de visite
5. toute autre demande

Ce changement ayant été opéré au dernier trimestre 2024, les statistiques de traitement des demandes ne sont pas encore pertinentes. Elles seront intégrées au Rapport de gestion dès 2025.

Communication interne

Le travail de communication interne, parfois moins visible, est néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges de l'équipe, en étroite collaboration avec, notamment, le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

En 2024, la Communication a notamment été mandatée par la DDGS et la DJAS pour réfléchir et élaborer des plans de communication annuels par services.

Autres projets

Le Persinfo, journal destiné aux employés de l'Administration ainsi qu'aux retraités, est entièrement produit à l'interne. Les articles sont rédigés par le Comité rédactionnel du journal, composé de collaboratrices et de collaborateurs de différentes Directions. Le Bureau de la communication se charge d'une partie de la rédaction et de la mise en page tandis que le Service des ressources humaines s'occupe de la distribution du journal trois fois par année.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

10 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2024 (14 en 2023) qui ont généré 9 articles de presse.

La revue de presse quotidienne, destinée au personnel, est assurée par la Communication. Au total, 1'655 articles, dont 107 mentionnant Pully, ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion.

Les journalistes assistent parfois aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances. Cette présence s'étant nettement réduite en 2023 (sans que l'on sache spécifiquement pourquoi), un e-mail a été envoyé à la liste usuelle des journalistes par le Bureau de la communication en mars 2024. La Municipalité a également fait parvenir une lettre au rédacteur en chef du 24 Heures le 29 mai 2024 pour s'étonner de l'absence de ses journalistes aux séances du Conseil communal. Dans sa réponse du 13 juin 2024, M. Claude Ansermoz souligne que la presse est tributaire du soutien financier des annonceurs et que le département marketing et publicité du journal se tient à la disposition de la Municipalité pour lui « présenter l'éventail des prestations (...) éditoriales, publicitaires ou dans le domaine des partenariats ». Suite à cela, le Courrier Lavaux Oron et, périodiquement, 24 Heures, ont recommencé à couvrir les séances du Conseil communal de Pully. Cependant, pour assurer une couverture systématique, il faut effectivement payer une subvention à la presse ou des pages de type « publi-reportage », ce qui n'est actuellement pas prévu.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication.

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, paraît 4 fois dans l'année (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 10'800 exemplaires dont un peu plus de 10'000 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully. En 2020, un profond travail de refonte de la maquette et des articles a été initié et finalisé avec un prestataire graphique, pour un résultat paru début 2021. De nouvelles rubriques ont été créées à cette occasion (sociétés locales, portrait, brève du Conseil communal notamment). Une séance thématique de la Municipalité sur le contenu du Journal communal a été organisée en novembre 2024. Elle avait pour but de rappeler aux Directions l'objectif de ce média et de passer en revue le planning et le nombre de signes idéal (souvent dépassé) de 15'000 – 17'000 signes. Son planning a été annualisé suite à cette séance.

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal.

Il a été diffusé à onze reprises ainsi :

- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site internet communal.

Il a été décidé en 2022 d'arrêter la distribution systématique de l'agenda au format papier aux commerces et restaurants de Pully, l'agenda étant peu affiché dans les établissements. Seules les sociétés ayant fait la demande reçoivent encore l'agenda imprimé.

Imprimés pour les Services

En 2024, la Communication a créé 100 supports (flyers, affiches, brochures, sets de tables, etc.): 26 pour DAGF, 40 pour DDGS, 11 pour DJAS, 11 pour DTSl, 5 pour DUE et encore 7 projets externes. Ce chiffre ne comprend pas les cartes de visite (toutes les cartes de visite des collaborateurs de la Ville sont réalisées et imprimées par le Bureau de la communication).

Projets spéciaux

Lausanne à Table à La Capite

Pour les 10 ans de l'association « Lausanne à Table », le Bureau de la communication a été approché par sa directrice afin de réfléchir à un événement gastronomique à Pully, mettant en avant le terroir pulliëran. L'idée de l'association pour cet anniversaire était d'organiser quatre tables éphémères représentant les quatre points cardinaux de la Ville de Lausanne. Pully représentait l'Est. Le projet retenu a été une table éphémère, pour une soirée (27 juin 2024), dans le cadre idyllique de la Capite de Péveret, située dans les vignes sous le Prieuré. Cet événement a été organisé par le Bureau de la communication et la DDGS. Les chefs de la buvette La Générale ont proposé un menu en accord avec les vins de la Cave communale à huit convives tirés au sort. Cette soirée a été un grand succès et a permis une belle action de relations publiques, les photos et vidéos (réalisées par un professionnel) ayant été beaucoup partagées sur les réseaux sociaux.

Plaquette Prieuré

2024 a marqué les 20 ans de la rénovation de l'église du Prieuré après l'incendie qui l'avait ravagée. Sur la demande de la Paroisse de Pully-Paudex, une plaquette de 24 pages intitulée « Tel un phénix, l'église du Prieuré de Pully 20 ans après » a été publiée au printemps 2024, grâce à un travail de recherche et de rédaction mené en collaboration entre les Archives communales et le Bureau de la communication. Ce document présente notamment une synthèse de l'histoire de l'église du Prieuré ainsi que de sa reconstruction après l'incendie de 2001. Il propose aussi des images de l'église autrefois et aujourd'hui. La plaquette a été largement diffusée, notamment lors de la journée de célébration (culte et verrée officielle) du 26 mai 2024, co-organisée par la Ville de Pully et la Paroisse de Pully-Paudex.

Conseil « Destination Lausanne ! »

En 2023, Lausanne Tourisme a créé le groupe de travail « Destination Lausanne ! » qui rassemble environ 150 actrices et acteurs de l'économie, du tourisme, de la culture et de la gastronomie de la région lausannoise. Son but est de façonner l'avenir du tourisme de la région et de réfléchir à des pistes de collaboration. Des groupes de travail d'une soixantaine de personnes sont organisés plusieurs fois par année. Après la plénière de 2023, Pully a intégré ces groupes de travail en 2024 en la personne de la Déléguée à la communication, qui est désormais la personne de référence dans ce réseau.

Événementiel

Pully Culture

La Ville de Pully a lancé officiellement le 3 juin 2023 le label Pully Culture, accompagné d'un nouveau logo qui se trouve désormais sur les supports de communication de ses entités culturelles. Première étape en vue de l'élaboration de sa politique culturelle, il témoigne d'un engagement de la part de la Municipalité 2021-2026 pour défendre et renforcer la culture à Pully.

Le Bureau de la communication est en charge de la gestion budgétaire, logistique, graphique et administrative de l'événement Pully Culture, qui est reconduit tous les ans.

Les six institutions culturelles (le Musée d'art de Pully, l'ArchéoLab, l'Octogone – Théâtre de Pully, le Café-Théâtre de la Voirie, la Bibliothèque de Pully et La Muette – espaces littéraires) ont, durant la journée du 15 juin 2024, proposé une programmation commune, gratuite, se déroulant depuis 13h jusqu'au soir.

1^{er} août 2024

Les festivités de la Fête nationale à la Place du Port de Pully, y compris le feu d'artifice, ont rencontré un grand succès en 2024.

La manifestation est organisée par le Bureau de la Communication, en collaboration avec l'Amicale des sapeurs-pompiers, et avec l'aide des services de la Ville pour les infrastructures.

Trois bars et six foodtrucks ont sustenté le public durant les deux soirées (Bal des pompiers et Fête nationale).

La diane dans les rues de Pully a eu lieu comme à l'accoutumée dès 5h le jeudi 1^{er} août. Le public est venu en nombre sur la place de fête (environ 2'500 à 3'000 personnes au pic d'affluence). Un grand nombre d'enfants a participé à l'atelier lampions qui s'est déroulé dans l'après-midi. Le feu d'artifice musical a eu un très grand succès. Les prestations des jodleurs et de la fanfare ont ravi le public qui est resté pour la partie dansante jusqu'à la fin de la manifestation à 1h45.

Communication numérique

Intranet communal

L'Intranet est un site exclusivement visible par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Il est régulièrement mis à jour en fonction des informations à publier et des documents internes à intégrer. En 2024, 170'127 pages ont été vues. Les informations concernant la durée moyenne par visite ne sont malheureusement pas disponibles pour l'année 2024.

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Les statistiques de fréquentation sont en diminution. Le nombre de pages consultées est de 335'903 pages (382'876 en 2023), pour une durée moyenne de 1 min 08 par visite. Hormis la page d'accueil et ses actualités, les pages les plus visitées ont été les offres d'emploi, l'Office de la population et la page relative à la gestion des déchets.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

Site internet dédié aux projets « smart city » de la Ville depuis 2018, il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique : habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Les statistiques de fréquentation sont : 31'535 pages ont été consultées (15'266 en 2023). Le temps moyen passé par visite est de 4 min 26 min.

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pullériens et leur état d'avancement. Regroupés en quatre catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisatrices et utilisateurs peuvent réagir et poster des questions sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2024, la Communication a traité 7 formulaires de contact (5 en 2023) envoyés par des internautes.

8'543 pages (4'043 en 2023) ont été consultées.

Autres sites internet

Les sites internet de la Cave, des piscines et des forêts de Pully sont traités dans leur chapitre respectif.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

La page « Ville de Pully » arrive à un total de plus de 5'200 mentions « J'aime » (4'195 en 2023). 68 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (73 en 2023), dont 4 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée. Les publications ont généré environ 136'000 vues.

Instagram @villedepully

La page Instagram a été lancée en mai 2018 et compte plus de 2'500 abonnés. 21 contenus ont été publiés en 2024 dans le fil d'actualité du compte, générant un peu plus de 68'000 vues. 122 stories (publications éphémères de 24 heures) ont été publiées générant plus de 77'000 vues.

A certaines occasions, la Communication publie un « cross-post » en partenariat avec une autre page (par exemple l'ECA en mars 2024 pour une campagne touchant Pully et mettant en avant le personnel communal, ou Espace Jeunes pour son événement « Galerie des Rives 2024 »).

Autres comptes Instagram

À l'instar de la Cave de Pully, d'autres entités de la Ville possèdent également un compte Instagram, notamment la Bibliothèque de Pully, les colonies de Pully, le Musée d'art, la division jeunesse de la DJAS. La Communication suit ces comptes et offre conseil et soutien si besoin, mais leur gestion est entièrement confiée aux entités.

LinkedIn @villedepully

La page LinkedIn de la Ville de Pully a été reprise par le Bureau de la communication en 2022. Elle compte, à ce jour, 1'415 abonnés. Cette page est principalement dédiée à la publication des annonces d'offres d'emplois à pourvoir à la Ville, à la demande du Service des ressources humaines.

Écrans d'information

La Communication exploite depuis 2019 ce média. On peut y promouvoir des événements, communiquer des informations, etc.

Actuellement, 8 écrans sont gérés par la Communication et repartis sur les sites suivants :

- 1 au collège des Alpes
- 1 au collège de Mallieu
- 1 à l'église de Chantemerle
- 1 à la Maison Pulliérane
- 1 à la salle omnisports de l'Arnold Reymond
- 1 à la piscine couverte
- 2 à la Damataire.

Écrans d'information dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire. La Communication se charge de sélectionner et générer les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA. L'attrait toujours grandissant pour ce vecteur de la part des annonceurs payants a fortement réduit les créneaux disponibles gratuitement pour les Villes.

En 2024, 4 campagnes ont été publiées pendant huit semaines au total (Fanfare, Week-end Musical de Pully, Pully Culture et 1^{er} août).

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information à la population pulliérane et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d'événements (soirée du personnel, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, prises de vues au drone, film promotionnel, etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse. Elle profite également de ces reportages pour créer des contenus publiés sur Instagram et Facebook (stories), pour son propre compte ou pour des événements liés à la Ville.

En 2024, l'équipe a tourné des prises de vues sur demande du Service des Ressources humaines, un film promotionnel sur les différents métiers de l'Administration. Il sera monté et finalisé en 2025.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

Avec l'ouverture en septembre 2023 de La Muette – espaces littéraires, la Ville de Pully comprend désormais six institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles: la Bibliothèque de Pully, le Musée d'art, l'ArchéoLab – Villa romaine, La Muette – espaces littéraires, le Café-Théâtre de la Voirie et l'Octogone – Théâtre de Pully.

Les responsables de ces institutions, le secrétaire municipal et la déléguée à la communication ont poursuivi leurs démarches pour développer les synergies entre ces institutions et renforcer le positionnement de la Ville de Pully en matière culturelle.

C'est dans ce contexte que ces institutions ont proposé l'événement Pully Culture le samedi 15 juin: une journée découverte autour d'une programmation inédite, témoin de leur collaboration et des liens forts qui les unissent. Cette journée a rencontré un large succès populaire et devrait être réorganisée chaque année. De plus amples informations figurent dans le chapitre du Bureau de la communication, qui est responsable de l'organisation de cette manifestation.

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

Durant l'année, la Bibliothèque de Pully a continué à accueillir un large public venant de Pully et des alentours, proposant une programmation culturelle riche et variée, en complément de la mise à disposition de son offre documentaire. Lieu culturel orienté vers la cohésion sociale et l'échange, la Bibliothèque développe depuis quelques années des activités de médiation culturelle à dimension participative, à l'instar du projet Une nouvelle idéale, qui s'est étalé sur plusieurs mois. C'est aussi le cas avec ses cartes blanches, qui donnent la possibilité à quiconque d'organiser une activité dans ses lieux tout en bénéficiant d'un soutien organisationnel et logistique de la part de l'institution.

L'équipe a été sollicitée pour participer à la réflexion autour du potentiel futur déménagement de l'institution dans le cadre de l'étude du projet de rénovation du bâtiment du Prieuré. Dans ce contexte, elle a ainsi contribué à la mise à jour de la stratégie inhérente à la Bibliothèque.

Service au public

Durant l'année, 1'833 livres, 564 numéros de revue, 88 CD et 764 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. À fin décembre 2024, 36'581 livres, 7'222 CD, 9'667 DVD et 1'732 fascicules de revues étaient à disposition, soit un total de 55'202 documents.

Le service eBibliomedia, qui comptait 233 personnes inscrites à fin décembre, mais avec seulement 64 personnes ayant emprunté dans l'année, demeure relativement peu sollicité. Rappelons que cette prestation, accessible gratuitement à distance pour toute personne possédant un compte à la Bibliothèque de Pully, vise à compléter l'offre physique de documents.

Statistique des prêts (2022-2024)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2022	245	21'896	13'318	84'895	89	54	347	120'109	490
2023	237	21'646	12'739	83'850	91	54	354	118'235	499
2024	237	22'464	13'228	87'430	95	56	369	123'122	520

Nombre de prêts CD: 2'436 (-246)

Nombre de prêts DVD: 10'613 (+628)

Nombre de prêts eBooks: 1'464 (+432)

Nombre de prêts eAudiobooks: 247 (+7)

En 2024, le nombre de documents empruntés augmente légèrement et témoigne d'une utilisation stable de la part des utilisateurs et utilisatrices. Si le prêt de livres et de DVD continue à augmenter, le prêt de CD audio, lui, ne cesse de diminuer. Toutefois, alors que cette offre n'est quasi plus enrichie depuis 2024, elle demeure néanmoins appréciée du public qui peut encore y retrouver de nombreuses références dans tous les styles musicaux.

Pour 2024, 2'643 comptes ont emprunté au moins un document, contre 2'639 en 2023. Dans de nombreux cas, les couples ou les familles utilisent un même compte pour emprunter des documents. Ces chiffres ne témoignent donc pas de la fréquentation effective de l'institution qui, elle, n'est pas calculée. De nombreuses personnes profitent aussi des espaces sans emprunter pour autant des documents, la Bibliothèque étant un lieu d'accueil ouvert gratuitement et sans discrimination à tout le monde. La part de la population pulliérane représente environ 65% des comptes actifs de la Bibliothèque (1'723 comptes).

Programme culturel & médiation

Durant l'année, la Bibliothèque a proposé un total de 46 événements en tout genre, allant du groupe de lecture à l'atelier bricolage, en passant par différentes formes de performances scéniques. Ces événements, dont le nombre diminue un peu au regard des années précédentes, sont tous regroupés dans le programme culturel semestriel de l'institution. Celui-ci est communiqué via le programme papier, la rubrique agenda du site web ainsi que les réseaux sociaux. Pour 2024, c'est l'illustratrice Carla Caucotto qui a été mandatée pour réaliser les deux illustrations présentes dans le programme culturel.

Dans la quasi-totalité des cas, ces événements ont pu être proposés gratuitement. Cette offre culturelle a aussi été complétée par quelques événements organisés dans le cadre de notre programme Carte-blanche à nos lecteur·ice·s, qui met à disposition les espaces de la Bibliothèque pour une activité proposée par des personnes extérieures.

Au printemps, deux ateliers philosophie à destination du jeune public ont été proposés par la Cie Kaleïdos ainsi qu'un atelier d'initiation au dessin manga par Cordeb'Art. Le 21 mars, une rencontre littéraire « à deux » a été organisée dans le cadre des Printemps de la poésie avec Eve-Line Berthod et Thierry Raboud.

Dans le cadre de l'événement Bibliweekend, la Bibliothèque a collaboré avec Jardin en jeu et la Motte, deux associations installées dans les anciennes serres horticoles du quartier des Boverattes. Cette journée, qui a vu s'associer culture et maraîchage, marque aussi l'inauguration d'un petit bac de culture, installé à proximité des locaux. La première édition d'Avec les mo[r]ts, une nouvelle collaboration entre la Bibliothèque, La Murette – espaces littéraires et l'entité Parcs et promenades de la Ville de Pully, a pris place au Cimetière de Pully le samedi 25 mai. Lors de cet événement, quatre textes, commandés pour l'occasion à des autrices et auteurs de Suisse romande, ont été mis en lecture par la comédienne Shannon Granger, Naïma Perlot Lhuillier et la violoncelliste Lucie Göckel.

De janvier à juin, un projet de médiation culturelle participative a permis à un groupe de mener une réflexion autour d'une nouvelle idéale. Choissant les thématiques abordées, les lieux ainsi que les personnages, les participantes ont pu remettre leur commande à l'autrice Ed Wige et l'auteur Daniel Vuataz pour la mise en écriture. Ce texte inédit, intitulé Nuit synchrone a été édité sous la forme d'une brochure illustrée et présenté lors d'une lecture publique dans le cadre de la journée Pully Culture, qui a eu lieu le 15 juin.

*Une nouvelle idéale :
projet de médiation culturelle participative*



Le 26 septembre, l'illustratrice Fanny Vaucher et l'artiste sonore Jonas Pool ont présenté FOGO, une étrange conférence scientifique sous la forme de performance dessinée. Mélanie Gordon est venue créer des histoires avec les enfants le 2 octobre, tandis que l'atelier Loup y'es-tu ? leur a proposé de « s'amuser en poésie » le 20 novembre. En octobre, l'association Pallas a donné deux ateliers d'autodéfense, proposés gratuitement et réservés aux femmes. Des représentantes et représentants de quatre jeunes revues littéraires de la région ont été invités le 7 novembre pour présenter leur travail, suivi d'une scène ouverte. Le 11 décembre, à l'occasion de la fête de fin d'année, le comédien Vincent David a ravi petits et grands avec ses histoires du Petit cabinet de lecture.

Différentes propositions de loisirs créatifs ont pu être faites au travers des habituels ateliers DIY (do it yourself), allant d'une initiation à la linogravure avec l'artiste Simon Kroug en janvier à la réalisation d'un terrarium miniature avec Tinygarden le 8 octobre.

Les habituels moments de rencontre autour de la lecture (Chouette bébé lit, les Groupies littéraires, les Voraces, le Mercredi des petits, etc.) ont été reconduits tout en continuant à rencontrer un grand succès.

MUSÉES DE PULLY

Le Musée d'art

L'année 2024 a marqué une étape clé pour le Musée d'art de Pully, qui célébrait son 75^e anniversaire. Fondé en 1949 sous le nom de Musée du Vieux Pully, il s'est depuis transformé en une institution dédiée à la présentation et à la promotion engagée de l'art visuel régional et national. Se distinguant par une programmation riche et complémentaire à celle des autres institutions de la région, il occupe une place essentielle dans le paysage des beaux-arts. Reconnu pour son dynamisme, la qualité de ses expositions et son programme de médiation culturelle destiné aux familles, le Musée d'art de Pully s'impose aujourd'hui comme une institution incontournable de la région lémanique.

Le samedi 21 septembre, jour de la Nuit des Musées, l'institution célébrait son 75^e anniversaire en fanfare dans les rues de Pully, au Musée d'art et sur l'esplanade du Prieuré avec plus de 1'600 personnes.



75 ans du Musée d'art de Pully, 21 septembre 2024
© Agence muto

Vivre l'Œuvre

Du 23 février au 16 juin 2024

Pour inaugurer les festivités de son 75^e anniversaire, le Musée d'art de Pully présentait une exposition d'installations contemporaines proposant une exploration de l'une des pratiques artistiques majeures de l'art contemporain. Il conviait ainsi le public à découvrir des œuvres spécifiquement conçues pour s'immerger dans des environnements à la fois captivants et déroutants.

Dans un contexte d'évolution rapide où l'art immersif s'enrichit au gré des nouvelles technologies, notamment de la réalité virtuelle, les artistes nationaux et internationaux invités par le Musée ont imaginé des installations narratives, abstraites ou performatives, conçues pour la plupart spécifiquement pour cette exposition. Delphine Abrecht, Barbezat-Villetard, Beni Bischof, Mélanie Courtinat, Leandro Erlich, Jan Kounen, Lang/Baumann, Augustin Rebetez, Maya Rochat, Camille Scherrer et Byungseo Yoo, ont façonné des environnements hybrides qui transcendent les frontières entre arts visuels, arts scéniques, architecture et arts numériques afin d'engager les spectatrices et spectateurs dans une expérience sensorielle, où les frontières entre l'œuvre et son public, entre réalité et imaginaire, devenaient délibérément poreuses.

Cette exposition a connu un vif succès auprès de la presse et du public, attiré en grand nombre par le caractère immersif, parfois ludique, et accessible de cette approche de l'art contemporain.



Vivre l'œuvre, intervention in situ de Maya Rochat
© Matthieu Bernard-Reymond

Figuration Narrative / un autre langage pop

Du 13 septembre au 15 décembre 2024

Pour sa deuxième exposition de l'année, le Musée d'art présentait une exposition consacrée à la figuration narrative. À travers une sélection de plus de 80 œuvres de la Fondation Gandur pour l'Art, l'exposition proposait de redécouvrir un mouvement méconnu de la scène artistique des années 1960-1970.

Née à Paris au début des années 1960, la figuration narrative émerge en réaction aux différents courants abstraits dominant la scène artistique de l'époque. Nourrie de l'actualité politique, sociale, économique et culturelle, elle entretient des liens esthétiques étroits avec le pop art anglo-saxon, auquel elle est encore souvent associée. Les six sections thématiques de l'exposition Figuration narrative, un autre langage pop visent à montrer comment les artistes de ce mouvement ont utilisé les images de la culture de masse pour développer un langage pictural basé sur la représentation du quotidien et alimenté par la bande dessinée, la photographie, le cinéma ou la publicité au cœur de cette nouvelle pop culture.

Les artistes, originaires majoritairement de France, de Suisse et du reste de l'Europe, offrent une vision à la fois critique et ironique de ces deux décennies, marquées par les tumultes de la guerre froide et l'essor de la société de consommation des Trente Glorieuses. Par leur regard perspicace sur cette période souvent fantasmée, ils et elles ont su insuffler à leurs œuvres une réflexion authentique sur la production et la réception des images des médias de masse, ainsi que sur leur impact dans notre société contemporaine.

Un catalogue de l'exposition a été publié par la Fondation Gandur sous la direction de Yan Schubert, co-commissaire de l'exposition. Le catalogue reproduit l'intégralité des œuvres exposées et rassemble des contributions scientifiques de Anne-Valérie Ecoffey et Yan Schubert (Fondation Gandur pour l'Art), ainsi que de Victoria Mühlig, Maéva Besse et Sofia Cerri (Musée d'art de Pully). L'ouvrage s'ouvre sur deux préfaces signées par Jean Claude Gandur et Niklaus Manuel Güdel.

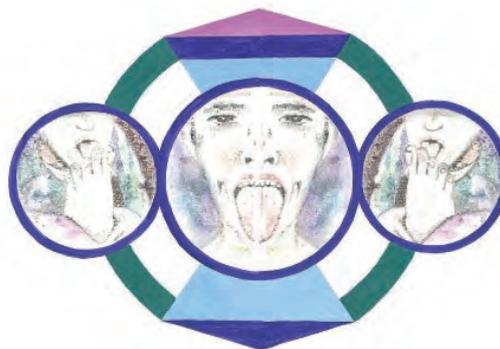
Acquisitions & Donations

En 2024, le Musée d'art a poursuivi sa politique d'acquisition des dernières années en favorisant l'entrée de pièces signées par des artistes régionaux. Le Musée a une nouvelle fois pu compter sur l'Association des Amis des Musées de Pully (AMP) qui a fait don au Musée d'art des œuvres lauréates de l'édition 2024 de son concours. Le Musée a ainsi pu accueillir des œuvres réalisées par Lucie Kohler, Cathia Rocha et Valentin Merle.

À ces nouvelles entrées s'ajoute un don de Pierre Alain Jeanneret, filleul de la peintre pulliérane Violette Milliquet, qui a offert au Musée d'art deux huiles sur toile de l'artiste. Le Musée a également reçu en don une photographie d'Augustin Rebetez.

En outre, la Ville a complété sa collection d'édition d'artiste en confirmant l'achat de quatre éditions publiées par Locus Solus, réalisées par Caroline Bachmann, Guillaume Pilet, Marc-Antoine Fehr et Christophe Rey. Elle a également acquis trois œuvres en lien avec l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse (14.02.25-25.05.25): une peinture de Marcus Jacobi, une autre de François Gustave Barraud et un pastel de Werner Neuhaus.

Enfin, l'édition complète en 33 volumes du Catalogue raisonné de l'œuvre de Pablo Picasso a été offerte par l'association Artpublic (Bâle) et les Cahiers d'Art (Paris).



Edition Locus Solus, Guillaume Pilet, Funnel of Love, 2024

L'ArchéoLab

Portail vers le passé

Du 21 septembre 2024 au 29 juin 2026

Le projet « Temps de jeu VR », soutenu par l'outil Agora du Fonds National Suisse de recherche scientifique, a abouti sur l'ouverture de l'exposition Portail vers le passé. Offrant une expérience inédite en réalité virtuelle, cette exposition met en scène les découvertes archéologiques majeures de la Ville de Pully sur trois périodes historique : le Néolithique, la période romaine et la période burgonde. Le public est amené à choisir un personnage puis voyager dans son époque, à la rencontre d'esclaves romains et de leurs maîtres et maîtresses, d'une communauté préhistorique endeillée ou encore d'une famille burgonde en quête d'une terre nouvelle. Chaque période permet de vivre des situations originales, témoignant de la diversité des modes de vie des sociétés qui se sont succédés sur le Plateau suisse.

En complément de cette expérience de réalité virtuelle, le public est amené à découvrir les véritables objets qui ont inspiré le projet Portail vers le passé. Témoins d'une histoire vieille de 6'000 ans, ces trésors portent en eux la richesse d'un héritage commun et permettent d'entrevoir le quotidien des sociétés anciennes.

Le programme de médiation a été pensé pour mettre en lumière des thématiques de chacune des trois périodes abordées dans l'exposition.

ArchéoBus

Autre grand projet de ces dernières années, l'ArchéoBus a été officiellement lancé lors de la journée Pully Culture du 15 juin. Outil de médiation mobile pour l'archéologie et l'histoire à destination du jeune public, l'ArchéoBus propose des activités ludiques et immersives autour de l'histoire régionale. Il prend la forme d'un petit camion (< 3.5 tonnes) aménagé pour le transport et la réalisation d'activités de médiation.

Pour sa première saison, l'ArchéoBus a proposé un jeu de rôle en deux étapes à la découverte du banquet romain, intitulé Le banquet de Pollus. Cette activité est structurée en deux parties : un jeu de rôle sous forme de jeu de cartes, qui permet aux enfants d'en apprendre plus sur la société romaine et sa hiérarchie, et un studio photo à l'intérieur du bus, où les enfants peuvent se déguiser en personnages romains et repartir avec une photo souvenir.

Entre avril et juin 2024, l'ArchéoBus a parcouru les communes de Pully, Paudex et Belmont, allant à la rencontre de plus de 800 élèves, dans une quarantaine de classes.

En plus de ses visites scolaires, l'ArchéoBus s'est également rendu à de nombreux événements tout au long de l'année, touchant ainsi un large public : les Garden-parties de Lausanne, les Journées vaudoises de l'archéologie à Nyon, le camp d'été d'Espace Jeunes à Pully, le Festival des Jeux à la Tour-de-Peilz, la Nuit des musées à Pully et la fête de la Courge à Echallens.

La Mulette

Programmation

En 2024, La Mulette – espaces littéraires a poursuivi son programme d'événements autour de C. F. Ramuz, de la littérature et de la création romande.

L'année s'est ouverte sur une rencontre avec le photographe Mathieu Bernard-Reymond dans son exposition « D'après Ramuz » au Signal L de Plateforme 10. Photo Élysée a invité l'artiste pour présenter la série créée pour La Mulette – espaces littéraires, démontrant l'intérêt de sa démarche pour la photographie contemporaine et la qualité de son travail. La discussion était précédée d'une lecture d'extraits de *Présence de la mort*, roman de C. F. Ramuz, par le comédien Lucas Savioz.

En février, c'est au Cinéma CityClub de Pully qu'a été projeté *L'amour du monde*, premier long-métrage de la cinéaste Jenna Hasse, inspiré du roman de C. F. Ramuz et récompensé à la Berlinale en 2023. Une conversation avec la réalisatrice a suivi la séance. Le Printemps de la poésie, en mars, a été l'occasion d'accueillir l'autrice Pierrine Poget, lauréate du Prix de poésie C. F. Ramuz en 2017, pour une lecture de son nouveau récit.

A quelques semaines de la parution des derniers volumes de la « Petite bibliothèque ramuzienne », collection poche aux éditions Zoé dirigée par Daniel Maggetti et Stéphane Pétermann du Centre des Littératures en Suisse romande de l'Université de Lausanne, une soirée de lecture dédiée à Ramuz a permis aux publics de découvrir des textes moins populaires de son œuvre (nouvelles, essais, correspondance, écrits autobiographiques) à travers des extraits lus par les comédiennes Murielle Tenger et Rosanne Hucher.

L'année a également été marquée par une collaboration avec la Bibliothèque de Pully et l'entité communale des Parcs et promenades pour un événement au cimetière de Pully au mois de mai. Les comédiennes Shannon Granger et Naïma Perlot Lhuillier et la violoncelliste Lucie Göckel se sont associées pour proposer une performance poétique créée à partir des textes originaux des autrices et auteurs romands Adrien Gygax, Max Lobe, Douna Loup et Anne-Sophie Subilia, écrits pour l'occasion.

La première saison de programmation s'est conclue en juin dans le jardin de la salle Davel lors de la journée Pully Culture avec le concert de Delia Meshlir, musicienne et chanteuse romande. C'est également dans le jardin que la deuxième saison a été lancée en septembre lors de la Nuit des musées de Lausanne et Pully avec une lecture au long cours de *Si le soleil ne revenait pas* par le comédien Jean-Louis Johannides et la comédienne Angèle Colas. Débutée à 15h, la lecture du roman de Ramuz s'est achevée en soirée.

L'événement du mois d'octobre était consacré à *La Grande Guerre du Sondrebond*, poème épique et naïf de Ramuz, interprété par le comédien Vincent Aubert et l'accordéoniste Laure-Lyne Richard. La performance a eu lieu au Théâtre OxyMORE de Cully. Lauréate du Grand Prix Ramuz en 2015, Catherine Safonoff était invitée en novembre pour une lecture de son nouveau roman dans le bureau de Ramuz. Pour des raisons de santé, l'autrice n'a pu faire le déplacement et la lecture a été assurée par la comédienne Charlotte Dumartheray. L'année 2024 s'est achevée par le concert de la violoncelliste Sara Oswald à la salle Davel à la mi-décembre.

La programmation de La Mulette – espaces littéraires en 2024 a répondu aux objectifs tant en termes de contenu qu'en termes de résultats. Les lignes directrices de pluridisciplinarité, de convivialité et d'innovation ont été appliquées avec succès et les événements intimistes ont côtoyé ceux de plus grande envergure. Un certain équilibre a été respecté entre les rencontres ayant trait à la littérature du 20^e siècle, principalement autour de Ramuz, et la création contemporaine. Tout au long de l'année, les événements ont attiré une fréquentation importante en fonction des jauges disponibles. Plusieurs spectateurs et spectatrices ont assisté à différents événements, démontrant le potentiel de fidélisation des publics de La Mulette – espaces littéraires. L'équipe a régulièrement reçu des commentaires enthousiastes sur l'offre proposée et l'ambiance des événements. Par ailleurs, les artistes ont fréquemment souligné la qualité et le professionnalisme de l'accueil. Pour finir, les partenariats avec diverses institutions ont permis d'inscrire La Mulette – espaces littéraires dans un réseau local et plusieurs collaborations seront renouvelées en 2025.

Médiation

Au cours de l'année 2024, un format de visite scolaire a été élaboré et plusieurs enseignants et enseignantes de la région ont participé aux visites-tests avec leur classe afin de retourner des évaluations pour nous aider à calibrer au mieux nos prestations. L'offre de visite scolaire est disponible depuis le mois d'octobre sur réservation. Par ailleurs, des visites commentées à destination du grand public ont eu lieu une fois par mois.

Une collaboration avec l'auteur romand Jon Monnard a également permis d'élaborer un format d'atelier d'écriture autour de Ramuz qui a pu être testé à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de la Galerie des Rives, le programme d'été d'Espace Jeunes au port de Pully.

Autre projet de médiation de 2024, un podcast intitulé *Redécouvrir Ramuz* est désormais disponible sur le site internet de l'institution et les plateformes numériques usuelles. Les six épisodes d'une durée de 25-30 minutes emmènent les auditrices et auditeurs au-delà des idées reçues concernant l'écrivain, à travers des entretiens de scientifiques et d'artistes, dévoilant la recherche la plus récente et interrogeant le regard sensible contemporain.

Communication

Musée d'art de Pully

Presse

En début d'année, *Vivre l'œuvre. Voyage aux frontières de l'art immersif contemporain* a bénéficié d'une couverture médiatique significative. De nombreux articles ont été consacrés à l'exposition dans la presse quotidienne (24 heures, Le Temps, Le Courrier) et les revues spécialisées (Kunstbulletin, Accrochages), ainsi que des émissions télévisées et radiophoniques (La Télé, Vertigo, etc.). En deuxième partie d'année, *Figuration narrative*, un autre langage pop a également suscité un vif intérêt des médias avec plus de 30 articles en ligne et dans la presse écrite (Le Temps, Le

Matin Dimanche, Paris Match Suisse, La Liberté, Vigousse), sans oublier une large couverture radiophonique et un sujet au 19h30 de la RTS. Ces échos favorables reflètent la qualité des expositions proposées par le Musée d'art, confirmant ainsi son rôle central dans le paysage artistique régional.

Site internet www.museedartdepully.ch

En 2024, le site internet du Musée d'art de Pully a accueilli 43'325 visiteuses et visiteurs, dont 21'356 visites sur la page de l'exposition Vivre l'œuvre. Voyage aux frontières de l'art immersif contemporain et 12'037 visites sur la page «Agenda et inscription». À noter que 67% des personnes visitent le site depuis un smartphone.

Réseaux sociaux

Instagram @museeartpully:

La présence sur Instagram du Musée d'art de Pully ne cesse d'augmenter et de se diversifier. Avec 7'806 abonnés, soit une augmentation de 925 par rapport à l'année précédente, ce canal représente l'audience digitale la plus importante du Musée. La plateforme maintient sa stratégie centrée sur la visibilité, en assurant une présence continue, tout en veillant à fidéliser les personnes abonnées grâce à des contenus novateurs.

En 2024, le contenu de la page a été vu 156'100 fois. 76 publications et 472 stories ont été partagées, ayant suscité près de 2'600 interactions (likes, commentaires, partages) des personnes abonnées.

Facebook @museeartpully:

La page Facebook du Musée d'art de Pully maintient une communauté significative, comptant plus de 4'000 personnes qui suivent les actualités et publications du Musée. Le contenu de la page a été vu au total 50'587 fois, suscitant l'interaction de plus de 647 personnes avec la page et/ou ses publications.

LinkedIn @museeartpully:

La page LinkedIn du Musée compte à ce jour 639 personnes abonnées, soit 206 de plus que l'année précédente. Les contenus de cette page, permettant de toucher un public plus professionnel, ont été vus 14'500 fois et ont suscité 534 réactions.

Echange de visibilité

Les expositions du Musée d'art sont recensées sur de nombreux sites touristiques et agendas en ligne (MySwitzerland, L'Agenda, TempsLibre, etc.) et sont fréquemment mises en avant par des médias digitaux tels que The Lausanne guide et The Lausser. Ce dernier est rattaché à l'Office du tourisme de Lausanne qui met régulièrement en avant les affiches et flyers du Musée en ville et dans ses locaux.

Le Musée d'art de Pully a à nouveau permis au magazine Générations de faire gagner à ses abonnés et abonnées des entrées gratuites pour ses expositions. Le Musée apporte également son soutien à diverses institutions associatives locales en offrant des billets pour des concours ou autres événements. Ces actions permettent d'accroître sa visibilité au-delà de son public habituel grâce aux réseaux de ses partenaires.

Le partenariat avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), donnant accès au Musée d'art de Pully au personnel du centre pour un prix préférentiel, tout en offrant une visibilité au Musée via la plateforme intranet «H-Oxygene» du CHUV, était toujours actif en 2024.

Les publications digitales du Musée ont bénéficié d'un excellent relais tout au long de l'exposition Figuration narrative, un autre langage pop grâce à la Fondation Gandur pour l'Art. Les artistes de l'exposition Vivre l'œuvre. Voyage aux frontières de l'art immersif contemporain ont également été d'excellents relais de communication sur les réseaux sociaux tout au long de l'exposition. De plus, tout au long de l'année, les pages Lausanne Musées, qui regroupent les canaux de communication de l'Association des Musées de Lausanne et Pully, repartagent systématiquement les contenus du Musée d'art, offrant ainsi une excellente visibilité digitale auprès d'un public passionné de culture locale.

L'entreprise Trivial Mass, mandatée pour l'événement lié à la célébration des 75 ans du Musée d'art de Pully sur l'esplanade du Prieuré, a activement contribué au rayonnement de l'institution au-delà de son cercle habituel.

Affichage

Pour promouvoir chaque exposition organisée par le Musée d'art de Pully, et pour renforcer la notoriété du Musée, une stratégie d'affichage ciblée a été mise en œuvre. En 2024, plus de 500 affiches ont été déployées afin de mettre en avant les expositions Vivre l'œuvre. Voyage aux frontières de l'art immersif contemporain (février à juin) et Figuration narrative, un autre langage pop (septembre à décembre).

ArchéoLab

Presse

En 2024, l'ArchéoLab a bénéficié d'une couverture médiatique notable. L'exposition Portail vers le passé a suscité l'intérêt du public dès son ouverture et généré une série d'articles dans la presse quotidienne (Le Temps, 24 heures, La Liberté, Vigousse, etc.). L'exposition a également été largement relayée sur les plateformes d'agendas culturels en ligne. Ce rayonnement médiatique renforce la notoriété de l'ArchéoLab et positionne Portail vers le passé comme un rendez-vous incontournable dans la région.

Site internet www.archeolab.ch

En 2024, le site internet de l'ArchéoLab a accueilli 9'927 visiteurs, dont 3'593 visites sur la page «Agenda et inscription» et 2'468 visites sur la page «Anniversaire».

Réseaux sociaux

Instagram @archeolabpully:

La présence de l'ArchéoLab sur Instagram a largement progressé, avec une communauté atteignant désormais 1'681 membres, dont près de 250 nouveaux abonnements. Au cours de cette période, 30 publications et 115 stories ont été partagées. Ces publications ont généré un total de 66'100 vues et 732 interactions.

Facebook @archeolabpully:

La page Facebook de l'ArchéoLab compte une communauté de 1'399 personnes. Le contenu partagé sur la page a cumulé un total de 25'017 vues.

Échange de visibilité

La participation de l'ArchéoLab à des événements externes, tels que les Journées vaudoises d'archéologie en mai et le Château des Jeux à la Tour-de-Peilz en septembre, contribue à renforcer la visibilité de l'institution dans le milieu scientifique et à consolider ses liens avec les actrices et acteurs culturels de la région.

La collaboration avec le cinéma CityClub Pully s'est poursuivie à travers trois nouvelles projections prévues dans son programme de médiation 2024-2025. Ces ateliers ciné pour les familles rencontrent toujours un grand succès et offrent l'opportunité d'accroître la visibilité de l'ArchéoLab au-delà de son audience habituelle.

Affichage

L'exposition Portail vers le passé a été mise en avant grâce à une campagne d'affichage ciblée dans le Grand Lausanne, Vevey, Montreux et Morges. De septembre à décembre, près de 380 affiches ont permis de promouvoir efficacement l'événement, attirant l'attention d'un large public et renforçant la visibilité de l'ArchéoLab dans la région.

La Mulette – espaces littéraires

Presse

La Mulette – espaces littéraires est régulièrement mentionnée dans la presse, principalement pour la mise en avant de son programme de médiation qui est également répertorié dans de nombreux agendas en ligne.

Site internet www.lamuette.ch

En 2024, le site internet de La Mulette – espaces littéraires a accueilli 2'454 visites, soit une augmentation de 81 % par rapport à l'année précédente, pour un total de 8'739 pages vues. Cette augmentation s'explique en partie par le fait que 2024 est la première année complète d'exploitation du site, lancé courant 2023.

Échange de visibilité

Les événements externes proposés en 2024 par La Mulette – espaces littéraires, notamment au Signal L de Plateforme 10 à Lausanne, au Cinéma CityClub de Pully et au Théâtre Oxymore de Cully, contribuent à renforcer la visibilité de l'institution dans le milieu artistique et à consolider ses liens avec les actrices et acteurs culturels de la région.

La collaboration avec la Bibliothèque de Pully, pour son événement de mai 2024, a rencontré un grand succès, offrant à La Mulette – espaces littéraires l'occasion d'élargir son audience au-delà de son public habituel.

Les artistes ayant participé à sa programmation événementielle ont également joué un rôle clé dans la communication en relayant activement les événements sur leurs plateformes.

Par ailleurs, La Mulette – espaces littéraires soutient diverses institutions associatives locales en offrant des billets pour des concours ou d'autres événements. Ces initiatives renforcent sa visibilité en touchant de nouveaux publics grâce aux réseaux de ses partenaires.

Affichage

En 2024, deux affiches distinctes ont été produites pour renforcer la notoriété de l'institution et mettre en avant son exposition. Au total, 890 affiches étaient visibles de janvier à décembre sur les réseaux d'affichages culturels de Lausanne, Vevey et Montreux. Une campagne spéciale d'affiches au format F12 a également été déployée durant l'été en gare de Lausanne.

Événements

En plus de ses programmes de médiation en lien avec les expositions, les Musées de Pully proposent des événements phares permettant de développer un nouveau public, notamment à travers des collaborations avec les institutions et associations locales.

Début juin, le Musée d'art de Pully a accueilli l'événement 24H SONO, organisé par l'Association des Musées de Lausanne et Pully. Cet événement musical, proposé dans les jardins du musée et diffusé en direct sur Couleur 3, a attiré plus de 750 personnes, dont une majorité de « primo » visiteurs et visiteuses. Cette collaboration a permis de faire rayonner le Musée bien au-delà de ses frontières.

Le 15 juin, les Musées ont participé à la journée Pully Culture, durant laquelle les institutions culturelles de la Ville de Pully s'allient afin de proposer un riche programme d'activités. Cet événement a permis d'attirer 656 personnes au Musée d'art de Pully, 180 personnes à l'ArchéoLab et 276 personnes à La Mulette – espaces littéraires.

Enfin, le 21 septembre, les Musées ont pris part à la Nuit des musées organisée par l'Association des Musées de Lausanne et Pully. Cet événement d'envergure permet chaque année d'attirer un nombre important de visiteurs et visiteuses. Durant cette édition 2024, un dispositif spécial a été mis en place sur l'Esplanade du Prieuré, en plus des activités habituelles dans les musées, afin de célébrer les 75 ans du Musée d'art de Pully. Une communication ciblée auprès des communes de Pully, Belmont et Paudex a notamment été diffusée, afin de sensibiliser au mieux la population à l'anniversaire du Musée. Cette journée a permis d'accueillir 1'600 personnes sur l'Esplanade du Prieuré, 1'210 au Musée d'art de Pully, 648 à l'ArchéoLab et 188 à La Mulette – espaces littéraires.

Au total, 5'510 personnes ont visité les institutions pendant ces trois journées. Ces événements mettent en valeur la diversité des musées et renforcent leur notoriété. Ils sont aussi de précieux outils de communication, reflétant les valeurs d'accueil et de proximité auprès du public local.



75 ans du Musée d'art de Pully, 21 septembre 2024
© Agence muto

Recherches de fonds et partenariats

Musée d'art

En 2024, le Musée d'art de Pully a obtenu le soutien de la Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande et de la Fondation Philanthropique Famille Sandoz pour son programme d'expositions et d'activités culturelles. Parallèlement, le partenariat avec la Banque Piquet Galland & Cie SA a été prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2024.

ArchéoLab

L'exposition Portail vers le passé, présentée à l'ArchéoLab du 21 septembre 2024 au 29 juin 2025, est soutenue par la Loterie romande, la Fondation Philanthropique Famille Sandoz, ainsi que la Commission cantonale de sensibilisation à la culture.

La Mulette

La Mulette – espaces littéraires a reçu des contributions de la Fondation Ernst Göhner, de la Fondation Philanthropique Famille Sandoz et de la Commission cantonale de sensibilisation à la culture pour son programme de médiation 2024-2025.

Fréquentation 2024

Fréquentation	ArchéoLab	Musée d'art	La Mulette – espaces littéraires	
			Espace muséal	Ramuz en 100 images
Enfants	4'373	3'652	213	Tous publics confondus : 813
Adultes	1'147	15'115	1'923	
Total	5'520	18'767	2'136	813

En moyenne, 605 personnes par semaine ont parcouru les expositions du Musée d'art.

L'exposition Portail vers le passé a été visitée par environ 800 personnes depuis son ouverture jusqu'à fin 2024.

Médiation

En 2024, les nouvelles formules d'atelier lancées une année plus tôt sont devenues des rendez-vous bien établis avec le public, qui continueront à être proposés à chaque exposition. Par exemple, du côté du Musée d'art, les activités pour le tout jeune public (0-3 ans) ont rencontré beaucoup de succès, à tel point que ces formules sont désormais également proposées aux crèches de la région.

Un atelier pour les enfants de 7 à 10 ans, Nous racontons le Musée !, a été développé pour fêter les 75 ans du Musée d'art et inviter les enfants à raconter leur lien avec le Musée d'art et à créer une exposition.

L'année 2024 marque également la reprise des ateliers pour les adultes et la collaboration avec l'artiste suisse Michael Rampa. Les deux cours programmés pendant l'exposition Figuration narrative, proposant une initiation à la technique du collage, ont affiché complet. Ce partenariat sera reconduit en 2025.

Les visites commentées, visites-lunch et visites pour les familles continuent à être bien remplies et appréciées du public, tout comme le carnet découverte proposé aux enfants pour explorer les expositions d'une manière ludique.

Le public scolaire est également toujours au rendez-vous : pendant l'exposition Vivre l'œuvre, de nombreuses classes sont venues s'immerger dans les salles d'exposition du Musée d'art, et du côté de l'ArchéoLab, les visites et les ateliers scolaires ont rempli les agendas. Plusieurs enseignantes et enseignants ont d'ailleurs contacté le Musée avec l'envie de faire un lien entre leur programme scolaire et des thèmes liés à l'archéologie ou la Villa romaine de Pully. Ces échanges ont d'ailleurs donné l'impulsion pour créer de nouvelles formules d'ateliers qui seront lancées en 2025.

L'atelier Minecraft a été proposé lors du camp d'été organisé par Espace Jeunes. Il a permis de faire découvrir la Villa romaine de Pully et de sensibiliser les jeunes à ce patrimoine culturel précieux.

Dans le cadre de l'exposition Portail vers le passé, à l'ArchéoLab, un parcours-jeu a été développé pour les enfants de moins de 8 ans, rendant ainsi l'exposition particulièrement accessible aux familles. Un nouvel atelier scolaire en lien avec l'exposition, ses objets et ses thématiques a été développé par l'association Mnémosyne, dont font partie certains de nos médiatrices et médiateurs culturel-le-s.

Le partenariat avec le CityClub Pully a continué, avec des projections en lien avec des thématiques de l'exposition Portail vers le passé.

Le programme de médiation de l'année 2024 a confirmé que des formats soigneusement adaptés à leurs publics rencontrent un vif succès et s'imposent rapidement comme des rendez-vous incontournables. Il est donc essentiel que le musée reste un espace d'échange et de réflexion, ouvert et accessible au plus grand nombre.

Culture Inclusive

Le programme de culture inclusive a pour objectif de renforcer la participation des personnes en situation de handicap en menant des actions dans des domaines tels que l'accessibilité architecturale, l'accessibilité des contenus, la communication et les ressources humaines. Les Musées de Pully se sont particulièrement investis en faveur de deux groupes : les enfants en situation de handicap mental et les personnes âgées avec un handicap lié à l'âge. L'équipe, régulièrement sensibilisée à ces enjeux à travers des sensibilisations, s'efforce d'offrir le meilleur accueil possible à un public diversifié.

Les activités

Le programme d'activités destiné au premier groupe a été conçu pour répondre au mieux aux différentes sensibilités des enfants en situation de handicap mental. Progressivement pérennisée depuis 2018, cette offre continue de susciter un fort intérêt, comme en témoignent les sollicitations d'institutions spécialisées ainsi que de privés en 2024.

Cette année, la collaboration avec l'association L'Art d'inclure s'est poursuivie ; cette association s'engage à rendre la culture accessible aux personnes en situation de handicap visuel ou du double handicap, surdité. Dans ce cadre, une visite tactile et descriptive a été organisée, enrichie par l'intervention de la conservatrice pour les expositions Vivre l'œuvre : Voyage aux frontières de l'art immersif contemporain et Figuration narrative. Cette initiative a permis non seulement de sensibiliser davantage l'équipe du Musée, mais aussi de favoriser des échanges riches et constructifs lors de la visite. Par ailleurs, une seconde visite, inscrite au programme du Musée et ouverte à tous les publics, a été animée par une médiatrice culturelle. Ces deux activités ont reçu des retours très positifs.

À La Murette – espaces littéraires, des efforts ont été déployés pour améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap visuel. L'espace a ainsi été enrichi de livres en braille, de manuscrits thermo-gonflés, et d'un audioguide adapté. Ce dernier a été inauguré lors d'un événement collaboratif avec la Bibliothèque Sonore Romande et l'association L'Art d'inclure, réunissant une soixantaine de personnes.

Publication

En 2024, un article a été publié à propos de l'inclusion aux Musées de Pully sur la Tatenbank-Vert le futur : Fareyah Kaukab, « Les Musées de Pully : trois musées à l'avant-garde de l'inclusion », in : Tatenbank-Vert le futur (accessible sur : <https://tatenbank.org/article/206>). Cet article décrit les éléments mis en place pour rendre la culture plus accessible aux Musées de Pully.

Stage et emploi à but social

En 2024, les Musées de Pully ont poursuivi leur collaboration avec le programme InsertH de Pro Infirmis. La collaboratrice, employée à un taux de 30% depuis janvier 2022, a continué d'exercer ses fonctions. Son travail est précieux et apporte une dynamique positive au sein de l'équipe.

Nouvelle direction

La direction des Musées de Pully, après une longue vacance, a été repourvue en avril 2024 avec l'arrivée de Niklaus Manuel Güdel. Historien de l'art et de la littérature, commissaire d'exposition, il a fondé et dirigé la revue Les Lettres et Les Arts (2009-2014), puis fondé et dirigé l'Institut Ferdinand Hodler (2014-2023) et à ce titre collaboré avec de nombreux musées suisses et étrangers, dont le Musée d'art de Pully pour l'exposition Hodler et le Léman en 2018.

Le nouveau directeur a eu l'occasion de présenter en septembre 2024, lors d'une séance d'information pour la Commission de gestion et la Commission des finances, les enjeux principaux auxquels les Musées seront confrontés et les axes prioritaires de sa stratégie.

Les principales préoccupations sont les suivantes :

- Fédérer les trois institutions autour d'une identité commune des Musées de Pully et profiter de la nécessité de revoir les sites internet des Musées pour lancer cette nouvelle identité. À ce travail s'ajoute la mise en place d'un système numérique de réservation et de gestion des activités des Musées.
- Mettre en valeur les collections de la Ville de Pully. Pour ce faire, il a lancé une salle nommée Flash, présente dans chaque exposition du Musée d'art depuis février 2025 et consacrée à explorer les liens entre l'exposition et les collections et/ou le patrimoine pullieran.
- Lancer un chantier des collections avec pour objectif principal la mise en place d'un logiciel de gestion des collections (MuseumPlus).
- Reprendre le dossier de la requalification de la Villa romaine de Pully dont les travaux sont urgents et nécessaires pour la préservation des vestiges. Un nouveau contact a été établi à fin 2024 avec les départements cantonaux compétents pour leur proposer une présentation des réflexions en cours, en matière d'assainissement et de valorisation de la villa.
- Profiter du 150^e anniversaire de Ramuz (2028) pour accroître la renommée et le rayonnement de La Murette – espaces littéraires.
- Développer de nouveaux publics en travaillant notamment sur la qualité, l'ambition et la cohérence de la programmation du Musée d'art, sur l'identité et l'importance des vestiges de la Villa romaine et sur l'attractivité, notamment pédagogique, de l'espace dédié à C. F. Ramuz.

Ces priorités seront précisées dans un Plan scientifique et culturel des Musées de Pully, document phare pour la conduite des activités dans les années à venir, qui sera rédigé par la direction en 2025. Ce document précisera les acquis, les missions, les processus et les priorités stratégiques pour les années 2026-2030.



75 ans du Musée d'art de Pully, 21 septembre 2024 © Agence muto

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

La saison officielle de l'Octogone a présenté 22 spectacles de théâtre, danse et musique. Parmi ceux-ci, 13 pièces ont affiché complet, attirant plus de 440 spectateurs par représentation. Deux spectacles majeurs ont marqué la saison et ont mis en lumière le théâtre avec des artistes de renommée internationale: Peter Doherty et Sharon Eyal. Ces événements ont permis de faire découvrir le théâtre à un large public. Les deux représentations de la compagnie de Sharon Eyal étaient des premières suisses, renforçant ainsi l'exclusivité et la renommée du théâtre.

Par ailleurs, deux pièces de théâtre présentées cette saison ont été récompensées par les prestigieux Molières, ajoutant un gage supplémentaire de qualité à la programmation.

La billetterie a émis 17'446 billets pour l'ensemble des spectacles, un score stable qui prouve la fidélité du public pour cette institution culturelle. Le taux de fréquentation a atteint 85 %, ce qui constitue une belle prouesse au vu de l'appauvrissement de la presse qui ne relaie plus les informations de spectacles. Ce succès est à mettre en parallèle avec l'arrivée, en mars 2024, d'une nouvelle collaboratrice, titulaire d'un master en management des systèmes d'information et spécialisée dans le marketing digital et les réseaux sociaux. On peut aussi signaler l'engagement de l'équipe du bar qui a su dynamiser l'offre des mets et satisfaire une clientèle exigeante. En complément de la saison officielle, l'Octogone a accueilli 59 événements, répartis entre accueils artistiques, concerts classiques (avec Pour l'Art), spectacles scolaires et seuls-en-scène, pour un total de 81 représentations.

Saison officielle

- 10.01.2024 – Danse – Semâ de la Compagnie Linga
La Compagnie Linga a présenté son avant dernière création, Semâ, une performance captivante qui a fait salle comble.
- 20.01.2024 – Danse – Omma du chorégraphe Josef Nadj
Une performance envoûtante avec huit danseurs africains mêlant danse traditionnelle, contemporaine et urbaine, qui a attiré un public élargi au-delà des habitués du théâtre.
- 25.01.2024 – Théâtre – Le Manteau de Janis d'Aline Teulié
Aline Teulié a présenté une pièce magistralement écrite et interprétée, abordant le thème du handicap avec légèreté, humour et sincérité. Le public a été enchanté par cette performance émouvante et pleine d'esprit.
- 02.02.2024 – Théâtre – Portrait du chorégraphe Mehdi Kerkouche
Des danseuses et danseurs de tous âges et de tous tempéraments ont été réunis pour une performance dynamique sur la chanson «Curtains» d'Elton John. Cette danse disco a exploré les relations intra-familiales, fusionnant burlesque et contemporain.
- 23.02.2024 – Théâtre – Glenn, naissance d'un prodige d'Ivan Calberac
Ce spectacle, qui explore la vie fascinante de l'un des plus grands pianistes du XX^e siècle, a affiché complet, attirant un public nombreux et enthousiaste.
- 06.03.2024 – Théâtre – Sens dessus dessous d'André Dussolier
André Dussolier a offert un seul en scène intimiste, lisant et racontant des poèmes, des monologues et des extraits de littérature qui l'ont accompagné depuis toujours. Cette performance a touché le cœur du public par sa sincérité.
- 16.03.2024 – Théâtre – Les poupées persanes d'Aïda Asgharzadeh
Aïda Asgharzadeh a signé un spectacle entre conte et témoignage, histoire d'amour et récit des guerres amères. La troupe des Poupées persanes a livré une performance saisissante, captivant le public par sa profondeur émotionnelle.
- 23.03.2024 – Danse – Youme de la Compagnie Wang-Ramirez
Un spectacle tout public qui a su mêler hip-hop, flamenco et violoncelle, célébrant la diversité. Une complicité entre trois artistes dans un univers éminemment féminin. De nombreuses familles étaient présentes pour cette performance envoûtante et énergique.
- 19.04.2024 – Danse – All I Need du chorégraphe Edouard Hue
Edouard Hue a immergé ses neuf danseurs dans une structure inspirée du jeu de go, où la conquête de territoire prend tout son sens. Cette performance a exploré les dynamiques de pouvoir et de territoire à travers la danse.
- 27.04.2024 – Musique – Lescop
Le concert de Lescop a marqué son grand retour après 7 ans d'absence. Sur scène, celui qui peint la pop française en noir, a revisité ses influences électroniques, où la new wave des années 1980 et le minimalisme ne sont jamais très loin.
- 02.05.2024 – Théâtre – Une idée géniale de Sébastien Castro
Le public a ri de bon cœur pour cette comédie pleine de fraîcheur et d'humour à l'intrigue originale. La saison 2023-2024 s'est clôturée en beauté, avec une salle comble et un public enthousiaste.
- 18.09.2024 – Théâtre – La Blessure et la Soif de Laurence Plazenet
Un début de saison 2024-2025 réussi avec le retour sur scène de la comédienne Fanny Ardant pour une performance saluée pour sa profondeur émotionnelle.

- 21.09.2024 – Danse – Rave Lucid de la compagnie Mazelfreten
Ce spectacle, débordant d'énergie, a parfaitement lancé la saison. Le public, très éclectique et de tous âges, a répondu présent, saluant avec enthousiasme tant la performance de la troupe que l'énergie du spectacle en lui-même.
- 28.09.2024 – Musique – Rodrigo Amarante
Rodrigo Amarante a offert une soirée musicale, attirant un public de niche mais enthousiaste. Le concert a été salué pour sa qualité artistique et l'émotion transmise par l'artiste.
- 01.10.2024 – Théâtre – Vidéo Club de Sébastien Thiéry
Une pièce pleine de rebondissements qui a su faire rire le public. Avec des performances remarquables, notamment celle d'Yvan Attal, ce spectacle a attiré un large public, au-delà des fidèles du théâtre.
- 11.10.2024 – Théâtre – Un léger doute de Stéphane de Groodt
Le spectacle a également affiché complet, séduisant le public avec l'humour décalé de Stéphane de Groodt.
- 1^{er} et 02.11.2024 – Le Bal de la Compagnie Linga
Cette création audacieuse a osé sortir des sentiers battus de la danse contemporaine pour s'aventurer dans l'univers de la musique classique, offrant au public un moment de légèreté et d'élégance, mêlant harmonieusement danse et musique.
- 15.11.2024 – La Couleur des Souvenirs de Fabio Marra
Une représentation affichant quasi complet, attirant un public plus traditionnel grâce à ses thèmes universels et la présence d'acteurs et d'actrices de renom.
- 16.11.2024 – Musique – Peter Doherty, Stranger in my own skin
Cette soirée spéciale a débuté par la projection d'un documentaire de Katia De Vidas, retraçant la vie de Peter Doherty avant un concert intimiste. Le concert a rencontré un franc succès, avec près d'une centaine de personnes sur liste d'attente. La soirée a offert une communion unique entre l'artiste et le public.
- 27.11.2024 – Chers parents d'Emmanuel et Armelle Patron
Un public très varié a répondu présent, faisant salle comble pour cette comédie abordant des thèmes familiaux avec autodérision.
- 06 et 07.12.2024 – Into the hairy de Sharon Eyal
Le défi d'organiser deux représentations consécutives a été relevé avec succès, les deux soirées affichant presque complet. La performance de la chorégraphe Sharon Eyal a été un moment unique pour le théâtre, mettant en avant l'une des figures de proue de la danse contemporaine internationale. Avec une technicité sans pareille, ce spectacle a captivé le public par sa puissance et son expression corporelle intense, offrant une expérience inoubliable.
- 12.12.2024 – La porte à côté de Fabrice Roger-Lacan
Le spectacle a attiré un public au-delà des fidèles de l'Octogone, complet dès l'annonce. Les deux têtes d'affiche, Michèle Laroque et Grégory, ont su captiver l'attention du public.

1 *Le consentement* - Laura Marie Cieplick

2 *88 fois l'infini* @Céline Nieszawer

3 *BD LEAD IMAGE Devendra* - Crédits : DR

4 *HOP* - Crédits : Marc Damage

5 *Bérénice* - Crédits : Sophie Boulet

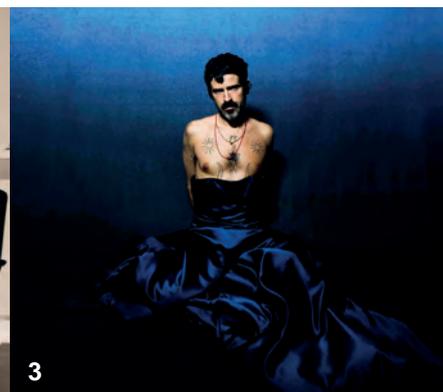
6 *SQURL MAN RAY Euro Tour Dates* - Crédits : DR



1



2



3



4



5



6

Communication

L'année 2024 a été marquée par une période de transition avec le départ de la personne en charge de la communication, et l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice. Cette évolution a conduit à un renforcement de la communication digitale du théâtre, contribuant à une meilleure visibilité sur le web et sur les réseaux sociaux.

En septembre 2024, lors du spectacle de danse Rave Lucid, l'Octogone a collaboré avec la photographe Alizée Quinche pour une captation photo. L'objectif était double: valoriser l'infrastructure du théâtre et l'ambiance d'avant-spectacle tout en créant du matériel de promotion intemporel, réutilisable pour de futures campagnes de communication.

En novembre 2024, une captation vidéo, également confiée à Alizée Quinche, a été réalisée lors de la venue du musicien Peter Doherty. Cette vidéo immersive vise à présenter le théâtre de manière innovante, permettant ainsi au public de mieux s'imaginer l'expérience avant sa venue.

Communication visuelle et graphique

Le théâtre poursuit sa fructueuse collaboration avec l'Atelier Cocchi, garant d'une communication visuelle fidèle à l'identité forte, sobre et intemporelle du théâtre.

En 2024, sept campagnes d'affichage ont été réalisées, chacune accompagnée d'un suivi rigoureux pour évaluer leur impact sur la vente des billets. Cette démarche vise à innover en permanence pour capter toujours mieux l'attention des passants et passantes.

Des flyers ont également été conçus pour renforcer la promotion de certaines pièces nécessitant un soutien supplémentaire. Leur distribution a été soigneusement planifiée afin de cibler des publics spécifiques et de s'appuyer sur des lieux et institutions susceptibles d'être intéressés par les thématiques abordées par les spectacles.

Communication digitale et réseaux sociaux

Un teaser vidéo pour promouvoir la programmation danse a été réalisé pour accompagner le lancement de la saison 2024-2025 et renforcer les actions de promotion. Celui-ci a été diffusé sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook et YouTube.

Pour la première partie de la saison 2024-2025, le matériel de promotion de chaque spectacle a été largement exploité sur les réseaux sociaux, avec la création de courtes vidéos et de visuels mis en page selon la charte graphique du théâtre. Cette approche a permis de renforcer la présence de l'Octogone sur les réseaux sociaux, entraînant une augmentation notable de sa visibilité, avec 986 nouveaux abonnés au total: 900 abonné-es sur Instagram et 86 abonné-es sur Facebook. 10'000 visites sur les profils comptabilisées pour les deux comptes et 455'000 vues pour toutes les publications réalisées dont 136'000 vues pour les publications sponsorisées. Le théâtre compte désormais 2'425 abonné-es sur Instagram et 4'100 abonné-es sur Facebook.

La ligne graphique de la newsletter a été revue pour s'aligner avec les couleurs de la nouvelle saison. Le théâtre comptabilise 7'347 contacts au total dont 4'289 abonnés aux e-mails.

Une analyse détaillée du site web a conduit à des ajustements visant à améliorer sa navigation et son ergonomie. Les photos prises en 2024 ont été intégrées à certaines pages web, rendant le site plus attractif et immersif.

Deux campagnes d'affichage numériques ont également été menées sur les écrans SGA situés à des emplacements lausannois stratégiques fréquentés par les pendulaires. Ces campagnes ont permis de renforcer la visibilité de certaines pièces nécessitant un soutien promotionnel accru.

Presse

La visibilité du théâtre a été renforcée dans les médias romands en 2024, avec:

- 7 articles parus dans des journaux de portée suisse romande, tels que Le Temps, 24 heures ainsi que des titres locaux comme Lausanne Cités, couvrant des concerts, des pièces de danse et de théâtre.
- Une courte vidéo en coulisses de la compagnie de danse résidente Linga, diffusée sur le compte Instagram de la RTS dans le cadre de leur dernière création.
- Deux interventions radio dans l'émission Vertigo de la RTS.

Le théâtre continue également ses partenariats avec des journaux et magazines pour la publication d'annonces papier, tout en adaptant sa stratégie vers la communication digitale et en se tournant davantage vers la presse en ligne. Des annonces sur des agendas culturels en ligne ont ainsi permis de renforcer la promotion autour du lancement de la saison 2024-2025.

Partenariats culturels, médiation et échanges de visibilité

La deuxième édition de la journée communale Pully Culture s'est tenue le 15 juin 2024, rassemblant toutes les institutions culturelles de la Ville de Pully. À cette occasion, l'Octogone a proposé deux ateliers de danse en collaboration avec l'école de danse One-Two, spécialement destinés aux enfants et aux adolescent-es. Ces activités ont remporté un franc succès auprès des familles, avec une forte participation aux ateliers.

Les partenariats culturels établis ces dernières années ont été reconduits en 2024 avec plusieurs collaborations stratégiques :

- Librairie Payot : mise en avant des pièces adaptées de livres disponibles à la vente, renforçant ainsi le lien entre littérature et théâtre.
- Pass Culture : valorisation de la programmation auprès des jeunes publics, dans le cadre des actions de médiation soutenues par le Canton de Vaud.
- Association Le Vestiaire : offre culturelle dédiée aux Français et Françaises récemment installé-es en Suisse, leur permettant de découvrir le théâtre et l'offre culturelle locale.
- UNIL et EPFL : en complément du partenariat avec l'EPFL, l'UNIL a été impliquée pour promouvoir les spectacles auprès de ses étudiant-es, notamment via des concours leur offrant des places gratuites. Ce nouveau partenariat a également permis d'organiser, pour début 2025, un espace dédié à la promotion du théâtre et de sa programmation auprès des étudiants de l'UNIL.

Ces collaborations visent à élargir le public du théâtre, en particulier auprès des jeunes générations, et à les initier à des domaines artistiques tels que la danse et le théâtre tout en les fidélisant à l'Octogone.

Les partenaires du théâtre

En 2024, l'Octogone a trouvé un nouveau partenaire pour la quatrième de couverture de son programme. En plus d'une entreprise de gestion de fonds, dont le partenariat se renforce au fil des années, et de la Loterie Romande, avec laquelle le partenariat a été reconduit, l'Octogone a noué une collaboration avec une entreprise pulliérane spécialisée dans l'aménagement d'intérieur. Fondée la même année que le théâtre, ce point commun a renforcé les liens entre les deux structures. Dans le cadre de ce partenariat, un jeu concours a été organisé pour célébrer leurs 45 ans, offrant des entrées pour des pièces de danse aux abonnés et abonnées du théâtre et de l'entreprise d'ameublement sur le réseau social Instagram.

Compagnie Linga

L'année 2024, démarrée par une reprise de la production *Semâ*, à l'Octogone - Théâtre de Pully, qui s'est jouée à guichets fermés, est très positive. Ont suivi plusieurs tournées nationales et internationales en Allemagne, Suisse, Albanie et Italie, alors que le projet *Flowing*, fruit des collaborations avec les Bachelors en danse contemporaine de l'Académie de Musique de Katowice et du Zürcher Hochschule der Künste, a tourné en Suisse et en Pologne. À la demande du Service de la culture de la Ville de Lausanne, la compagnie a représenté les arts vivants de notre territoire au congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), avec la pièce *Semâ*. La collaboration avec l'HEMU s'est poursuivie avec le projet « Regards croisés », et avec un séminaire de direction d'orchestre pour la danse. Enfin, la compagnie a présenté en novembre *Le Bal* à l'Octogone et au Centre des Arts Ecolint à Genève. Cette nouvelle création pour 6 danseurs et danseuses, réinterprétation contemporaine des classiques musicaux de Rameau, Strauss et Suppé, a largement séduit le public, venu nombreux applaudir la compagnie, et plusieurs programmeurs et programmatrices ont manifesté leur intérêt pour le spectacle.

2024 aura également été marquée par le renouvellement de la convention de subventionnement, liant la Ville de Pully, la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Compagnie pour la période 2024-2026.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

L'Association Pour l'Art a présenté, comme chaque année, une programmation de qualité, avec huit concerts de haut calibre, couvrant un large éventail de formations et de répertoires. Ces concerts ont mis en lumière aussi bien des œuvres classiques majeures que des pièces de jeunes artistes de talent. Le public fidèle de l'Octogone continue d'apprécier la qualité de ces événements, qui font d'ores et déjà partie des moments incontournables de la saison.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

En 2024, le Café-Théâtre de la Voirie a continué avec un rythme et des chiffres plus ou moins similaires à 2023. Ce sont ainsi 40 spectacles différents, répartis sur 122 séances qui ont été présentés, démontant un intérêt constant du public pour son programme. Le théâtre a poursuivi sa mission d'offrir une variété de spectacles et de donner l'opportunité aux artistes locaux de se produire, tout en cultivant une relation durable avec son audience.

Parmi les moments forts de l'année, nous pouvons citer :

- **2, Rue des Mégères** (ci-contre)

Un spectacle d'humour haut en couleurs locales de Sylvie Berney et Sylvie Galuppo. Dans « 2, rue des Mégères », les Sissi's ont raconté avec humour des histoires de société, les commères du village qui critiquent ceux qui critiquent, les ados en crise qui s'expriment par le rap, la grand-mère qui s'achète un nouveau canapé dans une agence de rencontres, les femmes qui regrettent d'avoir un jour dit « oui » à leur mari, la recette des griottes au Kirsch, sans griotte...



- **Je m'appelle Tilabongo**

Une performance théâtrale itinérante adaptée du recueil Opinion poétique de Samy Manga (Cameroun) et Caroline Despont (Suisse), accueillis en résidence auprès de HighNoon Company. Opinion poétique est un pont entre deux mondes. Écrit à distance pour interroger l'universel, le texte prend son envol sur scène dans le rassemblement, la voix et la musique. Il appelle aux différences qui enrichissent et désarment celles qui divisent.

- **Dévastation**

Cette comédie-tragédie grecque de Dimítris Dimitriádis a été interprétée par la troupe de théâtre amateur de la Tournelle (premier prix de la FSSTA 2019). LA tragédie grecque par excellence avec huit personnages qui n'en peuvent plus de rejouer leur drame : Agamemnon, Clytemnestre, Electre, Oreste et toute la clique vont essayer de se défaire de leur rôle... Depuis 16 ans, et grâce à sa metteuse en scène professionnelle Doris Naclerio, la troupe a monté des pièces autant classiques que surréalistes (Aristophane, Molière, Brecht, Dubillard, Alègre, Ribes, etc.).

- **Nuances**

Un concert de musique du monde par le groupe multiculturel NAFAS. Du Maghreb à la Grèce, d'hier à aujourd'hui, NAFAS a tissé des liens musicaux à travers la Méditerranée. Chanteuse et musiciens ont puisé dans leurs racines respectives pour composer rythmes et mélodies et dialoguer par-delà la grande bleue. Qu'ils soient festifs, nostalgique ou méditatifs, l'oud de Kamal et les percussions de Noredine ont répondu au laouto grec de Michel, entremêlé leurs couleurs avec celles de l'alto de Daniel et ont porté les arabesques vocales d'Iman vers d'autres horizons.

- **La curieuse histoire de l'homme charbon**

Une création de Yohann Thenaisie et Jimena Marazzi. L'homme charbon, un spectacle de théâtre poético-musical dans un univers d'épouvante surréaliste. Au fond d'un vieux théâtre abandonné, une bande de monstres piège les visiteurs impromptus pour leur raconter des histoires. La curieuse histoire de l'Homme Charbon : un conte de suie et d'étoiles mêlant théâtre, musique, marionnettes et bruitages en direct.

- **J'ai pas de problème !**

Seul en scène de Cristian Rosatti. Sans jugement et sans filtre, il a mis à nu sa vie et celle d'une partie de sa famille. Il y a exposé le déracinement, un père rongé par sa consommation d'alcool, une mère de famille impuissante, la violence psychologique et physique au sein d'une famille où l'alcool est au centre. Le parcours d'un jeune qui, après avoir commencé par une bière à l'âge de 13 ans, finira par consommer quotidiennement alcool, joints et cocaïne, jusqu'au jour où il décida de dire stop à l'alcool et aux drogues ! Dans cette mise à nu, Cristian a partagé ses nombreux déménagements, ses voyages, ses rencontres, sa colère, ses peurs, sa joie et sa foi.

Dans le cadre de la journée Pully Culture (événement annuel des institutions culturelles de la Ville de Pully), le Café-Théâtre de la Voirie a présenté un spectacle d'improvisation interprété par la Cosmic league, une jeune compagnie d'improvisation théâtrale. Ce spectacle, qui s'adressait à un large public, a suscité un véritable enthousiasme.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

En 2024, le Cinéma CityClub a poursuivi sa progression, en attirant 40'719 spectatrices et spectateurs – un chiffre représentant une hausse de 23% de la fréquentation par rapport à l'année précédente. En 10 ans, la fréquentation du Cinéma CityClub a presque quintuplé, soit 33'805 spectatrices et spectateurs en plus.

En termes d'offre proposée aux publics, l'année 2024 représente 39 films en séances régulières (499 séances), 35 rencontres avec des cinéastes et des personnalités du monde culturel, 148 projections du P'tit CityClub dédiées aux enfants de 2 à 10 ans, 19 séances pour les seniors, et 9 soirées « Film et concert ».

58 séances scolaires ont également eu lieu au CityClub, attirant 5'763 étudiantes et étudiants.

Parmi les films proposés durant l'année, 35 ont été des films suisses, souvent présentés par les cinéastes, affirmant la volonté du CityClub de soutenir la création de notre pays.

Enfin, la salle a par ailleurs été mise à disposition de 41 associations, entreprises ou institutions de la région.

Durant toute l'année, le Cinéma CityClub a maintenu son ancrage pulliéran en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires et plusieurs commerces et associations de la ville. Le Cinéma CityClub a également accueilli plusieurs festivals, à l'instar du Festival Cinéma Jeune Public, du Toussaint'S Festival, et proposé des séances spéciales avec plusieurs institutions de la région, parmi lesquelles l'ArchéoLab de Pully, la Bibliothèque de Pully, La Muette - espaces littéraires, le mudac, l'Université de Lausanne et le Théâtre Vidy-Lausanne.

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 40 ans, le TJP est soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

Le début de l'année 2024 a été marquée par l'arrivée du nouveau directeur de l'École du TJP, M. Frédéric Brodard, ainsi que de la nouvelle secrétaire administrative, Mme Yasmine Saegesser. La volonté du comité de l'association de professionnaliser la direction et l'administration de l'école a été bien reçue par le corps enseignant et les élèves.

Une nouvelle approche pédagogique a été instaurée avec l'inauguration de journées pédagogiques bisannuelles pour le corps enseignant. Cette mesure a été bien accueillie par le corps enseignant et offre de belles perspectives pour le futur.

Grâce à une nouvelle identité visuelle, un nouveau site internet, une campagne de publicité par affichage et sur les réseaux sociaux ainsi qu'avec une newsletter trimestrielle relookée, l'école a pu retrouver et même dépasser le nombre d'élèves entre fin juin et la reprise de fin octobre. 195 élèves (165 à l'année pour la rentrée 24-25) ont suivi les cours de l'École du TJP.

La nouvelle classe « Spectacle comédie musicale » a présenté au printemps, lors de quatre soirées complètes au Café-Théâtre de la Voirie, son spectacle « No Grease Show ». Fort de ce succès, il a à nouveau été donné dans le même lieu fin août.

Le spectacle « Bonjour l'ambiance » de l'Atelier théâtre du metteur en scène Jean-Gaël Diserens a été un succès lors de six soirées complètes au Café-Théâtre de la Voirie en avril, et également au Théâtre de l'Odéon à Villeneuve en septembre.

M Diserens a décidé d'emmener cette troupe née du TJP vers de nouveaux horizons et a créé sa propre association.

Les spectacles de fin d'année ont pu être donnés au Café-Théâtre de la Voirie durant 10 jours lors du rendez-vous désormais annuel: Le Festival de l'École du TJP.

La Compagnie du TJP a repris la pièce musicale « On décongèle papy », libre adaptation par la metteuse en scène Sara Gazzola du film « Hibernatus » avec Louis de Funès. La première a eu lieu en novembre dernier à Colombier, puis la tournée est passée par Marens, Cossonay et sera à l'Octogone – Théâtre de Pully en février 2025.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2024		Nombre
Contrat à durée indéterminée		214
Apprenties et apprentis		24
Stagiaires MPC et maturité intégrée		2
Stagiaires (HES et Pré-HES)		10
Total		250

Auxiliaires ayant travaillé en 2024		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	27
DAGF	Bibliothèque	4
DAGF	Café-Théâtre de la Voirie	3
DAGF	Service informatique	2
DAGF	Service des ressources humaines	4
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil - L'Octogone – Théâtre de Pully	40
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	34
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	20
DDGS	Organistes et remplaçants	11
DDGS	Piscines	21
DDGS	Vignes et forêt	6
DJAS	Accueillantes en milieu familial	13
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	22
DJAS	Espace Jeunes	10
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées	10
DJAS	Réfectoires scolaires	20
DJAS	Secrétariat	1
DJAS	Service médical et dentaire	5
DUE	Parcs et promenades	1
DUE	Urbanisme	8
DTSI	Service technique	4
DTSI	Voirie	1
DJAS/DTSI	Civilistes	2
Engagements sociaux	IPT, LIFT, ADNV, Pro Infirmis	11
Total		284

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2023 était de 106.4. La grille des salaires étant indexée à hauteur de 104.6, la Municipalité a décidé d'accorder 1.7% d'indexation au personnel, couvrant ainsi complètement le renchérissement.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Durant l'année 2024, trois éditions du journal « Persinfo », journal interne destiné au personnel, ont été publiées.

Événements en 2024 :

- 40 collaboratrices et collaborateurs ont assisté à l'une des 13 matinées d'accueil. De plus, une matinée d'accueil spéciale a été organisée en août, consacrée à l'arrivée de 8 nouveaux apprentis et apprenties et stagiaires ;
- 244 collaboratrices et collaborateurs ont participé à la soirée du personnel qui a eu lieu le vendredi 12 janvier 2024 ;
- 16 enfants ou enfants proches de collaboratrices et collaborateurs, ont découvert les métiers de médiatrice et médiateur culturel-le (DAGF), bibliothécaire (DAGF), ingénieur-e mobilité (DTSI) et architecte-paysagiste (DUE) lors de la Journée « Oser tous les Métiers » qui a eu lieu le jeudi 14 novembre 2024 ;
- 42 retraité-e-s de la Commune ont été invité-e-s au restaurant du Port de Pully le mercredi 20 novembre 2024 pour le repas annuel des retraité-e-s ;
- 42 enfants et leurs parents ont accueilli le Père Noël et ont reçu un cadeau au refuge des Quatre Vents dans le cadre du Noël des enfants des collaboratrices et collaborateurs qui a eu lieu le mercredi 4 décembre 2024.

RÉALISATIONS 2024

Le principal projet de l'année 2024 a été la préparation au changement du logiciel salaires dans le but d'avoir une solution intégrée à la solution comptable Abacus, mais également d'offrir de meilleures prestations au personnel de la Ville de Pully, notamment par le biais d'un portail accessible à chacune et chacun. Cet important changement a dû être intégré dans un calendrier déjà chargé, et se réaliser parallèlement à d'autres projets très importants initiés par d'autres services, tels que la mise en conformité de la loi sur la protection des données (LPD) ou la participation à la mise en place du centre de compétence en gestion de projet généralisée dans la Commune. De plus, les difficultés de recrutement s'accroissent. Il devient de plus en plus difficile de trouver certains profils et il faut parfois s'y reprendre à deux fois pour recruter les professionnel-le-s recherché-e-s.

Les activités réalisées durant l'année ont été les suivantes :

Gestion du service

- Gestion de 215 collaboratrices et collaborateurs en contrat de droit public et d'environ 300 auxiliaires en contrat de droit privé (CDD de quelques jours à 2 ans et contrats à l'heure) au niveau administratif, rémunération et assurances ;
- Engagement d'une soixantaine de postes en 2024 (fixes et auxiliaires longue durée), représentant quelques 3'500 dossiers à traiter, dont environ 350 candidatures spontanées, c'est-à-dire un tiers de plus qu'en 2023 ;

Projets

- Nouveau logiciel salaire : de nombreux travaux préparatoires pour la mise en place du nouveau logiciel de salaire ABACUS ont été nécessaires. Parallèlement, un important travail de sauvegarde des données de l'ancien logiciel salaires HRM a dû être effectué ;
- Gestion des prestations professionnelles individuelles et collectives : l'année 2024 a vu le déploiement de 9 équipes supplémentaires. Ce déploiement s'achèvera définitivement en 2026 et un bilan va d'ores et déjà être tiré pour définir encore des ajustements de la méthode ;
- Protection des données (LPD) : le projet est terminé et une directive rappelant les bonnes pratiques en matière de protection des données a été communiquée à tout le personnel. Cette directive sera également désormais jointe dès 2025 à tous les nouveaux contrats envoyés à notre personnel ;
- Révision des conditions salariales AMF : une réflexion a été menée conjointement avec la DJAS qui a abouti à une amélioration significative des conditions de travail des accueillantes. Dès lors, les nouvelles conditions entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025 ;
- Continuation de la plateforme d'échanges avec le Conseil d'administration de la CIP : ces discussions ont permis diverses améliorations et notamment la mise en place, par le biais de l'UCV, d'une formation destinée aux délégué-e-s de la CIP afin de mieux les préparer à leur mission de représentation du personnel à la Caisse de pensions ;
- Diversité et inclusion du personnel : une première action a été menée lors de la Journée oser tous les métiers du 14 novembre avec la présentation par la Fondation « Pacte » du film « voyage au pays des robots » destiné à promouvoir la mixité dans les métiers techniques ;
- Recrutement du futur secrétaire municipal.

Support à d'autres entités

- Poursuite de la gestion d'une partie des RH de la Commune de Belmont-sur-Lausanne durant toute l'année 2024 (conseils et accompagnement à la collaboratrice RH et à la Municipalité) (mandat facturé) ;
- Gestion des RH de l'ASEL (70 collaboratrices et collaborateurs) (mandat facturé) ;
- Aide à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse sur les sujets de santé et sécurité au travail (mandat facturé).

FORMATION

De nombreux collaboratrices et collaborateurs ont suivi des formations durant l'année 2024. Les formations suivantes ont été suivies ou organisées :

- 3 formations ont été données aux responsables de la Ville de Pully :
 - La formation intitulée « Manager-coach », d'une durée de 3,5 jours, a eu lieu en février 2024 pour 6 cadres intermédiaires ;
 - Une session « Alumni » de la formation « Manager-coach » a été proposée aux personnes ayant suivi le cours entre 2022 et 2023. Au total, 10 personnes ont suivi cette session « alumni » organisée sur une demi-journée en mars 2024 ;
 - Une formation sur le programme PACT (Programme Absences et Climat de Travail) a eu lieu en septembre 2024 pour un total de 8 nouveaux et nouvelles responsables ;
- Un cours interne intitulé « fonctionnement de l'Administration », qui a lieu depuis 2018, a été donné à une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs nouvellement arrivé-e-s à la Ville de Pully ;
- Un cours destiné à la retraite a été organisé avec VZ en octobre 2024 sur deux demi-journées, réunissant 16 personnes pour le module n°1 (personnes âgées de 55-56 ans) et 7 personnes pour le module n°2 (personnes à 1-2 ans du départ à la retraite) ;
- La réussite ou la poursuite de brevets fédéraux, de CAS, de DAS ou de MAS ;
- Plusieurs formations techniques visant à améliorer la sécurité ou les connaissances techniques des collaboratrices et collaborateurs ;
- Diverses formations internes destinées aux apprenties et apprentis (environnement politique, marchés publics, finances communales, etc.).

APPRENTIES ET APPRENTIS

La Ville de Pully a formé 24 apprenties et apprentis, 1 MPC et 1 maturité intégrée dans les métiers suivants : 9 employé-e-s de commerce, 1 maturité professionnelle 3+1, 1 agente en information documentaire, 1 techniscéniste, 3 horticultrices et horticulteurs paysagistes, 2 viticulteurs, 3 agent-e-s d'exploitation en conciergerie, 2 forestiers-bûcherons, 1 géomaticien, 1 peintre et 1 informaticien.

La Commune accueille également des stagiaires réalisant un bachelor en emploi : 5 stagiaires en économie d'entreprise à la HEIG-VD d'Yverdon-les-bains et 1 stagiaire en droit économique à la HE-Arc de Neuchâtel. De plus, la Commune emploie 4 pré-stagiaires réalisant leur stage obligatoire d'une année en vue de leur prochaine entrée dans une Haute École. Enfin, la DUE propose chaque année un ou deux stages « premier emploi » pour les détenteurs d'un master EPFL ou universitaire.

Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully a favorisé l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertion suivants :

- ADNV : 1 personne a réalisé un stage de trois mois au sein de l'équipe de parcs & promenades (DUE) ; 1 personne a réalisé un stage de cinq mois au sein de l'équipe des artisans (DDGS) et 1 personne a réalisé un stage de trois mois dans le domaine du facility management (DDGS) ;
- IPT : 1 personne a réalisé un stage de 2 semaines au sein du domaine du facility management (DDGS) ;
- Pro Infirmis : 5 personnes ont bénéficié durant toute l'année d'une mesure d'insertion (Insert H) dans le Service des ressources humaines (DAGF) ainsi que dans les entités du facility management (DDGS), des Musées (DAGF) et de Parcs & Promenades (DUE). Ces mesures se poursuivront durant l'année 2025.
- LIFT : 2 personnes en fin de parcours scolaire sont venues faire des après-midis découvertes sur une durée d'environ 3 mois par le biais de ce programme, au sein de l'équipe de parcs & promenades (DUE).

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé

Plusieurs actions de promotion de la santé ont été réalisées en 2024 :

- La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (25 vaccins par injection et 33 vaccins homéopathiques) ;
- La poursuite de l'organisation des massages assis ;
- Le renouvellement des cours de Pilates et de Yoga de la pause des lundis et jeudis midi qui réunit 11 participants dans la salle de rythmique du collège Mallieu ;
- L'organisation d'une journée de réparation de vélos (15 participants) par un mécanicien de l'entreprise Rensho ;
- La réalisation de 14 analyses ergonomiques sur poste de travail bureautique de collaboratrices et collaborateurs le souhaitant avec aménagement de poste selon les besoins par l'ingénieur de sécurité et ergonomiste afin d'améliorer les conditions de travail ;
- L'animation du cours « Ready for life » par la Ligue pulmonaire vaudoise destinée aux nouveaux apprentis, dans le cadre de la prévention du tabagisme et des addictions (8 apprentis) ;
- La prise en charge de 2 mammographies pour des collaboratrices âgées de moins de 50 ans (n'étant donc pas concernées par le programme cantonal de dépistage) ;
- La mise à jour de l'ensemble du contenu des trousse de secours (90 environ) du personnel ;
- La réalisation d'une campagne de prévention des accidents professionnels et non professionnels selon les catégories de risques les plus marquées via des affiches réalisées à l'interne (cf. ci-contre) ;
- L'organisation d'un « fit-test » afin de définir la bonne taille du masque selon la morphologie des visages et ainsi garantir leur efficacité de protection des voies respiratoires (10 collaboratrices et collaborateurs exposés aux produits chimiques) ;
- La signature de la charte éthique de la Fondation La Légion du Cœur attestant des pratiques bienveillantes et humanistes prises par le Service des ressources humaines envers une collaboratrice ou un collaborateur développant une maladie longue durée.
- Une aide financière au financement du dossard pour la participation de 7 collaboratrices et collaborateurs à la course « Run Mate ».



Sécurité au travail

Dans une vision d'amélioration continue, le déploiement du concept de sécurité au travail de la Ville de Pully, selon la directive CFST 6508, a été poursuivi en 2024 au moyen de plusieurs actions :

- La poursuite du plan d'actions, ayant pour but d'améliorer la maîtrise des risques professionnels, constitué à la suite des visites avec l'ingénieur de sécurité CFST et les répondants sécurité ou les chefs d'exploitation. Ces actions ont notamment concerné l'Octogone – Théâtre de Pully et le stockage des ateliers des services industriels.
- La réalisation d'une analyse de risques des Datacenters (implantation, fonctionnement et exploitation).
- La poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva pour les nouveaux apprentis des services techniques (9 apprentis).
- La sensibilisation à la Politique Santé & Sécurité au travail de la Ville de Pully pour les nouveaux collaboratrices et collaborateurs et apprentis lors des matinées d'accueil.
- La réalisation d'un plan de formation avec des cours de secourisme, de prévention incendie, de travaux en hauteur, de « gestes et postures » pour le personnel d'exploitation, de permis machinistes et nacelles, spécifiques aux risques liés aux activités forestières et des cours concernant les risques et la prévention liés à des matériaux amiantés. Certaines de ces formations ont été mutualisées avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne ;

Sécurité incendie - évacuation

- La révision des concepts d'évacuation pour la Damataire ;
- La réalisation d'un exercice d'évacuation au Musée d'art de Pully ainsi qu'au Café-théâtre de la Voirie afin de tester et d'améliorer le concept d'évacuation mis en place ;
- L'organisation de cours feu animés par l'ECA pour les nouveaux collaboratrices et collaborateurs (22 collaboratrices et collaborateurs).

Chiffre clé : 110 personnes ont été formées dans les domaines de la sécurité cette année.

La mutualisation des actions en santé et sécurité au travail initiée en 2023 est poursuivie auprès de la Commune de Belmont sur Lausanne et de la Fondation de l'Enfance et de la jeunesse. Deux conventions ont été signées avec ces entités pour la mise à disposition de l'ingénieur de sécurité CFST de la Ville de Pully afin de déployer leur propre concept de Santé et de Sécurité au travail.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2024 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2023

Les comptes communaux 2023, présentant un excédent de revenus d'environ CHF 4.5 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2024.

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2023 est nettement meilleur que ce que prévoyait le budget 2023 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Ce bon résultat est principalement la conséquence de recettes fiscales supérieures aux prévisions. De plus, le décompte final 2022 relatif à la péréquation nous a été largement favorable de l'ordre de CHF 13.8 mios et, à la demande de notre fiduciaire, nous avons également intégré dans les comptes 2023 le décompte final provisoire des péréquations 2023. À contrario, l'année 2023 contient une charge que l'on peut considérer comme exceptionnelle : cela concerne l'amortissement des immeubles sis à l'av. C. F. Ramuz 73 pour une somme approximative de CHF 2.4 mios.

Il est important de préciser que dès le bouclage des comptes 2024, nous n'aurons plus le décalage des décomptes finaux des péréquations, ce qui facilitera grandement la lecture et l'interprétation des comptes communaux.

Par conséquent, si nous prenons en compte uniquement les éléments relatifs à l'année 2023, nous devrions ne pas tenir compte du décompte final des péréquations de l'année 2022 et de l'amortissement exceptionnel pour les immeubles à l'av. C. F. Ramuz 73. Ainsi, sans ces deux éléments, le résultat de l'année 2023 aurait été un déficit proche de CHF 7 mios, soit un résultat plus conforme aux prévisions budgétaires.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2023 est positive de l'ordre de CHF 15.8 mios et a donc permis de financer le 72.1 % des investissements nets consentis durant l'année 2023. Par conséquent, l'endettement communal a progressé de CHF 9.4 mios et se situe, au 31 décembre 2023, à hauteur de CHF 163.2 mios.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2024

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2025

Le budget de l'année 2025, amendé par le Conseil communal, présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 9'415'700.00. Les difficultés financières que traverse actuellement la Commune ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs échappant à tout contrôle de la part de la Municipalité.

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'environ CHF 2.3 mios. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Ville ne devrait pas être en mesure de financer l'entier de son ménage courant par des revenus. De plus, l'entier des dépenses d'investissements devra être financé par le biais de l'emprunt.

Dans ces conditions, la dette devrait progresser rapidement et se situer aux alentours de CHF 220 mios au 31 décembre 2025, soit une progression de l'ordre de CHF 70 mios rien que pour l'année 2025, en tenant compte du remboursement d'environ CHF 38 mios relatif aux acomptes de notre participation au financement de la facture sociale retenus et donc pas encore payés ce jour.

Heureusement, depuis un peu moins d'une année, nous avons constaté une diminution conséquente des taux d'intérêts de base, du fait de l'adaptation par la Banque Nationale Suisse (BNS) des taux directeurs. Ainsi, à l'heure actuelle, les taux sont nettement moins élevés que ceux constatés l'année dernière au même moment.

La période où nous pouvions nous financer de manière presque gratuite, voire même avec des taux d'intérêts négatifs, semble derrière nous. La conséquence d'une progression de notre endettement provoquera une augmentation de nos intérêts passifs, prélevant encore plus notre situation financière.

De plus, une partie des emprunts contractés devra un jour être remboursée. Or, un tel scénario n'est envisageable qu'avec un retour à des marges d'autofinancement largement positives et supérieures à nos dépenses nettes d'investissement.

Pour ce faire, sur la base du budget 2025 amendé par le Conseil communal, il faudrait une amélioration du résultat de notre Commune de l'ordre de CHF 21 millions, soit 29% du total des charges maîtrisables.

Atteindre un objectif de redressement d'une telle ampleur en agissant uniquement sur les charges maîtrisables n'est malheureusement pas envisageable, sans provoquer d'importants dégâts, en termes de service à la population, d'infrastructures mises à sa disposition, ou d'offre culturelle, par exemple. Des éléments qui font partie intégrante de l'attractivité de notre ville, contribuant fortement à son identité.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2024 à 2028 montre que la Ville n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance par exemple), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

Dans ces conditions, il sera nécessaire, à l'avenir, d'être en mesure de financer une partie des investissements nets, et à moyen terme, d'être en mesure de rembourser une partie de la dette.

Le budget 2025 présente un déficit ainsi qu'une marge d'autofinancement négative, ce qui engendrera une forte progression de la dette communale ces prochaines années. La Municipalité restera donc attentive à l'évolution des charges maîtrisables, tout en rappelant que les véritables charges maîtrisables sont d'environ CHF 57.2 millions seulement, soit 32.3% du total de nos charges.

Ainsi, il faut avoir conscience que la marge de manœuvre de la Municipalité reste extrêmement restreinte.

Le budget de l'année 2025 a été approuvé et amendé par le Conseil communal dans sa séance du 4 décembre 2024.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2024-2028

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et longs termes d'une ville en expansion.

Le financement des projets importants ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Ville. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2025 a été voté et amendé par le Conseil communal lors de la séance du 30 novembre 2024. Le taux d'imposition a été maintenu par le Conseil communal au même niveau que celui en vigueur lors de l'exercice 2024, soit 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

À l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2024 est donc la 16^e année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 10-2024 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024, première série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 29 mai 2024 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 10-2024 – Augmentation des charges	240'000.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 10-2024 – Augmentation des revenus	- 40'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	200'000.00

Préavis N° 25-2024 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024, deuxième série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 20 novembre 2024 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 25-2024 – Augmentation des charges	360'600.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 25-2024 – Augmentation des revenus	- 34'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	326'600.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2024 représentent une augmentation des charges de CHF 600'600.00 et une augmentation des revenus de CHF 74'000.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2024, la Commission des finances a siégé neuf fois sous la présidence du Conseiller communal M. J.-D. Briod, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, l'adaptation des émoluments administratifs et des contributions de remplacement, régularisation des crédits octroyés pour l'année 2024, équipement et modernisation des réseaux des Services industriels (budget EMR) suite à l'introduction du nouveau manuel comptable harmonisé 2 (MCH2) ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

À l'occasion du traitement du budget 2025, la Commission des finances s'est constituée en cinq sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des cinq directions municipales.

AUTORISATIONS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES FINANCIÈRES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 – INTRODUCTION D'UNE CLAUSE DE CÉLÉRITÉ DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS, D' ACTIONS OU DE PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Afin de permettre à la Municipalité de réaliser des acquisitions immobilières stratégiques dans les délais légaux contraignants et aux meilleures conditions possibles, d'une part pour le développement des infrastructures communales et d'autre part pour faire valoir le droit de préemption de la Commune dans le respect des délais exigés par la LPPPL, il est nécessaire de mettre en place un processus décisionnel réactif et efficace.

À cet effet, la Municipalité a introduit, dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, une clause de célérité pour des acquisitions en fixant une limite à CHF 5 mio pour toute la durée de la législature (une ou plusieurs fois), avec le préavis favorable de la Commission des finances, aux conditions et critères suivants :

- le montant dépensé doit servir uniquement et strictement à l'acquisition de bien-fonds immobiliers (terrains, immeubles, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières) ;

- l'acquisition doit permettre d'acheter à temps et aux meilleures conditions possibles des terrains ou immeubles dont la propriété est jugée intéressante, soit en vue d'un aménagement futur du territoire, pour répondre aux besoins de la population et/ou la création d'infrastructures communales, soit pour la constitution d'un patrimoine communal de réserve. En particulier, pour répondre aux exigences fixées aux articles 31 à 38 de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif – LPPPL, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La clause de célérité, au 31 décembre 2024, n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Le Conseil communal a également accepté, dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, une clause de célérité pour des acquisitions en fixant une limite à CHF 5 millions pour toute la durée de la législature (une ou plusieurs fois).

Au 31 décembre 2024, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2024, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

Cette autorisation a été régularisée par les deux séries de crédits supplémentaires.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2021-2026. La Commission des finances ainsi que le Conseil communal sont informés par voie de communication dès lors que le bouclage d'un crédit d'étude ne fait pas l'objet d'un préavis.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2024 (en CHF, avant boucllement définitif)	Clôture durant l'année 2024
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	47'984.45	
Église et collège de Chantemerle – Mise en séparatif	02-2016	59'000.00	17'673.55	Transfert préavis N°16-2022
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	85'649.70	
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	20-2018	50'000.00	27'535.42	
Maison Pulliérane – Mise en conformité et optimisation du bâtiment	21-2018	86'000.00	89'319.50	Transfert préavis N°18-2023
Adoption plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement infrastructures impasse des Roches	07-2020	50'000.00	11'047.30	
Étude déplacement Data Center	11-2022	60'000.00	60'402.00	Transfert préavis N°04-2024
Réaménagement de la place Neuve et de ses abords	01-2023	67'000.00	66'611.50	
Réaménagement d'un carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire	04-2023	100'000.00	22'408.05	
Procédure de mandats d'études parallèles pour l'extension du Collège Arnold Reymond	05-2023	96'000.00	62'203.80	Transfert préavis N°11-2024
Projet de déploiement des compteurs intelligents	03-2024	90'000.00	33'829.98	
Totaux		825'000.00	524'665.25	

Au 31 décembre 2024, c'est la somme totale de CHF 524'665.25 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le boucllement final des comptes 2024, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2024.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale figure dans la loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

IMPLÉMENTATION DU PLAN COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2) DANS LES COMMUNES VAUDOISES

Pully doit être conforme aux dispositions incluses dans le manuel comptable harmonisé 2 (MCH2) dès l'année 2027. Ceci implique que le budget 2027, élaboré durant l'année 2026, soit établi conformément à ces nouvelles normes. Les premiers travaux ont débuté à la fin de l'année 2024. En effet, le Service des finances a commencé à établir la table de conversion.

SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le 22 novembre 2023, le Conseil communal a adopté le préavis N° 21-2023 concernant la gestion électronique des documents (GED) et la numérisation des processus. Cette décision a permis de poursuivre la transition numérique de la Ville. Il a ainsi été possible d'acquérir les licences complémentaires nécessaires et de développer l'interface entre la GED et le logiciel Abacus. La mise en production de cette liaison est prévue pour le printemps 2025 ce qui améliorera la gestion des documents pour la gestion financière, la gérance et les ressources humaines. Par ailleurs, le processus de délivrance des autorisations de construire a été optimisé. Les travaux préparatoires à la migration des serveurs pour la Police Est Lausannoise et la Commune de Belmont-sur-Lausanne, qui participent au financement de ce préavis, ont également été initiés. Finalement, le module de gestion du courrier a été installé à la fin 2024 et une phase pilote est en cours de réalisation.

L'adoption du préavis N° 04-2024 relatif au déplacement du DataCenter en date du 27 mars 2024 a permis de lancer ce projet conjointement avec celui relatif à l'amélioration de la sécurité incendie de la Maison Pulliérane (préavis N° 18-2023) conduit par la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS). En effet, une réalisation ainsi qu'une direction coordonnée et commune de ces deux projets favorisent les synergies tout en limitant les nuisances pour les usagers du bâtiment.

En ce qui concerne le préavis N° 21-2018 relatif au renouvellement de matériel informatique et à l'extension du réseau fibres optiques, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018, aucuns travaux n'ont été réalisés cette année. En effet, le déplacement du DataCenter ayant un impact sur les derniers travaux à réaliser, il est préférable d'attendre que ces nouveaux locaux soient accessibles pour finaliser ce projet.

L'ensemble des nouveaux postes de travail virtualisés acquis dans le cadre du préavis N° 02-2023 ont été déployés au printemps 2024 comme annoncé. Cette mise en place était indispensable pour pouvoir garantir l'évolution des postes de travail vers les dernières versions du système d'exploitation Microsoft Windows 11 et abandonner la précédente version qui sera obsolète dès octobre 2025. Cette prochaine échéance a également conduit à mettre à jour l'infrastructure de gestion destinée à virtualiser les postes de travail.

Parallèlement, l'infrastructure de gestion des serveurs a été mise à jour afin d'être en mesure de supporter les nouvelles versions de Microsoft Windows Server 2025.

Comme chaque année, le maintien de l'infrastructure technique à jour représente une charge importante dans l'ensemble des prestations fournies par le SSI. Cette activité permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des logiciels mais également d'en garantir leur sécurité. Il s'agit notamment de :

la mise à jour régulière du système d'exploitation des postes de travail ;

- la mise à jour des équipements du réseau ;
- la réinstallation de serveurs dont le système d'exploitation arrivait en fin de vie ;
- la mise à jour de tous les équipements de sécurité ;
- la mise à jour de l'anti-virus et l'implémentation de nouvelles fonctionnalités destinées à renforcer nos protections ;
- la mise à jour de l'infrastructure de sauvegardes des données ;
- la mise à jour de l'infrastructure téléphonique ;
- la mise à jour de l'outil de gestion des postes de travail et de déploiement des applications.

La cybersécurité reste une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel. Au cours de l'année 2024, dix-neuf vulnérabilités notables, signalées sur des produits que nous exploitons, ont nécessité des interventions urgentes de notre part. Des audits externes sont également entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place.

Parallèlement, l'équipe technique du SSI assure les activités courantes de gestion ainsi que de maintenance et assiste les utilisateurs de façon quotidienne.

Le SSI a poursuivi le projet de mise en conformité de la Ville en matière de protection des données. Pour rappel, il est conduit de façon collaborative avec la Ville d'Yverdon-les-Bains afin de mutualiser l'effort nécessaire à sa réalisation.

Le SSI a accompagné également plusieurs services et partenaires dans différents projets applicatifs métiers :

- Migration de version pour Abacus et InnosolvCity ;
- Migration du logiciel de gestion des salaires et ressources humaines ;
- Migration des sites internet pour la vigne, les forêts et la piscine.

Le SSI contribue régulièrement à différents projets initiés par d'autres entités, notamment dans le cadre des constructions scolaires ou de l'accueil de la petite enfance comme par exemple le pavillon scolaire de Chantemerle.

Conformément à ce qui a été annoncé au Conseil communal dans la réponse au postulat « Pully 2.0 – pour un guichet virtuel », des échanges se sont poursuivis afin d'initier un projet commun pour la cyberadministration regroupant différentes communes ainsi que des partenaires privés. Ce projet n'a toujours pas évolué en raison de la volonté d'attendre une détermination du Canton de Vaud sur sa stratégie en la matière qui est en cours de révision. En effet, la position prise par le Canton aura un fort impact sur ce projet, notamment au niveau financier.

En 2024, le service desk du SSI a reçu et traité près de 2'500 tickets répartis à 80% pour des demandes et 20% pour des incidents. L'outil utilisé permet de traiter rapidement les demandes des utilisatrices et utilisateurs et les renseigner au fur et à mesure de l'avancement de leurs demandes.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannoise, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL DE PULLY - SIGIP

Le guichet cartographique www.sigip.ch a été enrichi de plusieurs couches de géodonnées comme par exemple des données liées au climat, à la biodiversité et aux milieux naturels. À ce jour, ce sont environ 500 couches qui sont disponibles au travers de cet outil et qui sont consultées quotidiennement aussi bien en interne qu'en externe. De plus, une acquisition 3D par drone a été réalisée sur tout le territoire pullièran et est accessible directement au travers du guichet cartographique.

Pour les commandes de géodonnées et plans réseaux diffusés par la Ville de Pully, un extracteur automatique a été mis en place depuis déjà 3 ans et a traité, en 2024, plus de 770 commandes dont 99% entièrement automatiquement. Cet outil est également utilisé pour les commandes passées pour la Commune de Belmont. Grâce à cet extracteur, ce sont environ 300 heures en termes de ressources humaines qui ont pu ainsi être économisées.

D'autre part, des collaborations avec d'autres villes vaudoises ont été entretenues tout au long de l'année notamment en matière de logiciels open source de gestion des réseaux souterrains comme l'eau potable et l'assainissement des eaux (voir www.teksi.ch).

ARCHIVES

Acquisitions

L'ensemble des fonds des archives communales s'est accru d'environ 7 mètres linéaires supplémentaires par 15 versements en provenance de l'Administration communale. À cela s'ajoutent le dépôt de 14 mètres linéaires d'archives intermédiaires destinées à être éliminées à la fin de leur durée de conservation probatoire.

Plusieurs dons d'archives privées ont permis la création de trois nouveaux fonds :

- Fonds Susanne Pilet, ancienne conservatrice du musée d'art de Pully ;
- Fonds Pascal Besson, peintre pullièran ;
- Fonds de l'Union des sociétés locales de Pully (USLP).

Un don de l'Association du personnel communal de Pully a été ajouté au fonds existant.

Éliminations

En 2024, 23 mètres linéaires d'archives concernant l'ensemble des directions de la Ville de Pully ont été éliminés.

Recherches

Au total, 131 demandes de recherches ont été faites auprès des archives communales, 31 internes et 100 externes pour lesquelles 129 heures ont été investies. La majorité de celles-ci concernent des plans de bâtiments et les dossiers d'enquête publique des autorisations de construire. On peut citer les 50 ans du Relais maternel-Entraide familiale ou les 125 ans de la société de gymnastique de Pully comme événements ayant conduit à des recherches notaires.

Valorisation historique

Une nouvelle plaquette intitulée «Tel un phénix, l'Église du Prieuré de Pully 20 ans après» a été publiée, suite à un travail de recherche mené en collaboration entre les archives communales et le Bureau de la communication. Ce document présente notamment une synthèse de l'histoire de l'église du Prieuré ainsi que de sa reconstruction après l'incendie de 2001.

TRANSITION NUMÉRIQUE ET RECORD MANAGEMENT

Les archives participent activement aux différents projets liés à la transition numérique en accompagnant et conseillant les services dans ce processus, comme par exemple le Bureau de la communication et la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'année 2024 a été marquée par d'importantes décisions qui auront des conséquences au dicastère des domaines, gérances et sports (DDGS).

Tout d'abord la nomination de Monsieur Sébastien Cornuz, actuellement chef de service dans notre dicastère, comme secrétaire municipal à la Ville de Pully dès le 1^{er} juillet 2025. Cette nomination est réjouissante. Elle profitera assurément à l'ensemble de l'Administration communale. Elle oblige toutefois notre Ville à trouver un nouveau chef de service pour notre dicastère.

Il aura marqué, dans notre dicastère, cette dernière année 2024 par d'importantes décisions structurelles qui permettront d'optimiser le fonctionnement de la DDGS avec, à la clé, l'engagement en 2025 d'un nouveau ou d'une nouvelle délégué-e au sport, sans augmentation de personnel.

Son travail de réorganisation fut immense. Il a été établi sur la base d'un suivi personnel et engagé de sa part dans tous les services pour détecter les synergies et les améliorations possibles. Il permettra d'affronter les futurs défis avec une stabilisation des coûts dans les meilleures conditions.

Un sujet préoccupant de notre dicastère, celui de la rénovation des immeubles, est touché par une importante évolution législative. Un projet de loi sur l'énergie (LVLEne) a été adopté par le Conseil d'Etat vaudois en septembre 2024 et a été transmis au Grand Conseil. La nouvelle loi pourrait entrer en vigueur au premier semestre 2026, à l'issue de la phase parlementaire. Il s'agit d'une importante révision légale qui concrétise les objectifs que le Conseil d'Etat s'est fixés dans le cadre du Plan climat et de son programme de législature, notamment la réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Le 1^{er} janvier 2025, un décret prévoyant l'assainissement des chauffages et des chauffe-eaux électriques est entré en vigueur. Ce décret met un terme à l'utilisation de ce type d'installations et fixe un délai pour leur remplacement au 1^{er} janvier 2033. Cela aura un impact important à la DDGS, puisque la Ville de Pully devra obligatoirement rénover les chauffages de certains immeubles pour répondre aux nouvelles obligations énergétiques. Désormais, la rénovation des bâtiments communaux ne relève plus seulement de la politique mais devient une obligation juridique.

Suite aux diverses critiques politiques au Conseil communal et dans la commission de gestion formulées à l'égard de l'exploitation de nos vignes, en raison des pertes endossées chaque année, la DDGS a effectué une étude de coûts avec les alternatives possibles par une externalisation de la viticulture. La DDGS a consulté Prométerre, qui est le spécialiste incontestable et neutre de ces questions dans notre canton. Il en est ressorti une économie possible de CHF 80'000.00 par année si l'on veut conserver l'aspect « bio » mis sur pied à la suite d'une interpellation votée par le Conseil.

Attachée à l'exploitation de ses vignes qui constitue un patrimoine historique et emblématique de notre Ville, la Municipalité n'a pas proposé de concrétiser cette économie. Elle a laissé le soin au Conseil de faire éventuellement cette proposition par le biais d'une intervention budgétaire. Mais aucun Conseiller communal n'a repris cette proposition d'économie.

Cette étude a le mérite de révéler précisément la situation financière des vignes avec l'avantage d'avoir, le cas échéant, une vision évolutive du schéma actuel, avec notamment les départs en retraite.

Après une année 2024 marquée par ces événements, la DDGS s'engage à mener son dicastère dans les meilleures conditions, de manière efficiente pour relever tous les défis en tenant compte des économies nécessaires au vu de la situation financière.

Lydia Masméjan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La DDGS exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle se charge de la gestion courante des immeubles locatifs, administratifs, scolaires, des infrastructures sportives, des églises et des terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du bureau des sports.

Durant la gestion 2024, plusieurs événements ont nécessité des ajustements opérationnels et organisationnels.

Division de la gestion du patrimoine immobilier

Afin de pallier le départ subit du chef de projet, il a été décidé de revoir la structure de la division. Ainsi, l'adjoint au chef de service de ladite division a repris, dans l'urgence, la gestion des projets. Les responsables d'exploitation « gestion immobilière » et « facility management » ont rejoint le comité de direction afin d'assurer la bonne gestion des dossiers.

Afin de renforcer l'exploitation « gestion immobilière », un poste de gérant d'immeuble a été repourvu en remplacement du poste de chef de projet. Cette mutation utile à la bonne marche du service a permis de maintenir les prestations tout en optimisant l'organisation et en mettant en valeur les talents.

En fin d'année, l'adjoint au chef de service ayant repris la gestion de projet a fait valoir son droit à la retraite. Les deux chefs d'exploitations « gestion immobilière » et « facility management » se sont répartis le portefeuille de projets.

Au sein de l'exploitation « facility management », un nouveau poste de responsable des bâtiments scolaires a été créé. Cette adaptation de structure n'a toutefois pas engendré d'augmentation d'ETP en raison d'une optimisation des ressources à disposition.

Division des Domaines

Les exploitations vignes, forêts et piscines-port n'ont pas subi de grandes adaptations durant l'année écoulée. Seule l'absence de l'adjoint au chef de service en charge de la gestion de la division Domaines a généré une importante surcharge de travail. Grâce à une répartition provisoire des différentes tâches au sein des membres du comité de direction ainsi qu'à une gestion adéquate des priorités, la surcharge de travail a pu être absorbée, non sans un nombre d'heures supplémentaires significatif.

Office du logement

La responsable de l'office du logement ayant souhaité reprendre des études, le poste a été repourvu en cours d'année. Au profit d'une solide expérience de juriste, une nouvelle collaboratrice a repris les activités de l'office du logement en garantissant la poursuite des dossiers avec efficacité.

Bureau des sports

Par l'important développement de la politique sportive cantonale et la forte probabilité de bénéficier d'un meilleur soutien financier de la part du Canton pour ce domaine, il a été décidé de mettre au concours un poste de délégué-e au sport. Le processus de réflexion a débuté en automne 2024 et devrait permettre la mise au concours du poste en début d'année 2025. Bien que la thématique du sport dans les communes constitue un enjeu capital pour toutes les générations, elle faisait toutefois défaut à Pully. Seule ville du Canton à ne pas bénéficier d'un-e délégué-e au sport, la Ville de Pully pourra désormais mieux se positionner sur ce sujet à l'avenir.

Cette orientation stratégique n'engendrera toutefois pas d'augmentation en ETP puisque la réorganisation de la division « gestion de patrimoine immobilier » et le départ à la retraite de l'adjoint au chef de service en charge de ladite division permettent de libérer un ETP en faveur du bureau des sports.

En 2024, la DDGS a fait face à de nombreux défis organisationnels et structurels, mais a pu bénéficier d'un engagement remarquable de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. Flexibles, disponibles et ouvert-e-s au changement, elles et ils ont contribué à la mise en œuvre des nombreux changements opérés en cherchant, sans cesse, à optimiser leurs pratiques pour gagner en efficacité. Ainsi, la DDGS continue de s'adapter aux besoins en innovant.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	16 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments	Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments	WC publics	11 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments	Abris tl	4 bâtiments
Refuges	3 bâtiments	Fontaines	4 fontaines
Églises	4 bâtiments		

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	11 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts	Piste Vita	1 site
Fitness urbain	1 site	Places d'amarrage pour bateau	1 site
Piscine couverte	1 site	Stand de tir à 25 m.	1 site
Piscine en plein air	1 site	Terrain de football synthétique	2 site
Piste de rink hockey	1 site	Terrain de pétanque	1 site

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 05-2019 – Entretien du patrimoine construit 2019-2022 – Crédit demandé CHF 3'008'990.00;
- Préavis N° 06-2020 – Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude – Crédit demandé CHF 1'350'000.00;
- Préavis N° 03-2021 – Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 – Crédit demandé CHF 1'710'000.00 (préavis DAGF - finances contenant des véhicules pour la DDGS);
- Préavis N° 13-2023 – Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols - Suite du préavis N° 06-2020 – Rénovation de Pully-Plage – Crédit demandé CHF 700'000.00;
- Préavis N° 14-2023 – Réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts - Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux – Crédit demandé CHF 425'000.00;
- Préavis N° 15-2023 – Mesures OSTRAL – Crédit demandé : CHF 767'000.00;
- Préavis N° 18-2023 – Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie – Crédit demandé CHF 1'380'900.00;
- Préavis N° 06-2024 – Rénovation des escalators de la Place de la Gare – Demande de crédit d'ouvrage d'un montant CHF 200'000.00;
- Préavis N° 16-2024 – Parcelle 1271 - Constitution d'un droit de superficie;
- Préavis N° 17-2024 – Forêts de Pully - Glissements de terrains et réfections de chemins forestiers – Ouverture d'un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 624'000.00.

Préavis bouclé

- Préavis N° 20-2018 – réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate.

Préavis d'intention présenté

- Préavis d'intention N° 18-2024 – Vignes de Pully - Avenir de l'exploitation viticole.

Préavis refusé par le Conseil communal

- Préavis N° 16-2024 – Parcelle 1271 – Constitution d'un droit de superficie.

DIVISION GÉRANCE

Gestion immobilière – gestion de projet

L'année 2024 aura été celle du changement pour l'exploitation Gestion immobilière.

Suite au départ de son chef de projet, une réflexion a été menée afin de redéfinir le rôle et le cahier des charges de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de l'exploitation, avec pour objectif d'obtenir une meilleure efficacité ainsi qu'une synergie plus optimale avec l'exploitation Facility Management.

Il a ainsi été défini que la gestion de projet serait, dans un premier temps, reprise par l'adjoint au chef de service, puis progressivement répartie entre les chefs des exploitations Gestion immobilière, respectivement Facility Management. L'équipe s'est également vu renforcée d'une nouvelle gérante d'immeubles.

En plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales ainsi que des travaux portés à son budget annuel, la DDGS a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, dans la gestion de nombreux chantiers d'importances diverses, en assurant la conduite et la coordination de ceux-ci.

La DDGS a continué l'étude de la rénovation de l'ancien collège des Monts-de-Pully, qui a abouti à un rapport en Municipalité et à l'éventualité d'une vente de l'objet au regard de l'investissement à réaliser sur ce bâtiment. Un appel d'offres aux intéressés a été réalisé par le biais d'un notaire et un préavis sera présenté au conseil communal en 2025.

La DDGS a déployé de manière soutenue la quasi-totalité des travaux prévus par le préavis « Mesures OSTRAL » afin de réduire la consommation électrique des bâtiments qualifiés de « gros consommateurs ».

En parallèle à cela, elle a continué à étendre son système de contrôle des accès par badges sur plusieurs bâtiments communaux. C'est dorénavant en collaboration avec le SSI que ces installations sont déployées et vont progressivement migrer vers un système Online à travers le réseau informatique communal.

La DDGS a par ailleurs initié, avec la collaboration d'un bureau d'architecture, la deuxième phase du cockpit immobilier pour son futur Masterplan des bâtiments. Pour cette nouvelle phase, ce sont 20 immeubles locatifs et administratifs qui ont été visités et cela en complément des audits réalisés en phase 1, afin d'identifier les priorités de rénovation des immeubles locatifs ainsi que d'un premier lot de quelques immeubles administratifs. Il s'agissait également d'identifier les potentiels développements de chacun de ces bâtiments et de leur parcelle, et de définir une stratégie globale d'intervention et/ou de développement.

Plus concrètement, au cours de cette année 2024, une multitude de travaux ont été mis en œuvre, tels que :

- Fontanettaz 31 : rénovation partielle de l'appartement ;
- Place Neuve 4 : remplacement de la manœuvre de l'ascenseur ;
- Stand 3 : rénovation de plusieurs chambres ;
- Plateires 25-27 : remplacement de l'ensemble des tableaux électriques ;
- Damataire 11-13 : remplacement des revêtements de sols des couloirs de l'Administration ;
- Ramuz 73 : remplacement des revêtements de sols d'une partie de l'UAPE ;
- Grand'Rue 1-3/Prieuré 1 : rénovation partielle d'un appartement ;
- Grand'Rue 1-3/Prieuré 1 : remplacement de l'éclairage par du LED ;
- L'Octogone – Théâtre de Pully : sécurisation des passerelles et gril ;
- L'Octogone – Théâtre de Pully : réfection du sol de la partie bar ;
- Ramuz 73 : remplacement des revêtements de sols d'une partie de l'UAPE ;
- Poste 9 : modification de la fenêtre métallique du bureau des ASP ;
- Stand 7 : remplacement de la nourrice d'eau ;
- Collège Arnold-Reymond : remplacement de l'éclairage par du LED.

L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 2'116'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

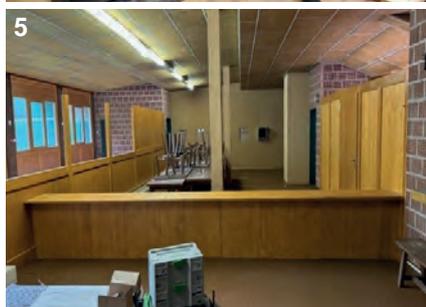
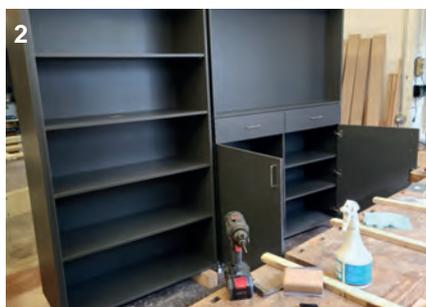
	2023 (en CHF)	2024 (en CHF)
Bâtiments administratifs	925'000.00	490'000.00
Bâtiments locatifs	619'000.00	714'000.00
Écoles	901'000.00	689'000.00
Infrastructures sportives	221'000.00	223'000.00
Total	2'666'000.00	2'116'000.00

Principaux travaux réalisés par l'exploitation Facility Management de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie et de serrurerie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Directions et Services de la Ville, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont été notamment effectuées en 2024 :

- Collège de Fontanettaz : fabrication et pose de la nouvelle cuisine de la salle des maîtres (photo 1) ;
- Collège de Fontanettaz : fabrication et pose d'une porte dans l'appartement du concierge ;
- Collège Arnold Reymond : fabrication d'un meuble pour la buvette de la salle omnisports (photo 2) ;
- Collège Arnold Reymond : pose de serrures antipanique sur les portes sortie de secours de chaque vestiaire ;
- Collège de Chamblandes : fabrication et pose de la nouvelle cuisine de la salle des maîtres (photo 3) ;
- Collège de Chamblandes : rénovation de la peinture de la classe CB01 ;
- Collège Jules Loth : vernissage des fenêtres de la salle de gymnastique ;
- Maison Pulliérane : fabrication et pose d'étagères ;
- Maison Pulliérane : vernissage des fenêtres de la grande salle ;
- Reymondin 1 : vernissage et peinture des portes extérieures ;
- Église du prieuré : fabrication d'un meuble ;
- Villa romaine : fabrication et pose de mobilier pour les expositions (photo 4) ;
- Caveau Davel : fabrication et pose de mobilier ;
- Grand'Rue 1-3 : rénovation de la peinture d'un appartement ;
- Prieuré 4 : fabrication et pose de mobilier ;
- Place neuve 4 : rénovation de la peinture d'un appartement ;
- Restaurant du Port : rénovation de la peinture des couloirs du sous-sol ;
- Stand de Volson : fabrication et pose de mobilier (photo 5) ;
- Espaces publics : réparation et rénovation de mobilier urbain ;
- Port : réparation du ponton (photo 6).

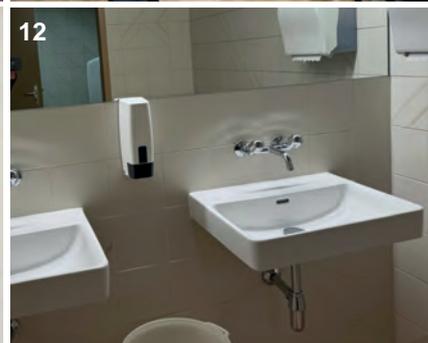


Principaux travaux suivis par l'exploitation Facility Management de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, de contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de nombreux travaux. Ils ont régulièrement participé au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les bâtiments communaux par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé et contribué à la bonne réalisation des travaux suivants :

- Collège de Fontanettaz : pose d'une barrière sur le mur de la cour supérieure (photo 7) ;
- Collège de Chantemerle : rénovation du sol de la classe n° 6 ;
- Collège de Chantemerle : déplacement de la gaine de ventilation des vestiaires filles et garçons de la salle de gym ;
- Collège Arnold Reymond : remplacement de la moquette des gradins de la salle omnisports (photo 8) ;
- Collège Arnold Reymond : remplacement de toutes les machines de la salle de musculation (photo 9) ;
- Complexe Arnold Reymond : remplacement des profilés en verre de la salle n°2 de la salle omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : installation d'un nouveau boiler à la sous-station de la salle omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : remplacement de 32 stores du collège ;
- Collège Principal : remplacement de tous les urinoirs par des urinoirs à sec (photo 10) ;
- Collège Jules Loth : remplacement de tous les urinoirs par des urinoirs à sec ;
- Collège Pierre d'Arvel : remplacement de tous les urinoirs par des urinoirs à sec ;
- Collège de Chamblandes : réfection du sol de la classe CB01 ;
- Collège de Chamblandes : réfection du sol de la salle des maîtres ;
- Collège de Chamblandes : rénovation de 2 WC hall classe CB01 ;
- Place neuve 4 : pose de bornes centre de tri ;
- Prieuré 4 : pose de bornes centre de tri ;
- Prieuré 2 : pose de bornes centre de tri ;
- Prieuré 2 : remplacement des luminaires par du led ;
- Damataire : pose de bornes centre de tri (photo 11) ;
- Maison Pulliérane : remplacement de 3 urinoirs par des urinoirs à sec ;
- Maison Pulliérane : remplacement des lavabos des WC, nouveaux miroirs et remplacement de l'éclairage (photo 12) ;
- Café-Théâtre de la Voirie : remplacement de 2 urinoirs par des urinoirs à sec.



Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges, des appartements et des surfaces commerciales.

La fréquentation des refuges reste soutenue les vendredis, samedis et dimanches et plus particulièrement de mai à septembre.

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies Sorties scolaires	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	95	35	-	130
Quatre Vents	149		-	149
Stand de Volson	76	-	70	146

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 68 fois dont 12 fois pour des réservations internes, 34 fois par des sociétés locales de Pully, 13 fois pour des clients externes et 9 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 120 fois dont 54 fois pour des réservations internes, 23 fois par des sociétés locales de Pully, 18 fois pour des clients externes et 25 fois pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Les trois salles du 1^{er} étage ont été utilisées 668 fois, dont 554 fois pour des réservations internes, 5 fois par des sociétés locales de Pully, 25 fois pour des événements politiques et 84 fois pour des assemblées de copropriétés et clients externes.

Mutations dans les appartements

8 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 3.5 pièces au ch. de la Damataire 11;
- 1 appartement de 2 pièces au ch. du Liaudoz 32;
- 1 appartement de 4 pièces au ch. du Liaudoz 32;
- 1 appartement de 1.5 pièces à la place Neuve 4;
- 2 appartements de 2.5 pièces à la place Neuve 4;
- 1 appartement de 3.5 pièces au ch. de Fontannettaz 31;
- 1 tea-room-boulangerie à l'av. des Alpes 16;
- 1 café- restaurant à l'av. du Prieuré 2A

Les baux des appartements de la place Neuve ont été prolongés pour une durée déterminée jusqu'en juin 2026 afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS.

OFFICE DU LOGEMENT

Préambule

En 2024, un changement de responsable est intervenu au sein de l'Office communal du logement. Suite au départ de la titulaire à fin février 2024, la vacance a été assurée par le chef du service, jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice le 1^{er} juin 2024.

L'Aide individuelle au logement (AIL) constitue une aide financière aux ménages avec enfant(s) devant supporter une charge locative trop importante eu égard à leurs revenus. Dévolue à l'Office communal du logement depuis son entrée en vigueur en 2015, cette compétence a été transférée au 1^{er} juillet 2024 à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS), qui publiera désormais les statistiques y relatives.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses sollicitations en lien avec des hausses de loyers intervenues dans le quartier des Boverattes. Ces échanges ont été l'occasion de rappeler qu'en cas d'octroi d'un droit de superficie, le rôle du superficiant, en l'occurrence la Ville de Pully, se limite au strict respect des conditions d'octroi de ce droit, excluant ainsi sa capacité à intervenir dans des procédures liées au droit du bail, relevant des instances administratives, respectivement judiciaires compétentes.

Enfin, en 2024, l'opportunité de constituer un droit de superficie sur la parcelle 1271 sise à l'angle de l'av. des Deux-Ponts et du ch. des Cerisiers à une coopérative d'habitation pour la construction d'une dizaine de logements n'a pas su convaincre la majorité du Conseil communal. En refusant ce projet initié en 2022, a été soulignée la nécessité de

maîtriser la croissance démographique de la Ville en raison des importantes dépenses que cela engendre vis-à-vis des infrastructures (notamment en matière de transports publics ou d'accueil scolaire), dans un contexte financier déjà difficile.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Vente et travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement de la Direction du territoire et du logement (DGTL), en vertu de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application. Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL).

- Les aliénations d'appartements loués sont admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989 ou d'une PPE avant construction, ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi reste vague à ce sujet. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité, ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. À noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

À Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1,5% fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0.49% au 1^{er} juin 2024, alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 0.96% (et 0.82% pour le district Lavaux-Oron). La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully.

Évolution du taux de vacance à Pully

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Taux de vacance	0.49	0.43	0.31	0.57	0.23	0.26	0.26	0.53	0.39	0.40

Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis à la DGTL. La décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Il existe des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, la DGTL statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au Canton d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer durant une certaine période.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	12	15	12	18	21	17	18	26	16	23	17.2/an

Demandes d'autorisation de travaux dans des appartements loués traitées à Pully

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	15	7	7	5	4	3	4	8	8	6	6.7/an

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Droit de préemption

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la LPPPL permet également aux communes de favoriser la création de logements d'utilité publique (LUP) par le biais d'un droit de préemption (art. 31 ss. LPPPL). Ce droit ne peut toutefois être invoqué que si plusieurs conditions cumulatives sont respectées, à savoir: l'achat du terrain doit viser la création de LUP, répondre à une pénurie au sens de l'art. 2 LPPPL dans le district et concerner une parcelle dont la surface doit être

d'au moins 1'500 m², sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la Commune. De plus, ce droit ne peut être invoqué en cas de vente aux descendant-e-s, aux pères et mères, aux frères et sœurs, aux demi-frères et demi-sœurs, au conjoint, au partenaire enregistré ou au ou à la concubin-e du vendeur.

En 2024, l'Office communal du logement a traité 20 demandes liées à l'exercice du droit de préemption prévu par la LPPPL.

Demandes liées au droit de préemption LPPPL traitées à Pully

	2024	2023	2022	2021	2020	Taux
Nombre de demandes traitées	20	36	28	21	31	27.2/an

DIVISION DOMAINES : PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

PISCINES

Pully-Plage

Conditions météorologiques

La piscine de Pully-Plage a ouvert ses portes le 9 mai pour les refermer le 16 septembre 2024 (week-end du Jeûne fédéral).

Pully-Plage a connu un été particulier, avec, au début, d'importantes précipitations qui ont eu pour conséquence une faible affluence durant les mois de mai et juin. Dès le début du mois de juillet et jusqu'à la fermeture, de très belles conditions météo et un bel ensoleillement ont permis de compenser, en partie, le mauvais début de saison. Au final, le total des entrées financières est supérieur de plus de CHF 17'000.00 à l'estimation contenue dans le budget 2024.

Évolution du nombre d'entrées

Le nombre d'entrées démontrent le mauvais temps constaté en mai et juin. En revanche, un mois d'août record aura permis de rattraper en partie le début de saison.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Mai	9'737	12'432	25'898	10'256	0	6'092
Juin	20'486	40'968	35'657	31'868	15'194	40'357
Juillet	41'942	38'382	47'720	26'657	40'934	41'039
Août	48'774	39'398	37'348	29'664	34'948	31'821
Septembre	6'789	19'441	9'153	13'704	17'457	9'249
Total	127'728	150'621	155'776	112'149	108'533	128'558

Comparatif sur les 5 dernières années

	2024	Moyenne sur 4 ans	Évolution (environ)
Mai	9'737	12'146	-20%
Juin	20'486	27'123	-20%
Juillet	41'942	28'189	+48%
Août	48'774	26'602	+83%
Septembre	6'789	10'574	-36%
Total	127'728	104'636	+22%

Piscine couverte

Une nouvelle progression du nombre d'entrées est constatée pour la troisième année consécutive. Si la baisse du nombre d'entrées de 2020 à 2022 était assurément liée à la pandémie du Covid, l'ouverture de la piscine de la Vaudoise Arena semble avoir définitivement engendré l'absorption d'une partie de notre clientèle. Cette baisse de fréquentation permet de relâcher un peu la pression sur l'occupation intensive du bassin de natation par le public et permet d'améliorer le confort des utilisateurs et utilisatrices.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'entrées	18'483	18'993	20'428	19'666	8'792	5'463	13'251	15'284	17'693

Site internet dédié aux piscines (piscines.pully.ch)

Lancé en septembre 2022, le site internet des piscines a enregistré 28'440 visites en 2024. 54 abonnements ont été vendus depuis le site internet.

PORT DE PLAISANCE

En 2024, 26 places ont été attribuées : 13 places à l'eau, 6 places au large (bouée), 2 places à terre, 1 place laser, 4 places paddle. Malgré cela, la liste d'attente reste extrêmement longue, laissant parfois peu d'espoir d'obtenir une place dans un délai raisonnable.

Dans ce contexte, la DDGS, soutenue par la Municipalité, a maintenu l'application stricte, et déjà restrictive, du règlement du port. Par une interprétation restrictive, la DDGS espère dynamiser la progression des listes d'attente et offrir à tous l'occasion de naviguer, et de profiter pleinement du lac Léman. Sous l'angle réglementaire, le projet de nouveau règlement du port de plaisance a été finalisé et pourrait être mis en œuvre en 2025, après les validations d'usage.

La fréquentation des places visiteurs (places à occupation limitées dans le temps et mises à disposition contre rémunération) reste élevée en période estivale.

À l'instar des installations de Pully-Plage, les infrastructures du port de plaisance sont obsolètes et devront faire l'objet d'une rénovation dans les 5 à 10 ans.

VIGNES

Exploitation viticole - stratégie

Alors que le maintien de l'exploitation viticole dans sa forme actuelle était remis en question par une partie du Conseil communal lors de l'examen du budget 2024, la DDGS a entrepris d'importantes réflexions afin de proposer plusieurs variantes d'exploitations à la Municipalité. Un expert indépendant a été mandaté afin d'examiner la situation économique de l'exploitation viticole dans le but de définir, notamment, les leviers à actionner pour améliorer la rentabilité du domaine. En parallèle, la simulation d'un contrat de vignolage a été réalisée afin d'identifier les éventuelles économies d'une sous-traitance des travaux de viticulture. L'ensemble des analyses a été synthétisé dans un préavis d'intention transmis au Conseil communal en automne 2024.

Saison viticole

La saison viticole a débuté par une longue période d'intenses pluies avec un ensoleillement nettement inférieur à la moyenne de ces 10 dernières années. Le mois de mai a connu 17 jours de pluie continue. Ce temps pluvieux a perduré jusqu'à la mi-juillet. Durant le printemps, la température a été légèrement supérieure à la norme saisonnière.

Ce temps particulièrement maussade a favorisé le développement du mildiou et de l'oïdium qui ont causé des dégâts importants, principalement dans les cépages rouges, et ce malgré le nombre de traitements effectués (17 contre environ 10 traitements lors d'une année normale).

Les mois d'été ont été plus chauds avec des températures supérieures à la moyenne et un ensoleillement généreux.

Vendanges

Les vendanges ont débuté le 17 septembre pour se terminer le 3 octobre.

Elles ont été particulièrement compliquées en raison de la pourriture présente sur les baies. Une attention particulière a été nécessaire de la part des vendangeurs afin de sélectionner uniquement les baies saines. Ainsi, la durée des vendanges a pratiquement doublé par rapport à une année normale.

Production

Ci-dessous, le tableau comparatif des litres bruts encavés ainsi que les sondages.

	2024		2023	
Dénomination	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	7'900	77	7'400	77
Chardonnay	1'000	91	1'300	92
Doral	350	86	700	87
Sylvaner	300	90	300	88
Divona	1'600	97	1'400	97
Total blancs	11'150		11'100	
	2024		2023	
Dénomination	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages rouges				
Diolinoir	550	94	700	90
Gamaret	950	90	1'700	92
Pinot noir	1'300	94	2'100	92
Gamay	350	84	700	88
Galotta	1'200	91	1'500	90
Garanoir	1'500	87	1'700	88
Mara	900	94	2000	93
Total rouges	6'750		10'400	
Total (blancs + rouges)	17'900		21'500	

Nouveau produit d'exception

Le nouveau vin de la Cave de Pully « Réserve barrique 22 mois » est un assemblage de Gamaret-Diolinoir-Galotta, sur lequel la Cave de Pully travaille depuis plusieurs années. Il a été vinifié en barrique de chêne suisse durant 22 mois. Il en résulte un vin riche et corsé d'un rouge profond avec un nez au boisé bien intégré, légèrement vanillé. En bouche, on découvre une belle complexité, des tannins présents et structurés. Le tout dans une nouvelle bouteille ornée d'un nouveau concept d'étiquette. De la barrique à l'étiquette, l'accent est mis sur la proximité. Le bois utilisé provient de forêts suisses. L'étiquette a été dessinée par le bureau de graphisme lausannois Enzed, qui a travaillé notamment sur le logo de la Ville de Pully. Produit d'exception, la production de ce vin est limitée à 500 bouteilles. Ce dernier-né a été présenté à la dégustation lors des automnales et a d'ores et déjà remporté une médaille d'argent à la Sélection des Vins Vaudois 2024, avec l'excellent score de 89.4/100.



Manifestations

La Cave de Pully, ouverte les jeudis soir, a organisé ses traditionnelles portes ouvertes printanières et automnales, qui ont respectivement eu lieu les 18 et 19 avril, ainsi que les 14, 15 et 16 novembre. Ces ouvertures se sont déroulées dans le cadre du local de dégustation et de la Maison Pulliérane. Ces manifestations sont appréciées de la population et contribuent à mettre en avant les produits de l'exploitation viticole ainsi que la philosophie de travail, notamment en lien avec la viticulture responsable.



Les Automnales se sont déroulées dans le Foyer de la Maison Pulliérane les 14, 15 et 16 novembre 2024

La Cave de Pully a, pour la première fois, ouvert sa Capite au public dans les vignes de Pévret à l'occasion de deux manifestations qui ont eu lieu les 26 juin et 16 octobre 2024. La Capite s'est muée en ambassadrice des vins de la Cave de Pully. Pour les accompagner, une petite restauration était servie, le tout à déguster dans le cadre idyllique des vignes. Ces événements ont rassemblé une nombreuse clientèle qui a pu profiter d'une ambiance chaleureuse et musicale.

Le 27 juin, la Capite a accueilli une table éphémère organisée en partenariat avec Lausanne à Table et La Générale. Cet événement a régalé huit convives tiré-e-s au sort (voir « Projets spéciaux - Lausanne à Table à La Capite sous le chapitre « Communication »).



La Capite a ouvert ses portes au public en juin et en octobre

Site internet de la Cave (cave.pully.ch)

Le site internet de la Cave de Pully a enregistré 7'859 visites en 2023. 26'820 bouteilles ont été vendues depuis cette plateforme.

Page Facebook « Cave de Pully »

La page compte 596 abonnés (576 en 2023). Les photos et vidéos sont publiées depuis le profil Instagram de la Cave par un vigneron de la Cave et le Bureau de la communication, puis dès le mois de mai 2024, par une consultante engagée par la DDGS pour assurer la gestion des réseaux sociaux et l'événementiel.

En 2024, il y a eu 45 publications de tout type de contenu confondu (23 en 2023). Les publications ont généré un total d'environ 21'500 vues.

Instagram @cavedepully

La page Instagram de la Cave a été ouverte en avril 2021. Elle est gérée depuis mai 2024 par la consultante engagée par la DDGS. La page compte 611 abonnés au 31.12.2024. 48 contenus ont été publiés en 2024 dans le fil d'actualité, dont un crosspost (publication partagée entre deux profils) avec la Confrérie du Guillon, générant un peu plus de 57'400 vues au total. 181 stories (publications éphémères de 24 heures) ont été publiées. Le nombre de vues généré par les stories n'est pas disponible au moment de la rédaction de ces lignes.

FORÊTS

Martelage

Le changement climatique continue d'affecter le patrimoine forestier pulliérane. En effet, les arbres affaiblis par les sécheresses à répétitions et un hiver 2024 particulièrement doux ont permis aux insectes ravageurs de proliférer. Plusieurs foyers d'épicéas atteints par le bostryche ont été découverts ce printemps. Ces arbres ont dû être abattus en urgence pour éviter une prolifération supplémentaire. Les travaux d'exploitation des bois ont été réalisés sur la parcelle forestière privée 3128. Comme convenu, les subventions cantonales ont été versées à la Ville de Pully et le bois exploité a pu être valorisé par le service forestier sous forme de bois de feu et de plaquettes forestières.

Liste des coupes

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total en sylv
Les Raforts	Mise en lumière	40	88.2
Chemin de Volson	Mise en lumière	42	66.8
Chenaule	Eclaircie normale	32	37.3
Autoroute petit cimetière	Mise en lumière	69	142.2
Passerelle Volson	Eclaircie jardinatoire	58	55.5
Chenaule refuge	Eclaircie normale	58	92.9
Apocalypse	Châblis	32	90.4
Châblis éparses	Châblis	20	66.9
		351	642.2
Possibilité			725
Solde année 2023			42.3
Volume disponible			125.1

Subventions

Durant l'année 2024, le service forestier de la Ville de Pully a reçu différentes subventions pour des travaux réalisés. Les montants peuvent donc considérablement varier d'une année à l'autre en fonction des chantiers réalisés.

Travaux	Montant CHF
Arbres habitats	4'800.00
Bois du Moulin/Volson/Poudrière/Raforts/Sylviculture en forêt de protection	15'939.20
Châblis Apocalypse	3'203.20
Parcelle privée 3128 Stand	25'732.00
Sylviculture hors forêts de protection	1'166.00
Avenue des Cerisiers	4'945.15
Total	55'785.55

Glissements

Les précipitations violentes et abondantes durant l'année ont créé des dégâts supplémentaires. Un préavis concernant ces glissements a été soumis en votation lors de la séance du Conseil communal du 26 septembre. Ce dernier ayant été accepté, les travaux de remise en état sont prévus de la manière suivante :

Lieu-dit	Planning intentionnel	Commentaires
Rive gauche de la Chandelard	Réalisé	La masse de terre glissée est curée et le mur stabilisé
Aval de la route des Monts de Lavaux	Printemps-été 2025	Néant
Glissement du refuge de Chenaule	À la suite des travaux sur la route de Chenaule	Néant
Est du viaduc de l'autoroute	Dès que la météo le permet	Le glissement a évolué, des travaux d'urgences ont été réalisés
Ouest du viaduc	Dès que la météo le permet	Le bois est prêt
Chemin de L'apocalypse	2026	Néant
Chemin du Stand	2026	Coupe de bois à effectuer avant
Escalier du Stand	2025	Néant

Sylviculture

Une surface d'environ 8'900 m² a été traitée en forêts dites de protection et environ 5'300 m² hors forêts de protection. Le but de ces interventions est de garantir la pérennité des forêts de Pully en favorisant certaines espèces adaptées à la fonction locale de la forêt (protection, sociale, biodiversité, production). Tous les 5 ans, selon l'accroissement du peuplement, des soins sont prodigués à la jeune forêt (de la graine jusqu'aux troncs de 10 cm de diamètre). Les tiges coupées restent au sol, leurs décompositions profitant à la biodiversité des insectes et des champignons.

Biodiversité

Le service forestier est toujours particulièrement sensible à la pression des plantes envahissantes sur la biodiversité. Plusieurs actions ont eu lieu durant l'année afin de contenir ces plantes. Des foyers de buddleia ont été arrachés afin de permettre à des essences indigènes de pouvoir pousser. Plusieurs opérations d'arrachages répétées durant le printemps et l'été ont également été entreprises contre la solidage, la renouée du japon et la vergerette.

En fin d'année, lorsque la saison le permettait, des travaux de curage et de fauche des roseaux ont été réalisés dans les étangs de Volson. Le système de remplissage de ces derniers a également été revu pour un meilleur fonctionnement. Des travaux d'entretien ont été réalisés dans la surface forestière profitant aux couleuvres d'esculape et lucanes cerf-volant, ces travaux ayant pour but de maintenir cette zone ouverte et de lutter contre les plantes envahissantes qui y prolifèrent. Le rapport final du monitoring des salamandres a été remis. Ce dernier comprend différentes données qui permettent de définir une stratégie appropriée dans le but de protéger à long terme cette espèce menacée et protégée. Une synergie avec la Commune de Belmont est en cours d'analyse afin de dévier la circulation pour accéder au stand par Belmont. Le chemin du Stand serait donc fermé de manière physique la nuit et des aménagements pour permettre aux voitures de circuler de nuit sans écraser de salamandre seront réalisés sur le tronçon de Belmont. Les coûts seraient partagés selon une clef de répartition équitable.

Produits forestiers

L'énergie du bois est, après la force hydraulique, la deuxième source d'énergie indigène de notre pays. Néanmoins, la demande en bois de feu a diminué cette année après plusieurs années exceptionnelles. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, l'effet de nouveauté du self-service attirait des client-e-s par curiosité. Deuxièmement, la crise sanitaire étant terminée, les clients utilisent moins leurs cheminées car reprise du travail en présentiel et plus d'activités hors de leurs foyers. Troisièmement, beaucoup de client-e-s ont fait du stock par crainte de coupures de courant qui n'ont pas eu lieu. Cela cumulé à un hiver doux, la demande en bois a diminué.

Vulgarisation

L'accueil des classes d'écoles dans nos forêts a continué à progresser. Environ 18 classes ont participé à des activités en compagnie du service forestier de la Ville. Cela représente environ 250 élèves. Les activités proposées comprennent entre autres, la visite du sentier didactique, le suivi de la forêt au gré des saisons, la construction d'hôtels à insectes et la présentation du métier de forestier-bûcheron. Le service forestier a également participé à la Fête de la Nature le 26 mai 2024. Durant cette activité, environ 50 personnes ont pu découvrir les différents reptiles, amphibiens et araignées qui vivent dans nos forêts ainsi que les différentes actions en faveur de la biodiversité accomplies par les forestiers-bûcherons de la Ville à savoir :

- la lutte contre les néophytes envahissants ;
- l'aménagement et la création d'étangs ;
- l'aménagement et la création d'une zone favorable à la couleuvre d'esculape et au lucane cerf-volant ;
- les actions de protection de la salamandre tachetée.

Durant l'hiver, deux arbres sont tombés sur la passerelle d'observation des étangs de Volson. La structure porteuse de cette dernière, fortement endommagée et instable, nous a forcé à démonter cet ouvrage. Une nouvelle passerelle a été réalisée avec du bois pulliérans.

Une collaboration a été mise en place entre le service forestier de la Ville de Pully et le collectif pédagogique « S'enforester » durant l'année 2024. Le gymnase de Chamblandes participe de manière active à plusieurs projets du collectif « S'enforester » notamment dans le cadre de l'étude des sols forestiers et des diatomées présentes dans les rivières vaudoises.

La DDGS, en collaboration avec le collectif « S'enforester » et le service forestier cantonal, a choisi un endroit dans la forêt proche du stand (parcelle 3127) afin de réaliser une fosse pédologique pour pouvoir étudier le sol forestier. Une autre activité consiste à prélever des échantillons d'eau dans la Chandeland, puis les analyser afin d'avoir un aperçu de la qualité de l'eau en déterminant les espèces présentes dans les échantillons.

Les cours d'eau étant sous responsabilité cantonale, la Direction Générale de l'Environnement a accordé une autorisation spéciale pour le prélèvement d'échantillons d'eau.

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérannes

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique, basket, rink-hockey) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2024, les sociétés sportives concernées les ont utilisées durant environ 13'000 heures.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 151'610.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérannes selon le détail ci-après :

Société	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2024 en CHF
Association Prieuré Sports	9	0	660
Budokwai Pully	9	145	11'295
Bushido Pully	20	58	5'450
Club de tennis de table de Pully	21	19	2'530
Club nautique de Pully	222	231	15'325
Espérance sportive Pully Basketball	48	113	14'390
Fédération suisse de gymnastique	126	208	14'500
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	68	0	840
Pétanque de Pully	25	0	625
Pully Football	147	439	16'680
Pully Lausanne Foxes Basketball	106	161	18'805
Pully Natation	110	262	15'610
Pully Rink-Hockey Club	27	37	6'910
Seniors en mouvement	66	0	830
Société de gymnastique féminine	19	0	595
Société de tir du Volson	79	2	1'545
Société Internationale de Sauvetage	65	6	1'775
Tennis Club Pully	462	251	17'315
Tri Team Pully	100	38	4'350
Volleyball club Pully	11	7	1'580
TOTAL	1'763	1'977	151'610

Il est à noter qu'environ 50% des membres des sociétés sportives pulliérannes sont domiciliés à Pully.

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un participant pulliéran qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. La Ville a versé un montant total de CHF 3'900.00 à ce titre.

Divers subsides extraordinaires pour un montant de CHF 10'000.00 ont été distribués aux sportifs d'élite, pour les soutenir lors de compétitions internationales et pour leur participation aux prochains Jeux Olympiques.

Urban Training

L'Urban Training s'est déroulé à Pully du 6 mai au 16 septembre 2024 avec une moyenne de 31 participant-e-s par session (18 sessions au total). Les sessions sont ouvertes à toutes et à tous, et accompagnées d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1 heure, sont gratuits et adaptés à toutes et tous, quels que soient l'âge et la condition physique. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 5'540.00.

Tournus estival danse indienne, pilates, free fascias, zumba Training

Le tournus estival s'est déroulé du 4 juillet au 15 août 2024, avec une moyenne de 17 participant-e-s inscrits par session (9 sessions au total).

Aqua Training

L'Aqua Training s'est déroulé du 10 mai au 13 septembre 2024 dans le bassin moyen de la piscine de Pully-Plage, avec une moyenne de 60 participant-e-s inscrits par session (19 sessions au total), sans compter le public (présent sur le moment dans la limite de la capacité). C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, nageurs ou non-nageurs. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 1'760.00.

Yoga Training

Le Yoga Training s'est déroulé du 2 juin au 8 septembre 2024 dans les espaces verts de Pully-Plage, avec une moyenne de 25 participant-e-s inscrits par session (20 sessions au total). Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 1'600.00.

Sunday Training

Sunday Training s'est déroulé à la salle de gymnastique du collège des Alpes le dimanche 10 mars 2024 de 9h à 11h45 avec plus de 287 participant-e-s. C'est une activité pour se détendre, se muscler et se défouler en partageant ensemble un moment d'activité physique et de bien-être. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 600.00.

MÉRITES SPORTIFS

La cérémonie de remise des mérites sportifs s'est tenue le 5 mars 2024 à la Maison Pulliérane. La Municipalité de Pully a décoré les sportifs et sportives suivants pour leurs magnifiques succès réalisés en 2023 :

- Pully-Football, équipe 1^{re} ligue. La première équipe d'actifs – 2^e ligue interrégionale – à l'issue de la saison 2022-2023, a été promue en 1^{re} Ligue Classic, pour la première fois de son histoire.
- Budokwai Pully, Jennyfer de Souza Jamel (née en 2011). Jennyfer est détentrice de la ceinture bleue de judo et a remporté plusieurs tournois régionaux et nationaux en 2022 et 2023.
- Tennis Club Pully, Noah Honsberger (né en 2012). Palmarès 2023 Champion vaudois U12 - Champion suisse en double U12 – Vainqueur en double d'un tournoi tennis Europe – finaliste en simple. Noah est classé R2 et termine l'année en étant N°3 des juniors nés en 2012.

La soirée, animée par le journaliste sportif David Lemos, a vu se succéder au micro la Conseillère municipale en charge des sports, Lydia Masméjan, ainsi qu'Alain Mouter, Président de l'Association Pully, Paudex, Belmont (PPB). Tous deux ont ensuite remis les trophées, offerts par PPB, ainsi qu'un certificat et une récompense financière aux athlètes. Ce moment officiel a été suivi d'une performance de breakdance de l'école de danse One Two à Paudex.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

L'introduction au rapport de gestion 2023 faisait l'inventaire des projets visant au développement des énergies locales et à la préservation de nos ressources vitales. Ces projets, de même que les grands projets infrastructurels, viennent s'ajouter au travail quotidien de la Direction des travaux et des services industriels (DTSI). Celui-ci consiste, avant tout, à entretenir les réseaux existants : électricité, eau potable, assainissement et routes.

La Ville de Pully a connu une période de croissance démographique soutenue entre 1950 et 1970, la population passant alors de 7'000 à 16'000 habitants. Les infrastructures ont alors dû rapidement être adaptées et développées jusqu'à la fin des années 1970 (av. de Lavaux, station d'épuration, piscine, collèges et installations sportives, etc.) Tous ces équipements ont maintenant entre 50 et 60 ans et ne peuvent plus être laissés en l'état.

Durant l'année 2024, les projets de mise à niveau de ces infrastructures vieillissantes ont connu des fortunes diverses :

- Le crédit d'étude permettant de développer le projet de la station d'épuration des eaux usées (STEP) a finalement été adopté, après un report de 6 mois, à une quasi-unanimité, par le Conseil communal lors de sa séance du 24 avril 2024.
- Les importants travaux de renouvellement des réseaux et de réaménagement de l'espace public de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin se sont terminés au printemps après 3 ans de travaux. Ils ont pu être dignement inaugurés le samedi 22 juin 2024.
- Le projet de réaménagement de l'av. de Lavaux a, lui, connu un échec retentissant après un débat nourri. S'agissant d'un des éléments centraux du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le résultat de ce vote aura des implications dépassant largement les frontières pulliérannes. Il pose à nouveau la question de notre place dans une agglomération dont nous pouvons difficilement nier faire partie...

Les travaux d'entretien courant, de portée plus limitée, restent toutefois indispensables. Plusieurs projets de cet ordre ont pu être développés ou réalisés en 2024 :

- Les travaux de renouvellement des infrastructures du ch. de Tourronde, votés par le Conseil communal en 2023, se sont achevés en novembre 2024.
- Un crédit pour le renouvellement des collecteurs et la réfection des infrastructures routières de la rte de la Chenaulaz a été voté le 25 septembre 2024 par le Conseil communal.
- Des aménagements routiers et paysagers accompagnant la construction du nouveau bâtiment scolaire de Chantemerle ont pu être réalisés en fin d'année.
- Des travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable au ch. du Stand ont pu débuter durant le dernier trimestre 2024.

En 2024, les investissements nécessaires à la conservation de la valeur de nos réseaux ont pourtant été inférieurs de près de 17% à ce qui serait nécessaire.

Les efforts pour le renouvellement des infrastructures par l'intermédiaire de grands projets, comme de projets d'entretien courant, devront impérativement se poursuivre si nous ne voulons pas que nos réseaux se dégradent et causent des désagréments aux habitantes et habitants de Pully (coupure d'électricité, fuites d'eau entraînant des dégâts parfois importants, effondrement de collecteurs d'assainissement, etc.)

Les sommes en jeu sont considérables. Le financement de tous les projets essentiels devra être garanti, tôt ou tard, afin de permettre à nos collaboratrices et collaborateurs de continuer leur engagement sans faille au service du bien de la population pulliéranne. Un immense merci à toutes et à tous pour leur travail.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION FTTH AVEC SWISS4NET

La Municipalité a signé en décembre 2020 un accord avec la société Swiss4net par lequel celle-ci s'est engagée à déployer à Pully un réseau de télécommunications à fibre optique de type FTTH (fiber to the home) qui équipera chaque foyer et entreprise, au terme de travaux d'une durée de 5 ans environ. La Commune n'est ni propriétaire ni exploitante de ce réseau, mais permet à Swiss4net, contre rémunération, d'exploiter les espaces disponibles dans les tubes du réseau électrique pour tirer ses fibres optiques.

Dès 2021, Swiss4net a créé la filiale « Pully4net SA », sise à Pully, en charge du déploiement du réseau, et a démarré la phase d'acquisition des contrats de raccordement à la fibre optique avec les propriétaires. De plus, une phase test du projet a été lancée dans le but d'équiper un premier quartier et de valider ainsi les processus de déploiement qui seront appliqués ultérieurement de façon systématique sur l'ensemble de la Ville de Pully. Il s'agit notamment de veiller à ce que les travaux de déploiement de Swiss4net ne mettent pas en péril le bon fonctionnement du réseau électrique et que les données sur l'occupation des tubes soient correctement remontées dans le système d'information géographique communal.



En 2024, le secteur test a été entièrement finalisé avec la construction des chambres et tubes, le tirage des fibres optiques, l'équipement des bâtiments et les mises en service. Le déploiement a également été amorcé dans deux autres secteurs.

Le démarrage du projet par Pully4net s'étant avéré plus compliqué que prévu, un retard d'environ 2 ans sur le planning initial est à prévoir. La Ville de Pully recevant de nombreuses demandes concernant les travaux FTTH en cours de Swisscom et de Swiss4net, la DTSI a mis à jour la page internet de la Ville qui renseigne la population sur l'offre existante en matière de réseaux et de services de télécommunication à Pully (pully.ch > vivre à Pully > gaz et internet). Les questions qui parviennent au central téléphonique communal restent néanmoins assez nombreuses et nécessitent un important travail d'aiguillage.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

Le patrimoine géré par la DTSI est réévalué tous les 6 ans. Ainsi, après les études de 2010 et 2016, la valeur des différents réseaux de services publics appartenant à la Ville de Pully a été remise à jour en 2022.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2024	Investissements 2024
Routes	157'000'000.00	2'260'000.00	2'610'000.00	2'010'000.00
Canalisations et STEP	169'000'000.00	2'550'000.00	2'070'000.00	1'940'000.00
Éclairage public	6'000'000.00	150'000.00	70'000.00	70'000.00
Service des eaux	67'000'000.00	1'210'000.00	890'000.00	970'000.00
Service de l'électricité	33'000'000.00	620'000.00	630'000.00	670'000.00
TOTAL TTC	432'000'000.00	6'790'000.00	6'270'000.00	5'660'000.00

*Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour le réseau routier, 65 ans pour les canalisations et la STEP, 55 ans pour les réseaux d'eau potable et d'électricité, et 40 ans pour le réseau d'éclairage public.

Les différents réseaux gérés par la DTSI atteignent une valeur à neuf de plus de CHF 430 mios. Alors que depuis 2015 les investissements annuels moyens étaient de l'ordre de CHF 8 mios, permettant un rattrapage du manque d'investissements réalisés les années précédentes, les années 2023 et 2024 marquent un certain recul. En effet, les investissements consentis dans les réseaux en 2024 sont de l'ordre de CHF 5.7 mios et ne compensent pas la dépréciation annuelle théorique de CHF 6.8 mios; c'est-à-dire que la valeur de nos réseaux a perdu CHF 1.1 mios en 2024. La perte de valeur des ces 25 dernières années, soit entre 2000 et 2024, est estimée à CHF 13 mios. Cette situation est inquiétante puisqu'elle menace à terme le maintien d'infrastructures essentielles à la population et à l'économie.

Le refus par le Conseil communal du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, de l'av. du Tirage, du ch. des Roches, du ch. de la Clergère et de la partie ouest de l'av. de Rochettaz, qui proposait également le renouvellement des infrastructures sous ces axes, aura pour conséquence de reporter certains investissements. Une nouvelle stratégie de développement et de renouvellement de nos infrastructures devra être élaborée pour le prochain plan des investissements afin de rendre possible l'objectif du maintien de la valeur et de modernisation des réseaux à moyen terme.

GESTION DES RÉSEAUX

Connaître la position des réseaux, leurs caractéristiques et leur état est un enjeu majeur pour identifier les chantiers de renouvellement des infrastructures qui présenteront le meilleur rapport coût/utilité. À cet effet, depuis le milieu des années 90, des logiciels d'aide à la décision pour la gestion des réseaux souterrains sont mis en œuvre.

En 2019, la DTSI, en étroite collaboration avec le SSI, a finalisé un projet de renouvellement des logiciels de gestion des réseaux souterrains, développés en code source ouvert (open source). Le partenariat avec les villes de Lausanne et de Morges, ainsi qu'avec le Service Intercommunal de Gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux, a permis de mutualiser les coûts de développement et partager les efforts en termes de ressources humaines.

À la suite de la mise en service de deux modules professionnels pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, une réflexion a été engagée afin de pérenniser ces développements à moyen et à long terme. À cet effet, le 25 mai 2022, l'association à but non lucratif «TEKSI» a vu le jour avec pour mission de rassembler la communauté des contributeurs et contributrices, d'initier un partenariat public-privé, de partager un savoir-faire à l'échelle nationale ainsi que de mutualiser les coûts de maintenance et de développement de nouveaux modules dédiés aux infrastructures publiques. TEKSI est présidée par un collaborateur de l'Administration pulliérane et s'appuie sur le site Internet www.teksi.ch pour diffuser l'information et donner un cadre clair à l'organisation.



L'année 2024 a vu huit nouveaux membres rejoindre l'association portant ainsi leur nombre total à 49. Parmi les nouveaux membres, citons le Service des Ponts et Chaussées du Canton de Neuchâtel, cinq prestataires dont, pour la première fois, un prestataire tessinois, un gestionnaire d'infrastructures et un développeur informatique.

Du point de vue des développements, une nouvelle fonctionnalité destinée à faciliter l'échange de données a été mise en production, la phase test pour un nouveau module de gestion du chauffage à distance initiée, et une recherche de fonds pour uniformiser et faciliter l'installation des modules lancée.

Finalement, un article de présentation de TEKSI a été publié dans l'édition de septembre 2024 du Journal communal.

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

Distinguée «Cité de l'énergie» en 2017 avec un score de 57.4%, la Ville de Pully a brillamment renouvelé sa labellisation en septembre 2022 en atteignant 67.8%. Cette distinction récompense la politique ambitieuse et pragmatique en matière d'énergie et de climat menée par la Municipalité. Pour rappel, le label Cité de l'énergie est obtenu dès que 50% des mesures préconisées par l'Association Cité de l'énergie sont réalisées. Le label Cité de l'énergie Gold, la plus haute distinction accordée par l'Association, qui constitue le nouvel objectif de la Municipalité, est quant à lui obtenu à partir d'un score de 75%.

Évolution 2022-2023 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place depuis 2015, année de référence (cf. tableau ci-après). Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, population, etc.).

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-24
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	142	129	133	135	124	115	132	+14.8%
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	33	35	30	30	24	21	22	+4.8%
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	555	576	480	512	490	468	578	+23.5%
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	8.7	8.9	8.4	8.4	6.60	6.97	7.52	+7.9%
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	100	100	100	100	100	100	100	100
Production d'électricité photovoltaïque	MWh	185	187	193	190	221	213	210	-1.2%
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	2'920	2'762	2'510	2'668	2'677	2'390	2120	-11.3%

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023-24
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2'682	2'599	2'548	2'524	2'401	2'333	2310	-1.0%
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	224	208	224	212	221	203	198	-6.2%
Part d'électricité renouvelable par rapport à la consommation totale d'électricité	%	59.8%	66.7%	69.1%	98.7%	99.6%	99.5%	100%	+0.9%
Puissance des panneaux photovoltaïques installés, par habitant	W/hab	40.0	51.0	62.5	79.2	93.7	114.2	151.3	+33.8%
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	1.38	1.81	2.25	3.56	4.20	5.38	6.99	+30%

ACTIONS ENTREPRISES EN 2024

Ecowatt – subventions

Depuis la première édition du programme (2019), ce sont, entre autres, la création de 84 centrales solaires photovoltaïques et thermiques, la réalisation de 84 diagnostics énergétiques de bâtiments, l'achat de 960 vélos électriques ou encore l'installation de 85 bornes de recharge pour véhicules électriques qui ont été soutenus.

Le succès de l'édition 2024 a mené à un nouvel épuisement du budget alloué. Le montant des subventions octroyées pour l'habitat en 2024 a été 111% plus élevé qu'en 2023, atteignant CHF 156'000.00. Cette hausse est principalement due à une très forte augmentation des demandes pour les pompes à chaleur.

Pour rappel, le programme Ecowatt est financé par une taxe spécifique prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé sur le territoire communal. Compte tenu de l'épuisement du fonds ces deux dernières années et afin de permettre au programme Ecowatt d'assurer au mieux son rôle de facilitateur et de contributeur à la transition énergétique sur le territoire communal, la taxe passera de 0.25 à 0.4 ct dès le 1^{er} janvier 2025.

Chauffage à distance

Le 5 mars 2024, la Municipalité a signé avec les Services industriels de Lausanne (ci-après SiL) une convention ambitieuse engageant les deux parties à déployer au cours des prochaines années un important réseau de chauffage à distance (ci-après CAD) à Pully. Compte tenu du refus du projet PP8 par le Conseil communal, mais aussi des

nombreuses discussions qui ont lieu avec les SiL au sujet de l'alimentation en chaleur de ce futur réseau, une nouvelle stratégie de déploiement est en cours d'élaboration. Le CAD pourrait commencer à se déployer dès 2026 ou 2027 à proximité du collège Arnold Reymond avec de premiers raccordements de bâtiments privés dès l'année suivante. L'interconnexion avec le CAD des SiL interviendrait quant à lui aux environs de 2032.

Partenariat romand pour la décarbonation

Créé à fin 2021 par la Ville de Pully, la Commune de Belmont-sur-Lausanne et Romande Energie, ce partenariat a pour but de favoriser les collaborations entre les communes romandes afin de faciliter la décarbonation de leur territoire. Plusieurs communes ont rejoint cette plateforme depuis lors (Épalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, La Tour-de-Peilz, Montreux, Ecublens, Vevey, Morges et Daillens).

Parmi les deux projets initiés, celui visant à faciliter la mise en place d'appels d'offres groupés régionaux pour le développement du photovoltaïque affiche un certain succès. Il a permis de sensibiliser plus 1'200 propriétaires et devrait aboutir à la création de 200 installations photovoltaïques au total, dont 13 à Pully. Le second a permis de développer une plateforme de contenu vidéo vulgarisé, factuel et ludique sur l'énergie, à l'usage des collectivités. En cas de succès avéré, ces projets pourraient être rendus accessibles à d'autres communes.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2024, conformément aux directives du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis dans le secteur Tourronde. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 62 %.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	957	1'516
Séparés	>	séparatif dormant*	334	
Séparés	>	unitaire	225	
Unitaires	>	séparatif	106	356
Unitaires	>	séparatif dormant*	54	
Unitaires	>	unitaire	196	
Pas de raccordement/inconnu/fosse septique			432	432
			Total	2'304

* *Séparatif dormant* = le réseau est en séparatif là où le bâtiment est raccordé mais encore en unitaire plus en aval

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « long » qui a été effectué en 2024, comme tous les 3 ans. Portant sur environ 13'000 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz, le ch. de Champittet, le ch. de Beau-Soleil, l'av. de Belmont, le ch. du Petit-Clos, les rives du lac, mais également les Monts-de-Pully, l'av. C. F. Ramuz, l'av. de Lavaux ainsi que d'autres collecteurs sensibles. En outre, conformément au PGEE, 2'900 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 29 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (ch. de Tourronde et av. de Rochettaz) ainsi que pour la mise en séparatif prioritaire des biens-fonds déjà raccordés au système séparatif de la Commune. Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal.

Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (15 bâtiments inspectés en 2024).

Le service de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, par bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. Selon les connaissances actuelles, sur un total d'environ 1.4 mios de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la Commune est de 5.85 mios de m²), 1.14 mios de m² est actuellement raccordé sur le réseau communal.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.23	31.12.24
Belmont-sur-Lausanne*	4'162	4'126
Paudex	2'091	2'065
Pully**	20'765	20'813
Total	27'018	27'006
*y compris 70 EH sis sur la Commune de Lutry **y compris 50 EH sis sur la Commune de Lausanne. À noter que 1'579 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy		
Données statistiques	2023	2024
Pluviométrie (mm)	1'290	1'247
Eaux traitées biologiquement (m ³)	1'951'564	1'984'940
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	207'797 (520 heures)	60'986 (280 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	10.6	2.8
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	93	93
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	252	249
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	13.5	22.9
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	50	46
Electricité totale consommée (kWh)	660'519	547'364
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	364'305	404'420
Rapport production consommation électrique (%)	55	74

Avec une pluviométrie de 1'247 mm, l'année 2024 a été relativement pluvieuse. Durant 280 heures, soit 3.2% du temps, les eaux ont été déversées avant traitement. Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 93%.

Les principaux travaux réalisés en 2024 se présentent comme suit :

- remplacement de deux soufflantes pour le traitement biologique ;
- remplacement des variateurs des soufflantes pour le traitement biologique ;
- réparation du gros dégrilleur ;
- réparation de la soupape de sécurité du gazomètre ;
- remplacement du disconnecteur de l'introduction d'eau potable au sud de la STEP ;
- remplacement des spirales des vis à boues ;
- remplacement de la pompe 2 ainsi que de l'électrovanne à la station de pompage.

Avenir de la STEP de Pully

Lancé il y a une vingtaine d'années déjà, le développement du projet de réhabilitation de la STEP de Pully s'est poursuivi en 2024 à un rythme soutenu, avec l'adjudication et le lancement des études du projet d'ouvrage, financées grâce aux crédits octroyés par les Conseils communaux des communes de Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex (à Pully, crédit de CHF 9'007'000.00; cf. préavis N° 05-2024 du 24 avril 2024).

Le processus de création de l'Association intercommunale qui assurera la gouvernance de la future STEP (en remplacement de l'Entente actuelle) s'est poursuivi, avec l'élaboration d'une première version des statuts de l'association, lesquels seront soumis en 2025 aux Conseils des trois communes pour approbation.

L'élaboration du plan d'affectation, qui permettra l'implantation du nouvel ouvrage, a également bien avancé, avec l'adoption par la Municipalité d'une première version qui sera soumise au Canton pour examen préalable début 2025.

L'année 2024 a également permis de faire avancer le concept de « Maison de l'eau », lequel vise à intégrer dans les murs de la future STEP un espace pédagogique consacré aux thèmes de l'eau et du développement durable. L'aménagement et le programme de cet espace sont développés conjointement par la Ville de Pully et l'Université de Lausanne, conformément à une convention signée en 2024 entre les deux parties.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2024, la consommation d'eau, de 1'287'224 m³, a connu une légère diminution par rapport à celle de 2023 (-7.2%). Bien que le nombre de fuites ait diminué par rapport à 2023 (38 fuites en 2024 contre 53 en 2023), une importante rupture a eu lieu en automne 2024 au ch. du Grillon, occasionnant des dégâts considérables sur la route et les propriétés adjacentes. Des travaux d'urgence ont ainsi dû être réalisés afin de remplacer la conduite d'eau problématique. Cette importante fuite d'eau est associée à la hausse du taux de perte sur le réseau qui est passée à 8.4% en 2024 (contre 6.7% en 2023).

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2023	2024	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'130	2'137	+0.3%
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'486'365	1'404'911	-5.5%
Volume facturé (assimilé à la consommation)	m ³	1'387'446	1'287'224	-7.2%
Volume non facturé (assimilé aux pertes)	m ³	98'919	117'687	+19.0%
Part du volume non facturé (pertes)		6.7%	8.4%	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	4.6	5.5	
Consommation par habitant	l/hab/j	197.2	179.0	-9.2%
Sources communales de Montpreveyres				
Production des sources de Montpreveyres	m ³	157'922	116'743	-26.1%
Volume restitué par l'AIEJ	m ³	251'138	192'131	-23.5%
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		22	21	
Nombre de fuites branchements		19	13	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		12	4	
Nombre total de fuites		53	38	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		22	14	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	59	59	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	234	623	
Taux de renouvellement du réseau		0.40%	1.06%	
* En 2024, principaux axes renouvelés: ch. des Bains, ch. de Tourronde, ch. de Margerol, ch. du Stand, ch. du Grillon				
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		389	389	

En 2024, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a augmenté grâce à la réalisation de plusieurs chantiers de réfection de conduites (de 0.4 % en 2023 à 1.06 % en 2024).

Plusieurs mesures prévues au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) se sont concrétisées avec, notamment, la poursuite des travaux sur le réseau de la commune de Montpreveyres, dans le but de pouvoir, à terme, acheminer l'eau des sources de Pully jusqu'au réservoir de la Montagne-du-Château du service de l'eau de la Ville de Lausanne. La majorité des bornes hydrantes, servant à la défense incendie, ont fait l'objet d'un contrôle de débit et de pression afin de mettre à jour leur plaquette d'identification.

Comme chaque année, le service des eaux a travaillé sur le raccordement de plusieurs nouveaux bâtiments au réseau communal, ou accompagné leur renouvellement.

Les sources communales ont produit une quantité d'eau inférieure à l'année précédente du fait de la vétusté des conduites de captage qui ont subi plusieurs ruptures en 2024. La quantité d'eau restituée par l'Association intercommunale des eaux du Jorat (ci-après AIEJ) dans le cadre des échanges d'eau a légèrement diminué.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 45'303'861 kWh ont été facturés en 2024, soit une consommation relativement stable par rapport à 2023 (+0.4%).

Le nombre de coupures de courant non planifiées a augmenté de 18 coupures par rapport à 2023. Cela s'explique par une augmentation des interventions de remise en service des clients effectuées en dehors des heures de travail, suite à des coupures pour non-paiement.

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2023	2024	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'835	11'893	+0.5%
Energie introduite sur le réseau	kWh	45'794'490	46'552'886	+1.7%
dont production photovoltaïque injectée sur le réseau	kWh	1'207'622	1'627'880	+34.8%
Energie facturée	kWh	45'122'982	45'303'861	+0.4%
Différence entre énergie introduite sur le réseau et énergie facturée (fluctue en fonction de la date des relevés des compteurs donc non pertinent pour évaluer les pertes réelles)	kWh	671'508	1'249'025	+86.0%
Consommation par habitant	kWh/hab/an	2'341	2'299	-1.8%
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		3	1	
Nombre de coupures - réseau basse tension		5	9	
Nombre total de coupures		8	10	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		7	17	
Extension et renouvellement du réseau				
Long. du réseau (principal et secondaire)	km	171.9	176.5	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	339	1'702	
Taux de renouvellement		0.20%	0.96%	
<i>* En 2024, principaux axes renouvelés: Tourronde, Ruissellet, Désertes Est, Viaduc 5-13, Peupliers 27-35, Osches 39-53, Guisan 43-43A et 48-48A, Chamblandes 33-39</i>				
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau	km	105.1	107.6	
Renouvellement et extension du réseau	m	268	570	
Taux de renouvellement		0.25%	0.53%	

Comme chaque année, le service électrique a été impliqué dans de nombreux raccordements, que ce soit pour les manifestations (raccordements provisoires) ou pour les bâtiments privés (renouvellement, nouveau branchement, provisoire pour chantier, etc.). Un nombre important de demandes concerne de nouvelles installations photovoltaïques ou des bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'entrée en vigueur en 2018 de la révision de plusieurs bases légales liées à la Stratégie énergétique 2050 provoque d'importants changements dans le domaine de l'électricité. En particulier, 80 % des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici fin 2027. En 2024, le préavis N° 08-2024 a été voté, prévoyant des fonds destinés à la mise en service du système de mesure intelligent et à la préparation d'un projet pilote visant au déploiement d'une centaine de nouveaux compteurs. Ces éléments ont été initiés dans le courant de l'année, en étroite coordination avec nos partenaires chargés du développement informatique nécessaire à leur mise en place. Parallèlement, il a été décidé d'intégrer les compteurs d'eau aux futurs nouveaux compteurs électriques, afin de simplifier le relevé annuel sur la commune.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a augmenté en 2024 de manière assez marquée (+7.9%) et se situe à environ 520'000 kWh. Cette hausse est principalement induite par la remise en service de l'éclairage de certains monuments et cheminements qui avaient été mis temporairement hors service dans le cadre des mesures de lutte contre les pénuries d'électricité en 2022 et qui avait été maintenue en 2023. Elle peut également être provoquée par la variabilité interannuelle de l'enclenchement et du déclenchement de l'éclairage public (pilotage par cellule crépusculaire qui enclenche et déclenche l'éclairage public selon la luminosité ambiante).

Grâce à des équipements modernes, la consommation électrique de l'éclairage public de Pully, avec 6.9 MWh par an et par km de voies éclairées, se situe très en-dessous de la cible de 12.8 MWh des Cités de l'énergie.

Gestion de l'éclairage public	Unité	2023	2024	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.4	0.2
Nombre de points de fourniture	nbr	2'208	2'219	+11
Consommation d'énergie	kWh	480'812	518'857	+7.9%
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	6.9	6.9	0.0
Nombre de luminaires renouvelés	nbr	56	138	+82

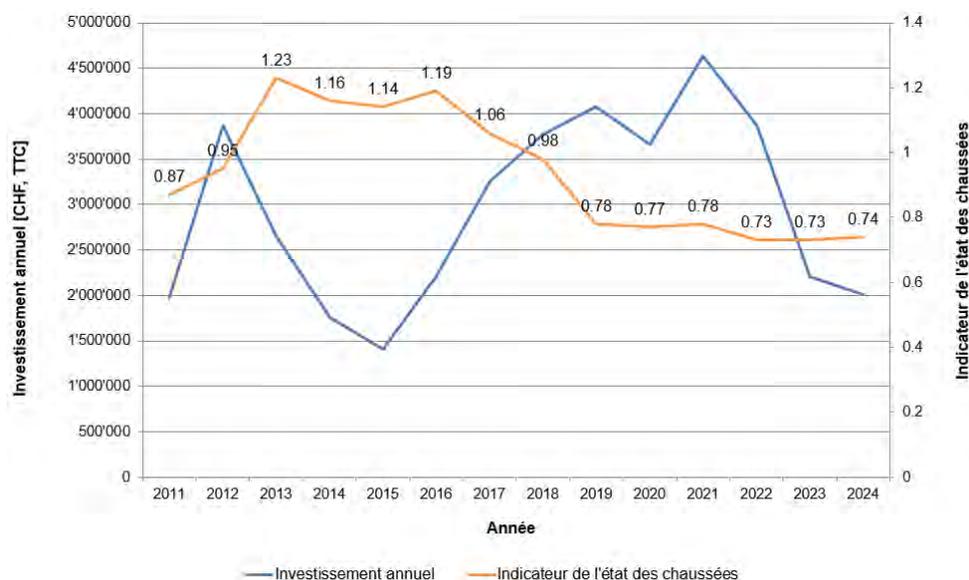
En 2024, 86 luminaires à vapeur de mercure ont été modifiés afin de les équiper de sources en LED. L'éclairage a également été modernisé au nord du ch. du Ruisselet où un nouveau cheminement piétonnier a également été équipé d'éclairage (sentier du Raidillon).

En plus du renouvellement des luminaires, le service électrique a effectué de nombreuses tâches courantes d'exploitation, comprenant notamment le contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage public, les vérifications du fonctionnement électrique des installations (contrôles OIBT) et le remplacement des sources lumineuses obsolètes.

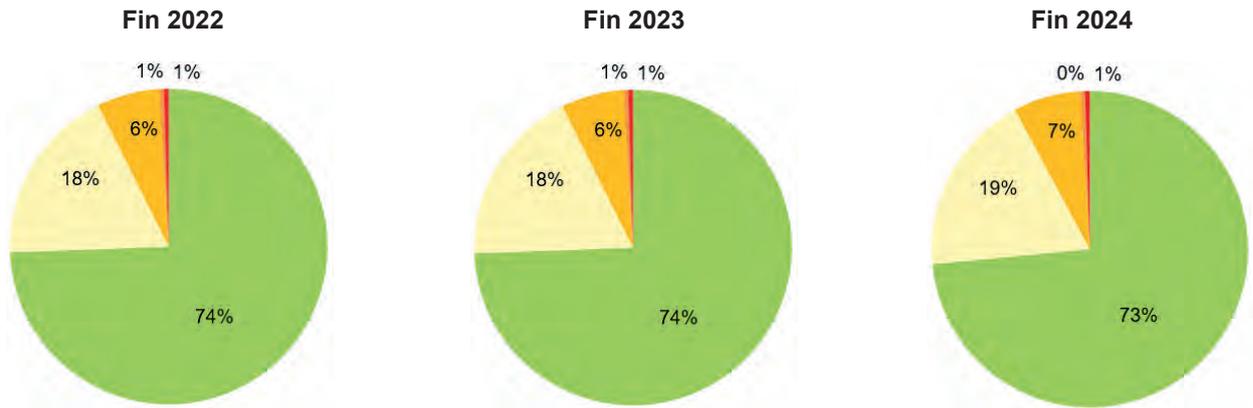
RÉSEAU ROUTIER ET OUVRAGES D'ART

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.8 km de sentiers piétonniers, 55 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 78 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à plus de CHF 150 mios.

Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est effectué afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures montrent que les investissements réalisés ces dernières années permettent de stabiliser l'état de la chaussée.



Évolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



- Bon état (0.0 < I < 0.9)
- État moyen (1.0 < I < 1.9)
- État suffisant (2.0 < I < 2.9)
- État critique (3.0 < I < 3.9)
- Mauvais état (4.0 < I < 5.0)

Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés pour garantir le confort et la sécurité, mais aussi protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation. En 2024, des travaux d'entretien de revêtement routier ont été réalisés aux ch. de Champittet, Pré de la Tour et de Rennier, aux av. des Deux-Ponts et de Bellevue ainsi qu'à la rte d'Oron. Plusieurs arrêts de bus ont également fait l'objet de travaux d'entretien sur l'av. C. F. Ramuz afin de supprimer des ornières devenus dangereux pour la sécurité routière.

À cela, il convient d'ajouter les interventions suivantes :

- la réfection sur 100 m du trottoir nord à l'av. des Désertes ;
- la création d'un trottoir à l'est du ch. de Pierraz-Portay, partie basse sur 35 m, le long de la parcelle n° 1383 ;
- l'adaptation de l'ilot sur l'av. de Lavaux, voie descendante, pour ralentir le trafic avant son insertion dans le giratoire situé à l'intersection avec l'av. Samson-Reymondin.

Ce réseau compte également 55 ouvrages d'art que la Municipalité a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la sécurité, la pérennité et la conformité. Leur entretien, qui se concentre sur les mesures prioritaires, est financé actuellement au moyen du crédit de CHF 963'000.00 TTC du préavis N° 09-2021 « Entretien des ouvrages d'art – période 2021-2024 ».

En raison de son état général, la passerelle Verdaine, située au centre de Pully, a fait l'objet d'un contrôle régulier par un bureau d'ingénieurs spécialisé. Des travaux de renforcement de l'ouvrage ont été réalisés au printemps 2023 et début 2024. En parallèle, une étude d'avant-projet a débuté en 2023 pour remplacer la passerelle piétonne ainsi que la cage d'escalier. Cette phase d'étude sera terminée début 2025.

Enfin, comme le prévoyait le préavis N° 09-2021, deux murs de soutènement d'une longueur additionnée de 50 m ont été réfectionnés au ch. de la Gravière. Ces murs présentaient des dégradations avancées et pouvaient s'effondrer localement à court terme. Une rangée de pierre naturelle a été ajoutée afin de stabiliser le talus, et l'ensemble des joints de ces ouvrages ont également été réfectionnés.

Étude « Assainissement du bruit routier »

Le dossier d'assainissement du bruit routier a été validé par le Canton fin 2018.

En août 2019, le Canton de Vaud a intégré le 30 km/h de nuit entre 22h et 6h du matin comme mesure pouvant être incluse par les communes vaudoises dans leur plan d'assainissement du bruit routier. Bien qu'elle n'ait pas encore arrêté la date de son introduction, la Municipalité a décidé de prendre cette voie.

Dès lors, le dossier a dû être adapté en conséquence et a fait l'objet d'un nouvel addenda qui a été validé par le Canton à fin 2021. Les décisions d'allègement ont été publiées début 2022. Les oppositions ont été levées par le Conseil communal fin 2024 (préavis 24-2024) et sont en cours de traitement auprès du Canton.

Finalement, le PP8 du réseau des axes forts de transports publics sur l'av. de Lavaux a également nécessité une adaptation du projet d'assainissement dans le périmètre de l'étude. Un addenda spécifique au PP8 a été validé par

le Canton en 2021 et les décisions d'allègement ont fait l'objet d'une publication dans le cadre de l'enquête publique de ce projet. Suite au refus du projet PP8 par le Conseil communal (préavis N° 23-2024), la procédure en cours a été interrompue. Une fois les objectifs d'aménagement urbain et de mobilité redéfinis à l'intérieur de ce périmètre, le dossier « bruit routier » devra être mis à jour et les décisions d'allègement à nouveau publiées.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2024 est restée stable par rapport à 2023 (- 10 tonnes, soit -0.18%). Le taux de tri a légèrement diminué (54.1% en 2024 contre 55.7% en 2023), en raison d'une baisse importante des quantités collectées de verre et de carton, alors que la quantité d'ordures ménagères a augmenté. Les infrastructures de collecte n'ayant pas été modifiées en 2024, il est difficile de déterminer si la diminution du taux de tri constatée est induite par une variabilité interannuelle, par des reports vers d'autres infrastructures (déchèteries) ou par un relâchement des efforts de tri de la part de la population.

A cause de la mauvaise qualité du tri qui rend difficile la valorisation des déchets verts en compost (présence de déchets, de plastiques, etc.), plusieurs mesures de sensibilisation ont été mises en place en 2024. Ces mesures n'ayant pas eu l'effet escompté, la Municipalité a dû prendre la décision de supprimer les conteneurs à déchets verts des écopoints à partir de 2025.

Le vide-greniers communal, après 2 ans d'absence, a retrouvé ses marques sur le parking du Pré-de-la-Cure le samedi 22 juin 2024.

Déchets (en kg/an)	Ramassage		Différence	
	2023	2024	Différence poids	Différence + - %
Matière	2023	2024	Différence poids	Différence + - %
Ordures ménagères (OM)	2'655'150	2'743'660	88'510	3.33%
Déchets encombrants	23'260	28'910	5'650	24.29%
Verre	663'700	622'060	-41'640	-6.27%
Papier et carton	1'199'190	1'123'530	-75'660	-6.31%
Ferraille	5'540	6'820	1'280	23.10%
Déchets végétaux	1'327'950	1'335'460	7'510	0.57%
PET	68'860	64'650	-4'210	-6.11%
Aluminium + fer-blanc	41'260	40'500	-760	-1.84%
Piles/batteries	136	151	15	11.03%
Déchets spéciaux	3'347	3'745	398	11.89%
Textiles	62'163	70'203	8'040	12.93%
Total	6'050'556	6'039'689	-10'867	-0.18%
Dont tri sélectif *	3'372'146	3'267'119	-105'027	-3.11%
Part du tri sélectif sur total (%)	55.7%	54.1%		

*Total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2024, 49 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 2'275 sur le territoire communal.

Appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers de la Commune

Le contrat qui lie l'entreprise OPEO SA à la Ville de Pully pour la collecte des déchets ménagers de la commune a expiré le 31 décembre 2024, sans possibilité de prolongation. Dès lors, la DTSI a élaboré un nouvel appel d'offres afin de mandater un concessionnaire pour la période 2025-2028, renouvelable 2 ans. Les prestations comprennent le ramassage au porte-à-porte et aux écopoints des ordures ménagères, du papier, du verre et des déchets végétaux, y compris leur transport jusqu'au lieu de traitement. Le marché a été remporté par l'entreprise OPEO SA, qui renouvelle ainsi sa collaboration avec la Ville de Pully.

Appel d'offres pour la vidange des sacs de route

Les grilles d'évacuation des eaux disposées le long des routes permettent de piéger les résidus se trouvant sur le bas-côté de la chaussée, notamment les feuilles, les sables et les graviers. Ceux-ci sont souillés par les polluants accumulés sur la chaussée et lessivés par la pluie, tels que les hydrocarbures et résidus de pneus. Selon la directive cantonale, le pompage des déchets retenus dans ces dépotoirs doit s'effectuer au minimum une fois par an. Pour répondre à cette obligation légale, la DTSI mandate une entreprise. Le contrat arrivant à échéance, ces prestations ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres remporté par l'entreprise Tinguely service de voirie SA à Lausanne pour la période 2024-2026, reconductible 2 ans.

Quantité des principaux déchets produits par habitant :

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2023	Pully 2024	Vaud 2023
Ordures ménagères	137.76	142.35	131.4
Verre	36.35	32.27	39
Papier et carton	65.57	58.29	59
Déchets végétaux	66.92	69.09	87.5

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail effectué par les conducteurs des balayeuses mécaniques, deux équipes mobiles, composées chacune de deux employés et d'un véhicule électrique, assurent le nettoyage des secteurs nord et sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du centre-ville et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre et des conteneurs à PET et à aluminium (27 écopoints répartis sur l'ensemble du territoire). Un service d'entretien est assuré tous les samedis, dimanches et jours fériés, de 7h à 10h, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

Dans la perspective du remplacement du véhicule qui effectue la tournée des écopoints, des demandes d'offres ont été adressées à trois fournisseurs.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La voirie, secondée par Parcs et promenades (DUE), est intervenue à douze reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors ou pendant les heures de travail. Le temps consacré au service hivernal s'est élevé à 785 heures pendant l'année 2024.

La voirie effectue les tâches suivantes, indispensables au bon fonctionnement de la Commune :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 1'044 heures ont été effectuées en 2024 pour ces prestations contre 860 en 2023. Le nombre de manifestations est en légère hausse ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, dépose et repose des barrières en début et fin de saison estivale pour l'accès direct au lac depuis la piscine, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.) : 1'320 heures ;
- contrôle du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ainsi que dans les dégrilleurs nord et sud : 366 heures ;
- petits travaux d'entretien et de réfection des routes et des trottoirs, entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de corbeilles, ainsi que réfection de petits murs de soutien et travaux divers : 1'782 heures ;
- nettoyage des sacs de route avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus et le désherbage mécanique sans pesticide des bords de routes et trottoirs : 162 heures ;
- pose et dépose d'environ 1'000 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully, en collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

COURS D'EAU

Renaturation de la Paudèze

La renaturation de la Paudèze a fait l'objet d'une étude d'avant-projet en 2019. Cette étude a permis de préciser les emprises du projet de manière à concilier les différents enjeux présents (objectifs environnementaux, espaces et aménagements publics ainsi que sécurité hydraulique).

En 2024, à l'issue de l'étude de projet, un scénario combinant la rénovation de la piscine et la renaturation de l'embouchure de la Paudèze a été retenu et validé par la Municipalité. La mise à l'enquête de ce dossier, prévue en parallèle avec celle du plan d'affectation « Pully-Plage », est programmée pour le premier semestre 2025.

Renaturation de la Vuachère

Le projet de réfection de la passerelle piétonne sise à l'embouchure de la Vuachère, qui doit remplacer la passerelle provisoire mise en place à la suite des intempéries survenues en juin 2018, a redémarré. À la suite de l'abandon en 2021 par la Ville de Lausanne du projet initial développé entre les deux communes, une nouvelle organisation a pu être mise en place en 2023 et l'étude de nouvelles variantes, aux périmètres élargis et aux ambitions plus grandes sur le plan de la renaturation, a enfin été lancée. En 2024, plusieurs options ont été analysées en tenant compte des critères de coûts, de sécurité et d'impact environnemental. La décision sur le choix d'une variante sera prise début 2025.

CADASTRE-SIT

Les prestations de l'entité Cadastre-SIT couvrent un large spectre de tâches dans les domaines de la coordination des procédures à incidences spatiales, du droit foncier, des mensurations officielles et techniques, du cadastre des conduites souterraines et du traitement et de la publication de géodonnées informatiques.

DROIT FONCIER ET GÉOMATIQUE

Le Cadastre-SIT a participé à plusieurs démarches foncières liées aux parcelles et infrastructures communales, permettant généralement de trouver des solutions à l'amiable. Ces interventions concernent notamment le projet de réaménagement routier de Chamblandes-Champittet-Manoir.

De plus, le Cadastre-SIT assure le suivi d'une trentaine de conventions signées en relation avec des projets de construction ou de transformation d'immeubles en cours de réalisation.

PERMIS DE CONSTRUIRE, CONTROLES DES MUTATIONS FONCIÈRES, TRAITEMENT DES MENTIONS DE DROIT PUBLIC AU REGISTRE FONCIER

Le Cadastre-SIT analyse toutes les demandes d'autorisation de construire, de transformer et de démolir, principalement les différents aspects géométriques, de propriété et de droit foncier (servitudes et mentions). Conformément à la loi et au règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC), le Cadastre-SIT valide l'ensemble des mutations foncières sur la Ville de Pully de manière à ce qu'elles ne provoquent pas de dérogation au Plan général d'affectation (PGA) et aux différents plans d'affectation communaux. En outre, le Cadastre-SIT traite les différentes mentions de droit public au registre foncier pour la Ville de Pully.

CADASTRE DES CONDUITES

Dans le cadre du suivi des chantiers et à la demande des services gestionnaires, le Cadastre-SIT relève en fouille ouverte toutes les conduites et canalisations visibles (nouvelles et en service) de la Ville et des réseaux tiers (gaz et eau Lausanne, opérateurs de télécommunication, etc.) sur le domaine public, dans les propriétés communales ainsi que sur les parcelles privées. Ces relevés s'étendent également sur la Commune de Belmont-sur-Lausanne. À ce titre, ce sont 451 interventions des équipes de terrain qui ont permis de déterminer 3'600 points en planimétrie et en altimétrie.

TRAITEMENT ET PUBLICATION DE GÉODONNÉES INFORMATIQUES

Les différentes bases de données (en particulier celles du cadastre des conduites souterraines) sont continuellement mises à jour au gré des mutations, relevés des constructions et aménagements nouveaux, mises en vigueur des nouveaux plans d'affectation et autres. Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous

forme numérique, notamment au travers des systèmes d'information SIGIP, AutoCad et QGIS. Elles sont également diffusées sur support informatique et sur papier aux particuliers et aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes et d'aménagistes menant des études ou des projets sur le territoire communal.

La mise en production de l'application EXTRACT (développement open source mutualisé avec d'autres partenaires communaux du Canton) en 2021 a permis d'automatiser l'extraction de données géographiques numériques pour répondre aux commandes en ligne de clients internes et externes passées au travers de la plateforme www.viageo.ch (753 commandes en 2024).

À noter également l'implication du Cadastre-SIT et l'importance des ressources affectées à la migration des données du réseau d'électricité et d'éclairage public et à la mise en production du nouveau logiciel SchemaSuite en remplacement du système Topobase.

MENSURATIONS TECHNIQUES

Le Cadastre-SIT réalise des relevés techniques particuliers pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants (implantations de constructions, levés de détails, états d'abornement avant travaux et contrôles de stabilité d'ouvrages). Durant l'année sous revue, quelques opérations particulières peuvent être citées à titre d'exemple, telles que :

- le relevé par drone d'un glissement de terrain dans les bois de la Chenaulaz ;
- le contrôle d'altitude de captages d'eau potable ;
- les divers relevés de routes, murs et chemins.

CHANTIERS

PRINCIPALES ÉTUDES

PALM - Axes forts - PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le 20 novembre 2024, le Conseil communal a refusé d'adopter les plans du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux (ci-après PP8), qui avaient été mis à l'enquête du 22 octobre au 22 novembre 2021 (préavis N° 23-2024). Pour rappel, les objectifs du projet prévoyaient notamment la mise à double sens de l'av. du Tirage, le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus (regroupement des lignes n° 9, 47 et 49), de doter l'av. de Lavaux d'un réseau cyclable actuellement inexistant et de créer des espaces publics de qualité. À ce jour, 6'303 heures de travail ont été effectuées depuis le lancement des premières études en 2016. Les orientations que visaient le PP8 doivent maintenant être revues, notamment autour des trois axes de développement suivants : mobilité et espaces publics, chauffage à distance et réseau d'évacuation des eaux. Une stratégie à ce sujet est en cours d'élaboration sous le pilotage de la DTSI.

Étude « Av. de Rochettaz et ch. du Vigneron »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable ainsi que la vétusté des autres réseaux (assainissement, électricité, gaz et routier) présents dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au plan des investissements (ci-après PI) 2022-2026. Essentiellement infrastructurel, ce projet présente peu d'enjeux du point de vue des aménagements extérieurs et n'engendrera que des interventions mineures en surface. Il contribuera cependant à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation. L'année 2024 a principalement été dévolue à la reprise de certains secteurs du projet comprenant le parking du centre sportif de Rochettaz sous l'angle des aménagements de surface. Le projet dans sa totalité a obtenu la validation des directions impliquées dans son développement, à savoir la DUE, la DDGS et la DTSI.

Étude « Ch. de la Bruyère, des Daillettes et des Bouvreuils »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'état général du réseau routier dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au PI 2022-2026.

En outre, les autres réseaux (électricité, gaz et éclairage public) présents dans le périmètre du projet sont en mauvais état. Essentiellement infrastructurel, ce projet inclut ponctuellement quelques aménagements extérieurs. De façon similaire au projet précédent, il contribuera à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation. En raison d'un manque de ressources internes, ce projet a été mis en veilleuse en 2023. Son redémarrage, initialement prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2024, n'a pas pu être tenu et a été replanifié au 1^{er} semestre 2025.

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Faisant l'objet de différents préavis (N° 09-2019 et 04-2023) ce projet, étudié en collaboration avec la DUE, est lié au plan d'affectation « Roches-Rochettaz ». Pour rappel, ce dernier prévoit la réfection des infrastructures souterraines ainsi que le réaménagement de la route dans ce secteur.

En 2024, les autorités cantonales ont validé l'examen final du projet et levé les oppositions déposées lors de l'enquête publique de 2022. Toutefois, lors de la publication officielle, certains opposants ont introduit un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. Cette démarche a conduit à la suspension du dossier dans l'attente d'une décision de la CDAP.

Étude « Ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir »

L'état défectueux de la conduite existante d'eau potable et du réseau unitaire d'assainissement située sous la chaussée du ch. de Chamblandes Nord-Sud et de celui de Champittet est le principal élément déclencheur de ce projet. Ces deux réseaux ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs réparations au cours de ces dernières années.

La DTSI a étudié le projet courant 2022 et les intentions des réseaux ont démontré qu'il était également nécessaire de réaliser des travaux sur le ch. de Chamblandes Ouest-Est ainsi que sur le ch. du Manoir.

Le projet, inscrit au PI 2022-2026, prévoit une mise en séparatif des collecteurs sur l'ensemble du périmètre, des renouvellements de conduite d'eau potable, des renforcements du réseau électrique et la modification de l'aménagement routier qui permettra d'intégrer la mobilité douce dans ce secteur et de sécuriser les usagers.

Ce projet a fait l'objet d'un examen préalable en février 2024. Les autorités cantonales ont validé les aménagements proposés, permettant à la DTSI de mettre à l'enquête le projet en juillet 2024. Le préavis est prévu pour le premier trimestre 2025, avec pour objectif de démarrer les travaux à la mi-mai 2025.

Étude « Grillon Nord - Coquelicots - Peupliers Est »

Après une première séance participative en 2022, ce projet de mise en séparatif et de renouvellement d'infrastructures a fait l'objet d'une seconde séance publique en février 2023. Cette dernière a permis de présenter l'avancement des réflexions sur les variantes d'aménagements routiers. La variante retenue a été déposée en consultation auprès des instances cantonales en mars 2023. Le régime de vitesse plébiscité par les riverains et propriétaires de ce quartier est de 20 km/h, soit la création pour l'ensemble du périmètre d'une zone de rencontre. En raison d'un manque de ressources internes, ce projet a été mis en veilleuse depuis le deuxième semestre 2023. Son redémarrage est prévu dans le courant du deuxième semestre 2025.

Étude « Chenaule Sud et trottoirs Monts-de-Lavaux Ouest »

Ce projet, dont l'objectif principal est de réfectionner la chaussée de la rte de Chenaule, a fait l'objet d'un examen préalable en 2022 et d'une mise à l'enquête du 17 janvier au 17 février 2023. Des trois oppositions portées au dossier, deux ont été retirées suite aux explications fournies et la dernière levée par le Conseil communal lors de sa séance du 25 septembre 2024 au cours de laquelle le crédit de réalisation a été obtenu. Les phases d'appel d'offres et de préparation à l'exécution se sont déroulées dans le dernier trimestre 2024. Le démarrage des travaux est prévu en tout début d'année 2025.

PRINCIPAUX CHANTIERS

Sécurisation des piétons le long du ch. de Rennier

La Ville de Pully a eu l'opportunité d'améliorer significativement la sécurité routière et piétonne au ch. de Rennier, entre l'av. des Alpes et celle de l'Avenir. En effet, les propriétaires des parcelles, situées respectivement à l'av. de Senalèche 1 et à l'av. de l'Avenir 1, ont sollicité la Municipalité afin de construire de nouveaux bâtiments. À l'occasion de cette demande, la Municipalité a négocié deux cessions de terrain pour réaliser un nouveau trottoir. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 1'130'000.00 TTC auprès du Conseil communal (préavis N° 19-2021). En 2022, une première étape des travaux a été réalisée entre les av. de Senalèche et de l'Avenir. La deuxième étape n'a toutefois pas pu démarrer en 2023 en raison d'un recours au Tribunal fédéral. Ce dernier ayant été levé en septembre 2023, la deuxième étape est en cours de planification pour un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2025.

Renouvellement des infrastructures à la rue de la Poste et à l'av. Samson Reymondin

À la suite de l'acceptation du préavis N° 11-2020 et de son crédit de CHF 9'370'000.00, ce chantier a débuté le 15 mars 2021. Pour rappel, le projet prévoyait une refonte complète du centre-ville de Pully pour renforcer son attractivité, sa convivialité et améliorer la qualité de ses espaces publics. Comme planifié, les travaux se sont achevés au printemps 2024 avec la pose des revêtements finaux.

Renouvellement des infrastructures au ch. de Tourronde

À la suite de l'acceptation du préavis N° 07-2023 et de son crédit de CHF 1'278'000.00, le chantier a débuté le 16 octobre 2023 pour une durée planifiée de neuf mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, le réaménagement urbain et la réfection de la chaussée. La Municipalité a saisi l'opportunité de ce chantier pour en étendre son périmètre sur une partie de l'av. Général Guisan. 100 m de conduite d'eau potable ont été remplacés et les deux arrêts de bus situés à proximité, soit ceux de Verney Nord et Sud, ont vu leurs quais rehaussés afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les travaux se sont achevés en novembre 2024.



Vues avant et après les travaux du ch. de Tourronde depuis l'av. Général Guisan

Chantier « TrustStone – Ruisselet »

À la suite de l'acceptation du préavis N° 16-2020, le chantier a débuté en août 2021. Pour rappel, le projet prévoyait le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et la réalisation d'aménagements routiers et paysagers dans ce secteur. Les travaux se sont achevés à l'automne 2023.

La pose du revêtement final a été réalisée au printemps sur le ch. du Ruisselet et à l'automne 2024 sur le chemin de mobilité douce reliant le ch. du Ruisselet à celui de Rennier. Ce dernier a également été équipé de luminaires. Le bouclage du préavis est planifié pour le deuxième semestre 2025.

Chantier « Mobilité autour des collèges de Chantemerle »

Dans la continuité de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire sur le site de Chantemerle, un projet de réaménagement de surface a été développé dans ce secteur en collaboration avec la DUE, l'objectif principal étant la création d'une zone de rencontre afin de sécuriser l'accès à l'école et d'améliorer la gestion de la dépose et de la reprise des élèves. Le périmètre concerné s'étend sur l'av. de Belmont entre les deux collèges et le haut de l'av. de l'Avenir. Ce projet, mis à l'enquête du 17 avril au 16 mai 2024, a soulevé deux oppositions levées par la Municipalité lors de la délivrance du permis de construire du 5 juillet 2024.

Les travaux de génie civil se sont déroulés du 30 septembre au 8 novembre 2024. Afin d'assurer une sécurité optimale pour les élèves, les principaux travaux, entre les deux bâtiments scolaires, ont été réalisés pendant les vacances d'automne. Une dernière intervention est prévue pendant les vacances de Pâques 2025. Ceux-ci comprendront la pose du revêtement final sur les trottoirs, les marquages de surfaces colorées et la mise en place d'éléments d'assises en béton.



Vue sur l'av. de Belmont et les collèges de Chantemerle



Vue sur l'av. de l'Avenir depuis l'esplanade de Chantemerle

Ch. du Stand

Le préavis N° 13-2018 relatif au plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – étape 1 – a pour objectif de renouveler et de moderniser le réseau d'eau potable de la Ville de Pully.

De nombreuses ruptures sont survenues sur les conduites d'eau potable du ch. du Stand au cours des dernières années, révélant l'état de vétusté avancé de ces dernières. La DTSI a donc choisi de renouveler ce secteur au moyen du crédit dudit préavis.

Lors de l'étude du projet réalisé au 1^{er} semestre 2024, la DTSI a offert l'opportunité au service du Gaz de la Ville de Lausanne et à Swisscom de moderniser leurs réseaux respectifs.

Les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2024 et prendront fin en mars 2025.

Édicule au Quai Milliquet

La Municipalité a approuvé le 6 mars 2024 l'emplacement d'un nouvel édicule au Quai Milliquet (kiosque « Bambino », en remplacement du « Golden Snack ») ainsi que son raccordement pérenne aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité basse tension. Ces travaux ont débuté en mars et se sont achevés en avril 2024.

PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2024

La DTSI a bouclé le préavis suivant durant l'exercice écoulé :

- Préavis N° 02-2022 – STEP station d'épuration intercommunale de Pully - Remplacement du couplage chaleur force. Le coût effectif de l'installation, à charge des communes de Pully, Paudex et Belmont, s'est élevé à CHF 220'422.55 TTC soit avec une non-dépense de CHF 74'577.45 par rapport au crédit de CHF 295'000.00 alloué pour ces travaux de remplacement. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 11-2024 au Conseil communal du 4 décembre 2024.

MOBILITÉ

Projet « Construction d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz »

À l'issue de l'étude de faisabilité menée dans le cadre du SDEL, qui avait démontré la pertinence et la faisabilité de la construction d'une passerelle de mobilité douce le long du viaduc CFF de Rochettaz, la Ville de Pully, en coordination avec les autres communes du SDEL, avait fait opposition au projet de rénovation du viaduc mené par les CFF en 2022. En 2023, des négociations ont été menées avec ces derniers afin d'assurer la faisabilité du projet et la possibilité de coordonner les travaux. L'opposition de la Ville a été levée fin 2023 par l'Office fédéral des transports (OFT), ce qui a permis au SDEL de poursuivre les études en phase d'avant-projet en 2024.

Projet « Amélioration de l'itinéraire cyclable le long de la RC 777 »

L'étude menée en 2022 dans le but d'améliorer les conditions de traversée de la route du Lac par les cyclistes avait débouché sur une première mesure de sécurisation impliquant la suppression du stationnement situé à cheval entre le trottoir et la route. Les décisions de signalisation y relatives avaient été publiées en été 2022 et un recours à leur encontre déposé. Un accord a pu être trouvé entre les recourant-e-s et la Municipalité dans le courant de l'année 2024 et a permis de clôturer la procédure en cours auprès du Tribunal cantonal. La réalisation du projet a été planifiée pour l'été 2025.

Études « Mobilité scolaire »

Les divers projets d'extension des sites scolaires existants ont des implications en termes de mobilité. Les études et réflexions ont conduit, en 2024, à la création d'une zone de rencontre aux abords du Collège de Chantemerle, ainsi qu'à la publication de la mise en zone de rencontre de l'av. des Collèges, aux abords du site du Collège Principal. En complément, un diagnostic du fonctionnement du ch. de Carvalho, aux abords du site du collège de Chamblandes a été réalisé. Enfin, les principes en matière de mobilité scolaire et de sécurisation du chemin de l'école ont également été précisés dans le cadre du traitement d'une pétition sur ce sujet.

Étude « Image directrice intercommunale de la mobilité active »

Dans le cadre du SDEL, une étude stratégique sur le thème de la mobilité active (déplacements à pied et à vélo) a été menée à l'échelle intercommunale. Les contenus de l'étude, notamment la stratégie et les mesures, ont été validés en 2024. Le rapport final sera publié en 2025.

Projet « Tarification du stationnement dans le secteur des rives du lac »

Dans le cadre des travaux de réfection de la piscine et de la STEP, deux plans d'affectation à proximité des rives du lac, comprenant d'importants parkings publics, doivent être mis à jour. À la demande de la Direction générale de la motilité et des routes de l'État de Vaud (ci-après DGMR), une étude de stationnement a été finalisée courant 2022. Sur cette base, des discussions ont été menées avec la DGMR afin de fixer un plafond de stationnement pour l'ensemble du secteur et chaque plan d'affectation. Lancé en 2023, le projet incluant la mise en œuvre d'une tarification, d'une durée limitée du stationnement et la revue du marquage des places a été publié dans la feuille des avis officiels en avril 2024. Ces mesures n'ayant pas suscité de recours, leur mise en œuvre a démarré à l'automne 2024 et s'achèvera au printemps 2025.

Révision des prescriptions municipales pour le stationnement des résidents et des tarifs

Les prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur le domaine public ont été révisées en 2024. Le tarif horaire du stationnement ainsi que le tarif des autorisations de parcage mensuelles ont été revus à la hausse. Une carte de parcage journalière à prépaiement a été intégrée à cette révision. Les nouvelles prescriptions et tarifs entreront en vigueur en 2025.

Recensement du stationnement privé

Dans le cadre de la révision du Plan directeur communal (PDCoM) et du Plan général d'affectation communal (PGA), un inventaire du stationnement privé a été amorcé. Il s'agit d'une information indispensable à une gestion globale et intégrée du stationnement sur fonds privés et publics. Le travail de collecte et d'analyse des données s'est achevé en 2024. En complément, un travail de relevé d'occupation et d'identification des besoins et enjeux concernant spécifiquement les deux-roues motorisés a été réalisé.

Etude « adaptations pour la ligne tl 48 »

La fréquentation de la ligne 48 augmente d'année en année et se retrouve victime de son succès. Ainsi, aux heures de pointe, un fort manque de places s'observe dans les minibus actuellement en circulation sur cette ligne. Pour faire face à cet enjeu, les tl, en accord avec la Ville de Pully, souhaitent remplacer ces véhicules de petite capacité par des autobus de 10-12 m permettant d'augmenter significativement l'offre en places assises sur la ligne. Toutefois, afin de garantir la circulation de ces bus, les aménagements routiers demandent à être modifiés dans plusieurs secteurs. Le projet profite également de cette opportunité pour améliorer la qualité des trottoirs adjacents. Un crédit d'études a d'ores et déjà été validé par le Conseil communal permettant ainsi de débiter les études nécessaires au développement du projet.

Transports publics

L'offre urbaine continue de rencontrer un important succès et plusieurs lignes pulliérannes ont vu leur fréquentation augmenter. La ligne 8 a été renforcée aux heures de pointe. En outre, des études ont été lancées en vue de déployer des bus électriques sur la ligne 47.

Au niveau des infrastructures communales, un arrêt de bus a été mis en conformité à l'av. Général Guisan, dans le cadre de travaux d'infrastructures souterraines. Un nouvel arrêt de Taxibus a également été mis en service au ch. des Bosquets.

Petites mesures liées à l'amélioration de la mobilité

Plusieurs petites mesures d'amélioration de la mobilité ont été réalisées. On peut notamment citer :

- la sécurisation d'un passage piétons à l'av. C. F. Ramuz, à la hauteur du cimetière ;
- la modification de la programmation du carrefour Tirage-Lavaux pour favoriser les piétons ;
- plusieurs adaptations de marquage et de stationnement en réponse à des demandes de citoyen-ne-s.

Information au public

La page « mobilité » du site internet www.pully.ch a été largement étoffée en 2024. Elle regroupe toutes les informations pratiques sur les offres et subventions, ainsi que les stratégies communales ou intercommunales sur le sujet.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Se retourner pour constater le chemin parcouru est une pratique rare dans une ville et une Administration où les projets de tous types s'enchaînent au rythme des différents comités de pilotage, séances de la Municipalité ou du Conseil communal. Une fois par année, toutefois, il s'agit de faire ce temps d'arrêt et de revenir sur le passé pour en conserver une trace exhaustive.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) est organisée en quatre entités techniques et une entité de support. Cette introduction ne vise pas à résumer ce qui sera détaillé dans les pages suivantes mais plutôt à en faire ressortir les faits saillants. Ainsi, deux événements majeurs ont marqué l'année écoulée pour la DUE : l'achèvement des travaux de construction du Collège de Chantemerle Nord et la réorganisation de l'entité Parcs et Promenades qui s'est vue adjoindre le terme « Environnement ».

Une direction comprenant le service d'architecture permet de mesurer le temps qui s'écoule par l'avancement des chantiers communaux et des projets de construction. En 2024, le Collège de Chantemerle Nord a joué ce rôle de manière accélérée. Débuté au printemps 2023, dans la foulée de l'acceptation du crédit d'investissement par le Conseil communal le 22 mars 2023, le chantier s'est achevé juste à temps pour la rentrée scolaire d'août 2024. Il a ainsi répondu au mandat donné à la DUE de fournir dix nouvelles classes et une unité d'accueil (UAPE) pour 144 écoliers, conformément à la stratégie en trois phases décidée en 2022 afin de s'adapter aux besoins scolaires à court et moyen terme.

Ce bâtiment, conçu pour être exemplaire – construction lowtech en bois vaudois, préau perméable, plantation de nombreux arbres – répond aux besoins des utilisateurs mais n'est pas exempt de quelques problèmes à l'usage. Après analyse approfondie en fin d'année, et sur la base des résultats fournis par ces études, des mesures correctrices seront prises dans le courant de l'année 2025.

Sur un plan organisationnel, la DUE a repensé son organisation avec un nouveau positionnement de l'entité Parcs et Promenades. Historiquement en charge de l'entretien des espaces verts, l'entité est aussi la caution environnementale du service. J'ai donc souhaité donner un peu plus de corps au « E » de DUE en y adjoignant de nouvelles compétences afin d'y associer un travail stratégique en complément du travail technique, qui n'est bien sûr pas remis en question.

Concrètement, il s'agit de se doter des compétences en interne, notamment pour planifier les réponses de terrain à apporter au réchauffement des villes, la perte de biodiversité et la volonté de donner plus de qualité à l'espace public. L'objectif visé est d'optimiser la plantation d'arbres et d'assurer le respect des réseaux vivants dans les différents projets qui doivent pouvoir cohabiter avec les réseaux techniques en sous-sol.

Cette réorganisation a été rendue possible notamment par un départ à la retraite au sein d'une autre entité de la DUE. Elle a pris pleinement effet à l'été 2024, avec l'entrée en fonction de la nouvelle responsable de l'entité « Environnement, Parcs et Promenades », et permettra à la direction d'affronter les nombreux défis pour lesquels nous devons apporter une réponse adéquate.

L'année écoulée a été riche en projets et en décisions à tous les niveaux, contribuant à façonner la ville de demain. Que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la DUE soient ici remercié-e-s pour leur travail, souvent dans l'ombre et pourtant essentiel au bon fonctionnement de la Direction.

Lucas Girardet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'entité « Aménagement du territoire » réalise, accompagne et coordonne les études stratégiques d'aménagement, les plans directeurs et les plans d'affectation communaux. Elle prend part activement aux études et projets intercommunaux menés par l'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL).

L'entité est constituée de 4 personnes, 3 collaborateurs fixes (2,6 ETP) et 1 stagiaire à 100 %. Pour pallier l'absence prolongée d'un collaborateur fixe, elle a bénéficié en 2024 de l'engagement d'un urbaniste auxiliaire à 80 %.

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Débutant au mois de juin 2023 par une phase de diagnostic, les travaux de révision du plan directeur communal (ci-après PDCom) se sont poursuivis durant toute l'année 2024 avec la définition des enjeux, des orientations stratégiques et des mesures.

Cette révision est notamment menée grâce à plusieurs séances de « workshops » impliquant les services de la Ville concernés ainsi que la Commission permanente d'urbanisme du Conseil communal (ci-après CPU) et la Commission consultative d'urbanisme (CCU). Ces séances ont été complétées au mois de mai par un atelier participatif avec trois classes du collège Arnold Reymond, puis au mois de juin par un atelier participatif, ouvert à l'ensemble de la population, auquel toutes les associations et sociétés locales de Pully ont également été conviées.

L'ensemble de la matière récoltée durant l'année est en cours de synthèse et complété par le travail des mandataires spécialisés. Il donnera lieu à la réalisation d'une première version du PDCom dans le courant du premier semestre 2025.



Atelier élèves – Collège Arnold Reymond

PLAN D'AFFECTION COMMUNAL

Le travail de révision du Plan d'affectation communal (ci-après PACom) a débuté en 2024 par l'évaluation des dossiers reçus dans le cadre de l'appel d'offres publié à la fin de l'année 2023. Parmi les onze offres, c'est le groupement de mandataires piloté par le bureau d'urbanisme Fischer, Montavon + Associés qui a remporté le marché. Le projet a ainsi pu démarrer au printemps. Une première phase de diagnostic s'est déroulée jusqu'à l'été et a abouti à l'envoi d'un dossier d'examen préliminaire à la Direction générale du territoire et du logement (ci-après DGTL). À l'automne, la révision du PACom a continué par une deuxième phase d'avant-projet, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. En parallèle, le Canton a rendu un préavis préliminaire positif. Le projet sera consolidé jusqu'à l'envoi du dossier à l'examen préalable, en 2025.

MISE EN PLACE D'UNE ZONE RÉSERVÉE COMMUNALE

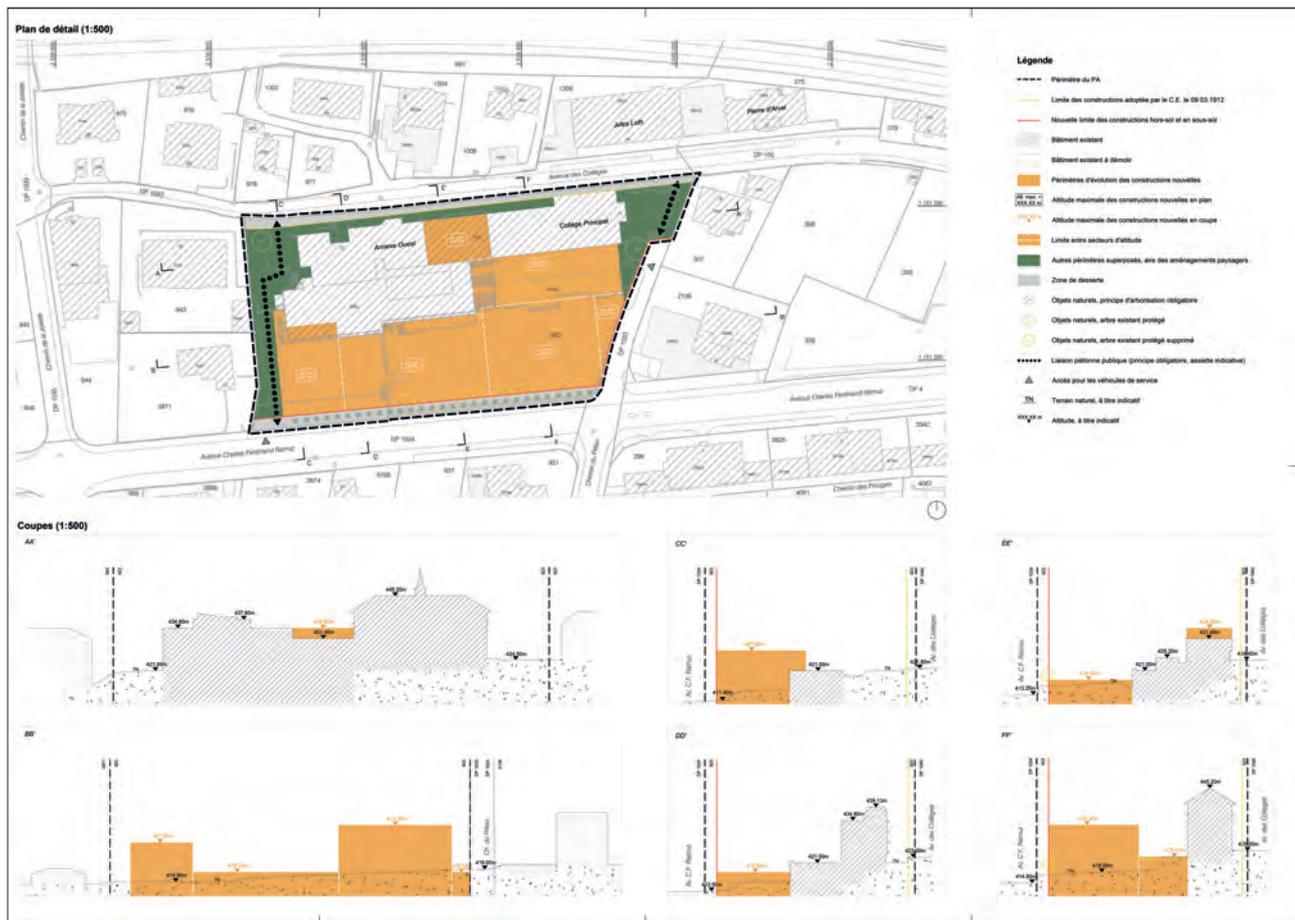
En attendant la fin des travaux de révision du PACom, lesquels prendront encore plusieurs années, la Municipalité a décidé de mettre en place une zone réservée communale. Son instauration a pour objectif de limiter la constructibilité des terrains à bâtir, jusqu'à la mise en vigueur du nouveau PACom et de son règlement, par le biais de deux dispositions : l'introduction d'un coefficient de pleine-terre minimal de 50 % dans les nouveaux projets de constructions et l'obligation de conservation du patrimoine bâti d'importance locale recensé en note *3* par le Canton.

Elaboré durant le deuxième semestre 2023, le dossier a été transmis à la DGTL pour un examen préliminaire valant examen préalable. Cette dernière a statué positivement sur le projet sous réserve de quelques adaptations, lesquelles ont pu être apportées après l'organisation d'une séance de clarification. Le dossier finalisé sera déposé à l'enquête publique au premier semestre 2025.

PLAN D'AFFECTION « COLLÈGE PRINCIPAL II »

Transmis au Canton suite à son adoption par le Conseil communal en juin 2023, le projet de Plan d'affectation « Collège Principal II » a été approuvé par le Département des institutions, du territoire et du sport (ci-après DITS) le 6 février 2024 et n'a pas suscité de recours, permettant ainsi son entrée en vigueur.

Ce plan d'affectation, dont l'élaboration aura duré près de 5 ans, a pu être mené dans les délais. Il a constitué le préalable indispensable à la mise en œuvre de l'extension du Collège Principal piloté par l'entité Architecture de la DUE.



PA Collège principal II

PLAN D'AFFECTATION « ROCHES-ROCHETTAZ »

Le projet de plan d'affectation « Roches-Rochettaz » et le projet de cheminement piéton public entre l'av. de Rochettaz et le ch. des Roches (pilote par la DTSI) ont été soumis simultanément au Conseil communal en avril 2023. Ce dernier a finalement adopté le projet de plan d'affectation sans cheminement piétonnier (lequel émanait d'un amendement du Conseil communal adopté en 2019) et refusé les crédits pour la réalisation du nouveau cheminement public devisé à CHF 1'226'000.00.

Transmis à la DGTL en novembre 2023, le dossier amendé, a été approuvé par le DITS le 15 octobre 2024. Il fait cependant l'objet de deux recours portés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après CDAP).

PLAN D'AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS »

Suite à la levée des oppositions formulées dans le cadre de l'enquête publique complémentaire par le Conseil communal, la Municipalité a transmis le dossier du PA à l'approbation cantonale au mois de février 2024. Le DITS l'a approuvé en juin. Cette décision a fait l'objet de deux recours devant la CDAP au mois d'octobre.

PLAN D'AFFECTATION « CLERGÈRE-GARE »

Soumis au Conseil communal en 2023 puis retiré par la Municipalité en raison d'un vice de forme, le projet du PA a été repris au début de l'année 2024. La Municipalité a travaillé en collaboration avec la CPU pour apporter des amendements susceptibles de rendre le projet acceptable au Conseil communal. Elle a présenté une nouvelle fois le projet en mai 2024. Celui-ci a été adopté avec les amendements proposés, qui seront déposés à l'enquête publique complémentaire au début de l'année 2025.

PLAN D'AFFECTATION « LA ROSERAIE II »

Le plan d'affectation « La Roseraie II » a été soumis au Conseil communal en mars 2024 et a été adopté avec plusieurs amendements, visant notamment à augmenter la part de logements d'utilité publique. La propriétaire des parcelles du PA a informé la Municipalité qu'elle devait réévaluer l'opportunité de réaliser le projet à l'aune des nouvelles conditions et qu'elle se prononcerait en janvier 2025 sur son intention de poursuivre ou non le PA.

PLAN D’AFFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

Le secteur « Claire-Fontaine » fait l’objet de réflexions urbanistiques depuis plusieurs années. Sa transformation passe notamment par la révision du vieux plan d’affectation, en vigueur depuis 1968.

Le projet de PA « Claire-Fontaine II » a été finalisé début 2024 pour intégrer les remarques formulées par les services cantonaux lors de l’examen préalable. Il a fait l’objet d’une séance publique d’information le 13 mai 2024 avant d’être soumis à l’enquête publique entre le 15 mai et le 15 juin 2024.

Le dossier a suscité des oppositions, lesquelles ont donné lieu à l’organisation de plusieurs séances de conciliation dans le courant du mois de septembre. Le plan d’affectation sera soumis au Conseil communal pour adoption en avril 2025.

PLAN D’AFFECTATION « LES GAIS-COTTAGES II » (STEP)

Le projet de PA « Les Gais-Cottages II » a été initié en 2023 afin d’adapter les dispositions règlementaires en vigueur et les rendre compatibles avec la réhabilitation de la STEP de Pully. L’élaboration du dossier est ainsi étroitement coordonnée avec les études d’avant-projet de la STEP pilotées par la DTSl.

Le projet de plan d’affectation et son règlement ont été finalisés durant l’année 2024 afin de transmettre le dossier à l’examen préalable au premier semestre 2025.

PLAN D’AFFECTATION « PULLY-PLAGE »

La rénovation de la piscine de Pully-Plage nécessite l’élaboration d’un nouveau plan d’affectation. Durant toute l’année 2024, l’entité aménagement du territoire a assuré le suivi du projet de plan d’affectation « Pully-Plage », lequel a été confié à un groupement de bureaux externes.

Le projet a été transmis à la DGTL dans le courant du mois de juin pour un examen préalable valant permis de construire. Durant cet examen, des compléments et précisions ont été apportés au dossier à la demande de certains services cantonaux. Le retour formel de la DGTL est attendu au premier trimestre 2025.

RÉVISION DU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL

La révision du recensement architectural, menée en collaboration avec le Canton, doit permettre à la Ville de Pully et à ses services de disposer de données à jour afin d’être à même de protéger correctement le patrimoine bâti communal et d’assurer une pesée d’intérêts objective dans le cadre des demandes de permis de construire.

Un premier lot de près de 500 objets a déjà été évalué et a fait l’objet d’une validation formelle en 2023. Un second lot comprenant l’ensemble des bâtiments ou objets restants devait quant à lui être analysé au cours du premier semestre 2024, avec pour objectif de finaliser la révision avant la fin de l’année 2024.

Malheureusement, en raison d’un manque de ressources au sein des services cantonaux, mais aussi de la difficulté à trouver un mandataire qualifié et disponible, le travail a finalement dû être reporté en 2025.

TAXE SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES LIÉE À DES MESURES D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Élaboré durant le 2^e semestre 2023 en réponse à la motion de MM. les Conseillers communaux J.-D. Briod et consorts du 13 mars 2023, le projet de règlement relatif à la taxe sur les équipements communautaires a été soumis au Conseil communal et adopté avec plusieurs amendements lors de la séance du 6 mars 2024.

Transmis à la Direction des affaires communales et droits politiques le 12 juin 2024, le projet amendé a nécessité plusieurs échanges avec les services cantonaux compétents afin de clarifier certains points avant d’être approuvé par le DITS le 4 octobre 2024. Sa mise en vigueur, de compétence municipale, a pour l’instant été suspendue en attendant la signature des conventions relatives aux plans d’affectation « La Roseraie II » et « Chamblandes-Dessous ».

PARTICIPATION AUX PLANIFICATIONS SUPERIEURES

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Au niveau de l'agglomération, les efforts se sont concentrés sur l'avancement du projet d'agglomération 2025 (ci-après PALM 2025). Amorcée en 2022, son élaboration s'est poursuivie tout au long de l'année 2024. Dans ce cadre, l'entité aménagement du territoire a été sollicitée à de nombreuses reprises pour transmettre aux instances du Schéma Directeur de l'Est Lausannois (ci-après SDEL) et du PALM les informations nécessaires au travail des mandataires en charge du projet ainsi que ses remarques sur les points qui concernent la DUE. Une attention particulière a été portée sur la coordination avec les enjeux, objectifs et stratégies d'aménagement identifiés dans le PDCom en cours de révision. Le PALM 2025 a été mis en consultation publique du 20 novembre au 31 décembre 2024.

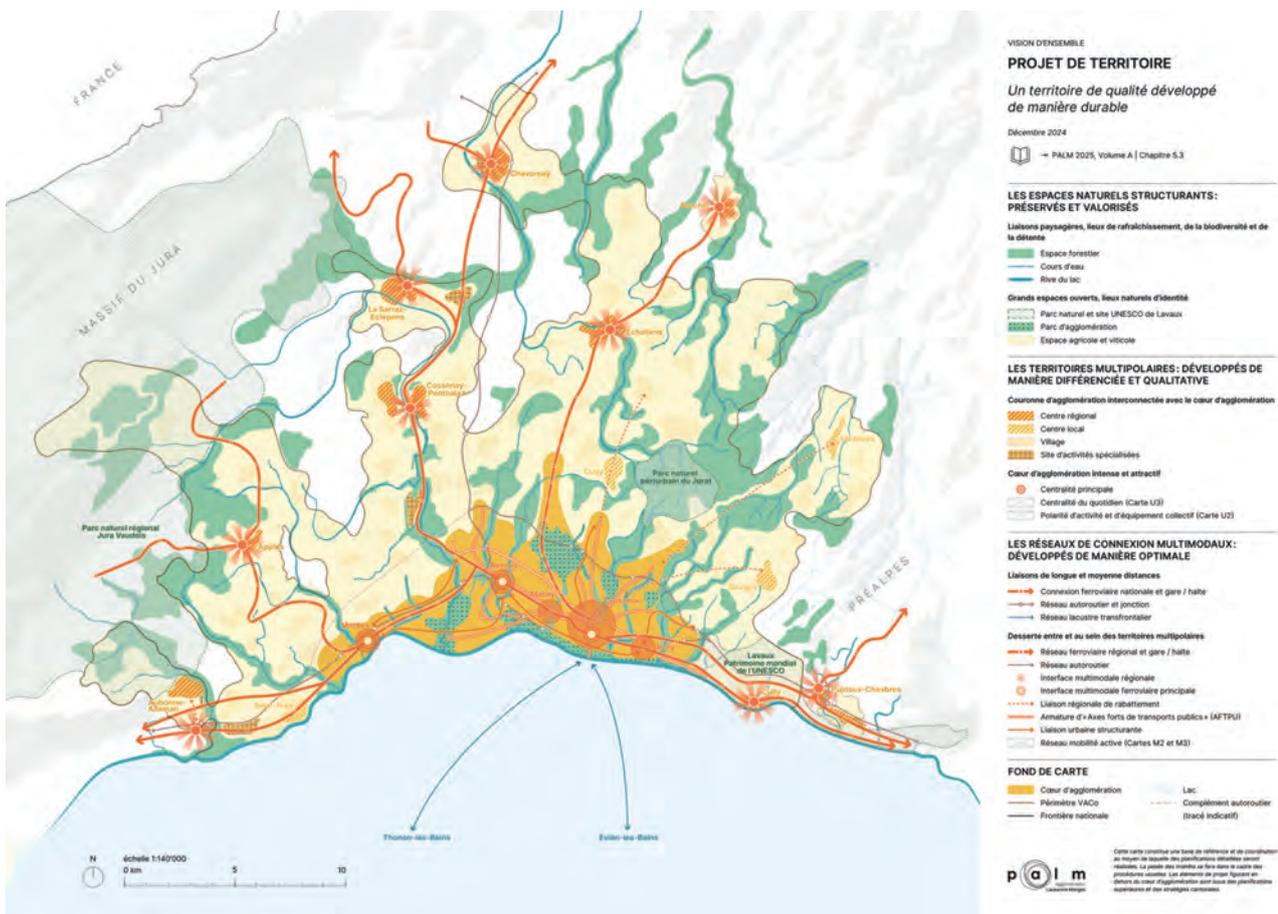


SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)

Au niveau du SDEL, lequel est chargé de faire le lien entre les communes et le PALM, la participation de la DUE s'est également beaucoup axée sur l'élaboration du PALM 2025.

Le Comité de pilotage (COPIL), organe décisionnel dont la tâche est d'assurer le pilotage du Schéma directeur, et auquel participe le chef de service et le Municipal de la DUE, s'est réuni à quatre reprises durant l'année.

Le Groupe de travail (GT) qui rassemble les représentants techniques des communes, des transports lausannois (ci-après tl) et du Canton, et auquel est délégué un urbaniste de l'entité aménagement du territoire, s'est quant à lui réuni à six reprises en 2024.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

Le projet de requalification du site du Prieuré a connu un avancement soutenu en 2024. Le préavis N° 16-2023 « Crédit d'études pour la rénovation et la transformation du bâtiment du Prieuré 2a – Crédit sollicité de CHF 750'000.00 », daté du 27 septembre 2023 et faisant suite à deux ateliers participatifs avec le Conseil communal, a permis de reprendre les études d'assainissement du bâtiment sur la base d'un programme public. La bibliothèque communale et ses espaces de médiation, ainsi qu'un bar et un restaurant, permettront de renouveler l'offre en activités publiques du centre-ville, propices à faire se rencontrer différents usagers et un public nouveau. De surcroît, cette infrastructure devrait permettre de développer des événements culturels et festifs s'adressant à tous les âges et mettant ainsi en valeur le patrimoine bâti de Pully afin de renforcer l'attractivité de son centre-ville.

Le projet développé a tenu compte de nombreuses contraintes et attentes. Il s'agit de concilier la conservation patrimoniale de l'enveloppe du bâtiment, de certains espaces intérieurs ainsi que les ouvertures de façades (portes et fenêtres), qui ne peuvent être modifiées, avec les besoins et impératifs des futur·e·s utilisatrices et utilisateurs pour le bon fonctionnement des différents programmes. Du point de vue constructif et normatif, le projet répond à la rénovation structurelle, à l'amélioration énergétique du bâtiment existant, aux normes de protection incendie et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Sans être exhaustive, cette énumération permet de saisir la complexité, les enjeux et les pesées d'intérêts imposés pour rénover ce bâtiment emblématique.

En effet, des parties très dégradées ont dû être fermées au public après avoir constaté que des poutres étaient proches de la rupture. Le restaurant, qui a fermé à la fin de l'année 2024, ne pourra être rouvert qu'en répondant aux normes d'hygiène et d'exploitation actuelles. Depuis le 1^{er} janvier 2025, hormis quelques activités ponctuelles (dégustation de vins communaux, répétitions de la fanfare et séances de la Municipalité) et quelques surfaces à usages spécifiques (office de la paroisse et bureau des archives communales), il s'agit malheureusement d'un bâtiment vide et fermé au public.



Photomontage de l'intérieur du Prieuré 2A

L'année 2024 a finalement permis de mettre à l'enquête publique le projet et préparer le préavis sollicitant les crédits d'investissement pour les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a. Ce préavis est présenté au Conseil communal en février 2025 afin de permettre la concrétisation du projet et mener les interventions nécessaires à la poursuite de l'exploitation du bâtiment.

BESOINS SCOLAIRES POUR LE SECONDAIRE, LE PRIMAIRE ET LE PARASCOLAIRE

La loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO) définit les obligations conjointes des communes et de l'État relatives à l'école obligatoire : « Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ».

Le Règlement cantonal sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) prévoit un processus lié à l'évaluation des besoins et à la planification scolaire visant à anticiper l'arrivée de nouvelles et nouveaux jeunes élèves selon l'évolution démographique, en prévoyant et planifiant l'adaptation des structures scolaires : « Les autorités adoptent un plan de développement à l'échelle des aires de recrutement des établissements concernés au sens de l'article 18 LEO, par lequel elles planifient à moyen et à long terme les sites scolaires, les locaux et les installations scolaires ».

Le plan de développement, réexaminé au début de chaque législature, définit les besoins en locaux et installations scolaires, en prenant notamment en compte les critères suivants :

- l'évolution de la population scolaire concernée ;
- l'accueil de jour des enfants au sens de la loi sur l'accueil de jour des enfants ;
- les perspectives et enjeux des développements régionaux et communaux.

En 2022, la Municipalité a mandaté le bureau CBRE, Research & Consulting Suisse (ci-après CBRE) pour mener une réflexion sur le développement du bâti scolaire, en amont de la construction du nouveau collège sur le site du Collège Principal dont l'ouverture est prévue en 2028.

Dans son rapport, CBRE relève qu'entre la situation actuelle et 2029-2030, les besoins en salles de classe vont augmenter. Sans intervention ou construction de nouvelles infrastructures scolaires, provisoires ou définitives, le nombre de salles de classe à disposition ne suffira plus dès la rentrée 2025-2026.

La DUE, d'entente avec la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS), la Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont (EP-PPB) et la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS), a mené des réflexions sur les sites pouvant accueillir potentiellement des bâtiments scolaires.

Suite à l'actualisation du Masterplan en 2024, des scénarios d'interventions ont été précisés pour les sites qui offriraient le meilleur potentiel de développement et déclinés en trois phases temporelles :

Phase I, achevée en 2024

Le préavis N° 23-2022 accepté par le Conseil communal le 7 décembre 2022 a permis les travaux et rocadés engagés dans les bâtiments de Chamblandes 2, de C. F. Ramuz 73a, de C. F. Ramuz 43 et de l'Arnold Reymond. Les besoins scolaires du primaire et du secondaire ont ainsi été couverts pour la rentrée 2023-2024.

Phase II, achevée en 2024

La construction d'un bâtiment scolaire à Chantemerle pour le primaire a été nécessaire. Elle a également permis de libérer le collège des Alpes et de le mettre à disposition pour les besoins scolaires du secondaire. Les besoins scolaires du primaire et du secondaire ont ainsi été couverts pour la rentrée scolaire 2024.

Phase III, en cours

Le nouveau bâtiment scolaire du site du Collège Principal, dont le projet a été développé en 2023 et 2024, sera mis en service pour la rentrée scolaire 2028.

Des études sont en cours pour la construction d'une extension du collège Arnold Reymond, pour le secondaire ainsi que pour une nouvelle salle de gymnastique, pour la rentrée scolaire 2028.

SITE DE CHANTEMERLE NORD, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE EN BOIS

Les réflexions sur les besoins scolaires et parascolaires ont mis en évidence la nécessité de construire un nouveau bâtiment à Chantemerle, afin de répondre aux besoins en matière scolaire pour la deuxième partie de la décennie et, en corollaire, aux besoins induits en matière d'accueil parascolaire.

Pour rappel, le permis de construire de bâtiment Chantemerle Nord a été délivré en 2023 et l'entreprise générale JPF Construction SA a remporté le marché de construction à prix forfaitaire pour cette réalisation. La demande de crédit d'investissement ayant été validée par le Conseil communal en mars 2023, les travaux ont pu démarrer avant l'été 2023 pour la réalisation de l'essentiel du gros-œuvre.

L'année 2024 a vu la réalisation de tous les travaux du second-œuvre et des aménagements intérieurs. Les travaux ont été achevés le 19 août 2024, à temps pour la rentrée scolaire 2024-2025. Le bâtiment et ses aménagements extérieurs ont été inaugurés officiellement le 31 octobre 2024.

La construction de ce nouveau collège de onze classes a également nécessité la requalification de la mobilité à l'av. de Belmont, entre le collège existant de Chantemerle Sud et le nouveau collège de Chantemerle Nord, afin de sécuriser le passage des élèves et de gérer la dépose des enfants par leurs parents. La DTSI a dès lors supervisé la réalisation du projet de la zone de rencontre de Chantemerle qui a fait l'objet de séances d'information et d'ateliers participatifs avec les riveraines et riverains et les associations locales.

Les travaux ont eu lieu à l'automne 2024. Une deuxième étape pour la zone de rencontre est prévue en 2025 sur l'Esplanade de Chantemerle.



Salle de classe - Chantemerle



Collège Chantemerle - Préau

SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL, CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX SCOLAIRES, D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET D'UNE SALLE OMNISPORTS DOUBLE VD5

Le projet d'extension du site du Collège Principal a passé différentes étapes indispensables en 2024 en vue de l'ouverture du chantier. Le crédit d'investissement de CHF 5'257'000.00 alloué par le Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2022, préavis N° 10-2022, a permis de poursuivre les études et finaliser les phases de projet et d'autorisation par les mandataires. La phase d'appel d'offres a démarré au printemps 2024 et a permis d'obtenir plus de 60% des offres nécessaires afin de consolider le crédit de construction.



Vue en 3D depuis C. F. Ramuz du Collège Principal



Vue aérienne en 3D du Collège Principal

Le préavis N° 14-2024 pour le crédit d'investissement pour la phase de réalisation, d'un montant de CHF 59'500'000.00 TTC, a été ainsi pu être validé par la Municipalité le 7 août 2024 et voté par le Conseil Communal le 25 septembre 2024.

Deux permis de construire ont été délivrés le 17 mai 2024, et les oppositions déposées à l'encontre des projets ont été levées. Le 24 juin 2024, l'un des opposants a déposé deux recours, contre les deux dossiers CAMAC, qui ont mobilisé tant l'entité Architecture que l'entité Autorisation de construire au second semestre 2024. Des négociations ont eu lieu avec le recourant à la fin de l'année 2024 pour aboutir à une issue favorable au projet.

En raison des recours mentionnés ci-dessus, la date de démarrage des travaux, initialement envisagé en octobre 2024, a dû être reportée. En tenant compte du délai de mobilisation des entreprises, le démarrage du chantier devrait finalement intervenir au 1^{er} semestre 2025. Ce report entraînera un décalage de la livraison du bâtiment à la rentrée scolaire 2028, au lieu de 2027.

En prévision du chantier, quatre mâts des tl, situés sur l'av. C. F. Ramuz, ont été démontés et déplacés sur le trottoir sud. L'arrêt de bus «Préau» a été démonté durant la même période en septembre 2024. Ces travaux connexes ont pu se dérouler normalement.

Le préau actuel ne pourra pas être utilisé pendant les travaux de sorte qu'un préau provisoire devra être aménagé. À cet effet, la DTSI a déposé un dossier de réaménagement de l'av. des Collèges, publié dans la FAO par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) le 2 avril 2024, qui n'a suscité aucune opposition. L'intervention vise à requalifier l'av. des Collèges en zone de rencontre, avec une vitesse limitée à 20 km/h, et à y aménager une zone de récréation sécurisée pour les élèves. Une barrière située à l'ouest de l'av. des Collèges permettra de réserver

le passage de cette rue aux ayants droit pendant les horaires de classe. Cet aménagement est prévu pendant les 3 ans du chantier. Un aménagement définitif sera étudié et mis en place après les travaux et modifiera la mobilité des piétons et des véhicules en tenant en compte notamment le retour d'expérience de la phase provisoire.

Les études pour la rénovation des collèges Jules Loth et Pierre d'Arvel vont reprendre en 2025. Les aménagements extérieurs définitifs à l'av. des Collèges seront inclus dans le périmètre de cette deuxième étape du projet scolaire.

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ARNOLD REYMOND

Le Groupe scolaire Arnold Reymond à Pully constitue un témoin des réalisations inscrites dans le programme expérimental du Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires (CROCS), créé à Lausanne en 1965. Il est issu d'un concours d'architecture remporté en 1974 par les architectes Jean-Pierre Cahen et Michel-Robert Weber. Sa planification et sa réalisation se sont étendues de 1975 à 1980.

En septembre 2023, l'ensemble du site Arnold Reymond – les bâtiments et le préau paysager – a été inscrit en note *2* au Recensement architectural du Canton de Vaud dans la catégorie patrimoine du XXe siècle.

Des études menées par la DJAS ont mis en évidence les besoins scolaires à l'horizon 2035. Le collège Arnold Reymond est l'unique établissement pour l'enseignement secondaire de la Ville de Pully et afin d'assurer l'enseignement selon les besoins annoncés par la DJAS, il est nécessaire d'agrandir les infrastructures existantes sur le site.

Dans ce contexte, la conception du projet d'optimisation énergétique et mise aux normes techniques devra concilier les notions de rénovation et de restauration (patrimoine), prendre en compte la maintenance et l'exploitation et intégrer des extensions scolaires (huit classes) et sportives (salle de gymnastique VD3).

Pour répondre aux exigences démographiques, énergétiques et patrimoniales, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 19 juin 2024, d'allouer une partie du crédit d'études de CHF 775'000.00, préavis N° 112024, pour organiser une procédure sélective sur dossiers, suivie de mandats d'étude parallèles (ci-après MEP) de projets d'architecture. Cette procédure a abouti à la sélection de trois équipes pluridisciplinaires (participant-e-s) auxquelles ont été confiés les MEP. Les résultats sont attendus au premier trimestre 2025.



Collège Arnold Reymond, façade sud

THÉÂTRE DE L'OCTOGONE, SITE ARNOLD REYMOND

L'Octogone – Théâtre de Pully a été réalisé avec le collège Arnold Reymond. Prévu comme aula scolaire et destiné à accueillir des manifestations externes, il est rapidement devenu un lieu culturel. Outre le théâtre, le bâtiment abrite le réfectoire scolaire, un foyer avec un café pour les spectatrices et spectateurs et une salle de danse.

Appartenant au site Arnold Reymond, le théâtre a lui aussi été inscrit en note *2* au Recensement architectural du Canton de Vaud, dans la catégorie patrimoine du XXe siècle, en septembre 2023.

Pour finaliser les travaux de mise en conformité AEAI, commencés en 2018 avec la rénovation du foyer, le Conseil communal a décidé, lors de la séance du 19 juin 2024, d'allouer à cet effet une partie du préavis N° 11-2024 de CHF 775'000.00, ainsi que pour refaire la toiture du foyer dont l'étanchéité ne remplit plus sa fonction.

Les travaux de mise en conformité AEAI du sous-sol se sont achevés en décembre 2024 et un éclairage d'évacuation de la salle sera installé au cours du 1^{er} semestre 2025. Pour des raisons de cohérence avec le projet du collège Arnold Reymond, les études pour la rénovation de la toiture seront réalisées avec la future équipe lauréate des mandataires des MEP mentionnée précédemment.

MAISON DE L'ENFANCE AU PARC GUILLEMIN

Le projet de la Maison de l'enfance à Guillemmin, dans les bâtiments sis à l'av. Guillemmin 7, 9 et 11, visant à renforcer notamment l'offre d'accueil préscolaire en agrandissant et rénovant la Garderie du Parc, avait dû être temporisé en 2022-2023. Les études ont cependant repris dès septembre 2023, essentiellement en interne de l'entité

En 2024, le projet a ainsi pu être mené avec un avancement suffisant pour aboutir à l'élaboration des plans de projet pour le bâtiment Guillemmin 9-11 et la garderie à Guillemmin 7. Ce travail a été mené en collaboration étroite avec la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse (FEJ) et les représentants cantonaux de la protection du patrimoine. Les deux dossiers d'enquête ont été déposés à la fin de l'année 2024 en prévision d'une délivrance des permis de construire en février 2025.

L'année écoulée a également permis l'établissement de l'essentiel du devis de construction qui figurera dans le préavis de demande des crédits d'investissements qui devrait être soumis au Conseil communal au 1^{er} semestre 2025.

HOME-ÉCOLE DES MOSSES

Lors de sa séance du 3 juin 2020, un crédit d'investissement de CHF 5'665'000.00, préavis N° 04-2020, a été alloué par le Conseil communal pour la mise en conformité et la rénovation du bâtiment.

Le permis de construire a été délivré en décembre 2020 et les travaux ont débuté au printemps 2021.

Le projet a été réceptionné en juin 2023 et le bâtiment est actuellement exploité par la DJAS pour des camps et colonies. Les travaux de garantie ont été achevés en mars 2024 et les dernières subventions sont en cours de traitement, avec un versement des montants alloués prévu au cours de l'année 2025



Home-École des Mosses - façade sud

WC PUBLICS AU QUAI MILLIQUET

Le Quai Milliquet est doté de trois WC fixes disponibles à l'année (deux dans l'édicule situé à l'extrémité ouest, un dans l'édicule situé au terminus de la ligne tl 47). Durant la belle saison, ces WC ne suffisent pas à répondre à la présence croissante des usagères et usagers qui profitent des lieux, notamment depuis l'accroissement du nombre d'édicules de vente de boissons et de nourriture.

Pour répondre à la demande de la Municipalité, et en prenant en compte les contraintes et les besoins connexes sur le site, la DUE mène actuellement des études pour renforcer l'offre en WC publics du site Milliquet en réaffectant le chalet, rue du Port 1, si possible en récupérant le soubassement en maçonnerie du rez-de-chaussée et en adoptant, dans la mesure du possible, une stratégie de réemploi des autres éléments constructifs.

PLANIFICATION ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Un ajustement de l'organigramme a été mené, au mois d'août 2024, et « Parcs et Promenades » est devenu l'entité « Environnement, Parcs et Promenades ». L'objectif de cette entité est d'assurer à la fois la planification et l'entretien des espaces publics et des zones vertes. En effet, cette planification n'était jusqu'alors pas dévolue à une entité en particulier, mais répartie au sein de la DUE. Cette modification de l'organigramme vise à mettre en place un traitement plus harmonieux des espaces ouverts et une meilleure intégration du volet environnemental dans le développement urbain.

À la fin 2024, l'entité Environnement, Parcs et Promenades était constituée de 2 personnes, au bureau, en charge de la planification, de la conduite de projets et de la gestion des équipes (1.8 ETP), et, sur le terrain, de 10 collaboratrices et collaborateurs fixes (9.6 ETP), de 2 auxiliaires (1.5 ETP) et de 3 apprenti·e·s horticulteurs et horticultrices paysagistes. L'équipe a également pu compter, en 2024, sur l'aide d'un stagiaire en reconversion professionnelle ou en recherche d'emploi.

PROJETS D'ESPACES PUBLICS ET D'ENVIRONNEMENT

L'équipe du bureau conduit divers projets visant à améliorer les espaces publics et les zones vertes de Pully. Parmi ceux-ci, on peut notamment citer :

Projets terminés en 2024 :

- plantation d'une haie d'arbustes indigènes au réservoir des Daillettes. Cette mesure a fait l'objet d'une subvention par ProNatura dans le cadre du programme « ville OuVerte », qui a récompensé la Ville de Pully ;
- rénovation de la place de jeux de Mallieu suite à une démarche consultative auprès de la population (ci-contre) ;



Rénovation place de jeux de Mallieu

- dépavage et végétalisation autour des arbres devant l'EMS du Pré de la tour dans le cadre des aménagements provisoires de la Place Neuve ;



Dépavage Pré de la Tour avant



Dépavage Pré de la Tour après

- élaboration d'un projet de mise en conformité de la pataugeoire Guillemain et de la place de jeux, avec la rédaction d'un préavis de demande de crédit d'ouvrage. Cette proposition de mise aux normes a été refusée par le Conseil communal (préavis N° 22-2024) ;
- végétalisation des pieds d'arbre à l'av. de Villardin ;
- mise en place dans différents secteurs de petites structures (tas de branches et haies sèches) favorisant la biodiversité.



Aménagement pour la biodiversité quai Milliquet



Aménagement pour la biodiversité passage du Liaudoz

Projets en cours :

- élaboration d'une « Stratégie réseau vivant » permettant de définir les priorités et les actions nécessaires pour le développement des diverses trames écologiques sur le territoire pullièran ;
- établissement d'un avant-projet global pour la Place Neuve faisant suite à la démarche participative de 2023 ;
- diagnostic de l'état des préaux scolaires en vue d'une priorisation des actions d'amélioration à mener ces prochaines années ;
- développement d'un projet d'amélioration de la place de jeux des Daillettes suite à la suppression du toboggan pour des raisons de sécurité ;
- démarche participative à Chantemerle pour la création d'une zone de rencontre et le réaménagement de l'Esplanade.

En plus de développer ses propres projets, l'entité Environnement, Parcs et Promenades intervient en soutien sur de nombreux projets d'autres entités ou services, lorsqu'ils touchent de près ou de loin aux espaces publics et aux zones vertes.

EXPLOITATION DES ESPACES PUBLICS ET SURFACES VERTES

PATRIMOINE ARBORÉ

L'entrée en vigueur du Règlement d'application de la loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP/LPrPNP) a nécessité l'adaptation des pratiques concernant les préavis dans le cadre des procédures d'autorisation de construire, en particulier pour le calcul de la valeur des arbres proposés à l'abattage.

Ces calculs, ainsi que les préavis sur les demandes de dérogation au maintien et à la protection du patrimoine arboré, et le suivi des mesures de protection lors de la réalisation de chantiers sont des tâches importantes afin de préserver et de valoriser le patrimoine arboré communal.

Les pratiques en matière de procédures d'abattage ont également dû être modifiées suite à l'adaptation de la LPrPNP par le Grand Conseil. Cette décision a entraîné l'abandon de la publication systématique des demandes de dérogation du patrimoine arboré dans la Feuille des Avis Officiels.

L'entrée en vigueur de ces deux nouvelles bases légales implique, pour toutes les communes vaudoises, la révision du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. À cette fin, un groupe de travail intercommunal a été créé en 2024, avec des villes de taille similaire à Pully, afin de profiter de réflexions globales sur une tâche incombant à toutes les communes du Canton.

Le nombre de procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres est en légère baisse, mais le nombre d'arbres concernés est en hausse, avec 63 dossiers pour 84 arbres en 2024 contre 69 dossiers pour 82 arbres en 2023. Neuf demandes soumises en 2024 ont été refusées, contre douze en 2023.

En 2024, 46 autorisations d'abattage ont été délivrées pour des raisons sanitaires (arbres secs ou fortement dépérissant) ou à un risque de chute avéré et 5 pour des projets de réaménagement de jardin ou des travaux, soit un total 51 autorisations d'abattage pour 75 arbres, et 62 arbres de compensation exigés.

À noter encore qu'en 2024, deux demandes concernaient un élagage (contre une en 2023), lesquelles ont été refusées car les travaux envisagés étaient inadaptés et auraient pu mettre en péril la santé des arbres concernés.

Des contrôles réguliers ainsi que des travaux d'entretien, tels que du toilettage, des haubanages et la mise en place de mulch, ont été réalisés sur de nombreux arbres des parcelles communales. Ceci afin de garantir la sécurité des usagers et usagers de l'espace public et un développement harmonieux des arbres communaux.

Pour des raisons sanitaires et de sécurité, cinq arbres communaux protégés ont fait l'objet d'une procédure de demande d'autorisation d'abattage. Dans la mesure du possible, des fragments de troncs ou de branches sont conservés, sur pied ou en tas sur place, lors des abattages afin de créer ou conserver des habitats indispensables, durant au moins une partie de leur cycle de vie, à de nombreuses espèces parfois très spécialisées d'animaux, de plantes ou de champignons.

De plus, afin d'augmenter le patrimoine arboré, 48 nouveaux arbres ont été plantés; 24 à Chantemerle, 18 au cimetière de Chamblandes, 3 au cimetière des Monts-de-Pully, 1 sur les rives du lac et 2 à Près-des-Clos.

Les premiers nids de frelons asiatiques, au nombre de 3, ont été identifiés sur le territoire communal et ont été éliminés par les services cantonaux spécialisés. Une communication à ce sujet a été publiée sur le site internet de la Ville pour sensibiliser la population.

Enfin, le contrôle annuel des chenilles processionnaires a conduit à l'envoi de 14 courriers aux propriétaires des parcelles privés où des nids ont été constatés. Le nombre de courriers envoyés est identique à l'hiver 2022-2023. Là aussi, une communication de sensibilisation a été publiée sur le site internet.

ENTRETIEN DES SECTEURS

Les équipes d'Environnement, Parcs et Promenades, avec la contribution d'entreprises privées, ont mené tout au long de l'année de nombreux travaux d'entretien des espaces publics et des zones vertes.

Plusieurs actions ont également été mises en œuvre afin d'entretenir et d'améliorer la gestion des surfaces vertes, permettant de favoriser la nature en ville et la biodiversité, notamment :

- remplacement des parterres de graminées par de la prairie à l'av. de Bellevue et au chemin des Oisillons ;
- remplacement des viornes-thym par des arbustes indigènes au collège de Mallieu ;
- réaménagement d'un massif en végétation monospécifique par un aménagement plus favorable à la biodiversité, au sud du passage sous voie du Liaudoz, dans le cadre de la participation à la Fête de la Nature 2024 ;

- remplacement de haies de lauriers par des lignes d'arbustes indigènes (Chantemerle sud, Pré de la Cure) ;



Remplacement haie Pré de la Cure avant



Remplacement haie Pré de la Cure après

- remplacement des massifs de plantes annuelles, dans les giratoires de la gare et du cimetière, par des plantes vivaces afin de limiter les coûts d'achat des plantes saisonnières.



Plantation de vivaces au giratoire de la gare



Plantation de vivaces au giratoire du cimetière

La gestion différenciée de l'entretien des secteurs se poursuit, notamment par le remplacement systématique des plantes annuelles par des plantes vivaces. Ces dernières nécessitent moins d'entretien, car elles sont résistantes au froid, plus économes en eau et peuvent rester en place pendant 4 à 8 ans selon la variété.

De manière générale, la gestion des surfaces vertes en ville va vers une optimisation de la fréquence des entretiens, dans la mesure du possible, la réutilisation des déchets organiques sur site et la valorisation de la végétation spontanée comme un élément favorisant la biodiversité en ville.

L'utilisation de produits phytosanitaires se limite au strict minimum et les produits biologiques sont toujours privilégiés. Les engrais utilisés sont principalement d'origine organique.

En 2024, le printemps pluvieux a été très favorable à la végétation ce qui a engendré quelques adaptations de planning et nécessité des travaux de tonte plus importants. Les 125 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisées à la compostière de la Coulette à Belmont.

Enfin, environ 7 tonnes de branches ont été transformées en BRF (Bois Raméal Fragmenté) et réutilisées directement pour le paillage des plantations.

Les collaboratrices et collaborateurs d'Environnement, Parcs et Promenades ont également réalisé des prestations pour d'autres services, notamment lors des vendanges, du déneigement ou encore pour prêter main forte pour l'organisation de la fête du 1^{er} août et pour la conception et réalisation des décorations pour la soirée du personnel.

CIMETIÈRES

Cette année encore, l'équipe s'est investie dans l'accompagnement des familles et des proches dans le deuil. Il y a eu un total de 110 inhumations en 2024 dans les cimetières de Pully, réparties entre 24 inhumations de corps (22%) et 86 incinérations (78%). À noter que le nombre d'inhumations est quasi identique à celui de 2023 et la proportion d'incinérations en légère baisse (-3%).

L'équipe du cimetière a également procédé à la désaffectation de 55 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) arrivés à échéance au cimetière de Chamblandes.

L'évolution du cimetière de Chamblandes vers un espace public favorable au ressourcement et à la biodiversité s'est poursuivie, avec la plantation de 18 arbres et de nombreux arbustes indigènes ainsi que la création de prairies fleuries dans les zones désaffectées.

Le même type d'intervention a été mené au cimetière des Monts-de-Pully, avec la plantation de trois arbres en remplacement de deux arbres dépérissants, la création de zones de prairie et le débitumage d'une partie du chemin central, remplacé par de la prairie.

Dans l'évolution des cimetières vers des espaces plus accueillants pour les humains et la nature, l'entité s'est associée à la Bibliothèque de Pully et à La Murette – espaces littéraires pour proposer un événement inédit « Avec les mo[r]ts : performance littéraire au cimetière de Pully » et célébrer ainsi la création littéraire contemporaine au sein de ce cadre d'exception qui constitue l'un des espaces verts principaux de la commune.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2024, le nombre de demandes d'autorisation de construire reste élevé, mais comparable à celui de 2023. Au total, 221 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (219 en 2023) et 67 permis de construire ont été délivrés (99 en 2023 et 91 en 2022). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête a drastiquement diminué, passant de 41 en 2023 à 24 en 2024 (42 en 2022). Cette diminution s'explique principalement par une simplification des procédures de demandes relatives à la pose de capteurs photovoltaïques ou à des changements de système de chauffage au profit des pompes à chaleur.

En contrepartie, le nombre de dossiers de dispense d'enquête publique a doublé, avec 58 dossiers en 2024 contre 27 en 2023, et une dizaine par année avant 2022. Pour le reste, il s'agit de dossiers toujours en cours de traitement ou qui, pouvant être dispensés d'enquête publique ou d'autorisation, ont fait l'objet d'une procédure simplifiée.

Sur les 67 permis de construire délivrés, 9 ont fait l'objet de demandes de dérogation, dont 4 au sens de l'art. 34 RCATC.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées en 2024 s'élève à CHF 83 millions d'investissement (96 millions en 2023 et 73 millions en 2022).

En outre, 54 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés. Il reste ainsi 62 dossiers bloqués, en attente de compléments de la part des architectes ou des propriétaires.

De nombreux projets font l'objet de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral (ci-après CDAP et TF). En 2024, 7 recours ont été déposés contre 13 en 2023 et 8 en 2022 :

- 3 recours ont été rejetés par la CDAP ;
- 2 recours ont été admis par la CDAP ;
- 1 recours a été partiellement admis par la CDAP ;
- 1 recours a été déclaré irrecevable ;
- 1 recours a été admis par le TF ;
- 2 recours ont été retirés ou sont devenus sans objet ;
- 12 recours sont actuellement en traitement soit par la CDAP soit par le TF.

Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide aux projets continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes, ainsi que des propriétaires.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

52 visites de chantiers ont été effectuées, dont 42 concernent des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments, et 10 sont liées à des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspectorat a procédé à l'inspection spécifique de 12 grues ou engins de levage et de 23 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage des véhicules d'entreprise, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibrations), les travaux de fouilles et de terrassements, le respect des plans d'enquête, ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

La Commission permanente d'urbanisme, placée sous la présidence de M. R. Kuonen, Conseiller communal, s'est réunie à 6 reprises au cours de l'année 2024 :

- le 7 février 2024 pour une information sur l'avancement du PA Roseraie II ainsi que pour la rénovation et l'extension du collège Arnold Reymond ;
- le 18 avril 2024 pour une séance relative au PDCom (2^e atelier CPU/CCU) ;
- le 7 mai 2024 pour un préavis sur le PA Clergère-Gare ;
- le 12 juin 2024 pour la rénovation de Pully-Plage et pour la mise en place d'une zone réservée communale ;
- le 1^{er} octobre 2024 pour un 3^e atelier de la révision du PDCom ;
- le 13 novembre 2024 pour un atelier relatif à la révision du PACom et du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC).

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, cette commission s'est réunie à trois reprises, les 2 février, 18 avril et 1^{er} novembre 2024. Elle a émis un préavis sur quatre dossiers d'autorisation de construire.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, la commission s'est réunie à 39 reprises pour examiner et préavisier 52 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 39 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser. Elle a été interpellée à 15 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

Durant l'année 2024, six visites dans différentes institutions (garderie, OAJE, UAPE) ont été effectuées en collaboration avec l'ECA. Ces visites périodiques ont notamment pour but l'évaluation de risque incendie dans les divers locaux afin de préconiser les éventuelles mesures nécessaires permettant de ramener le risque à un niveau acceptable.

**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES AFFAIRES SOCIALES ET
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

C'est avec fierté que la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) vous invite à prendre connaissance de ce rapport de gestion. A son issue, je suis persuadé que vous aurez une compréhension globale des nombreux sujets traités par cette Direction.

L'année 2024 a été marquée par des événements significatifs. Qu'ils soient à l'échelle nationale ou internationale, ils ont influencé la vie de notre commune. En Suisse, l'actualité a été dominée par des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, notamment la gestion des ressources naturelles face aux défis du changement climatique et l'adaptation aux nouvelles politiques énergétiques.

Dans le cadre du Plan climat du Canton de Vaud, le Conseil d'Etat a décidé de proposer aux communes une formation à la gestion de crise afin de leur permettre d'avoir les outils de base pour faire face à des situations qui sortent de l'ordinaire. A ce titre, la Ville de Pully s'est portée candidate à devenir l'une des communes pilotes, formation à laquelle j'ai pu personnellement prendre part du fait de mon expérience du domaine en compagnie de plusieurs collègues.

La variété des sujets traités par la DJAS implique non seulement une souplesse d'esprit, mais aussi d'avoir recours à des outils lui permettant d'améliorer son efficacité organisationnelle. À ce titre, nous pouvons citer Charles Darwin: « Ce n'est pas la plus forte des espèces qui survit, ni la plus intelligente, mais celle qui s'adapte le mieux au changement. ».

Ainsi l'implémentation de l'outil UNIVERS permettant de saisir, de prioriser et de traiter les demandes faites à notre Direction est un bon exemple. Le projet de portail et liste d'attente centralisé est un autre outil qui permettra aux familles de trouver les données les concernant dans un environnement personnel et sécurisé.

Du côté de l'enfance, l'ouverture du Collège de Chantemerle Nord a été une étape importante permettant de réduire la pression sur les espaces scolaires.

Ces quelques lignes ne résument pas – et heureusement – les différentes activités menées en faveur de la population durant l'année 2024.

Dans un contexte difficile, la DJAS a dû adapter ses priorités et ses actions pour répondre aux attentes des citoyennes et citoyens tout en tenant compte des réalités financières. Notre Direction a donc poursuivi sa mission, en étroite collaboration avec les autres Directions de la Ville de Pully, avec les partenaires de l'enfance, des seniors et de la sécurité publique au profit de notre population. Que les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi que tous les partenaires en soient remercié-e-s.

J'espère que ce rapport de gestion vous permettra de découvrir encore mieux notre commune. Bonne lecture.

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) fournit à la population pulliéranne des prestations sociales impliquant une gestion de proximité et relevant du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires, parascolaires et extrascolaires liées à l'enfance et à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 13 collaborateurs et collaboratrices au sein du service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 1 stagiaire qui suit également des cours dans une Haute école spécialisée (HES) et 1 stagiaire pré-HES ;
- 6 collaborateurs et collaboratrices au Home-École des Mosses ;
- 3 collaborateurs et collaboratrices à Espace Jeunes ;
- 1 animateur en milieu scolaire ;
- 12 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (personnel de réfectoire, monitrices et moniteurs d'Espace Jeunes, monitrices et moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

GESTION DES DEMANDES DJAS - UNIVERS

Le secteur de l'administration générale, secrétariat et accueil, en collaboration avec le service des systèmes d'information, a mis en place, dès le mois d'octobre 2024, un outil (eSéances-Univers) permettant la saisie de tâches à attribuer aux collaborateurs et collaboratrices de la Direction.

En effet, lorsque des demandes externes arrivent au guichet ou par téléphone et qu'une réponse ne peut être formulée, une tâche est créée et adressée au ou à la collaborateur ou collaboratrice spécialisé-e via l'outil afin de répondre à la demande dans un délai raisonnable. Cet outil permet un suivi de l'ensemble des tâches du service et permettra également d'établir des statistiques par secteur et par période.

RÉALISATION DU COLLÈGE DE CHANTEMERLE NORD

L'année écoulée a été marquée par l'ouverture d'un nouveau collège primaire dans le quartier de Chantemerle lors de la rentrée d'août. Doté d'une structure intégralement en bois, ce collège répond à un besoin en matière d'accueil scolaire mis en évidence dans des études sur l'évolution de la démographie pulliéranne. Cette école est composée de onze salles de classe ainsi que d'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) pour 118 écoliers-ères, nommée L'Agora.

Pour cette première année de « vie », Chantemerle Nord accueille les 5P et 6P des hauts de Pully avec quatre classes pour chacun des degrés ainsi qu'une classe de français intensif. En conséquence, les salles du 1^{er} et du 2^e étage au collège des Alpes ont pu être libérées afin d'accueillir, dans un futur proche, une volée du secondaire.



Photo d'une classe du collège de Chantemerle Nord

Toutes les salles ont été équipées avec un « standard-type » qui se compose de la façon suivante : 24 chaises, 24 bureaux individuels, 1 tableau à affichage numérique frontal (ci-après ANF) avec deux surfaces d'écriture de chaque côté, des rangements latéraux fixes ainsi que des étagères sur roulettes.

Enfin, cette construction s'est accompagnée d'une réorganisation de la mobilité autour du site de Chantemerle avec une priorité aux piétons et une limitation de la vitesse à 20km/h, ainsi qu'une zone définie pour la dépose des enfants.

ESPACE JEUNES AU PORT DE PULLY

Le projet « Espace Jeunes au port de Pully » a proposé les activités ludiques, socio-culturelles et sportives aux jeunes de la Ville de Pully durant trois semaines.

Durant toute la durée du projet, Espace Jeunes s'est déplacé au port pour les activités l'après-midi. Le programme d'activités fut principalement proposé par l'équipe d'Espace Jeunes avec la participation des jeunes, et en collaboration avec divers acteurs de la ville de Pully. Le projet a permis de donner une certaine visibilité à l'institution et a été également l'occasion d'aborder avec les jeunes la question du partage de l'espace public et de la prévention des nuisances sonores.

Le projet avait pour but de :

- Proposer aux jeunes un événement qui puisse répondre à leurs attentes ;
- Offrir aux jeunes un projet rassembleur autour duquel ils puissent s'identifier ;
- Intégrer les jeunes dans une démarche participative ;
- Effectuer un travail de prévention sur le partage de l'espace public, les nuisances et incivilités nocturnes ;
- Initier une démarche intergénérationnelle au travers de certaines activités en invitant les associations seniors de la ville de Pully à venir y participer.

Ce projet a été entièrement financé par une subvention de la Politique cantonale de l'Enfance et de la Jeunesse (PEJ).

PROJET « REFONTE DE L'AFJ »

Le projet refonte de la Structure de l'Accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) a débuté en 2022 suite à la demande du Canton de relancer et augmenter l'activité d'accueillant-e en milieu familial (ci-après AMF) et s'est terminé le 31 décembre de cette année. Un premier livrable de la refonte est la revalorisation de l'activité de la Structure AFJ au sein du réseau Pully, Paudex, Belmont, Lutry (ci-après Réseau PPBL) et de s'appuyer sur la campagne de communication du Canton afin d'augmenter le nombre d'accueillantes et de places offertes sur notre territoire. Un second livrable important a été de digitaliser la procédure administrative, que ce soit pour les accueillantes ou au sein de notre Administration. Cela a eu comme conséquence d'améliorer l'efficacité de la gestion des informations et d'adapter l'outil informatique à disposition. Finalement, des impacts directs ont eu lieu pour les parents et les accueillantes avec une hausse du prix des repas, une standardisation des pratiques afin d'offrir des conditions similaires au sein du réseau ainsi qu'une hausse du salaire horaire des accueillant-e-s en milieu familial.

L'équipe de la Structure AFJ participe également au groupe de travail sur la liste d'attente centralisée du Réseau PPBL qui permettra aux parents de s'inscrire via un portail en ligne et aux gestionnaires des placements en garderie, en UAPE/APEMS et en accueil familial de jour, ainsi que de mieux coordonner leurs actions au service des familles.

PROJET « PORTAIL & LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE »

Dans cadre du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (PPBL), un projet de mise en œuvre d'un portail en ligne dans le domaine de l'enfance a été lancé en 2023.

Ce portail offrira divers services à l'intention des parents, telles que la gestion de leurs données et informations concernant la famille, l'inscription en liste d'attente centralisée au niveau du Réseau et son suivi, l'automatisation de certains processus administratifs en lien avec l'accueil de leur enfant, l'accès à diverses informations et documents tels que factures ou attestations de frais de garde.

L'apport de ce nouvel outil sera significatif pour tous les acteurs concernés. Les familles bénéficieront d'un accès facilité aux services d'accueil et d'une visibilité accrue sur la prise en charge de leurs enfants. Les gestionnaires et responsables disposeront d'un outil performant pour suivre les demandes et adapter l'offre aux besoins réels.

Dans ce contexte, le développement et la configuration du portail et de l'ensemble de ses fonctionnalités ont été finalisés et implémentés dans le système de gestion de l'enfance conformément aux besoins identifiés. Les processus de gestion ont également été analysés, redéfinis et adaptés dans le cadre du projet. Un nouveau site Internet à l'intention des familles de l'ensemble du Réseau PPBL est en cours de développement.

La mise en œuvre du portail et du site Internet est prévue durant le 1^{er} semestre 2025.

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Le secteur des affaires sociales (ci-après SAS) représente la Ville en différentes occasions, tant vis-à-vis du Canton dans le cadre de la mise en place de la politique d'intégration, que des associations qui constituent le tissu associatif pullièran.

De plus en plus, le SAS apparaît comme un partenaire social important auprès des différentes instances cantonales actives sur le territoire communal, tel le Centre social régional (ci-après CSR) ou encore le Centre médico-social (ci-après CMS). L'accueil étant assuré cinq jours par semaine, de nombreuses personnes viennent présenter leurs problématiques au guichet de la DJAS et sont ensuite accompagnées dans leurs démarches auprès des instances responsables.

Une réflexion transversale sur le positionnement de la Ville vis-à-vis d'une politique d'intégration inclusive visant à s'adresser non seulement aux personnes étrangères résidant sur le territoire communal, mais aussi à tous les membres de la vie publique, est désormais en cours. Le but étant de parvenir à maintenir et à développer une politique de cohésion sociale favorisant l'épanouissement de la population pullièrannaise sans discrimination.

SOUTIEN AUX QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully soutient les deux quartiers solidaires « La Mosaïque de Pully-Nord » et « Le Kaléidoscope de Pully-Sud », créés dans la commune. Ces deux associations de seniors se développent autour d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, voyages, etc.). La DJAS soutient leurs activités, notamment par un accompagnement régulier, une subvention annuelle, ainsi que la diffusion de documents informatifs tels que le journal d'information bimestriel, « l'Echo du Riolet », élaboré par la Mosaïque de Pully-Nord et le cahier d'activités du Kaléidoscope de Pully-Sud.

Le SAS est aussi à disposition pour un soutien logistique quant à la mise à disposition ou à la location des salles de la Ville à diverses fins : projection de photographies, assemblées, repas communautaires sont autant d'opportunités d'améliorer la cohésion sociale.

FÊTE DES VOISIN·E·S

La Fête des voisin·e·s est une démarche qui vise l'ensemble de la population afin de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisin·e·s. Cet événement, soutenu par la Ville et organisé par la population pullièrannaise elle-même, permet à cette dernière de partager un moment festif au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

La septième édition de la Fête des voisin·e·s à Pully s'est déroulée le vendredi 31 mai 2024. Comme à l'accoutumée, la DJAS a distribué soixante « kits d'organisation » contenant affiches et affichettes, des cartons d'invitation, des jus de fruits locaux et bios, des apéritifs ainsi qu'un sac taxé pour les déchets. En plus de son soutien logistique, la Ville de Pully a eu le plaisir d'agrémenter le kit d'organisation avec des entrées combinées pour le Musée d'Art et l'ArchéoLab, des entrées pour Pully-Plage ainsi qu'avec du vin issu des vignes communales.

SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX RETRAITÉ·E·S

Avec le soutien de la Municipalité, le SAS organise depuis 2023 une soirée d'accueil des nouvelles/nouveaux retraité·e·s. Cet événement, destiné à marquer ce cap important dans la vie, permet également à diverses associations de présenter leurs activités à de futur·e·s utilisateurs, utilisatrices ou bénévoles. Cette deuxième édition a eu lieu le 21 novembre 2024, et après l'ancienne joueuse de tennis Mme T. Bacsinszky en 2023, ce fut au tour de Mme M. Chyba, journaliste et écrivaine, d'entretenir le public lors de cette soirée.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANT·E·S

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2024, trois cours de français (un cours pour parents allophones et deux cours pour débutants) ont été organisés. Ces cours ont accueilli 26 personnes habitant Pully.

DEMANDES D'APPARTEMENTS

La Ville de Pully dispose de 34 logements dits à caractère social, au loyer contenu, qui sont gérés par la Direction des domaines, gérances et sports.

Toutefois, la DJAS reçoit de nombreuses demandes de personnes domiciliées sur le territoire communal à la recherche d'un autre logement pour diverses raisons: changement de situation financière, maladie, rupture de colocation, ou encore agrandissement de la famille. Dans ce cadre, elle oriente et soutient, dans la mesure de ses moyens, la population pulliérane dans ses démarches.

SUBVENTIONS DANS LES DOMAINES DU SOCIAL, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

En 2024, la DJAS a subventionné 30 associations à hauteur de CHF 55'463.00. La différence avec les comptes 2023 (CHF 68'742.00) s'explique en partie par un changement de compte du budget Passeport vacances et, d'autre part, par la diminution de ce budget liée aux mesures d'économies décidées par la Ville.

AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES

La DJAS intervient également par des aides ponctuelles ou régulières, ciblées, auprès de la population pulliérane en situation financière précaire afin d'éviter l'exclusion sociale. Le détail est indiqué dans le tableau ci-après.

Force est de constater que le contexte économique global, qui voit l'inflation repartir à la hausse et le pouvoir d'achat diminuer, affecte particulièrement les personnes bénéficiant des aides et des prestations sociales.

Aide sociale directe

Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2024, quinze dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 19'643.15 (CHF 13'337.75 en 2023) et deux dossiers pour un montant total de prêts de CHF 800.00.

	Dons aide directe		Prêts aide directe	
	Dossiers traités	Montant total en CHF	Dossiers traités	Montant total en CHF
2022	10	11'612.80	4	6'338.30
2023	12	13'337.75	2	1'107.60
2024	15	19'643.15	2	800.00

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérants.

Afin de ne pas dépasser le budget annuel octroyé à l'aide directe, deux demandes pour un montant total de CHF 13'262.00 ont été faites – et acceptées – auprès des fonds sociaux extrabudgétaires gérés par la Municipalité.

Durant l'année 2024, plusieurs interventions sociales « lourdes » ont eu lieu en collaboration avec le CMS de Pully, le CSR, la Justice de paix du district Lavaux-Oron ou encore Pro Senectute. Ces interventions, bien que non financières, nécessitent un engagement régulier et important du SAS.

Aide complémentaire communale

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale (ci-après ACC) est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, à laquelle peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2024, 167 personnes ont obtenu une aide communale (166 en 2023). Un montant total de CHF 184'311.00 (CHF 179'146.00 en 2023) a ainsi été alloué.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires n'est pas linéaire. En effet, aux sorties de l'ACC, soit les déménagements, les entrées en EMS ou encore les décès, s'additionnent les nouvelles demandes. En 2024, on compte douze sorties de l'ACC et treize nouveaux dossiers. Cette augmentation des mouvements s'explique par le vieillissement des bénéficiaires et par le fait que les organismes sociaux régionaux les informent mieux et les accompagnent, si besoin, dans les démarches pour déposer une demande d'aide auprès de la DJAS.

Aide individuelle au logement

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement (ci-après AIL) aux ménages avec enfant-s disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide purement financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer du logement actuel du ménage. Ainsi, cette aide ne constitue pas un soutien dans la recherche d'un appartement. Pour pouvoir bénéficier de l'AIL, les demandeurs doivent remplir diverses conditions. L'AIL n'est octroyée qu'aux ménages avec enfant qui occupent leur logement depuis au moins un an et sont légalement domiciliés à Pully depuis 3 ans consécutifs. De plus, les demandeurs doivent être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et ne pas être dépendants de l'aide sociale.

Finalement, le revenu du ménage doit correspondre au barème fixé par le Canton de Vaud. Ces conditions sont fixées par le règlement communal sur l'AIL, ainsi que par le règlement cantonal sur l'AIL (RAIL). Au 1^{er} juillet 2024, la compétence en matière d'AIL a été transférée de l'Office communal du logement (rattaché à la Direction des domaines, gérances et sports) à la DJAS, qui examine désormais si les conditions d'octroi sont respectées. Après examen du dossier, la DJAS avise le demandeur de sa décision. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Bien que le Canton ait édicté le règlement de l'AIL, le traitement des demandes et la compétence pour octroyer ou non l'AIL restent strictement communales. Le financement de cette aide est toutefois réparti entre le Canton de Vaud et la Ville, qui assument respectivement 50% de cette charge. En 2024, la Ville de Pully a versé un montant de CHF 27'853.48 aux bénéficiaires.

En 2024, 42 demandes ont été traitées, renouvellement annuel ou primo-demande confondues. 17 ont abouti à l'octroi d'une aide. En tout, ce sont 24 familles qui ont bénéficié de cette aide, 16 dossiers étant ouverts au 31 décembre 2024.

Aide au transport pour les personnes à mobilité réduite

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2024, le prix d'une course tl ayant augmenté, le nouveau tarif dont doivent s'acquitter les bénéficiaires est de CHF 3.90.

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2021	364	235	4'236
2022	438	224	6'197
2023	493	259	8'291
2024	564	361	9'558

Les personnes à mobilité réduite attestée par le CMS peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par Transport à mobilité réduite Lausanne (TMRL) et Transport Handicap Vaud (THV).

On constate que si le nombre de dossiers transmis par le CMS augmente de manière assez régulière, soit +14% en 2024 (+12% en 2023), le nombre d'utilisateurs a augmenté de près de 40%. Toutes les demandes doivent être traitées, quand bien même près de 35% des personnes ne vont pas utiliser la possibilité qui leur est donnée.

Quant aux personnes recourant à la prestation, on observe une utilisation moyenne de cette possibilité de transport de 28 courses/an par personne, bien supérieure aux chiffres d'utilisation pré-pandémie. Pour rappel, ce chiffre était tombé en dessous de la barre des 20 courses/an en 2020.

On constate donc une double augmentation : importante augmentation du nombre d'utilisateurs et augmentation du nombre de courses de 15% pour un coût moyen par course qui reste identique à CHF 18.00.

En 2024, la participation de la Ville de Pully s'élève à CHF 172'178.10 contre CHF 149'552.65 en 2023, soit une augmentation de 15% en une année.

Aide au transport pour les bénéficiaires des PC AVS/AI

Un montant de CHF 30.00/mois est remboursé sur présentation d'une preuve d'achat de l'abonnement tl, zones 11 et 12. En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au total, 76 bénéficiaires ont été recensés en 2024 (71 en 2023) pour un montant de CHF 21'120.00 (CHF 17'925.00 en 2023). On constate que, comme prévu l'an dernier, le nombre de mois remboursé par utilisateur est revenu à la normale après la variation due au correctif administratif de 2023.

Taxe au sac – mesures sociales d'accompagnement

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs-poubelle (familles lors d'une naissance, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite, à faibles revenus et vivant seul-e).

En 2024, 524 (578 en 2023) demandes de sacs taxés ont été traitées, soit 10% de demandes en moins, pour un total de 490 (542 en 2023) bénéficiaires. Un montant de CHF 76'404.09 (CHF 81'154.47 en 2023) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement. Cette légère diminution par rapport à 2023 s'explique par la différence de demandes reçues, qui elle, ne s'explique pas vraiment.

Aides dentaires et orthodontiques

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire.

La baisse progressive globale du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique notamment par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles.

Expulsions

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psycho-social et une assistance durant la procédure.

En 2024, la DJAS a traité douze dossiers d'expulsion (huit en 2023). La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, suite à une modification de la loi sur les communes, les frais d'enlèvement et de transport, de conservation, de vente ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge du ou de la locataire par la Ville qui doit en assumer, dans un premier temps, la prise en charge.

En 2024, la DJAS a dû payer un montant de CHF 2'135.20, correspondant aux factures relatives à l'enlèvement et au transport des biens depuis le logement jusqu'au garde-meuble communal dans trois situations différentes.

Frais d'obsèques pour indigents

Ces frais sont réglementés par l'article 19 de la loi sur les communes et par les normes RI point 4.7 qui stipulent que: «Les frais de sépulture des indigents sont payés pour les Vaudois par la commune du domicile légal». En 2024, le SAS est intervenu, sur ordre de la Justice de paix, dans trois situations pour un montant de CHF 7'449.75.

SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) fait partie du Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Lutry (ci-après Réseau PPBL) et est gérée par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents, domiciliés dans ces communes et qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant.e-s en milieu familial (ci-après AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour. Le concept pédagogique de la Structure AFJ précise encore la prise en charge proposée.

L'ÉQUIPE

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat.e-s AMF ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre les AMF en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux

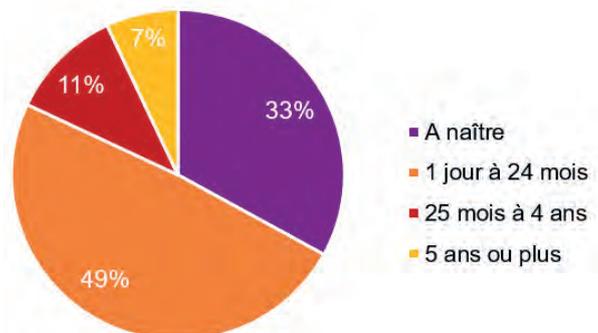
parents qui le souhaitent. Elle mène et/ou participe également à des projets de développement de l'accueil familial de jour et collabore avec les différents acteurs de l'enfance.

Elle est épaulée par une secrétaire-assistante employée à 80 %, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (dossiers des enfants, contrats de prestations, décomptes des heures d'accueil, facturation aux parents, gestion des débiteurs, etc.) et guide les AMF ainsi que les parents sur le plan administratif.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2024, la Structure AFJ compte onze accueillant-e-s. Il y a eu une enquête socio-éducative qui a abouti à un nouvel engagement pour le début d'année suivante. Durant l'année 2024, une accueillante a fait valoir son droit à la retraite et une autre a démissionné. D'autre part, 71 enfants sont inscrits en liste d'attente.

Enfants en liste d'attente AFJ par tranche d'âge



Au 31 décembre, 60 enfants sont accueillis et 66 contrats sont actifs. Il y a eu 15 contrats de dépannage et 118 contrats actifs durant toute l'année.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'AMF agréé-e-s (au 31.12)	19	19	15	13	11
Nombre d'enfants accueillis (au 31.12)	91	82	79	66	66
Nombre total d'heures d'accueil	99'548	88'113	82'841	80'258	69'807

Heures d'accueil des enfants en 2024 par commune		Nombre d'AMF		
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Actives en 2024	Au 31.12.2024
Pully	65'855	Pully	11	11
Paudex	0	Paudex	0	0
Lutry, La Croix	2'943	Lutry, La Croix	1	0
Belmont	1'009	Belmont	1	0
Total	69'807	Total	13	11

FORMATION CONTINUE

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de jour (CIAFJ), a été renforcée, elle compte désormais 42 heures durant la première année et demie d'engagement d'un-e AMF, puis deux soirées de rencontre de soutien par an.

En plus de cette offre, la Structure AFJ a proposé aux AMF les formations suivantes :

- 6 séances d'analyse de pratique ;
- 2 soirées sur le thème de la séparation du point de vue de l'AMF ;
- 1 formation de prévention des incendies de l'ECA ;
- 1 soirée de formation sur les changements liés au projet Refonte AFJ.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La Structure AFJ a mis en place une campagne de recrutement pour engager des AMF dès le début de l'année 2024. Une annonce permanente est publiée sur le site internet de la Ville de Pully, un flyer est affiché au pilier public et deux articles ont été publiés dans le journal communal. Elle a également relayé les affiches de la campagne de communication initiée par la Fondation cantonale d'accueil de jour des enfants (FAJE) pour d'une part, faire connaître l'accueil familial de jour au public, et d'autre part, attirer des nouvelles personnes dans l'activité d'AMF.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts par élève, au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisé·e·s dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement (ci-après RAC), de Sports-Arts-Études (ci-après SAE) ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes selon les tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté, en décembre 2014, une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaires et secondaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'État. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

L'établissement primaire a accueilli, à la rentrée d'août, 1'774 élèves issus de 14 communes, dont 426 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne. De son côté, l'établissement secondaire a accueilli 712 élèves issus de 23 communes, dont 163 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Plusieurs enfants habitant Pully sont scolarisé·e·s dans des établissements d'autres communes pour des raisons pédagogiques (stabilité du processus d'apprentissage, raisons médicales, etc.) ou pour intégrer une structure spécifique (RAC, SAE, classe d'accueil, classe de certificat). Pour le primaire, cela concerne une dizaine d'enfants dans trois communes pour un budget d'environ CHF 17'500.00. Au secondaire, une vingtaine d'élèves pulliérans, dont près de la moitié en RAC, sont scolarisé·e·s dans quatre communes tierces. Le coût d'écolage pour ces enfants est d'environ CHF 45'000.00.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Cette année, ce sont 25 déclarations d'accidents qui ont été établies et traitées pour l'établissement primaire et 32 pour l'établissement secondaire.

Lieu d'accident	Nombre de cas
Gymnastique, piscine	39 (29 secondaires, 10 primaires)
Intérieur des bâtiments	5 (1 secondaire, 4 primaires)
Préaux, durant la récréation	2 (ne concerne que le primaire)
Sorties scolaires	3 (ne concerne que le primaire)
Camps scolaires/semaines hors-cadre	7 (2 secondaires, 5 primaires)
Structures parascolaires communales	1 (ne concerne que le primaire)
Colonies de vacances	0

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 200 salles de classe et locaux des douze collèges pulliérans a été effectué comme chaque année dans le but d'établir un relevé de l'état général du mobilier scolaire et d'en planifier le renouvellement prioritaire. L'entretien courant et la collaboration active des agents d'exploitation ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Pour les établissements primaires, environ CHF 76'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, du matériel spécifique (travaux manuels, activités créatrices sur textiles, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires. Suite à l'ouverture et l'équipement en nouveau matériel du collège de Chantemerle Nord (voir point projet), des transferts de mobilier entre collèges ont permis de remplacer des pupitres et chaises vétustes par du mobilier plus récent (tables et chaises) pour les classes de 3-4P à Chantemerle et une classe de 5P à Mallieu. Des bancs vestiaires ont également été déplacés du collège des Alpes afin de répondre au besoin de vestiaires adaptés à des 1P-4P du collège de Chantemerle. Enfin, toutes les salles du collège Principal (hormis celle des travaux manuels) sont désormais équipées d'un ANF ainsi que les deux classes de 7P et 8P de l'Annexe Ouest.

Concernant l'établissement secondaire, environ CHF 28'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (travaux manuels, sport, musique, etc.). Des rangements sur roulettes ainsi que des chaises de bureau ont été achetés pour plusieurs classes et des tables en bon état ont été reprises du collège des Alpes, dans le cadre du projet de Chantemerle Nord, afin de remplacer du très vieux mobilier d'une salle de classe. Enfin, les salles de classe du premier et du deuxième étage ont été entièrement équipées d'ANF.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La Ville de Pully collabore avec une entreprise privée pour assurer les transports pour le primaire. Cette année, certaines courses, parmi les suivantes, ont dû être doublées afin d'assurer le planning chargé des écoles :

- Les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour les collèges de Chamblandes, Chantemerle Nord, Chantemerle et Fontanettaz ;
- Les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- Les déplacements des élèves de 6P et 7P à l'école à la montagne ;
- Transports pour des enfants des Monts-de-Pully qui sont scolarisé-e-s aux collèges de l'Annexe Ouest et de Fontanettaz.

Les élèves du secondaire des Monts-de-Pully ont bénéficié du service de Taxibus des transports lausannois (tl) ainsi que d'un abonnement annuel Mobilis junior.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

La Ville de Pully prend en charge les frais de transports de nombreux élèves en fonction de différents critères.

Critères	Montant de la subvention	Nombre remis	Montant dépensé
Élèves scolarisés à plus de 2.5 km	CHF 495.00 par élève (9 à Pully et 2 aux Monts-de-Pully)	11 (1 bon inutilisé)	CHF 4'950.00
Élèves scolarisés en classe RAC ou ACC	Entre CHF 495.00 et CHF 1'251.00 en fonction du nombre de zones attribuées.	11	CHF 7'893.00
Élèves de Pully scolarisés à plus de 1 km de leur domicile	CHF 475.00 par élève (Abonnement annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs)	545 (45 bons inutilisés)	CHF 237'500.00
Jeunes en formation	CHF 228.00 par jeune (moitié d'un abonnement annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs)	42 dossiers octroyés (4 bons inutilisés) 20 refus	CHF 8'664.00
			CHF 251'996.00

Le nombre d'abonnements remis chaque année augmente. Près de 9% de ces abonnements ne sont pas retirés. Ce pourcentage reste stable par rapport aux années précédentes.

Les élèves en classe RAC bénéficient également, selon la réglementation cantonale, d'une prise en charge des frais de repas.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Ville selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Ville n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

Il n'y a pas eu de changement à relever pour l'année 2024.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes liées à cette infrastructure régionale. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du

mobilier sont à la charge de la Ville pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully, ce qui représente une dépense d'environ CHF 18'500.00. Du mobilier a notamment été acheté cette année pour environ CHF 2'000.00

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, se sont déroulés entre mars et avril.

Les enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié d'une à trois interventions de prophylaxie par une enseignante en hygiène dentaire, prestation également à la charge de la Ville.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget d'environ CHF 26'000.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS.

Des sorties culturelles (Festival Jeune Public, visites muséales, de la STEP, etc.), sportives (patinoire, piscine, joutes et tournois) et des animations de prévention (santé sexuelle et mentale, prévention contre la délinquance, le harcèlement ou utilisation raisonnée des écrans) sont prévues tout au long de l'année. Des collaborateurs ou/et collaboratrices de l'Administration communale mais aussi d'entités extérieures comme PROFA, le théâtre Caméléon, Vogay, As du coeur ou encore la police collaborent au bon déroulement de ces cours.

La tenue des « carrés potagers » au primaire continue et permet de sensibiliser les enfants aux questions tournant autour de la nature et de l'écologie.

Aussi, les élèves de secondaire ont, cette année encore, été sensibilisés à la prévention du racisme avec une exposition au collège Arnold Reymond « Nous et les autres ». Une exposition sur le tabac a été organisée en salle de sciences. Trois classes de 10^e année ont pris part à une action « éveil à la citoyenneté » organisée par la Fondation « Relief ».

Dans le cadre de la 1^{re} semaine de l'année scolaire, Espace Jeunes est venu se présenter aux nouveaux élèves de 9^e.

En outre, un animateur en milieu scolaire, rattaché à la DJAS, intervient dans les classes des établissements primaires et secondaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) a été révisé. L'entier des charges liées aux sorties est dorénavant financé par la Ville de Pully, à l'exception des frais de repas qui sont toujours demandés aux parents à hauteur d'un maximum de CHF 16.00/jour.

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Ville. La Fête des Écoles primaires s'est déroulée au Parc Guillemain à la fin du mois de juin et a accueilli plus de 200 élèves.

Les promotions secondaires ont quant à elles eu lieu à l'Octogone – Théâtre de Pully et l'apéritif s'est déroulé dans la cour couverte du collège Arnold Reymond. Les prix décernés chaque année durant les promotions par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musées, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Dans la mesure du possible, le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques et des sorties en forêt.

Depuis août 2020, un montant de CHF 20.00 par élève de la 1P à la 5P est accordé. Près de soixante sorties ont été réalisées par ces classes durant l'année pour un budget d'environ CHF 23'000.00. Les élèves de 6P à 8P bénéficient déjà de camps scolaires dans leur programme. Des sorties à visée pédagogique (visite en lien avec un sujet étudié en classe, journée « linguistique ») sont toutefois soutenues par la Ville pour ces degrés scolaires si le budget le permet. Cela concerne une dizaine de sorties pour 2024.

VOYAGES HORS-CADRE

Les subsides communaux octroyés cette année pour les sorties et voyages hors-cadre des élèves du secondaire se sont élevés à environ CHF 248'000.00. Le détail des dépenses effectuées se décompose comme suit :

- 12 classes 9S ont participé aux traditionnels camps de ski ainsi qu'à des sorties journalières en fin d'année pour certaines d'entre elles ;
- 6 classes de 10S ont effectué des séjours linguistiques. L'une d'entre elles est partie à Leipzig (Allemagne), une autre à Venise (Italie) alors que les 4 autres ont effectué un camp linguistique en Suisse (Lucerne, Winterthur, Jura). En outre, plusieurs élèves ont fait un échange à Herisau au sein d'une école partenaire. Les classes de 10S qui n'ont pas effectué de séjour ou d'échange linguistique ont eu la possibilité de faire une sortie durant l'année.
- 10 classes de 11S ont réalisé des voyages d'étude. 3 classes ont voyagé en France (Cassis, Bellecin), 7 sont parties entre l'Allemagne et l'Italie (Berlin, Florence, Venise).

SPECTACLES ET CULTURE

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre, ainsi qu'à des animations théâtrales. Lorsque les activités ont lieu hors du temps scolaire, les subsides communaux s'élèvent à 50% du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Ce traditionnel spectacle annuel est financé par la Ville. Les établissements scolaires mettent à contribution corps enseignant et enfants.

Le Carrefour-Chansons a eu lieu à l'Octogone – Théâtre de Pully, du 27 au 30 mai 2024. Le spectacle musical intitulé « Jeannot et Margot » a été interprété par douze classes (environ 240 élèves) des collèges de Chantemerle et de Fontanettaz. Fil rouge théâtral : la Bonne Compagnie et l'entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont. Scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaucque, animateur en milieu scolaire, et de Mme H. Chaubert ; direction musicale assurée par M. F. Di Donato, accompagné de MM. J. Bevilacqua, T. Jüdt et B. Klaus, musiciens.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSSES

Au cours de l'année 2024, l'équipe du Home-École a œuvré pour retrouver ses marques au sein du nouveau chalet.

De janvier à fin mars, l'équipe du Home-École a organisé 11 camps de sports d'hiver durant lesquels les élèves ont eu la chance de s'initier et/ou se perfectionner en ski de fond, en snowboard, en ski ou en patins à glace.

Au cours du printemps et de l'automne 2024, les 11 classes de 6P, les 11 classes de 7P ainsi que les classes d'enseignement spécialisé ont bénéficié de camps scolaires d'école à la montagne. Durant ces semaines, les élèves alternent entre des moments d'école et des activités sportives et ludiques dans la région du Col des Mosses.

Conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 relatif aux contributions financières des parents pour les camps scolaires, la Ville a été contrainte de réduire la participation financière des parents qui s'élève désormais à CHF 80.00 par semaine. Ce montant correspond aux frais de repas de CHF 16.00 par jour à charge des parents. Le reste des dépenses engendrées par une semaine de camp ou pour les sorties scolaires est ainsi entièrement pris en charge par la Ville de Pully.

Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-École durant l'année. Ces activités sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Études Romand (PER).

Le personnel suit régulièrement les formations « Jeunesse et sport », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

En cette fin d'année, ce sont 70 enfants qui fréquentent nos réfectoires primaires. Ils accueillent des élèves de la 1^{re} à la 6^e année (en fonction de la structure) et proposent deux types d'accueil : pique-nique (les enfants amènent leur nourriture) et repas (un traiteur livre chaque jour des repas chauds et variés). Afin de mieux répondre aux demandes des familles, des modifications ont été apportées cette année :

	La Salamandre	L'Entre-Deux	Le Pavillon
1 ^{er} semestre	Accueil des élèves de 3-6P de Chantemerle, localisation au rez inférieur du refuge des Quatre Vents	Accueil des élèves de 3-6P de Chamblandes et de l'Annexe Ouest, localisation au rez inférieur de la paroisse de St-Maurice	Accueil des élèves CRPS de Chamblandes, localisation dans le pavillon de Chamblandes
2 ^e semestre	Inchangé	Accueil des élèves de 1-4P de l'Annexe Ouest, localisation au rez inférieur de la paroisse de St-Maurice	Accueil des élèves de 3-6P et CRPS de Chamblandes, localisation au rez inférieur de la paroisse de Chamblandes



Réfectoire La Salamandre

Le réfectoire secondaire est accessible aux élèves dès la 7^e année et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Depuis la rentrée d'août, les élèves peuvent payer leur achat au réfectoire avec une carte ou avec TWINT. Cette méthode, fortement plébiscitée par les élèves, est utilisée pour environ un tiers des transactions.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Depuis la rentrée scolaire d'août, cinq classes d'études sont réparties dans les collèges du Principal, de l'Annexe Ouest, de Chantemerle (classe doublée avec deux surveillantes), du Pavillon de Chamblandes (accueillant aussi des élèves de l'Annexe Ouest), ainsi qu'au local parascolaire situé à l'av. du Prieuré 4a. Les études surveillées se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h00 pour les 3P à 6P, et de 15h30 à 17h50 pour les 7P et 8P.

Au total, il y a eu 84 inscriptions d'enfants lors de la rentrée scolaire, un nombre légèrement plus élevé que l'an passé. De nombreuses modifications d'effectif (inscriptions, désinscriptions) ont lieu tout au long de l'année. La facturation aux parents, basée sur des forfaits semestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, représente cette année environ CHF 15'000.00.

PÉDIBUS

Cette prestation est assurée par l'association Pédibus Vaud et n'est plus de compétence communale depuis 2021. La Ville de Pully continue de participer sporadiquement aux frais relatifs à l'entretien des panneaux de signalétique des lignes. En 2024, aucun frais n'a été enregistré pour cette prestation.

Cette année, il y a une seule ligne active. Malheureusement, une perte d'intérêt pour cette prestation est constatée d'année en année. Généralement, les lignes ne peuvent pas être ouvertes par manque de bénévoles (parents) pour l'accompagnement des enfants durant les trajets.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO il y a 10 ans, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions des écoles. Au 31 décembre, 2'143 enfants en âge de scolarité primaire (de 4 à 11 ans) étaient recensés par l'établissement scolaire primaire.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully-Paudex-Belmont	1'794	83.71 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	7	0.33 %
Enfants scolarisés dans une école privée	304	14.2 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	13	0.61 %
Parapublic	16	0.75 %
Inscription reportée	6	0.3 %
Enfants scolarisés hors Vaud	3	0.3 %

En 2024, 878 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	712	81.15 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	20	2.25 %
Enfants scolarisés dans une école privée	142	16.15 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	4	0.45 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. J. Bocherens, compte 1'794 élèves, soit 93 classes réparties dans les collèges des trois communes.

Degré scolaire	Nombre de classes
1-2P	22
3-4P	23
5-6P	22
7-8P	21
7-8P/MO-CP (développement primaire)	1, collège Principal
CRPS (enseignement spécialisé)	2, pavillon de Chamblandes II
Accueil	2, pavillon de Chamblandes II

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 712 élèves répartis en 38 classes (groupe Accueil y compris).

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 26 élèves scolarisé-e-s en 9, 10 et 11S, soit: 16 garçons et 10 filles provenant de diverses communes du Canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket. Cette année, toutes les classes sont situées au collège Arnold Reymond.

9 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	204 élèves
10 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	248 élèves
11 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	242 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		11 élèves
Groupe d'accueil	1 groupe		7 élèves

La répartition structurelle des 712 élèves est de 54 % en voie pré-gymnasiale (ci-après VP), 43.5 % en voie générale (ci-après VG), 1.5 % en classe « Ressources » et 1 % en groupe « Accueil ».

Pully	509	Belmont	135	Paudex	28	Lutry	7
Ballaigues	1	Blonay	2	Bottens	1	Clarens	1
Corseaux	1	Crissier	1	Cully	1	Echandans	1
Epalinges	1	Gland	2	Lausanne	10	Orbe	1
Prangins	1	Prilly	2	Puidoux	1	Romainmôtier	1
St-Légier	2	Tour-de-Peilz	2	Vevey	1		

CLASSE D'ORIENTATION ET D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

À l'instar des dernières années, l'organisation des transports et sa gestion financière ont été confiées à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et à l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES). La Ville assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer à l'OSPES.

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Journal « Noir sur blanc »

Rédacteur en chef : M. B. de Rham – 8 élèves

Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le journal est vendu CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression.

En 2024-2025, 8 élèves participent à l'élaboration du journal de l'école, de 20 à 24 pages, qui paraît quatre fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève à 100 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant responsable qui se charge de la mise en page. Les journaux sont imprimés au Centre d'édition de l'État de Vaud.

L'effectif, légèrement plus élevé que celui de l'an dernier, permet des réunions plus dynamiques. Dans l'idéal, le nombre d'élèves pourrait être encore un peu supérieur, afin de faire fonctionner ce cours facultatif dans les meilleures conditions.

Atelier de théâtre

Assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler – 10 élèves entre 13 et 14 ans.

Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le spectacle est élaboré à partir des improvisations des élèves et débouchera sur deux représentations auxquelles les parents seront conviés au mois de mai 2025 au Théâtre de la Voirie.

Atelier Chanson

Assuré par MM. G. Natterer et F. Di Donato – 36 élèves entre 12 et 15 ans.

Cette option facultative donne la possibilité aux élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français, en allemand ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est financé par l'État de Vaud, mais également par la Ville de Pully, qui prend à sa charge des frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier Chanson (sonorisation, captation vidéo), à l'achat de matériel, et qui met à disposition l'Octogone – Théâtre de Pully. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

Pour l'année 2024, les élèves ont pu choisir eux-mêmes les chansons à présenter en spectacle. Il en a résulté un choix très varié. Parmi les 18 chansons présentées, 4 étaient en français et 2 en allemand. Les spectacles de l'Atelier Chanson ont pu, cette année, avoir lieu dans des conditions normales : trois pour les classes et un pour le

public des parents. L'Atelier Chanson a eu pour invité l'Atelier Musique du Gymnase Chamblandes de Pully qui a interprété trois chansons lors des représentations publiques et scolaire. L'Atelier Chanson s'est produit aussi fin juin, durant les cérémonies des promotions.

Cours ACT-Top Mode

Assuré par Mme D. Bach Depommier – 10 élèves de 11^e année et 1 élève de 10^e année.

Ce cours propose des activités créatrices en lien avec la mode. Cette année, le cours accueille 11 élèves (uniquement des filles). Des projets toujours aussi variés sont au programme.

Blog littéraire

Assuré par Mme M. Dias – 4 élèves.

Ce cours est un projet d'édition numérique qui permet aux élèves intéressés par l'écriture narrative d'exprimer leur créativité à travers diverses formes littéraires, telles que des contes, des nouvelles, des poèmes, etc. Les travaux des élèves, corrigés par l'enseignante, sont ensuite retravaillés avant d'être publiés sur le blog : www.ar-blog.ch. Cela leur permet de partager leurs productions avec une large audience tout en se familiarisant avec les outils de publication numérique.

Modelage

Assuré par M. P.-F. Raymond – 7 participant·e·s élèves et enseignants inclus.

Animé par M. P.-F. Raymond, enseignant d'arts visuels, le cours est à la portée de tous les niveaux. Les élèves découvrent plusieurs techniques comme le montage en colombins, le moulage, la céramique par plaques ou encore le modelage. Chacun·e est libre de créer selon son inspiration. Les pièces sont ensuite peintes et émaillées, puis cuites au four du Collège Principal. Il sera possible prochainement d'en admirer certaines dans les vitrines de l'atrium.

Sport scolaire facultatif

Assuré par M. G. Saudan – 132 élèves.

Le Sport scolaire facultatif (SSF) rencontre un bon succès auprès des élèves. Une tendance à la baisse de l'engagement des élèves pour les cours facultatifs est toutefois à noter, ainsi qu'une tendance à l'augmentation des parents qui désinscrivent leurs enfants sans motif valable, ce qui complique grandement la gestion. Malgré les efforts pour diversifier l'offre, 3 cours ont dû être annulés par manque d'inscriptions. Les salaires des moniteurs et monitrices sont payés par la Ville, mais remboursés à 80% par le Canton. Les moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en supplément.

Cours organisés en 2023-2024 et nombre de participants :

Cours	Nombre d'élèves	Cours	Nombre d'élèves
Skateboard Sec.	9	Athlétisme Sec.	12
Parkour Sec.	13	Agrès Primaire	16
Volley Sec.	34	Basket Primaire	13
Futsal Sec.	19	Futsal Primaire	16

SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE

Le secteur Animations et Jeunesse (ci-après SAJ) vise à coordonner l'ensemble des prestations et des activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes (Colonies de vacances, Passeport vacances, Open Sunday, etc.).

La seconde mission de ce secteur est de développer une politique de jeunesse, par le biais d'un panel d'activités répondant aux besoins des jeunes, en lien avec le plan directeur de la DJAS et le programme de législation en vigueur.

COLONIES ET ACTIVITÉS DE VACANCES

Le SAJ organise des colonies avec hébergement aux Mosses et au chalet du Bois-du-Moulin. L'équipe du Home-École gère les différentes colonies destinées pour les plus grands de la 6P à 11S. Pour les plus jeunes, une colonie est proposée depuis de nombreuses années par une équipe d'animation au chalet des Bois-du-Moulin, ainsi que des journées d'activités au refuge des Quatre Vents en été. Pour compléter l'offre extrascolaire, un mandataire « Supercamp » propose des stages sportifs pour les enfants à la salle de sport de Jules Loth.

Il est à noter que la responsable des colonies des Bois-du-Moulin a annoncé qu'elle ne réorganiserait pas de colonies en 2025. Compte-tenu des directives de plus en plus nombreuses pour l'organisation de colonies de vacances, ces dernières seront désormais gérées par l'équipe professionnelle du Home-École des Mosses. La colonie du Bois-du-Moulin sera remplacée par des activités à la journée.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Colonie au Home-École	12.02 – 16.02.2024	5 jours	22 enfants	8 à 12 ans
Stage sportif SuperCamp	08.04 – 12.04.2024	5 jours	24 enfants	5 à 10 ans
Colonies au chalet du Bois-du-Moulin	02.07 – 05.07.2024	5 jours	18 enfants	7 à 10 ans
	08.07 – 12.07.2024	5 jours	17 enfants	7 à 10 ans
	15.07 – 19.07.2024	5 jours	22 enfants	7 à 10 ans
Activités au chalet des Quatre Vents	02.07 – 05.07.2024	5 jours	20 enfants	5 à 8 ans
	08.07 – 12.07.2024	5 jours	20 enfants	5 à 8 ans
Colonies au Home-École	02.07 – 05.07.2024	5 jours	13 enfants	10 à 16 ans
	08.07 – 12.07.2024	5 jours	24 enfants	10 à 16 ans
	15.07 – 19.07.2024	5 jours	24 enfants	10 à 16 ans
	11.08 – 15.08.2024	5 jours	12 enfants	10 à 16 ans
Stage sportif SuperCamp	10.08 – 15.08.2024	5 jours	22 enfants	5 à 10 ans
Stage sportif SuperCamp	21.10 – 25.10.2024	5 jours	24 enfants	5 à 10 ans
Colonie au Home-École	21.10 – 25.10.2024	5 jours	22 enfants	10 à 16 ans

PASSEPORT VACANCES

Le Passeport vacances offre aux jeunes de 9 à 15 ans révolus, durant deux semaines en juillet et deux semaines en août, de nombreuses activités proposées par une multitude de passionnés dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs ou des sports.

La Ville de Pully fait partie de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise (ci-après APVRL). À ce titre, la DJAS, qui par ailleurs est représentée au comité de l'APVRL et en assure la présidence, propose et coordonne 328 places d'activités destinées aux enfants de Pully et de la région lausannoise.

En 2024, la Ville a vendu 150 Passeports vacances.

OPEN SUNDAY

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Chaque dimanche après-midi de novembre à mars, l'OpenSunday Pully accueille les enfants de la 3P à la 8P dans la salle de l'Annexe Ouest.

Le concept est de permettre aux enfants de s'amuser dans un cadre sécurisé à travers une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement par le jeu, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale.

La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coachs habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport. La Ville de Pully fait figure de pionnière, puisqu'elle est la première ville romande à implémenter le programme « OpenSunday Inclusion ».

La saison de l'OpenSunday Pully 2023-2024 s'est déroulée du 1^{er} octobre 2023 au 24 mars 2024 dans la salle de sport de l'Annexe Ouest. La saison 2024-2025 a débuté le 22 septembre 2024 et finira le 16 mars 2025.

Données statistiques de la saison 2023-2024

Evènements	Nombre de participants	Nombre de visites enregistrées	Statistiques de la participation
18	205	633	Moyenne participation totale : 35.2 enfants Maximum : 70 enfants Minimum : 9 enfants

ESPACE JEUNES

Espace Jeunes est un accueil libre pour les jeunes de 11 ans (8P) à 18 ans encadrés par des professionnel-le-s. C'est un lieu de rencontres et d'activités ludiques, culturelles et sportives, ainsi qu'un espace de socialisation pour expérimenter la vie en collectivité. Les projets développés le sont de manière participative afin de permettre aux jeunes de se les approprier et d'acquérir de nouvelles compétences. Espace Jeunes vise à répondre aux besoins des jeunes de la ville de Pully et à leur offrir un lieu où ils se sentent bien, ouvert à toutes et à tous sans discrimination. La prévention est aussi un axe important de son action, ainsi que le suivi socio-éducatif des jeunes. Un travailleur social de proximité (TSP) rattaché à Espace Jeunes y accueille les jeunes et va également à leur rencontre dans la rue.

À Espace Jeunes, l'inscription se fait une fois par année. Les jeunes adhèrent par la même occasion à la charte et aux valeurs du lieu. En 2024, 240 jeunes se sont inscrits et la fréquentation moyenne était de 60 jeunes par jour.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ) est mandatée depuis 2007 pour gérer les structures d'accueil de la petite enfance. Au fil des années, cette gestion a évolué à travers différents modèles. Bien que de nombreux changements organisationnels aient été mis en œuvre à divers niveaux, l'objectif central est toujours resté le même : améliorer et professionnaliser les activités.

L'année 2024 a marqué une étape clé dans la préparation et la consolidation de l'avenir de la Fondation. Face à une croissance continue, que ce soit en termes de places d'accueil sous gestion, d'effectifs ou de budget, il est devenu essentiel d'adapter les pratiques et les outils pour répondre aux attentes croissantes du secteur. L'accueil de jour, en constante évolution, reste profondément influencé par les transformations et les débats sociétaux.

Cette dynamique, qui s'inscrit dans la continuité de ces dernières années, s'accompagne d'un engagement constant à renforcer des bases solides, essentielles pour garantir une croissance équilibrée et relever les nombreux défis, notamment organisationnels, auxquels la FEJ fait face. La progression constante de la Fondation, tant en volume qu'en qualité, demeure un moteur essentiel de la réflexion et inspire l'évolution des stratégies pour répondre aux exigences d'un secteur en pleine mutation.

AUGMENTATION DE L'OFFRE PARASCOLAIRE

La rentrée 2024 a été marquée par l'ouverture de 111 nouvelles places d'accueil parascolaire réparties sur différents sites, alliant infrastructures nouvelles et existantes.

C'est au rez-de-chaussée du nouveau collège de Chantemerle Nord que l'UAPE L'Agora a ouvert ses portes. Destinée aux enfants de la 1 à 4P, cette nouvelle structure dotée de 84 places, d'un esprit coloré et réfléchi, permet à chaque enfant de s'épanouir pleinement. Elle offre un accueil de qualité mettant en avant la découverte de la nature, la créativité, l'autonomie et le développement de l'estime de soi.

Pour l'APEMS du Cube, la rentrée s'est faite avec l'élargissement de sa capacité d'accueil du midi grâce à une nouvelle salle mise à disposition par la Ville. Dès lors, tous les midis, l'APEMS peut accueillir quinze enfants supplémentaires. Sa capacité d'accueil pour les midis se porte désormais à 95 enfants.

Toujours en vue de répondre à la demande des familles, l'UAPE la Bulle a pu augmenter de douze places son accueil dès la rentrée. Au total, l'UAPE la Bulle peut désormais accueillir jusqu'à 96 enfants quotidiennement.

REPRISE DU PARASCOLAIRE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Au terme d'un travail préparatoire rigoureux, les structures parascolaires de Belmont-sur-Lausanne ont rejoint la FEJ au 1^{er} janvier 2024. Les structures parascolaires de Belmont-sur-Lausanne comptent trois UAPE et une APEMS (1P; 2P; 3-4P; 5-6P) réparties sur quatre sites aux abords et dans le bâtiment du collège de Belmont. Offrant au total 120 places, 14 collaborateurs et collaboratrices ont ainsi pu rejoindre la FEJ.

Cette reprise est la première étape d'un projet mené depuis plusieurs années en étroite collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne. La seconde étape consistera à reprendre également la gestion des structures préscolaires en janvier 2026.

RECRUTEMENT ET FIDÉLISATION DU PERSONNEL

Cette année encore, la difficulté à recruter du personnel qualifié est restée un vrai défi, touchant à la fois l'ouverture de nouvelles structures et le remplacement lors des départs. Face à cette situation, la FEJ déploie des stratégies pour attirer, recruter et fidéliser ses équipes dans un marché de plus en plus compétitif.

Pour se démarquer, l'une des priorités est d'améliorer les conditions de travail. En offrant un cadre de travail attractif, la FEJ cherche à fidéliser ses collaborateurs et collaboratrices et à créer un environnement de travail où elles et ils se sentent valorisé·e·s. En parallèle, la formation continue devient indispensable pour assurer une relève interne. Cela permet aux collaborateurs et collaboratrices de développer leurs compétences et d'évoluer au sein de la structure.

La promotion interne a d'ailleurs permis de compenser en partie la pénurie de personnel, notamment pour les postes de direction. En 2024, deux nouvelles directrices ont réussi leur formation de direction d'institution de l'enfance, renforçant ainsi l'équipe dirigeante et garantissant un accueil de qualité.

INCLUSION

Le nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis dans nos structures a fortement augmenté ces dernières années. Cette année marque une étape significative : 23 enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP) ont été accueillis, sans compter celles et ceux pour lesquels des observations sont en cours et qui pourraient prochainement être reconnu·e·s comme ayant des besoins spécifiques.

Si la FEJ avait déjà mis en place une politique d'inclusion, celle-ci a été renforcée en 2024 grâce à de nouveaux outils et à une réflexion approfondie sur les pratiques. La FEJ a également travaillé à définir plus clairement ses limites, afin de garantir que l'inclusion reste adaptée à l'ensemble du collectif et que le sens de l'accueil inclusif demeure cohérent.

Ces adaptations soulignent l'importance d'ajuster les pratiques et les ressources pour garantir un accompagnement optimal à tous les enfants, en leur offrant un cadre inclusif et bienveillant, tout en assurant des conditions de travail adéquates pour les équipes éducatives.

COMPLEXIFICATION DES NORMES ET TRAVAUX DANS LES STRUCTURES

La gestion des structures d'accueil pour enfants fait face à une complexification des normes imposées par des institutions telles que l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et l'Office de la consommation (OFCO). Ces exigences supplémentaires augmentent indéniablement la charge de travail et la rigueur nécessaire pour respecter les standards en constante évolution.

Ainsi, après les travaux de rénovation de la Nurserie des Alpes en 2023, la Nurserie La Tourterelle a également été réaménagée, en seulement trois semaines, pour répondre aux nouvelles normes de l'OAJE. Grâce à un don de la Loterie Romande, des travaux importants ont pu être réalisés pendant la fermeture estivale : l'espace a été repensé pour mieux répondre aux besoins des enfants et du personnel, avec des zones séparées pour les bébés et les trotteurs. De plus, la structure a pu ajouter deux places d'accueil supplémentaires, portant ainsi l'offre à dix-neuf places.

De son côté, la Nurserie-Garderie Les Petits Pas a également dû réaliser des travaux de mise aux normes durant l'été. Ces travaux ont permis de repenser l'aménagement des espaces et d'ajouter une entrée supplémentaire, ce qui a significativement réduit le bruit ambiant, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie au sein de la structure.

LES PROJETS AU SEIN DES SERVICES

L'administration générale de la FEJ, toujours guidée par une approche flexible et réactive, poursuit son développement et la professionnalisation de ses services. Consciente des défis et des risques à venir, elle renforce ses efforts en gestion des risques et en accompagnement du changement, afin de garantir une croissance maîtrisée et pérenne.

Comme les années précédentes, les différents services de la FEJ ont mené à bien de nombreux projets, témoignant de leur engagement envers une amélioration continue. Voici un aperçu non exhaustif de ces initiatives.

Administration, finances et facturation

- Uniformisation des achats fournisseurs : mise en place de procédures standardisées pour simplifier les choix et faciliter l'intégration de nouvelles structures.
- LINK! le magazine des collaborateurs : publication de trois éditions avec un événement spécial pour célébrer le dixième numéro.
- Don de la Loterie Romande : demande de financement acceptée par la Loterie Romande pour un montant de don de CHF 360'000.00.
- Mise en conformité des structures : pilotage des projets de rénovation pour la Tourterelle et Les Petits Pas, recherche de fonds, préparation des aides financières, gestion des budgets et suivi des travaux.
- Analyses microbiologiques : mise en place d'analyses microbiologiques dans les structures qui préparent des repas, afin de respecter les normes de l'OFCO.
- Utilisation professionnelle de Threema : création d'une directive pour l'utilisation de Threema et déploiement de cet outil de communication sécurisé au sein des directions et de l'administration.
- Optimisation des rapports financiers : collaboration avec le Service des finances de la Ville de Pully pour créer des rapports financiers automatisés via Abacus et mise en place du module e-banking.
- Directive sur la protection des données : élaboration d'une directive pour protéger les données personnelles au sein des structures.
- Formation continue des directions sur l'outil KIBE.
- Accueil à la journée complète durant les vacances : dès les vacances d'octobre, mise en place d'un accueil à la journée entière. Cette solution, plus simple à organiser et plus adaptée pédagogiquement, favorise les interactions et la dynamique de groupe.
- Adaptation des prix des repas selon la décision du Réseau PPBL : communication aux parents sur la révision des tarifs des repas dès 2025 et mise à jour de l'outil de facturation pour les intégrer.
- Poursuite des projets de développement d'accueil collectif , en collaboration avec la DJAS, et continuation des réflexions et travaux pour les prochaines années.
- En collaboration avec le Réseau PPBL, poursuite du travail sur la révision du règlement du réseau, et du Kibe. Portail. Solution en ligne qui permet entre autres aux parents d'inscrire leur enfant sur la liste d'attente centralisée et de gérer leurs données personnelles.

Ressources Humaines

- Mise en place de deux journées de team-building pour les directions autour des thèmes du management et du leadership.
- Reprise des colloques formateurs apprentis/stagiaires avec deux colloques réalisés durant l'année.
- Mise en place de coaching de direction pour les soutenir dans leur fonction managériale de plus en plus pointue.
- Formation continue des directions sur les outils de GRH.
- Travail préparatoire à l'implémentation d'un nouveau logiciel salaire en collaboration avec la Ville de Pully.
- Organisation d'une conférence sur le trouble du spectre de l'autisme à l'intention des collaborateurs et collaboratrices et partenaires de la FEJ.
- Développement du concept et mise à disposition d'équipements professionnels pour les cuisiniers ainsi que pour le personnel de maintenance.
- Optimisation des demandes de formation grâce à la mise en place des demandes de formation en ligne directement sur notre intranet.
- Définition des postes et des missions organisationnelles cohérentes pour toute la FEJ comprenant des descriptifs de fonction ainsi que des diagrammes de fonction.
- Digitalisation des dossiers du personnel.
- Réalisation de deux exercices d'évacuation dans chaque structure et mise à jour des protocoles ainsi que création des listes de contacts d'urgence.
- Contrôle de l'outillage selon les normes SUVA avec toute l'équipe et explications des règles d'utilisation.

Maintenance

- Soutien tout au long de l'année dans les divers travaux d'amélioration des locaux au sein de nos structures notamment:
 - Création des vestiaires à l'UAPE l'Agora ;
 - Création d'une cabane pour la bibliothèque de l'UAPE les Copains d'abord ;
 - Pose de nouveaux stores extérieurs ainsi qu'un détecteur de vent à la nurserie-garderie La Canopée ;
 - Création d'un bac à sable en rondin de bois à la garderie Le P'tit Loft ;
 - Pose d'un local poussette à la nurserie-garderie La Tourterelle.
- Assurer le suivi de chantier pour plusieurs structures.
- Organisation de journées tri et débarras pour les structures.
- Acquisition et aménagement d'un véhicule dédié à la maintenance.
- Installation de Master lock dans tous les bâtiments de la FEJ afin d'augmenter la sécurité.

AU SEIN DES STRUCTURES

En 2024, la responsable pédagogique et la directrice générale ont travaillé activement pour soutenir les directions et les équipes éducatives. Elles ont veillé à répondre aux besoins spécifiques, collectifs et individuels qui émergent tout au long de l'année dans les structures pré et parascolaires de la FEJ, tout en enrichissant le travail pédagogique autour de plusieurs axes complémentaires en collaboration avec les directeurs d'institution.

Les fondamentaux pédagogiques ont occupé une place centrale, avec un focus sur l'accueil et les retours aux familles, le cadre et la sécurité, ainsi que le développement de l'autonomie des enfants selon leur âge. Un accent particulier a été mis sur l'accompagnement des enfants en 1P et de leurs familles, notamment au travers de la conceptualisation des portes ouvertes. La FEJ a également continué à développer les compétences requises dans la gestion et accueil des retours négatifs des parents.

Parallèlement, la FEJ a poursuivi le travail autour de l'alimentation et rappelé les principes d'hygiène spécifiques en milieu institutionnel, particulièrement en début d'automne, afin de garantir un environnement sain et sécurisé pour les enfants et le personnel.

L'année a également été marquée par l'immersion dans des pédagogies dite « innovantes », notamment par une visite du préscolaire dans une structure appliquant les valeurs de Reggio Emilia.

Une conférence animée par Mme N. Chabane, spécialiste en TSA pédopsychiatre et Directrice du Centre Cantonal de l'Autisme à Lausanne, CHUV, a offert au personnel éducatif et à ses partenaires des outils pour mieux accompagner les enfants en situation de trouble du spectre de l'autisme, mais aussi dans un but de consolider les compétences à des fins d'intervention précoce.

De plus, la FEJ a enrichi et affiné les outils de sa politique d'inclusion, en tenant compte des limites institutionnelles, afin de mieux adapter ses pratiques et d'intégrer chaque enfant dans un cadre adapté, tout en respectant les contraintes structurelles et organisationnelles. En outre, la coordination inter-structures a été redéfinie et renforcée pour fluidifier les passages des enfants nécessitant un suivi particulier, et ainsi leur offrir une cohérence pédagogique ad hoc.

Enfin, la FEJ a pu valoriser les projets internes aux structures et notamment le travail de diplôme d'une collaboratrice étudiante à l'ESEDE sur le thème de « La prévention de la discrimination et de l'exclusion », ainsi que les « métiers-partenaires », comme la logopédie.

À ces initiatives pédagogiques, s'ajoute l'implication étendue à plusieurs projets transversaux visant à améliorer les pratiques et processus de la FEJ. Parmi ceux-ci :

- Participation à l'étude du projet de centre de vie infantine de Guillemin 7 et 9-11, avec un apport pédagogique et organisationnel orientant les réflexions.
- L'amélioration des processus internes, tels que la redéfinition des rôles et responsabilités suite aux visites des organismes de contrôle (SCAJE, OFCO, ECA), ou dans le cadre de l'obligation de signaler les mineurs en danger et les situations nécessitant une intervention de la DGEJ, ou encore la sécurisation des codes verrouillant l'accès à aux structures.
- Contribution aux projets RH portant sur les diagrammes de fonction, le développement de la partie pédagogique de la matinée d'accueil des nouveaux collaborateurs ou encore l'amorce d'une optimisation des horaires institutionnels.
- Les démarches en vue de l'ouverture de L'Agora, avec un accompagnement pédagogique structuré pour anticiper cette étape-clé.

- Le suivi des modifications pédagogiques liées aux travaux de rénovation des structures La Tourterelle et Les Petits Pas.
- Le lancement du développement de l'accompagnement pédagogique pour l'UAPE de Belmont.

Ces initiatives, qu'elles relèvent de la pédagogie pure ou de projets plus transversaux, traduisent la volonté constante de la FEJ de placer le bien-être des enfants et la qualité de l'accompagnement éducatif au cœur de ses priorités. Cette dynamique collaborative et proactive a non seulement permis de répondre aux besoins actuels des enfants et de leurs familles, mais aussi de renforcer ses pratiques pour anticiper les défis de demain.

Au sein des structures, les activités ou les projets pédagogiques ont été spécifiquement documentés en lien avec l'une des valeurs de la FEJ : le partage.

Voici quelques exemples de la déclinaison de cette valeur qui a été faite durant l'année écoulée :

La coopération et la collaboration

- À l'UAPE Les Alpes, le projet « maintenir le lien » consiste à créer une œuvre commune en activité collaborative où chacun dessine en respectant l'espace de l'autre.
- Pour la nurserie-garderie Les Petits Pas, le partage se construit tôt au travers de jeux collaboratifs dans le projet « partage et différence ». Les enfants peuvent expérimenter le jeu du parachute pour apprendre à faire tous ensemble, en harmonie avec un objectif commun.
- La nurserie-garderie La Canopée propose de suivre tout le processus du potager de la plantation à la confection d'une soupe à partager tous ensemble.
- Du côté de l'UAPE L'Appart, c'est « la Brigade Gourmande » qui est proposée. Ce projet consiste à confectionner ensemble le goûter du jour pour tous les enfants.
- À l'APEMS Jules Loth, c'est un projet de permaculture qui a éclos, dans lequel les « valeurs de la terre, de la culture et du prendre soin de la nature » sont partagées concrètement au quotidien.

L'entraide

- À la garderie du Coteau, au moment de la mise en place de la sieste, les plus grands partagent leurs astuces avec les plus petits, ils les guident lors des sorties, les aident à se servir à table. C'est un partage de connaissances.
- À l'APEMS La Parenthèse également, un projet de mentorat entre 6 et 5P a été mis en place, ainsi que les minis et maxis à la Canopée, ou encore les Chats et Chatons aux Petits Pas. L'apprentissage par imitation grâce aux neurones miroirs est soutenu par ces projets d'échange et d'accompagnement entre pairs et permet souvent de créer de belles amitiés et de beaux souvenirs.
- Dans la même veine, l'APEMS le Cube, l'UAPE L'Appart et l'UAPE Les Alpes, ont mis sur pied « le projet intergroupe ». Ce projet sert à favoriser des échanges. Il permet de créer des liens entre les structures et créer des liens entre les plus petits et les plus grands. Il consiste à faire au minimum une fois par mois une rencontre entre UAPE et APEMS, une activité ou une sortie en collaboration avec les enfants des différentes structures.

La solidarité et le développement du comportement citoyen

- Au niveau intergénérationnel par exemple, dans le projet des Petits Pas, qui invite régulièrement « une personne âgée, en fauteuil roulant, pour partager une activité créative tous ensemble », ou encore le partage d'un goûter de Noël entre les résidentes et résidents de l'EMS de Pré de la Tour et les enfants de la garderie du Parc. Les enfants peuvent également aider à ramasser les feuilles avec les jardiniers de la Ville de Pully en automne.

Les limites du partage

- Elles sont aussi à définir, et en effet, aux Petits Pas, l'équipe éducative propose une activité avec des objets qui se partagent ou ne se partagent pas. Ceci est également une bonne manière d'introduire le concept des limites du partage, et ainsi de ce qui est public, privé et intime, un apprentissage indispensable !

Le lien de confiance avec les parents

La question de l'accueil du matin et des retours du soir, qui sont la pierre angulaire du partage quotidien avec les parents, soutiennent la création du lien de confiance. Ceci est particulièrement important dans les nurseries, lieu des premières séparations.

L'exemplarité

Les enfants apprenant par l'exemple, les adultes doivent faire preuve de congruence. Les équipes leur démontrent également le partage par diverses actions menées au sein des structures entre adultes. Il y a encore les colloques en commun pour l'UAPE l'Escale et les Petits Pas, les formations ou implémentations de projets pédagogiques mutualisés pour le portage, les barrières invisibles ou le soutien gestuel pour la Canopée, la nurserie-garderie le

P'tit Loft, Les Petits Pas, la Nurserie Les Alpes ou la nurserie La Tourterelle par exemple. L'UAPE la Bulle, l'UAPE Les Copains d'abord et la Garderie du Parc travaillent également sur des projets communs entre pré et parascolaire.

De manière générale, le personnel de la FEJ nourrit à tous les niveaux cette valeur essentielle et les équipes s'investissent quotidiennement pour la faire vivre. Par exemple par les fêtes institutionnelles, les fêtes du personnel, le prêt de matériel entre les structures, les colloques de directions, où les échanges sur les pratiques respectives développent les compétences des uns et des autres.

Dans un esprit de développement constant, tout en affrontant avec pragmatisme les défis et contraintes du quotidien, la FEJ se réjouit de poursuivre sa mission essentielle : offrir un accueil extra-familial de qualité aux familles de Pully, de Paudex et, depuis cette année, de Belmont.

JUBILAIRES

Il y a 50 ans, la Garderie du Parc ouvrait ses portes pour la première fois. Afin de fêter son anniversaire, une grande fête sur le thème des années 70 a été organisée le samedi 8 juin 2024.

Le 22 juin 2024, la Nurserie des Alpes a ouvert ses portes aux familles afin de fêter les 20 ans de la structure. Malgré un temps pluvieux, le soleil était dans le cœur de tous les participants ! À cette occasion, une grande fresque a été réalisée sur les murs de la Nurserie.

L'APEMS Jules Loth a quant à elle convié petits et grands à un concert live le 20 septembre 2024 pour fêter ses 10 ans d'existence.

LA FEJ EN CHIFFRE



Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

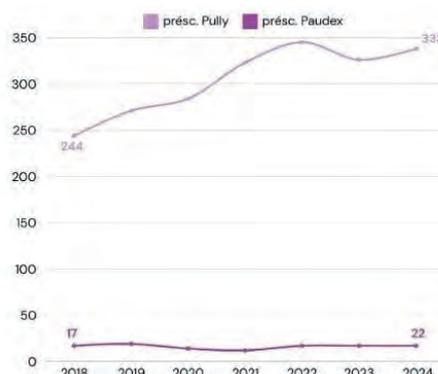
- La participation des parents d'après leurs revenus : 41.8%
- Les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : 22.6%
- Les revenus divers, tels que les dons et remboursements divers : 4.8%
- La subvention des communes à titre de couverture du déficit : 30.8%

POINT DE SITUATION SUR LA LISTE D'ATTENTE

Liste d'attente préscolaire

On peut observer une croissance de 36% en l'espace de 6 ans.

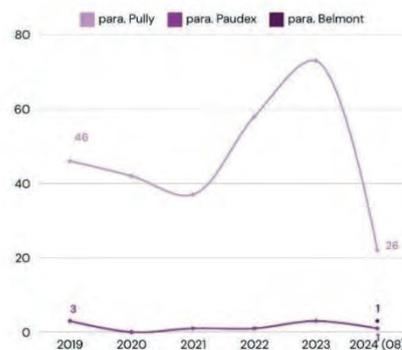
La pression qui s'exerce sur la demande en placement d'accueil ne faiblit pas. Le nombre de familles en liste d'attente continue à augmenter. Trois facteurs contribuent à ce phénomène: la croissance démographique vaudoise qui se situe régulièrement au-dessus de la croissance helvétique, une présence massive des mères sur le marché du travail et des taux d'occupation qui ne cessent d'augmenter.



Liste d'attente parascolaire

Grâce à l'ouverture de l'UAPE L'Agora, une grande partie de la liste d'attente a pu être absorbée.

Les enfants en attente se situent principalement dans la zone de Chamblandes et de l'A-O.



POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

835 heures (1'034 en 2023) ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					3'381
• Loi sur les amendes d'ordre	27'200	2'728	17'054	2'988	49'970
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	260 (231)	31 (39)	623 (672)	42 (50)	956 (992)
Ministère public	126 (72)	10 (10)	115 (120)	6 (9)	257 (211)
Tribunal des mineurs	6	0	1	1	7
Interventions globales (sur demande ou spontanée)					2'963
Personnes et véhicules contrôlés dont :					2'479
• Personnes interpellées (flagrant délit ou recherchée par une instance)				216	
Rapport de renseignements divers					608
Enregistrements de plaintes					858
Exécutions de mandats et notifications diverses (remis par PCV)					374
Commandements de payer notifiés					1'072

Dans le domaine préventif, les faits suivants peuvent être cités :

- 1'219 automobilistes (1'058) et autres usagers et usagères ont fait l'objet d'un avertissement suite à diverses infractions ;
- 29 lettres d'avertissement (38) ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et dans le domaine de l'élagage des haies d'ornement ;
- 920 (738) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'503 (1'394) contrôles de circulation sur la commune de Pully ;
- 5'724 (5'585) patrouilles/présences préventives ont été effectuées à Pully (patrouilles pédestre, cycliste et motorisée).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 257 (240) accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 114 (103) ont fait l'objet d'un rapport officiel et 141 (137) ont été arrangés à l'amiable entre les parties. Sur ce total, 176 (165) ont été dénombrés sur la commune de Pully. Dans le détail :

- 59 (45) avec dommages matériels ;
- 16 (22) avec lésions corporelles ;
- 101 (98) avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 59 (53) personnes ont été contrôlées à Pully en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 32 (30) se trouvaient en état d'ivresse qualifiée (taux égal ou supérieur à 0.40 mg/l).

Prévention-Proximité

Cette année, les policières et policiers de l'unité Prévention-Proximité ont agi dans de nombreux domaines, en particulier ceux touchant aux incivilités, aux infractions LCR et au Règlement général de police intercommunal, ainsi que dans le cadre de nuisances et autres conflits. Plus de 3'912 actions (5'048) préventives ont été effectuées sur l'ensemble des quatre communes, notamment aux abords des écoles et lors de patrouilles pédestres. Dans le domaine de la circulation, 72 (82) contrôles ont été planifiés, dont 32 dans le domaine de la « dissuasion » (62 contraventions).

Les 47 autres contrôles étaient à but préventif dans le cadre de campagnes coordonnées avec les polices communales et la police cantonale. Lors de ces actions, de nombreux flyers et autres articles promotionnels ont été remis aux usagers.

Le stand de prévention a été déployé à 15 (16) reprises sur le territoire de l'ASEL. À ces occasions d'échanges avec la population, près de 835 (1'200) personnes ont été rencontrées. Plusieurs centaines de flyers préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles promotionnels (stylos, sprays désinfectants, disques de stationnement, grattoirs, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants, 21 (24) personnes ont été interpellées en possession de produits stupéfiants. 3 personnes (toutes majeures) ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente (MP et TM) et 7 autres ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre.

En outre, à 6 (4) reprises, de la marchandise a été découverte sur la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur.

Par ailleurs, 7 (4) automobilistes ont été interpellés alors qu'ils circulaient sous l'influence de produits stupéfiants.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours (6 sont actifs) sont équipés d'installation de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (directions Vevey/Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne). Hors service en 2024, doit faire l'objet d'une étude (réparation ou déplacement de l'installation de surveillance) ;
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (directions Vevey/Lausanne) ;
- Av. des Désertes – rte du Port (directions Vevey/Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (directions Vevey/Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (directions Vevey/Lausanne)
- Bd de la Forêt – av. de la Rosiaz (directions Belmont-sur-Lausanne/Lausanne)

Les caméras de contrôle fonctionnent 24h/24h. Sur 10'755'942 (11'963'705) véhicules « contrôlés », 5'236 (5'342) ont été pris en infraction. 613 (soit 0.0005%) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse, 4'623 (soit 0.039%) pour excès de vitesse et 5 cas pour non-respect de la phase rouge avec excès de vitesse. 43 (40) conductrices et conducteurs ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 8 (6) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée: 89 km/h au niveau des carrefours Désertes-Port et Forêt-Rosiaz (2 cas).

Unité de signalisation routière

L'unité SR est composée de 5 collaboratrices et collaborateurs (2 responsables au bureau SR et 3 à l'équipe technique). Toutefois, afin de palier différentes absences de collègues de l'équipe technique durant l'année (maladie/accident), un collaborateur a été engagé en CDD du 1^{er} mars au 31 décembre. L'unité SR gère notamment les missions suivantes :

- Poser les panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc, pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretenir et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques des communes partenaires – élaborations de plan de circulation, stationnement ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés – pose des appareils de comptage pour la circulation, etc. ;
- Gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, des machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôle des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

Cette année, l'unité SR a dû faire face, comme d'accoutumée, à de nombreuses sollicitations pour l'ensemble des communes partenaires, afin de compléter sa propre signalisation routière en général, rectifier d'anciennes règles de circulation ne répondant plus aux normes actuelles et rafraîchir son marquage routier – 800 kg de peinture y ont été consacrés - afin d'améliorer la sécurité routière. Il est à relever également un appui aux différents travaux routiers d'importance, dans leurs phases finales. De nombreuses séances de préparation, d'installation de chantiers divers ont occupé la PEL au quotidien. Le nombre croissant de permis de fouille pour le tirage et la pose de fibre optique pratiquée très souvent de manière hasardeuse sur notre territoire, nous a obligé à réagir pour éviter des sérieux accidents, accaparent largement le temps de travail

Dans le domaine de la sécurité personnelle, le service concerné de premier ordre par ce sujet, a poursuivi dans ses efforts de mise en adéquation dans sa pratique et l'utilisation de nouveaux matériels pour la peinture et l'utilisation de produits spéciaux.

Pour terminer, quelques chiffres qui illustrent également le quotidien de l'unité de signalisation routière, à savoir :

- 35 interventions pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis suite à des accidents ou de la déprédation ;
- 700 signaux – interdictions de stationner ont été traitées pour des privés et nos administrations ;
- Plus de 150 demandes (Communes et autres entreprises) de réservation de places de stationnement ;
- Plus de 90 h destinées aux fouilles réalisées pour les services techniques de la Ville de Pully ;
- Plus de 450 h pour les seuls sondages/fouilles destinés à la fibre optique.

OBJETS TROUVÉS

446 (491) objets trouvés ont été enregistrés. 176 (224) de ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire, 11 (9) ont été transmis à d'autres autorités tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

74 (95) récompenses ont été remises, totalisant CHF 2'242.00 (2'324.00)

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 3'989.85 (5'184.35)

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radars mobiles (véhicule & laser)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 784 heures (1'010) de contrôle « radar » effectuées sur 44 artères différentes avec 159'652 (184'629) véhicules contrôlés. 12'671 (12'927) contraventions relevées dont 89 (91) conductrices et conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h) et 21 (25) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées en localité : 81 km/h au ch. de Rennier (zone 50), 70 km/h au ch. du Liaudoz (zone 30).

- Vitesses maximales enregistrées hors localité: 120 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 99 km/h à la rte d'Oron (zone 60).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyennes et citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de trois appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'018 jours (1'076).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagères et usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	470'350.00
Radar mobile	2'168'810.00
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	343'160.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radar mobile – Radar fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	342'129.44
Infractions sur fonds privés	63'204.75
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	3'387'654.19
Taxes CPP	6'931.20
Commissions cartes	276.00
Frais d'affranchissement	80'526.10
Frais de poursuites et de faillites	117'244.63
Horodateurs - macarons	
Total en CHF	
Horodateur centre-ville et parking des Alpes	239'509.81*
Abonnements parking des Alpes	13'970.00*
Autorisations de stationnement (macarons) y c. personnel communal et enseignant·e·s	270'112.50
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	38'527.50*
Taxes et émoluments divers	
Total en CHF	
Taxes de séjour	56'738.87*
Permissions (établissements publics)	705.00
* montants rétrocédés à la Ville de Pully	

COMMISSION DE POLICE

Elle a prononcé 3'381 (2'718) ordonnances pénales, dont 2'093 (1'642) pour des infractions sur la commune de Pully. Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 1'720 (898) sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par la Ville de Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 125 heures (118) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

86 heures (120) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la voirie ainsi que le suivi administratif, soit 8 avertissements (6) et 3 ordonnances pénales (3) délivrées par la Commission de police.

La Police agit principalement à la demande de la voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/voirie). Entre-temps, les assistantes et assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles et renseignent la voirie sur leurs constats. Les unités de la Police-secours et les agentes et agents de proximité font de même s'ils ou elles sont confronté-e-s à ce genre d'infraction.

PROTECTION CIVILE

La Protection civile du district de Lavaux-Oron dispose de son propre rapport de gestion. Ce chapitre figure dans le rapport de gestion de la Ville de Pully à titre informatif. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégué-e-s de chaque commune, un-e délégué-e de l'exécutif, désigné-e par la Municipalité et un-e délégué-e du législatif, désigné-e par le Conseil communal ou général.

Pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 32 délégué-e-s élu-e-s et 16 suppléant-e-s désigné-e-s
- Présidence : M. Christophe Rebetez
- Vice-Présidence : M. Roger Cordey
- Secrétariat : Mme Lorraine Bard

Durant l'année, le Conseil Intercommunal s'est réuni à deux reprises.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026. Le CODIR 2024 se présente comme suit :

Chevallaz Jean-Marc, Président	Municipal	Pully
Chappuis Christophe	Municipal	Rivaz
Dillner-Reichen Céline	Municipale	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Greiner-Meylan Nathalie	Syndique	Belmont-sur-Lausanne
Küng Claude	Municipal	Montpreveyres
Métraux Daniel, Vice-Président	Municipal	Savigny
Uldry Anne-Cécile	Municipale	Oron
Sutter Patrick	Municipal	Lutry

Le CODIR a tenu trois séances en 2024 afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal.

La commission RH n'a pas été sollicitée durant l'année 2024.

COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion est composée de trois membres et un-e suppléant-e élu-e-s pour une année par le Conseil intercommunal. Elle a pour objectifs de vérifier le budget et les comptes et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal ainsi que des Municipalités.

COMMANDEMENT

Sous le commandement du Lt Col Patrick Favre, les huit collaboratrices et collaborateurs de l'ORPC représentent 7.4 ETP

Composition 2024

Commandant Lt-col Patrick Favre	Commandant-remplaçant Major Olivier Pittier	Cheffe d'office Cap Fanny Plattner	Chef opérations et instruction Lt Christophe Gaudard
Adjoint logistique et infrastructures Sgt Xavier Dekay	Responsable technique et logistique Cap Didier Gebhardt	Adjoint logistique et infrastructures Sgt Billy Flotron	
Assistance d'office Four Mariline Alves			

OFFICE

Au cours de l'année, le personnel responsable du domaine a exécuté les tâches administratives habituelles conformément aux exigences définies dans leur cahier des charges. Sur le plan financier, l'office a bénéficié d'une évolution significative concernant la validation des factures (OFISA), désormais réalisée par voie électronique. Un soutien important est apporté au responsable logistique et au chef de l'instruction et des opérations, afin de les alléger dans leur travail administratif.

2024 EN CHIFFRES

Jours de services	
CR typ.10 <small>Art. 52 LEPFO Cours de répétition</small>	2010
CR Cantonal typ.13 <small>Art. 52 LEPFO CR (Mises, missions et livraisons)</small>	377
CR National typ.14 <small>Art. 52 LEPFO CR (Mises, missions et livraisons)</small>	0
ISU typ.01 <small>Cadre en all. Opérations</small>	5
EFB typ.05 <small>L'effecteur du front</small>	165
Instruction comp. typ.06 <small>100% conseil avis</small>	23
CR Perfection typ.09 <small>Cadre de formation</small>	11
Cours cadres typ.07 <small>Cadre de formation</small>	92
Total	2683

Convocation																
Nombre total de convocation envoyée																
	Présents	Pas convoqué	Service annulé	Libérer certificat maladie	Libérer motif études	Libérer apprentissage	Libérer motif pro	Libérer motif étranger	Libérer congé paternité	Libérer par médecin	CVS	Autre Raison	Pas entrée en service	Procédure en cours	Procédure classée	Procédure close
1278	893	145	0	40	27	0	92	32	2	1	7	22	0	2	2	13
1278	1038			223								17				
100%	81%			17%								1%				

INSTRUCTION

Chef État-Major

Un ordre général a été établi afin de coordonner les missions. Il organise et précise les attentes pour l'année à venir.

Convocations

Un avis de service a été envoyé début décembre 2023 à chaque milicienne et milicien afin de permettre d'annoncer les services en 2024 à l'employeur. Désormais, un QR code et un SMS complètent les convocations qui comportent l'accessibilité du plan de stationnement et l'ajout du service auquel la personne est convoquée dans l'agenda. Ces démarches sont un pas en avant et évitent les défaillances.

Formation des Cadres

Chaque jeudi avant les cours de compagnies, une formation spécifique a été instaurée pour les cadres et soldates et soldats assumant ces fonctions. Cette initiative vise à préparer efficacement les cadres à l'instruction de la semaine suivante, assurant ainsi une meilleure organisation et une gestion optimisée des ressources humaines.

Cours de répétitions des compagnies 1, 2 et 3

Durant l'année 2024, l'ensemble de la milice a été convoquée. Cela a débuté par un rapport préparatoire où les objectifs ont été ordonnés, les impératifs d'instruction définis et les processus de fonctionnement ont été coordonnés avec les commandants de compagnies ainsi que leurs cheffe et chefs de section. S'en est suivi la révision de l'instruction de tous les thèmes durant le cours de cadre, exercée par les cadres, peaufinée et préparée pour la milice.

Comme l'année précédente, durant une journée, le personnel a été confronté à des exercices sur le terrain prévu à cet effet : formations de battue (recherches de personnes), découpage, déplacements de charges élevées, poste de conduite en campagne ou encore alimentation des antennes Polycom.

L'ORPC a également collaboré avec les corps de police APOL et POLEST pour dispenser une formation de régulation du trafic de qualité, ainsi qu'avec l'ORPC BVY pour la formation sur le dispositif INSARAG.

Un détachement de la Division cantonale a effectué une visite de la compagnie 2 afin d'observer le déroulement de nos formations. Un rapport nous sera remis afin d'identifier les axes d'amélioration.

Don du sang

L'ORPC a organisé deux sessions de don du sang à Pully, les 21 juin et 27 septembre 2024, récoltant environ 130 poches de sang. Les astreints ont accompagné les donatrices et donateurs de l'arrivée au départ, garantissant une expérience sécurisée et efficace.

Essai fédéral des alarmes

Le contrôle des sirènes a eu lieu le mercredi 1^{er} février conformément aux directives cantonales.

Formation d'intervention régionale & Protection des biens culturels

Un exercice au château d'Oron a été préparé pour entraîner la collaboration avec les partenaires et la FIR. 19 personnes ont participé, permettant d'identifier les points d'amélioration.

Personnel professionnel

À deux reprises, le personnel a accueilli des enfants dans le cadre du Passeport vacances. Des ateliers ludiques et une présentation du CSP de Mallieu étaient à l'ordre du jour.

Le personnel de la logistique a suivi plusieurs formations certifiantes comme le contrôle de protection individuelle (EPI) et du contrôle des équipements techniques (sangles, câbles, échelles).

OPÉRATIONS

PRU (point de rencontre d'urgence)

La mission PRU est désormais achevée avec succès. Plus de deux tonnes de matériel PRU, incluant des radios, panneaux d'indication, triopans et cônes, ont été distribués dans les seize communes. Les PRU sont désormais équipés de manière optimale, garantissant un fonctionnement efficace et réactif en cas d'urgence.

Intervention en situations d'urgence

Nos formations FIR-FAR n'ont pas été sollicitées en 2024.

MANIFESTATIONS

Les activités liées à l'événementiel ont repris de manière importante. L'ORPC du district de Lavaux-Oron a été sollicitée pour les manifestations suivantes :

Tour de Romandie du 25 avril au 29 avril 2024 - 112 jours de service

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic avec l'appui des polices municipales et exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures temporaires.

Giron des Musiques à Belmont du 27 au 29 mai 2024 - 36 jours de service

Cette manifestation a rassemblé les fanfares de la région, attirant un large public. Notre intervention a consisté au démontage des installations après l'événement.

Xtratrail du 24 au 27 mai 2024 - 101 jours de service

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic temporaires avec l'appui des polices municipales, exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures.

Camp de l'ARFEC du 2 au 12 août 2024 – 110 jours de service

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que les fratries (frère ou sœur). Durant une semaine avec deux week-ends inclus, des enfants malades et leur personnel soignant ont été pris en charge par la Protection civile afin de permettre aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel. Ce camp est rempli de moments forts, parfois durs, mais enrichissants pour toutes et tous.

Lausanne Marathon du 25 au 28 octobre 2024 – 47 jours de service

Cette course, au départ de Lausanne, traverse tout le Lavaux. La Protection civile a pour mission de sécuriser le passage des athlètes par la fermeture des routes

LOGISTIQUE - LOCAUX – MATÉRIEL -VÉHICULES

Contrôles des abris privés (CPA)

Deux cours ont été dédiés pour le résultat suivant :

	BELMONT-SUR-LAUSANNE	Bourg-en-lavaux	Chexbres	Forel (Lavaux)	JORAT-MEZIERES	LUTRY	MARACON	MONTPREVEYRES	ORON	PAUDEX	PUIDOUX	PULLY	RIVAZ	SAINT-SAPHORIN (LAVAUZ)	SAVIGNY	SERVIGN
En ordre		16	1			101		1	1	9		85				
Pas contrôlé		13				45				4		64				
Défaut mineur						1						5				
Défaut grave		7				23				2		25				
Défaut en suspens												3		1		
Contrôle annoncé						2						1				
Contrôle prévu									1			64				
Total		36	1			172		1	2	15		247		1		

Infrastructures

Les constructions ont été entretenues conformément aux directives. Des barrières contre les infiltrations d'eau ont été installées au CSP de Chexbres. Ce travail fait suite aux inondations qui ont causé des dégâts à la génératrice.

La génératrice du CSP de Mallieu est actuellement hors service pour cause d'infiltration d'eau dans le moteur. La réparation est mise en attente. L'OFPP doit remettre sa décision sur la nouvelle organisation du plan de stationnement.

Les entretiens des 36 abris publics ont été entretenus selon le contrat de prestation et un rapport détaillé a été envoyé aux communes.

Matériel

Un espace a été créé dans la construction de la Clergère pour contrôler les sangles, les câbles et les EPI antichute. Les génératrices 27KVA ont été équipées de nouvelles prises IP 55 selon la nouvelle norme.

Pour le reste du matériel, il a été entretenu selon les directives en vigueur.

VÉHICULES

Les véhicules ont été entretenus selon les directives du fabricant et deux véhicules ont été expertisés. Deux bus (Mercedes) ont été équipés par la division cantonale d'une sirène fixe et d'une radio. L'ORPC du district de Lavaux-Oron a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule d'occasion (Mercedes Citan) et vendu le Pinzgauer 6x6.

CONCLUSIONS

L'ORPC du district de Lavaux-Oron a mené à bien l'ensemble de ses missions, en portant une attention particulière à l'instruction. Cependant, en raison de la réduction des effectifs et de l'application de la nouvelle loi LPPCi, l'ORPC fait face à un déficit significatif en matière de cadres. La recherche de nouveaux cadres devient de plus en plus problématique. Le milieu professionnel, sous une pression croissante, complique les efforts de recrutement. Néanmoins, on peut compter sur le dévouement de la milice.

Les événements récents soulignent l'impératif d'être préparé à toute menace potentielle. C'est pourquoi l'entité collabore étroitement avec la Division cantonale PCi pour concevoir des stratégies adaptées aux dangers identifiés.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

C'est à titre informatif que les informations suivantes figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Le SDIS Ouest-Lavaux dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ORGANISATION

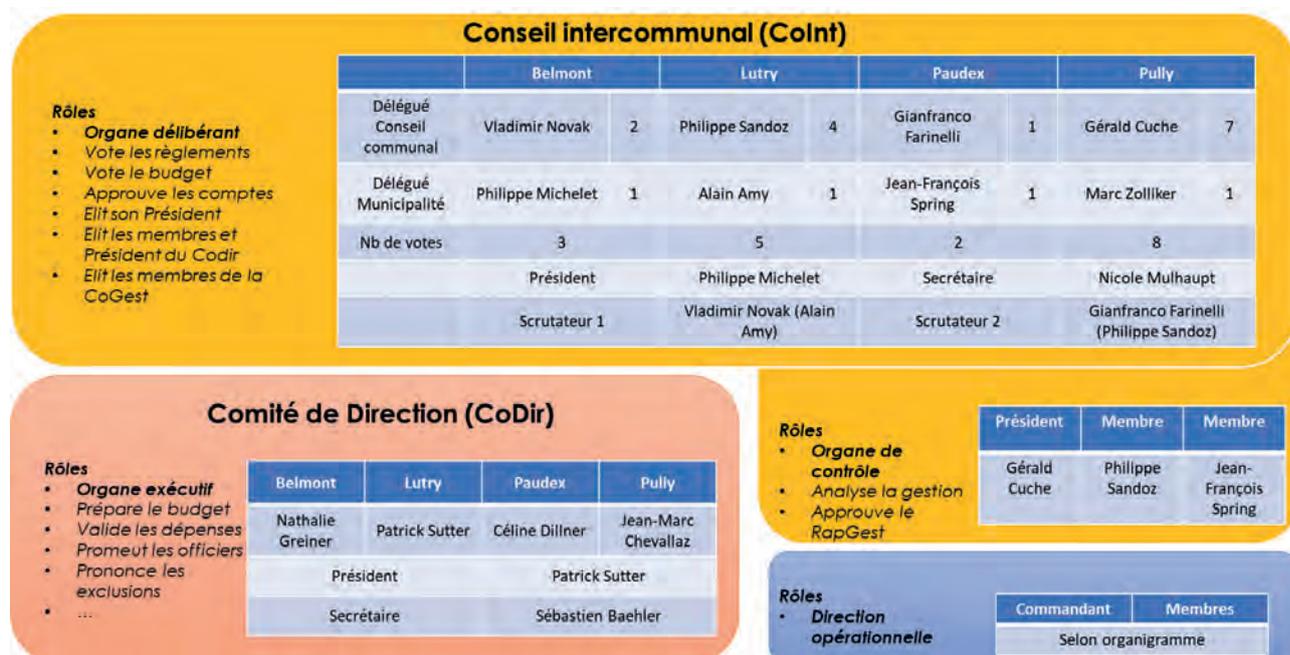
Autorités

Depuis le 1^{er} avril 2023, le SDIS est organisé sous la forme d'une Association de Communes. Les membres de cette Association sont les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully. La transition réussie du SDIS Ouest-Lavaux, passant d'entente intercommunale à association intercommunale, a été confirmée au cours de l'année 2024, qui correspondait à la première pleine année de l'association.

Durant cette année, comme pour toutes les associations intercommunales, le bon fonctionnement de l'association a été contrôlé par le Préfet de l'arrondissement Lavaux-Oron. Il a pu constater que tout était en place et fonctionnait correctement, sans émettre de remarques négatives.

Les organes politiques de l'Association fonctionnent bien et les décisions prises par le Conseil intercommunal, qu'il s'agisse des comptes, de la vérification de la gestion, du budget ou des décisions sur préavis, contribuent au bon fonctionnement opérationnel du SDIS Ouest-Lavaux.

La composition des organes de l'Association est illustrée ci-dessous :



Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises et s'est prononcé sur quatre préavis (Comptes 2023, Rapport de gestion 2023, Budget 2025 et remplacement d'un véhicule pour chef d'intervention).

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour étudier et préavisier les rapports soumis au Conseil intercommunal.

Le Comité de Direction, organe exécutif, a tenu quatre séances ordinaires pour traiter des affaires courantes, préparer les préavis ainsi que le budget 2025.

Commandement

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major Sébastien Baehler.

État-major

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un État-major, tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à onze reprises en séance ordinaire.

Composition de l'État-major en 2024

Commandant Maj Sébastien Baehler		
Responsable formation Cap Yves Schlienger	Responsable technique Cap Eric Bezençon	Responsable matériel Cap Alain Terry
Responsable opérationnel Cap Etienne Barmes	Secrétaire Mme Laure Maillard	Responsable recrues Cap Didiger Gerber
Responsable APR Cap Vincent Lavanchy	Quartier-maître Cap Stéphane Chevalier	Responsable communication Sgt Dan Loup

PERSONNEL

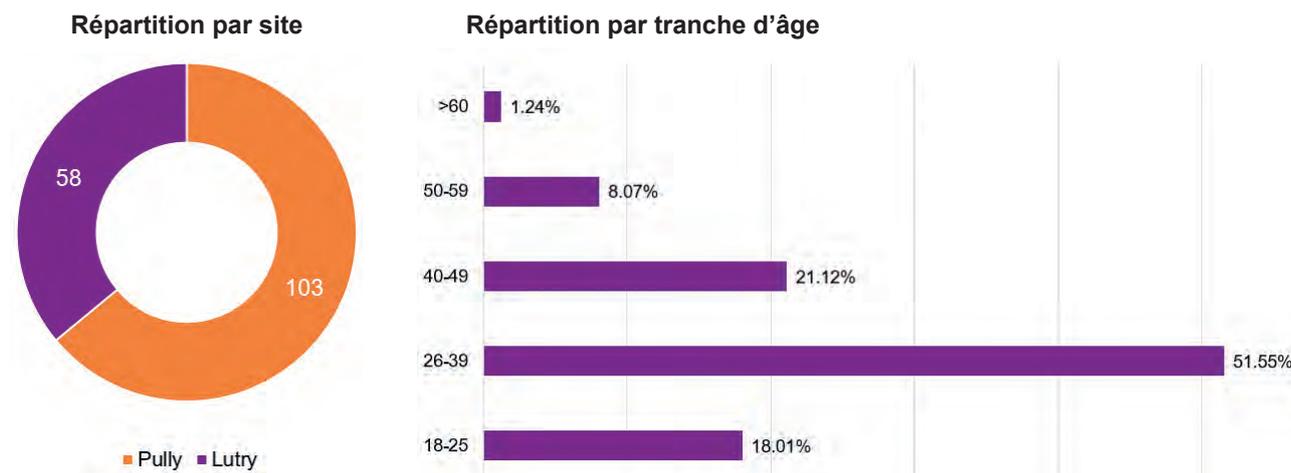
Effectifs

Les effectifs sont globalement stables et montrent une légère augmentation en 2024 (+8 personnes). La pyramide hiérarchique reste quant à elle équilibrée.

Évolution des effectifs entre 2020 et 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Officiers	21	24	22	23	21
Sous-officiers	35	34	32	34	32
Sapeurs	79	73	85	80	82
Recrues	34	32	24	16	26
Total	169	163	163	153	161

La répartition des 161 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :



Jubilaires

En 2024, les personnes suivantes ont fêté un jubilé :

30 ans de service	25 ans de service	20 ans de service
Cap Philippe Martin Sgt Sammy Schmidt	Maj Sébastien Baehler Cap Alain Terry	Sgt Chef Giovanni Alba
15 ans de service	10 ans de service	5 ans de service
Lt Pierre Esteve Sgt Chef Benoît Sandoz	Cap Stéphane Chevalier Four Isabelle Roméas Sgt Chef Etienne Desaulles App Michel Epanzo Gbela App Karim Ganour Sap Vincent Carlen	Cpl Axel Assarsson-Sellstöm Cpl Julien Schwab App Pelayo Fernandez Villa App Yann Merk App Denis Sunthorn App Sébastien Zunec

Nominations et promotions

Ont été promus au 1^{er} janvier 2024 :

À la distinction d'Appointé(e)	Au grade de Caporal	Au grade de Sergent
Sap Vincent Carlen Sap Luca Galleazzi Sap Maël Héritier Sap Oscar Kiener Sap Guy Maillefer Sap Ali Zoubir	App Nicolas Chronakis App Pelayo Fernandez Villa App Vladimir Novak Sap Stéphane Paris App Ivan Rivas Sap Luca Schlienger Sap Dorian Weber Sap Andreas Weizenegger	Cpl Nicolas Favrod Cpl Cédric Métraux Cpl Maxime Schlaeppi
Au grade de Fourrier	Au grade de Sergent-major	Au grade d'Adjudant sous-officier
App Stéphanie Linder	App Alexandre Dessaux	Sgt chef Julien Ochsner
Au grade d'Adjudant chef	Au grade de Lieutenant	Au grade de Premier-lieutenant
Sgt chef Antoine Chabuet	Sgtm Michaël Aeschlimann Sgtm chef Guillaume Mateos Adj sof Sandra Morier-Genoud Adj sof François-Xavier Obert	Lt Michaël Dumas
Au grade de Capitaine		
Lt Dan Loup		

Démissions et cessions d'activités d'officiers :

Nous comptons deux départs d'officiers au 31 décembre 2024 :

- Cap Benjamin Schlaefli
- Lt Marc Chauvet

Jeunes sapeurs-pompiers

La section des jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers compte 17 jeunes âgés de 10 à 18 ans. L'année 2024 a été particulièrement active pour cette section qui a mené de nombreuses activités formatives et enrichissantes. Avec un total de 30 heures d'instruction réparties en dix exercices ordinaires, les jeunes ont pu développer leurs compétences sur des thèmes essentiels du programme, tels que le secours aux victimes, l'utilisation des engins de sauvetage, l'assistance technique, ainsi qu'un accent particulier cette année sur la lutte contre l'incendie et le maniement des tuyaux. Ces exercices se sont déroulés sur cinq vendredis soir et quatre samedis matin, complétés par un entraînement spécial d'une journée entière, simulant une intervention en conditions proches de la réalité dans le cadre d'un feu d'habitation.

En dehors des exercices habituels, les jeunes ont également eu l'occasion de participer à plusieurs événements cantonaux, qui ont rassemblé des jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers de diverses régions.

Les jeunes ont également participé aux journées d'instruction intitulées « Basik » du GVJSP. Ces sessions visent à renforcer leurs connaissances des principaux engins de secours, sous la supervision d'instructeurs fédéraux, dans le but d'uniformiser et d'approfondir leurs compétences.

Recrues 2024

Au 1^{er} janvier 2024, 24 recrues ont intégré le SDIS à la suite du recrutement réalisé en novembre 2023. De plus, deux Jeunes sapeuses-pomprières ont été intégrées au DPS mais aussi au sein des exercices recrues afin de se familiariser avec les équipements et le matériel utilisés au DPS.

Les recrues ont suivi 30 heures de formation sur divers thèmes réparties en 10 soirées d'exercices et encadrées par 26 officiers et sous-officiers. Elles ont également participé à 3 samedis de formation. Enfin, 19 recrues ont suivi le cours de base FB01 dispensé par l'ECA pendant deux jours.

Dans le courant de l'année, 8 recrues ont décidé de mettre un terme prématuré à leur formation pour cause de déménagement, raison personnelle ou manque temps. Au 31 décembre 2024, 15 recrues ainsi que les deux jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers ont été incorporées dans notre DPS.

ACTIVITÉS

L'année 2024 a marqué les 10 ans d'existence du SDIS Ouest-Lavaux. Cette année a été exceptionnelle par le nombre d'interventions : 260 demandes de secours et d'assistance entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, un chiffre jamais atteint depuis la création du SDIS.

Interventions

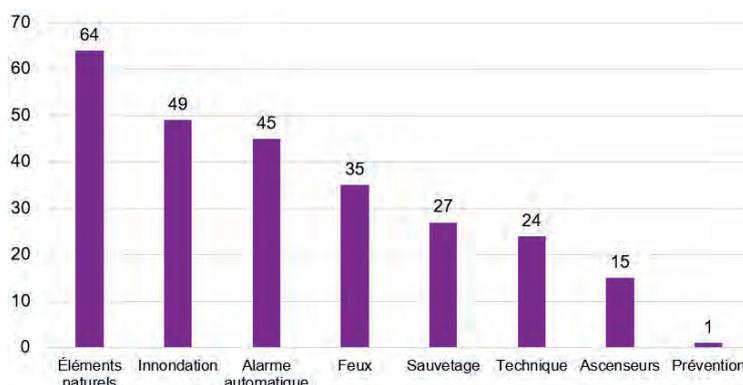
L'année 2024 a été marquée par un nombre record d'interventions sur les quatre communes, mais aussi plusieurs demandes de renfort, afin de prêter main forte aux autres SDIS du Canton. Les effectifs du SDIS Ouest-Lavaux permettent d'assurer des missions en dehors de nos communes, tout en garantissant le standard de sécurité pour la population et ce, même en journée.

À l'instar de 2021 et 2023, plusieurs événements climatiques majeurs ont engendré la mise sur pied de Postes de Commandement Avancés (ci-après PCA) et donné lieu à une soixantaine d'interventions (un quart des interventions).

Les éléments naturels ont grandement augmenté (comme ailleurs dans le Canton), les feux restant stables. Il est également constaté que les alarmes automatiques sont en augmentation depuis maintenant 3 ans.

Le nombre d'interventions par mois est assez stable (entre 15 et 20) à l'exception du mois de septembre marqué par les éléments naturels et les interventions dirigées depuis les PCA.

Type d'intervention en 2024



Quelques interventions marquantes

12 février 2024, feu de cuisine à La Conversion (1)

Le feu a pris dans la cuisine d'un restaurant et a nécessité l'intervention conjointe du SPSL et du SDIS Ouest-Lavaux pour éteindre et ventiler les locaux. Trois locataires ont dû être relogés.

29 mars 2024, accident du bateau Le Simplon à Cully (2)

Afin de tenter de sauver ce monument historique de la flotte de la CGN, une équipe s'est rendue à Cully avec du matériel de pompage pour prêter main forte au SDIS Cœur de Lavaux.

25 juin 2024, débordement de la Morges (3)

À la suite de violents orages au pied du Jura, la Morges est sortie de son lit donnant lieu à des inondations sans précédent. Le SIS Morget a fait appel à plusieurs SDIS du Canton pour mener à bien les opérations de pompage.

30 juin 2024, inondations SDIS des Fortifications (4)

Le SDIS est intervenu à Lavey pour pomper l'eau de plusieurs caves suite à la montée du niveau de la nappe phréatique et faire face à la menace du débordement du Rhône.

12 juillet 2024, effondrement d'un échafaudage à Malley (5)

À la suite de l'accident de chantier ayant entraîné la chute d'un échafaudage à Malley, nos spécialistes Véhicule Poste de Commandement ont pu parfaire leur formation en desservant le VPC, avec les membres du SPSL.

1^{er} octobre 2024, rupture de conduite à Pully (6)

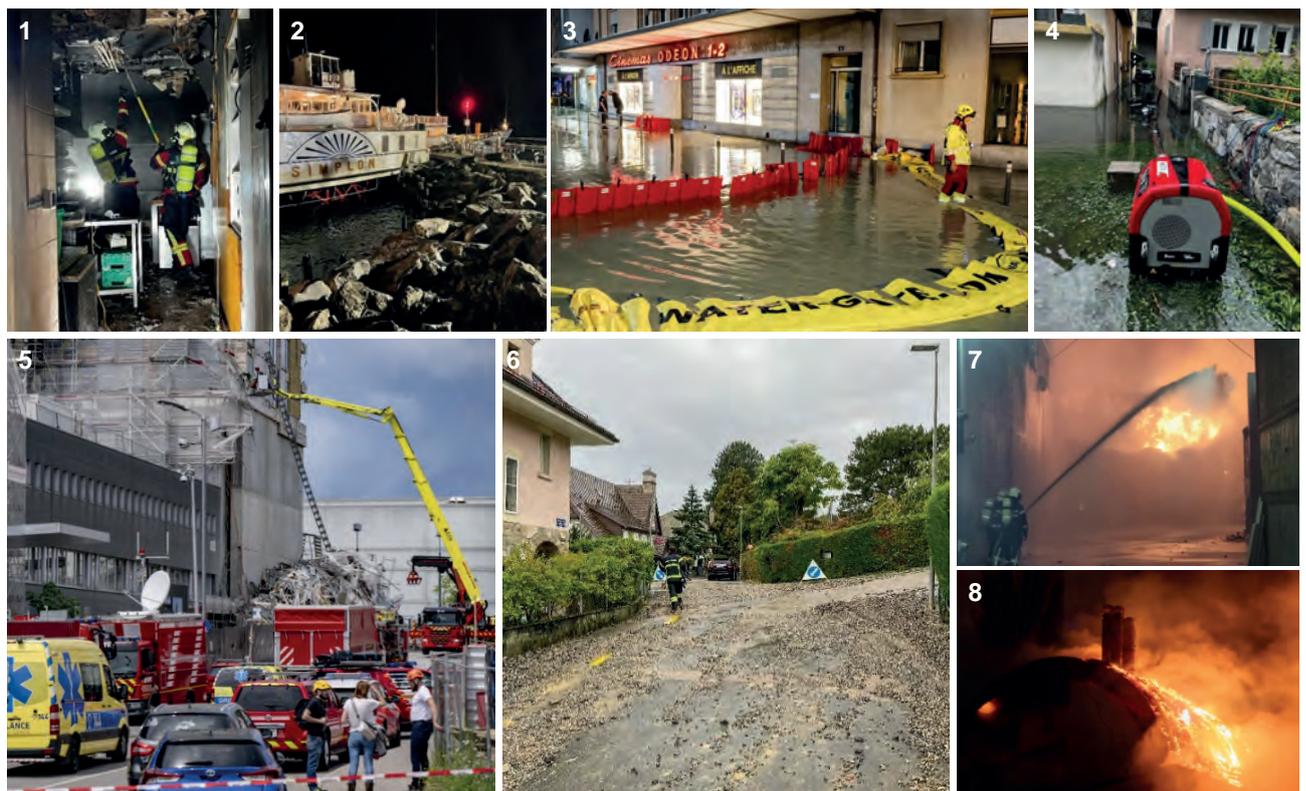
Une rupture de conduite a engendré deux grosses inondations en aval de la route. La boue et le gravier qui ont été emportés ont compliqué les opérations de pompage.

20 novembre 2024, feu de déchetterie à Etoy (7)

Un important incendie s'est déclaré dans une déchetterie à Etoy. Vu la durée de l'intervention, le SDIS s'est rendu sur place pour assurer la relève équipée d'appareils de protection respiratoire.

30 décembre 2024, feu de toiture à Pully (8)

Vers 4 heures du matin, un feu s'est déclaré en toiture d'un immeuble d'habitation. Bien qu'aucune victime ne soit à déplorer, l'accessibilité, le froid et la technicité ont rendu cette intervention particulièrement complexe.



Gardes et représentations

Comme les années précédentes, le SDIS a participé à diverses manifestations telles que la Course à Travers Pully, la fête des vendanges de Lutry et le marché de Belmont.

Véhicule Poste de Commandement

L'Etablissement Cantonal d'Assurance a décidé de réaffecter le Véhicule Poste de Commandement (VPC). À partir du 10 janvier 2025, le VPC sera desservi par des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers du SDIS Ouest-Lavaux, spécialement formé-e-s à son utilisation.

Ce véhicule permet de gérer les interventions d'envergure en mettant à disposition sur site du matériel informatique, des outils de télécommunication et des supports de gestion tactique. Son rayon d'action peut sensiblement varier en fonction de la disponibilité des trois autres véhicules, mais il interviendra essentiellement dans le centre du Canton.

27 sapeuses et sapeurs ont suivi la formation de base et 23 ont validé leur formation de spécialiste en 2024.

FORMATION

Formation interne – exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pomprière ou pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

Le planning 2024 comportait 224 soirées et 3 samedis. Le personnel a, quant à lui, été réparti dans une trentaine de groupes différents.

- 7 groupes de section
- 13 groupes APR – porteur d'appareil respiratoire dont 1 pour la formation
- 5 groupes de chauffeurs
- 3 groupes de cadres (cadres sans fonction, cadres chef d'engin TP et cadres chef d'intervention)
- 1 groupe recrue
- Divers groupe organisationnel (Etat-Major, Instructeur, Fourrier, Équipe matériel, etc.)

L'arrivée du VPC, prévu pour janvier 2025, a nécessité la mise sur pied d'un cursus de formation adapté pour les 27 membres du détachement ad-hoc. Ces formations, d'une durée d'environ 25 heures, se sont déroulées entre août et novembre.

Les membres du SDIS ont participé à 7'665 heures (7'607 en 2023) d'exercices internes réparties comme présenté ci-dessous.

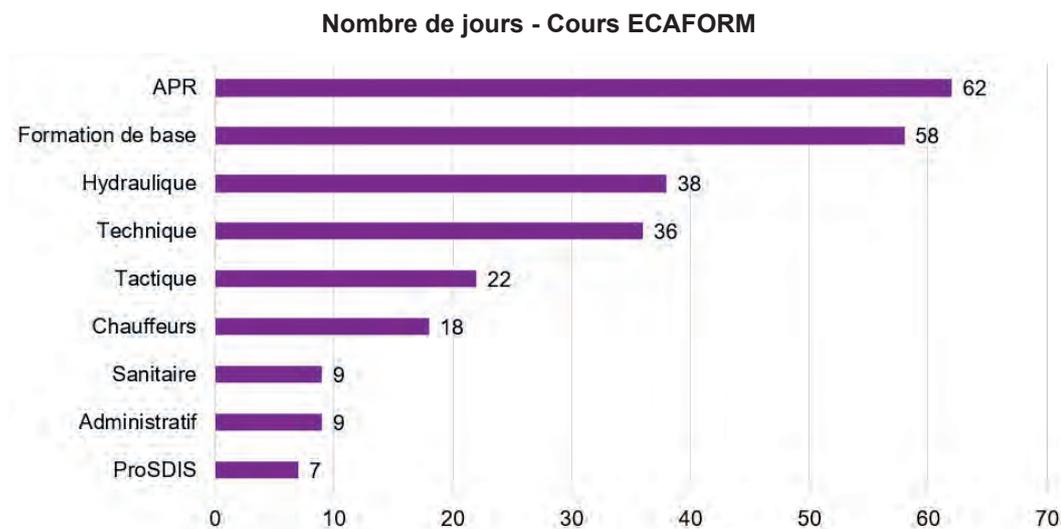


Les taux de participation pour les différents types de formations ont été :

- Recrues: 81 %
- Détachement premier secours: 79 %
- Appareil de protection respiratoire: 80 %
- Chauffeur: 87 %

Formation externe – cours ECAFORM

Les membres du SDIS ont participé en 2024 à 2'542 heures, soit l'équivalent de 318 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous.



PROJETS ET ÉVOLUTIONS 2024

Technique

Les membres du groupe technique ont poursuivi leur mission d'optimisation des accès et de mise à jour de la documentation tenue à disposition lors des interventions.

Les tubes à clé ou safes, contenant les moyens d'accès aux immeubles, ont une nouvelle fois occupé une part importante des activités : 49 nouveaux tubes à clé ont été intégrés dans les bases de données et le contenu d'environ 60 tubes existants a été contrôlé ou actualisé.

En matière de planification des interventions, plusieurs dossiers ont été créés ou mis à jour, avec une attention particulière portée à cinq sites complexes ou recevant du public. Ces mises à jour permettent aux équipes d'intervention de disposer de données précises et à jour pour des sites sensibles.

A la demande de maîtres d'ouvrage, des spécialistes en protection incendie ou de services techniques communaux, le SDIS a été consulté lors de l'élaboration de 36 projets de constructions ou de rénovation. Ces interventions visent principalement à déterminer l'accessibilité de moyens d'extinction (tonne-pompe) et de sauvetage (échelle).

L'ensemble de la documentation réalisée par le groupe technique est actualisé en continu et mis à disposition des chefs d'engin et des chefs d'intervention via le guichet cartographique SIGIP, fourni par la Ville de Pully, et couvrant l'intégralité du secteur du SDIS.

La gestion des badges d'accès a également mobilisé une partie des ressources du groupe. Deux membres se sont consacré-e-s à cette tâche garantissant un accès sécurisé et efficace aux infrastructures du SDIS.

Matériel, véhicules et locaux

Entretien et maintenance

En 2024, le SDIS a assuré l'entretien des locaux, du matériel et des véhicules. Ce travail, essentiel après chaque intervention ou exercice, a inclus le roulage et le rangement de kilomètres de tuyaux, ainsi que le contrôle, la réparation et l'échange du matériel. Des dizaines de demandes d'échange de matériel personnel ont également été traitées.

Journées de grand nettoyage

Deux fois par an, 40 membres du SDIS consacrent un samedi matin au grand nettoyage des locaux et des véhicules, renforçant ainsi l'esprit d'équipe.

Nouveau véhicule

L'ECA a mis à disposition un nouveau Tonne Pompe Cobra sur le site de Pully. Cette arrivée a nécessité un important travail de mise en place et d'aménagement. La préparation de l'alimentation électrique pour le futur Véhicule Poste de Commandement a également mobilisé les équipes.

Communication

Avec le nombre record d'interventions et d'exercices, l'équipe chargée de la communication s'est rendue disponible pour couvrir l'ensemble des modules de formation, des interventions de grandes envergures, le concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers, le rapport du SDIS, la réception du nouveau Tonne Pompe COBRA et le don de matériel aux sapeurs-pompiers professionnels de Cahul (Moldavie).

Au total, ce sont plus de 2'000 photographies qui ont été prises par les membres de l'équipe communication.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT)

Quatre collaborateurs et collaboratrices représentant 3.2 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Épalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne, Bussigny et Lutry.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises.

Durant ces séances, les préavis en lien avec le rapport de gestion, les comptes et le budget ont été adoptés. En outre, il a traité deux postulats déposés lors de la séance du 4 octobre 2024. À cette occasion, il a décidé de les renvoyer à la commission de gestion pour étudier leur prise en considération.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

En outre, le Comité de direction a traité les derniers recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer quinze concessions individuelles et dix concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé 292 véhicules, dont 160 véhicules hybrides (164 en 2023), de 70 véhicules électriques (21 en 2023) et de 62 véhicules thermiques (96 en 2023).

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu cinq séances en présentiel et a rendu des décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

CONTRÔLES DE POLICE

Le nombre de contrôles de police est de 48 diurnes (12 en 2023) et 12 nocturnes (11 en 2023). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 101 (54 en 2023). Au total, on dénombre 198 dénonciations dressées (119 en 2023), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 94 et celui des réclamations traitées à 10.

CONCESSIONS/AUTORISATIONS

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2023	2024	2023	2024
Compagnies	3	5	62	74
Exploitants indépendants	123	117	152	153
Total	126	122	214	227

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisation d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2023	2024	2023	2024
Exploitants regroupés au sein de: Taxiphone	27	22	28	23
Allô Taxis!	1	1	2	2
Autres	44	37	47	40
Total	72	60	77	65

CENTRAUX D'APPELS ET STATIONS

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 744'544 courses, soit 450'960 distribuées, dont 17'377 par l'application, et 265'470 au vol, contre 712'638 en 2023 (+4,477%).

Les stations sont au nombre de 45 et offrent un total de 168 places, sous réserve d'emprises de chantiers.

CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2024,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2024,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 26 mars 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen

Ph. Steiner

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
ACC	Aide complémentaire communale
AdCV	Association des communes vaudoises
ADNV	Association pour le développement du Nord Vaudois
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AIL	Aide individuelle au logement
AMF	Accueillantes en milieu familial
ANF	Affichage numérique frontal
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannoise (Police intercommunale)
APVRL	Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise
Art.	article
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
CAD	Chauffage à distance
CBRE	Bureau CBRE, Research & Consulting Suisse
CCGP	Centre de compétence en gestion de projet
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CMS	Centre médico-social
CODIR	Comité de direction
CPU	Commission permanente d'urbanisme
CSR	Centre social régional
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DGMR	Direction cantonale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DITS	Département des institutions, du territoire et du sport
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Abréviations	Explications
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Équivalents-habitants
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETP	Équivalent temps plein
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe technique
HE-Arc Neuchâtel	Haute école Neuchâtel Berne Jura
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
IPT	Intégration pour Tous
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LUP	Logements d'utilité publique
MEP	Mandats d'étude parallèles
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-est
PA	Plan d'affectation
PACom	Plan d'affectation communal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PCA	Postes de Commandement Avancés
PDCom	Plan directeur communal
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
Pl.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PRU	Point de rencontre d'urgence
QGIS	Système d'Information Géographique Libre et Open Source
RAC	Classes de raccordement
RH	Ressources humaines
Rte	Route
SAE	Sports-Arts-Études
SAJ	Secteur Animation et Jeunesse

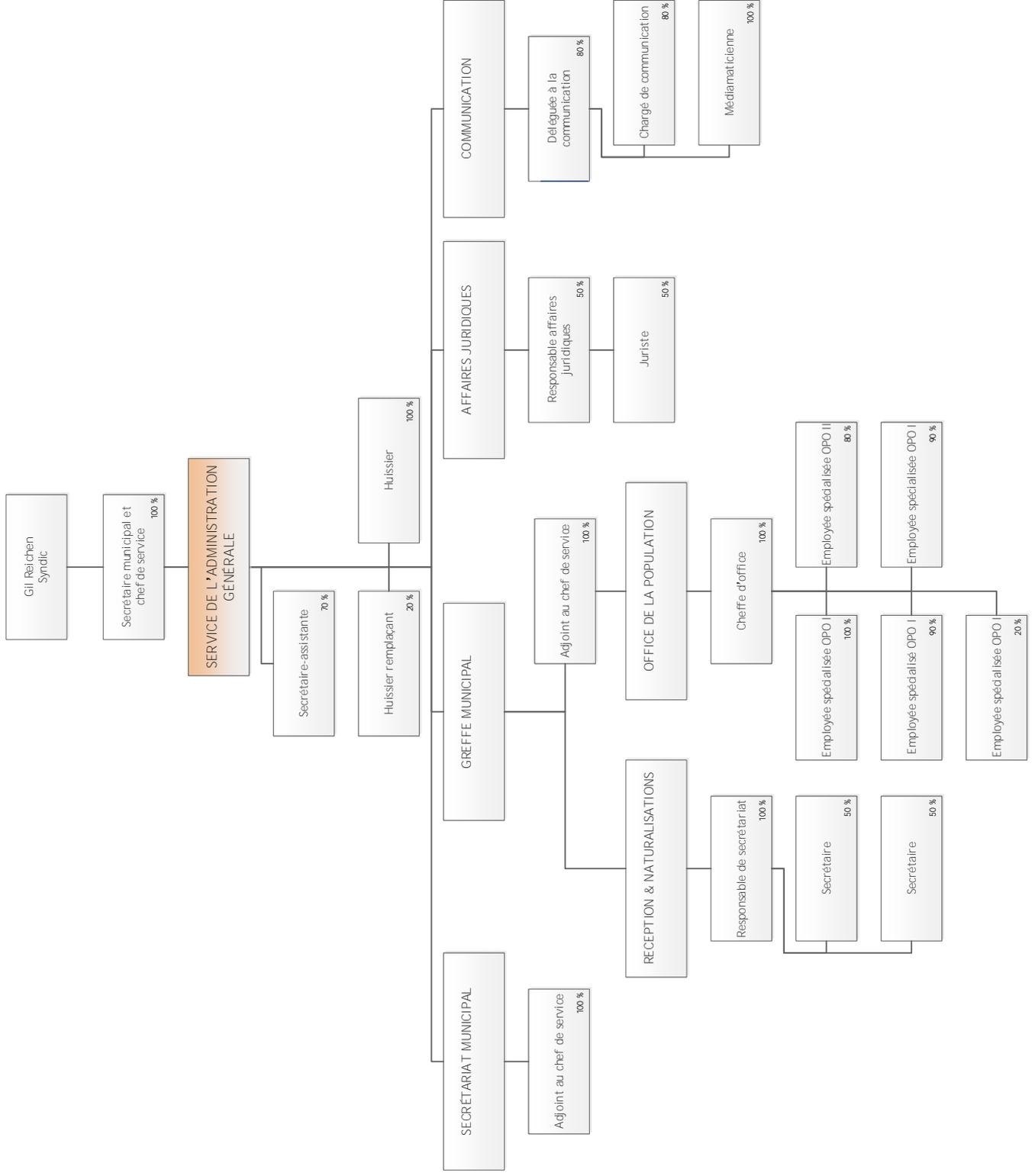
Abréviations	Explications
SAS	Secteur Affaires Sociales
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne
SIL	Services industriels de Lausanne
SR	Signalisation routière
SSI	Service des systèmes d'information
STEP	Station d'épuration de Pully
TF	Tribunal fédéral
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

ANNEXES

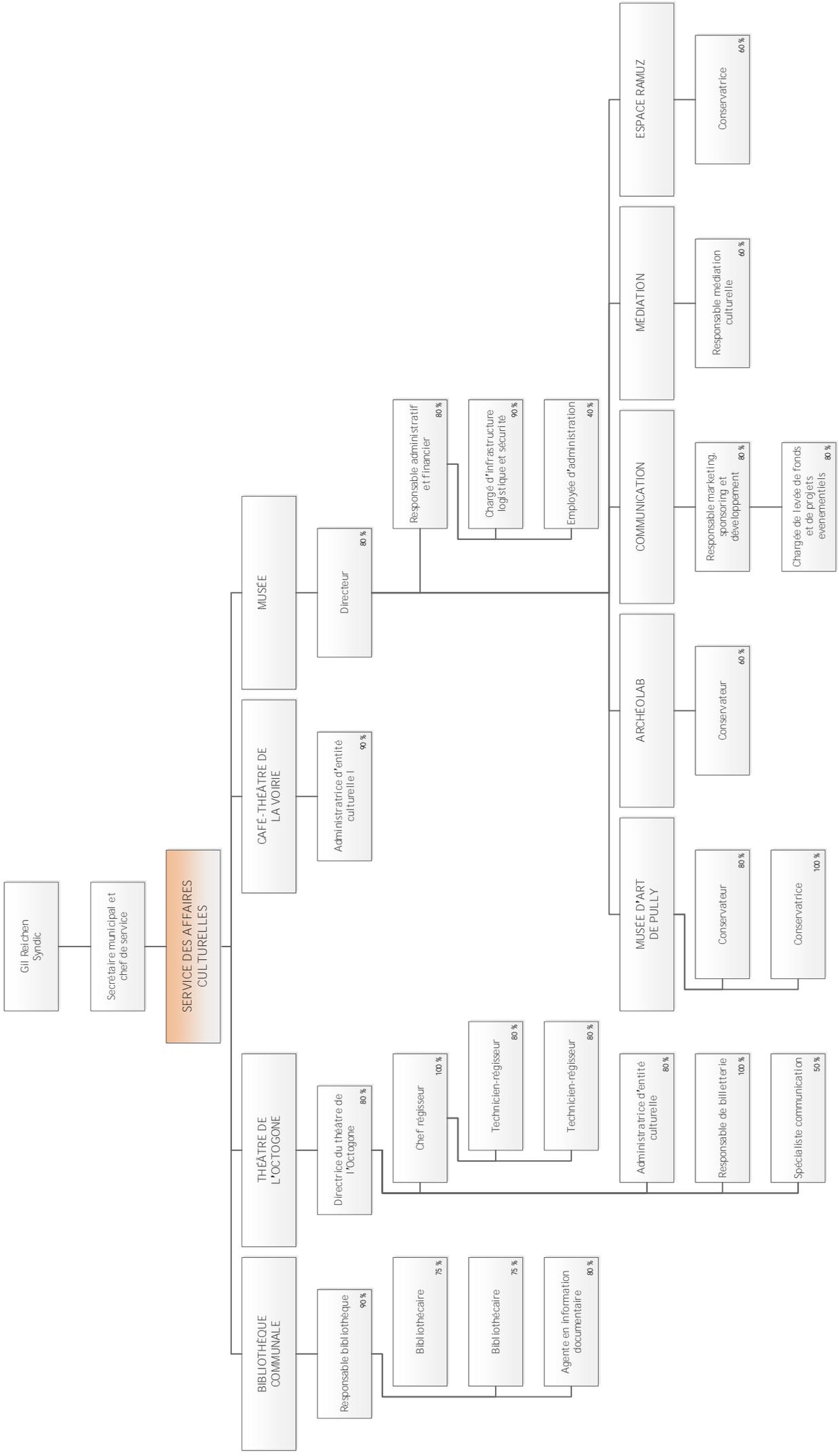
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2025. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

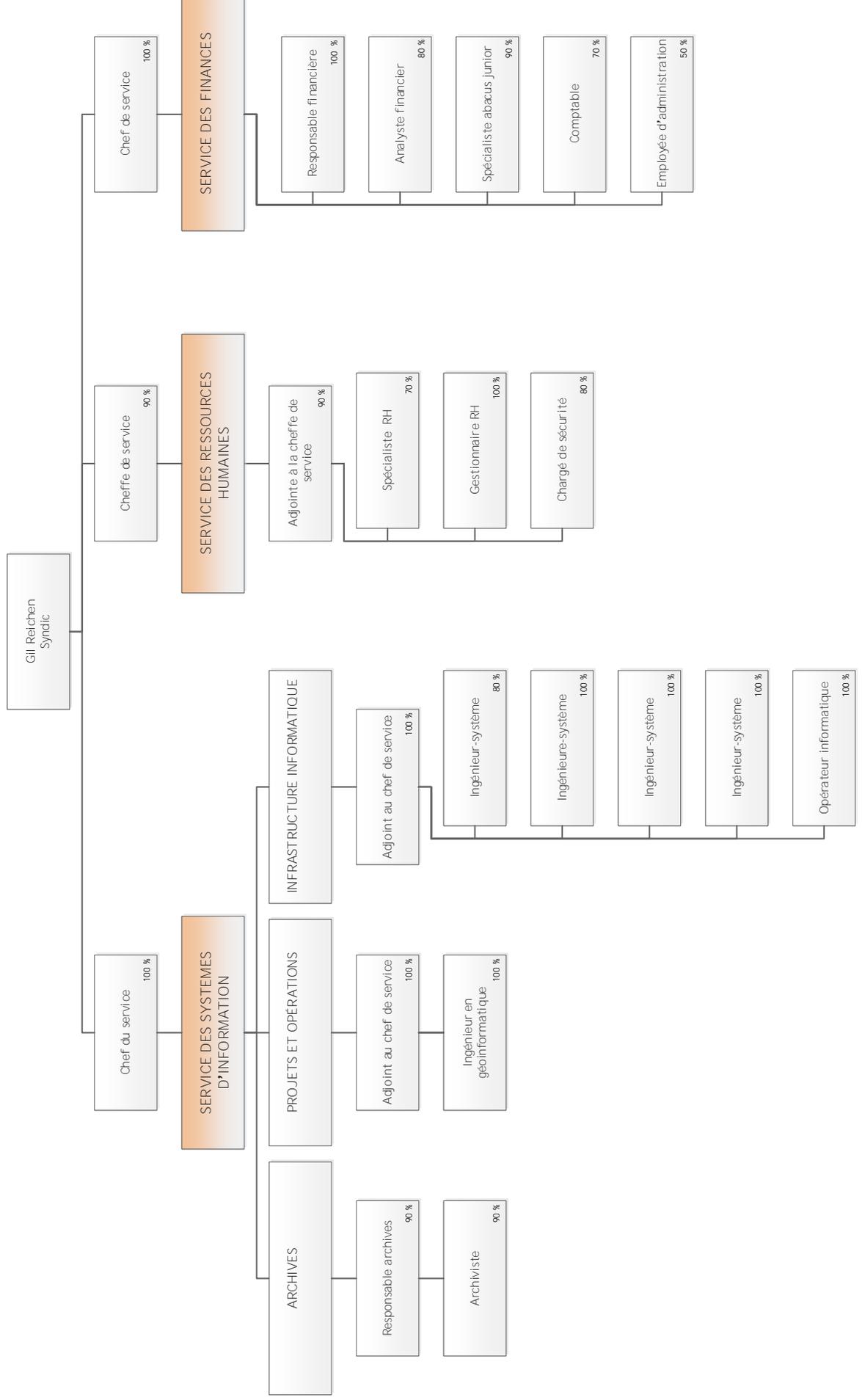
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



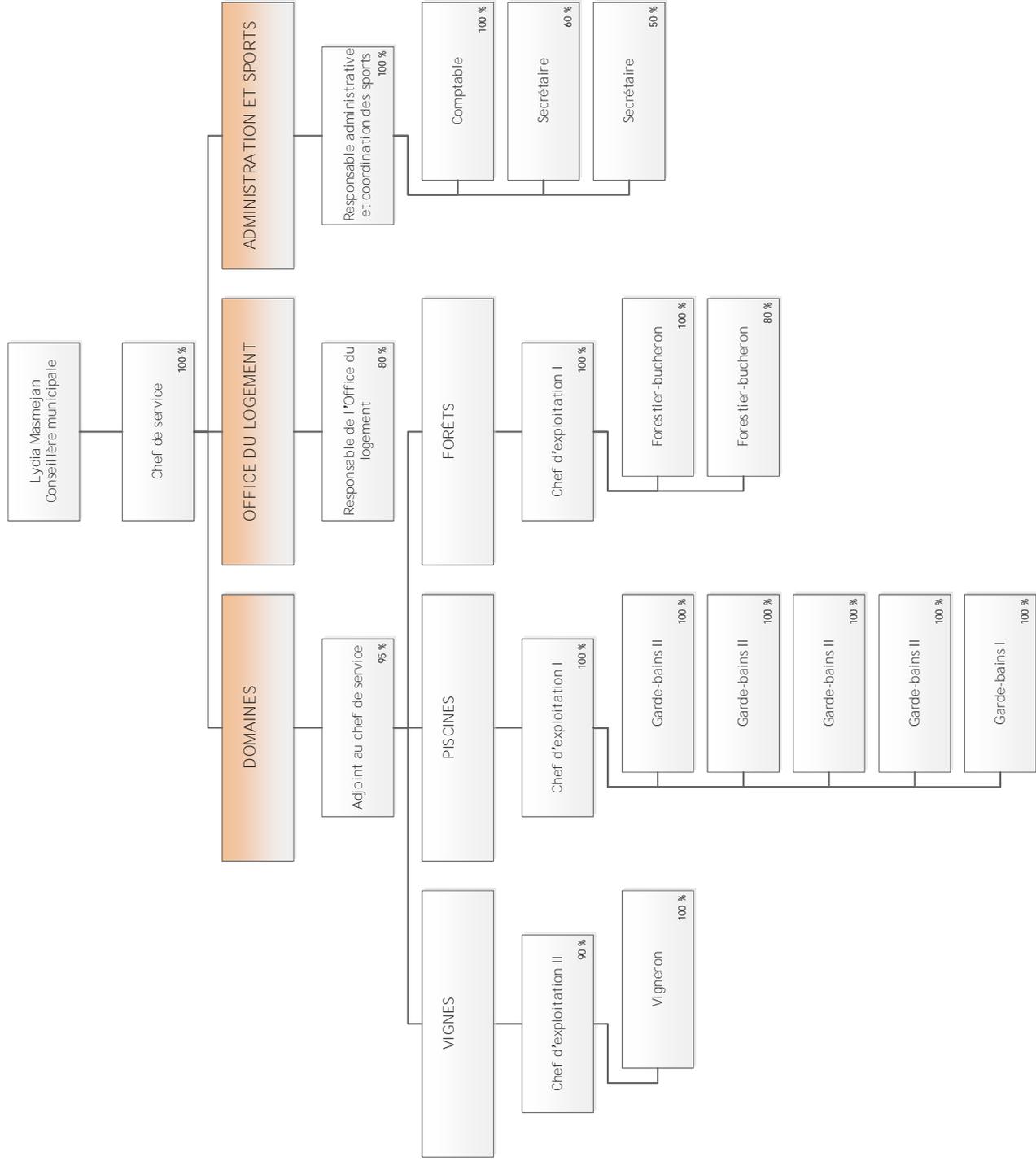
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



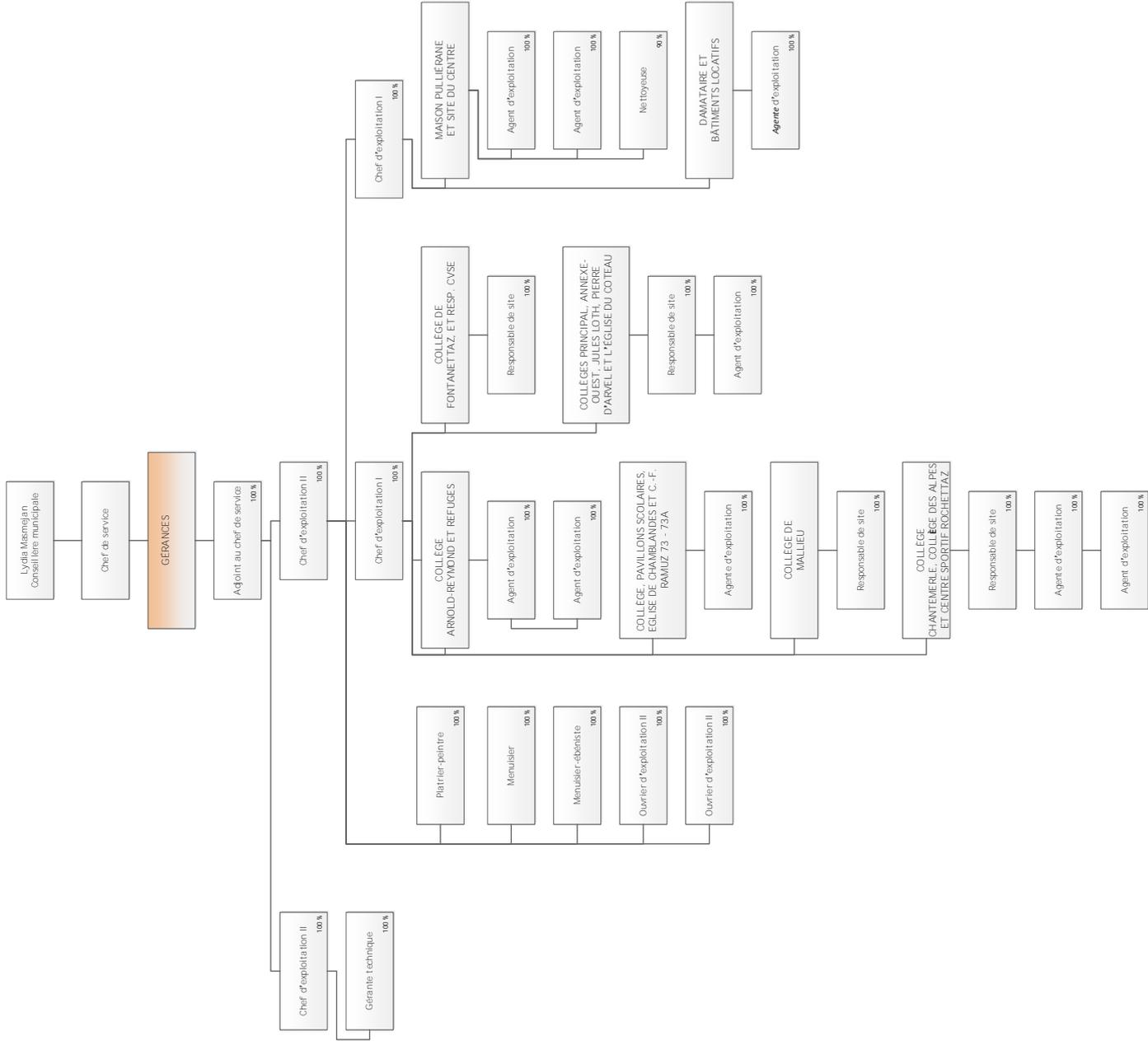
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



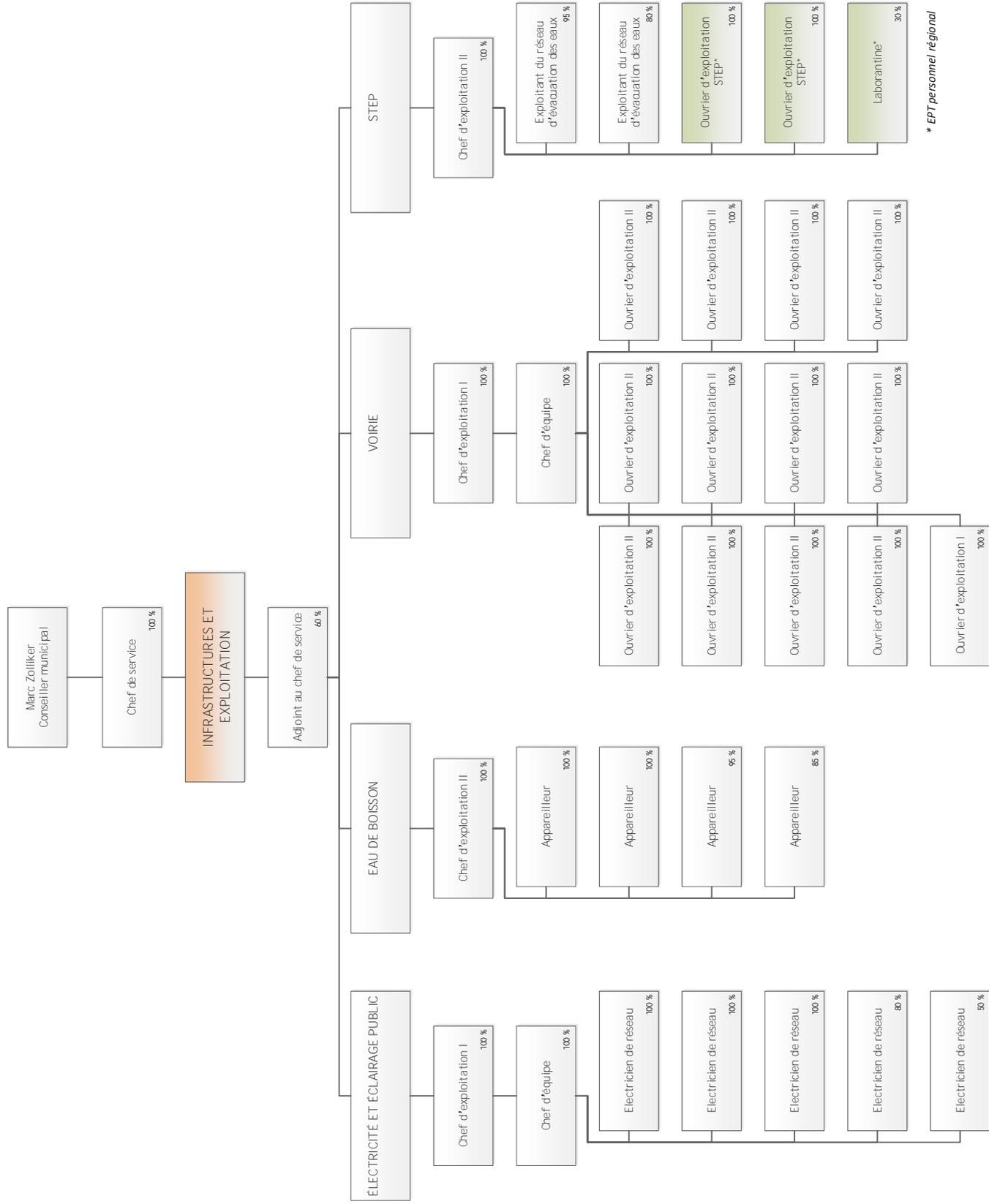
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

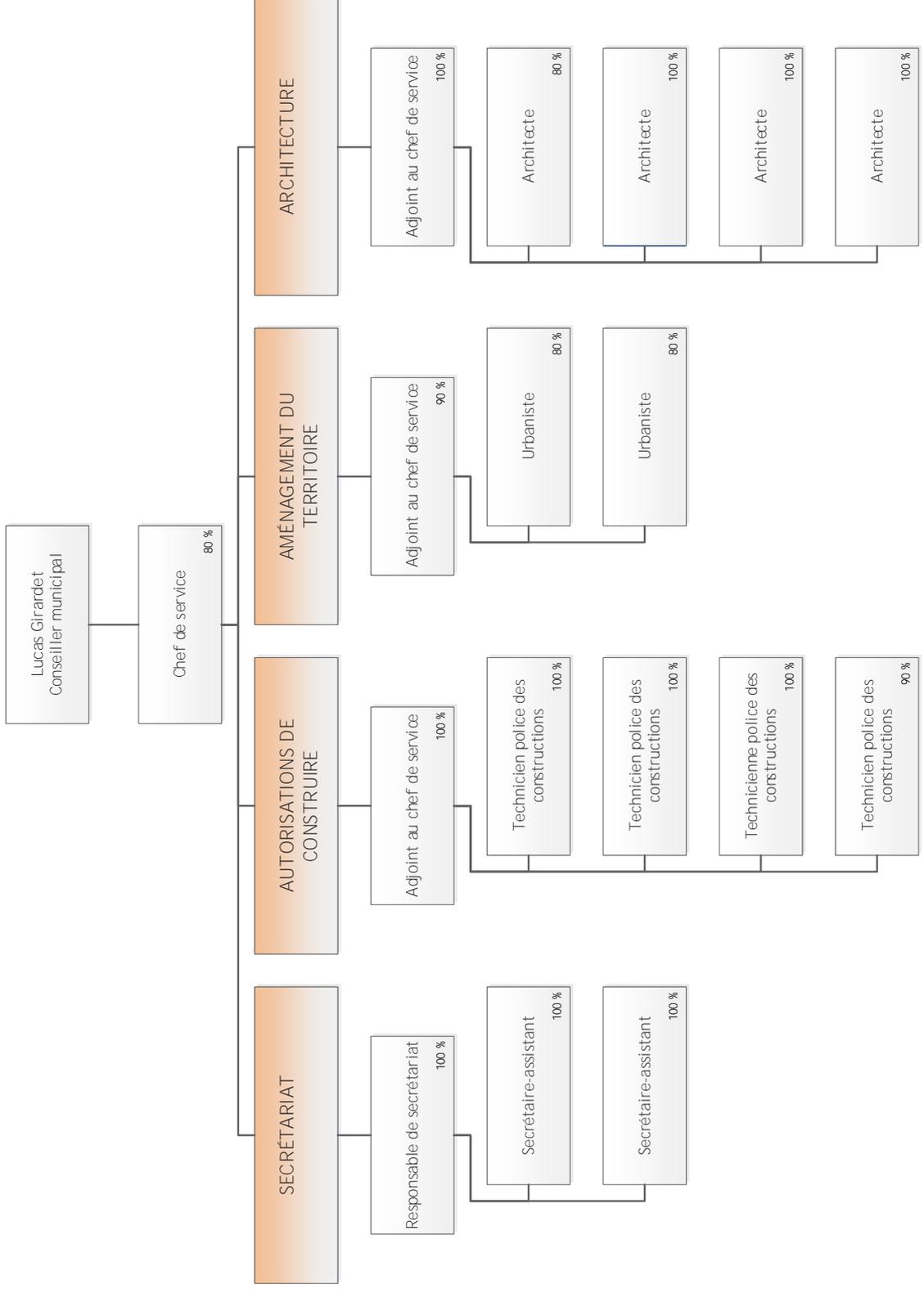


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

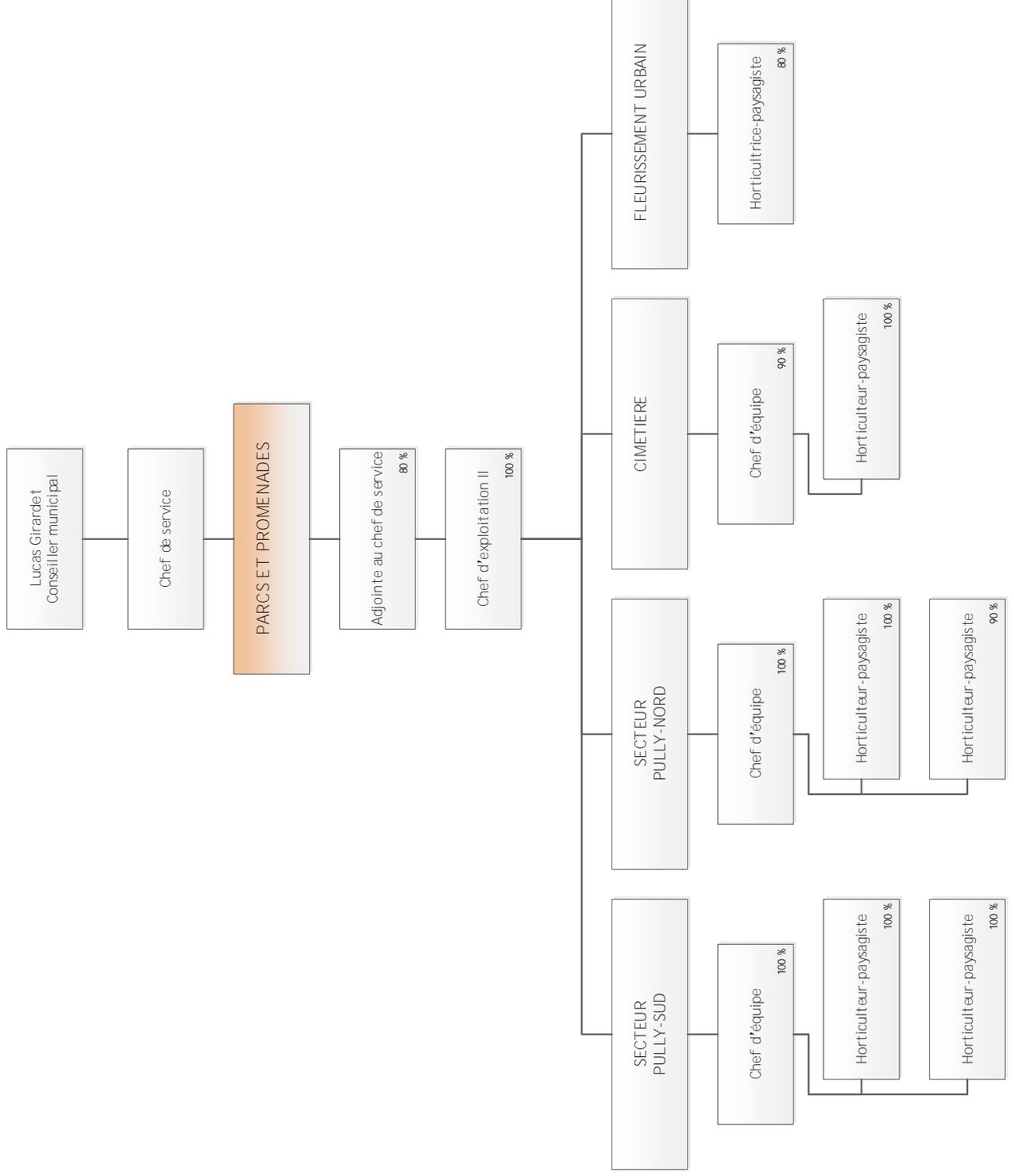


* EPT personnel régional

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

